



Le Conseil des produits agricoles du Canada

Le Conseil des produits agricoles du Canada

1972-2022. Une histoire

1972-2022
Une histoire

1972-2022



One Printers Way
Altona, MB R0G 0B0
Canada

www.friesenpress.com

Droit d'auteur © 2022 par le Conseil des produits agricoles du Canada
Première édition — 2022

Écrit par Jodey Nurse, professeure adjointe de recherche

Remerciements pour certaines images au Canadian Poultry Magazine.

Nous tenons à remercier les organisations suivantes pour avoir gracieusement permis l'utilisation des images pour la couverture de ce livre :

Couverture avant : Ferme Burnbrae – ferme solaire Ralos dans le comté d'Oxford, Ontario, 2020

Couverture arrière : Les Éleveurs de volailles du Québec, Ferme Rojoie, Saint-Barnabé-Sud (Montérégie), Québec, 1970

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout système de navigation, de stockage ou de récupération d'informations, sans l'autorisation écrite de FriesenPress.

Le contenu de la publication présente les vues de l'auteure et ne reflète pas nécessairement les opinions du Conseil des produits agricoles du Canada.

ISBN

978-1-03-914474-3 (Livre relié)

978-1-03-914473-6 (Livre de poche)

978-1-03-914475-0 (Livre électronique)

1. HISTOIRE, CANADA

Distribué au commerce par Ingram Book Company

Le Conseil des produits agricoles du Canada

1972–2022: Une histoire

par Jodey Nurse

COPIE
DU LECTEUR

Non corrigée
- N'est pas destinée
à la vente -

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	1
À propos de l'auteure	3
Remerciements	4
Liste des figures	5
Acronymes	6
Faits saillants	8
Membres du Conseil	11
Introduction	14
Chapitre 1 <i>Avant la création du Conseil des produits agricoles du Canada</i>	15
Chapitre 2 <i>Années 70 – Création du Conseil.</i>	24
Chapitre 3 <i>Années 1980 – Les défis de l'expansion.</i>	46
Chapitre 4 <i>Années 90 – Négocier le changement</i>	66
Chapitre 5 <i>Années 2000 – De nouvelles collaborations</i>	87
Chapitre 6 <i>Années 2010 – Atteindre la stabilité.</i>	108
Conclusion <i>Le Conseil aujourd'hui</i>	127
Références	132

AVANT-PROPOS

En prévision du 50^e anniversaire du Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) en 2022, le Conseil a voulu souligner le parcours du CPAC. Ce faisant, ses membres et le personnel se sont rapidement rendu compte que même si l'histoire du CPAC s'étend sur cinq décennies d'importants changements sociaux, politiques et économiques, aucun examen détaillé de l'histoire du Conseil n'a été entrepris à ce jour. Nous avons estimé que les cinquante premières années d'activités du CPAC méritaient d'être soulignées. De nombreux pionniers sont décédés, emportant avec eux leurs histoires. L'urgence de cette initiative est donc devenue évidente.

Pour la rédaction de cette histoire, le Conseil a engagé l'historienne Jodey Nurse, professeure adjointe de recherche au département d'histoire de l'Université de Waterloo. Celle-ci, ayant déjà écrit l'histoire de la commercialisation ordonnée au Canada, est une chercheuse passionnée de l'histoire de l'agriculture et de l'histoire rurale canadienne. Au moment où Mme Nurse allait débiter ce mandat, la pandémie de COVID-19 a frappé. Malgré les défis liés à l'écriture de l'histoire institutionnelle du Conseil pendant une période où les centres de collections d'archives étaient fermés et les restrictions de voyage étaient en place, Mme Nurse a pu utiliser les ressources disponibles et élaborer un historique complet des événements importants, des personnes et des développements au sein du CPAC depuis sa création en 1972 jusqu'à aujourd'hui.

Lors de mon arrivée au CPAC à titre de président, j'aurais aimé avoir accès à un récit détaillé de l'histoire du Conseil. Cette histoire s'avérera sans aucun doute précieuse pour les membres du Conseil et le personnel présents et futurs qui désirent en apprendre davantage sur cette histoire et les changements qui ont eu lieu. Cet ouvrage sera utile aux intervenants de l'industrie et du gouvernement et au grand public, leur procurant une meilleure compréhension des rôles et des responsabilités du Conseil dont le mandat est d'assurer la surveillance des offices de commercialisation nationaux pour la volaille et les œufs, et de superviser les offices nationaux de promotion et de recherche pour les produits agricoles. Il révèle dans quelle mesure le CPAC a joué un rôle important, en veillant à ce que les Canadiens disposent d'un accès continu et abordable aux aliments dont ils ont besoin, tout en maintenant des prix équitables pour l'agriculteur.

Au nom du Conseil, j'offre mes remerciements et ma reconnaissance à tous ceux et celles qui ont rendu possible ce projet, notamment l'auteure, Jodey Nurse, et le coordonnateur de ce projet au CPAC, Bill Edwardson. J'aimerais aussi remercier les président.e.s et vice-président.e.s anciens et actuels qui

ont accepté d'être interviewés pour ce projet. Mon souhait est que cet historique puisse non seulement nous aider à connaître l'histoire du Conseil, mais également contribuer à éclairer et à influencer ses décisions dans le futur.

Brian Douglas

Président et administrateur général

Conseil des produits agricoles du Canada

À PROPOS DE L'AUTEURE

Jodey Nurse est professeure adjointe de recherche au département d'histoire de l'Université de Waterloo. Elle a également été professeure adjointe à l'Institut L. R. Wilson d'histoire canadienne de l'Université McMaster et boursière de recherches postdoctorales de l'Université de Waterloo. Elle est titulaire d'un doctorat de l'Université de Guelph. Ses présents travaux portent sur l'histoire des industries laitière, avicole et ovicole soumises à la gestion de l'offre au Canada. Jodey Nurse a rédigé de nombreux articles académiques sur ce sujet. Les relations de pouvoir asymétriques entre les intervenants des systèmes de commercialisation des produits agricoles et les politiques agricoles polarisées qui ont émergées aux 20^e et 21^e siècles occupent une place centrale dans ses recherches. Jodey Nurse étudie et écrit également au sujet des femmes au sein des associations agricoles et, plus généralement, du monde rural. Sa première monographie, intitulée «Cultivating Community: Women and Agricultural Fairs in Ontario», a été publiée par McGill-Queen's University Press en février 2022.

REMERCIEMENTS

Tout d’abord, je remercie le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) de m’avoir donné l’occasion de raconter son histoire. En tant qu’historienne spécialiste de l’histoire rurale et agricole, j’ai été immédiatement attirée par ce projet. L’histoire canadienne de la gestion de l’offre est importante et mérite d’être racontée. Le rôle et la responsabilité du CPAC d’assurer que ce système puisse continuer à servir les Canadiens dans les secteurs des œufs et de la volaille sont d’une importance cruciale. Tout aussi importants sont les efforts déployés par le Conseil pour appuyer la recherche et la promotion d’autres secteurs agricoles, y compris le bœuf et le porc, une responsabilité qui promet de s’élargir dans le futur.

Peu de temps après que j’aie accepté ce mandat, le monde a été frappé par la pandémie de COVID-19. Au moment où j’écris ces remerciements, de nouvelles mesures sanitaires sont instituées pour combattre la nouvelle variante Omicron. L’accès aux sources a été extrêmement difficile dû aux restrictions liées à la pandémie. Les institutions d’archives et les universités étaient fermées et les voyages étaient limités. Même lorsque certaines institutions ont rouvert, l’accès complet aux documents n’a pas été rétabli. J’ai pu, malgré tout, recueillir des ressources précieuses, notamment des rapports annuels et des articles de journaux. De plus, j’ai eu la possibilité d’interviewer d’actuels et d’anciens président.e.s et vice-président.e.s du Conseil. Je suis profondément reconnaissante pour la générosité des membres du Conseil qui ont pris le temps de me parler et de s’assurer que je puisse raconter la « véritable histoire ». J’aimerais remercier particulièrement Bill Edwardson, coordonnateur du projet au CPAC, pour son appui et sa patience.

Malgré les défis rencontrés, je suis heureuse que ce livre offre un survol complet des changements et des événements importants qui constituent l’histoire du Conseil, et qu’il permette de souligner l’apport des personnes et des groupes qui ont été les principaux acteurs dans cette histoire. Depuis les débuts du Conseil, en 1972, ses membres ont déployé des efforts constants pour renforcer l’agriculture canadienne et équilibrer les intérêts des consommateurs et des producteurs. Je suis fière d’avoir eu l’occasion de décrire ce parcours et j’ai hâte de voir comment le Conseil va évoluer dans les années à venir.

Jodey Nurse
Professeure adjointe de recherche
Département d’histoire
Université de Waterloo

LISTE DES FIGURES

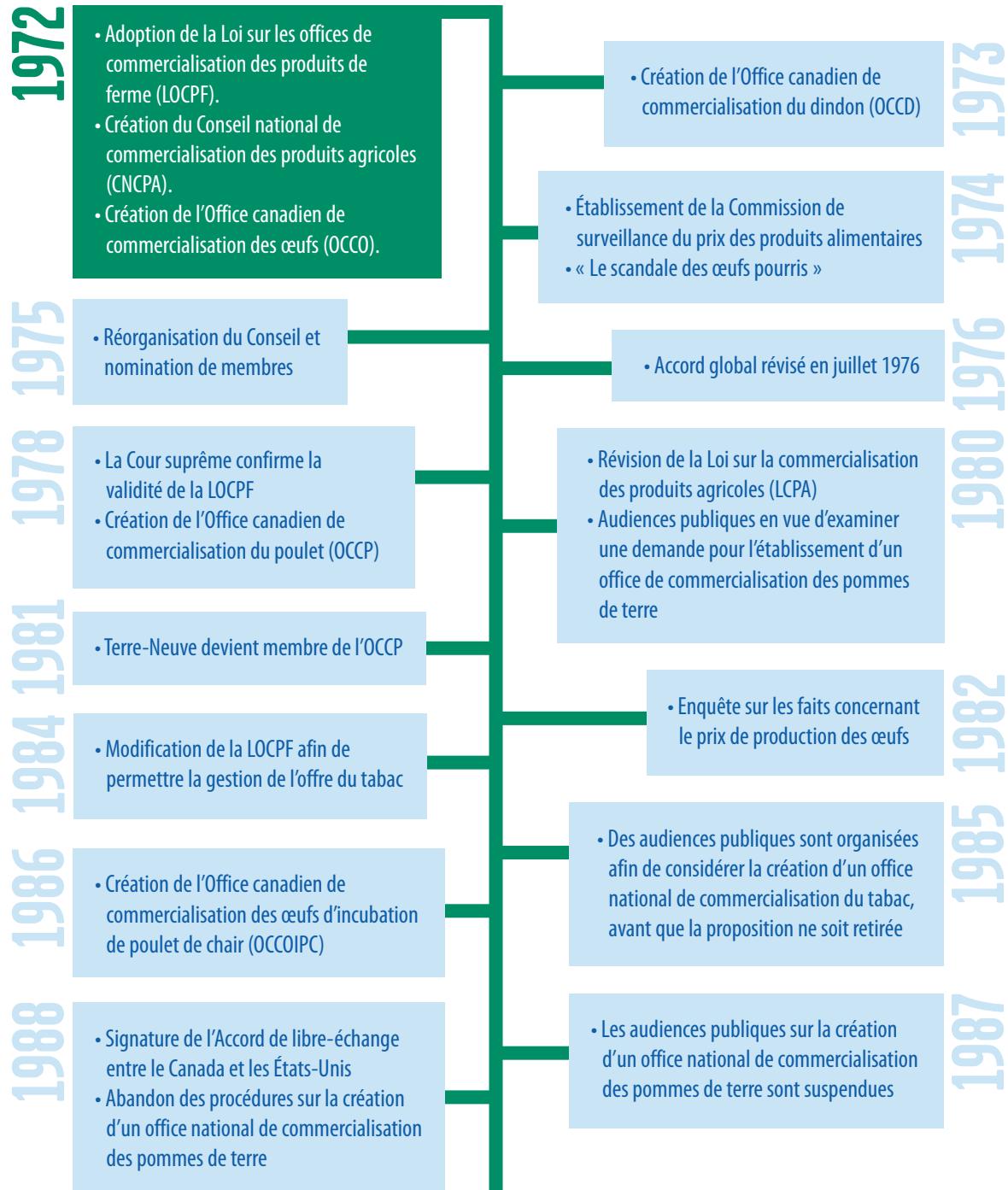
- 1.1** Horace Andrew (Bud) Olson, page 22
- 2.1** Paul Babey, page 26
- 2.2** Eugene Whelan et Jerry Pringle, page 29
- 2.3** J. Adrien Lévesque et M. Tessier, page 32
- 2.4** Discussion en table ronde avec Maurice Touchette, Robert L. Gamelin, Paul Babey, et Beryl Plumptre, page 36
- 2.5** Audiences publiques pour un plan national de commercialisation du poulet; Ralph Ferguson, Paul Babey, et Albert Vielfaure, page 43
- 3.1** June Menzies, page 48
- 3.2** Ralph Barrie, page 54
- 3.3** Lise Bergeron, page 54
- 3.4** Eugene Whelan, Dr. Trant, June Menzies, et Jim Boynton, page 57
- 3.5** Réunion des signataires de l'OCCP; June Menzies, Gaetan Lessier, Doug Headley, Archie LeVasseur, et John Kierans, page 58
- 4.1** Joseph Clifford (Cliff) McIsaac, page 70
- 4.2** Laurent Mercier, page 70
- 4.3** Cynthia Currie, page 72
- 4.4** Linda Boxall, page 74
- 5.1** Ron O'Connor, page 97
- 5.2** Gordon Hunter, page 98
- 5.3** Bill Smirle, page 98
- 6.1** Laurent Pellerin, page 110
- 6.2** Brent Montgomery, page 111
- 6.3** Brian Douglas, page 116
- 6.4** Mike Pickard, page 117
- 6.5** Ron Bonnett, page 118
- 7.1** L'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire accompagnée de Brian Douglas, président du CPAC, page 131
- 7.2** Membres du CPAC et des Éleveurs de dindon du Canada, page 131

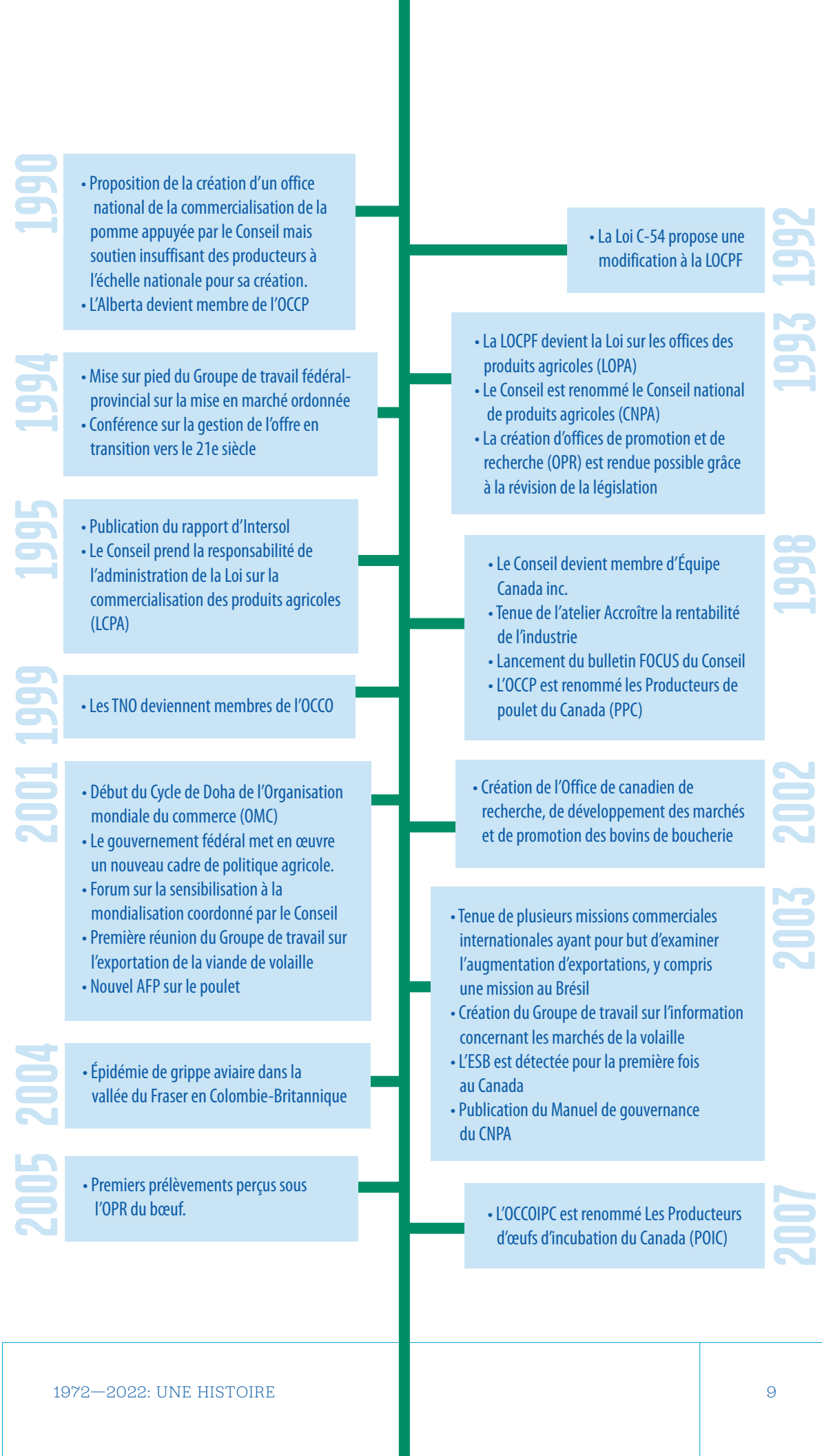
ACRONYMES

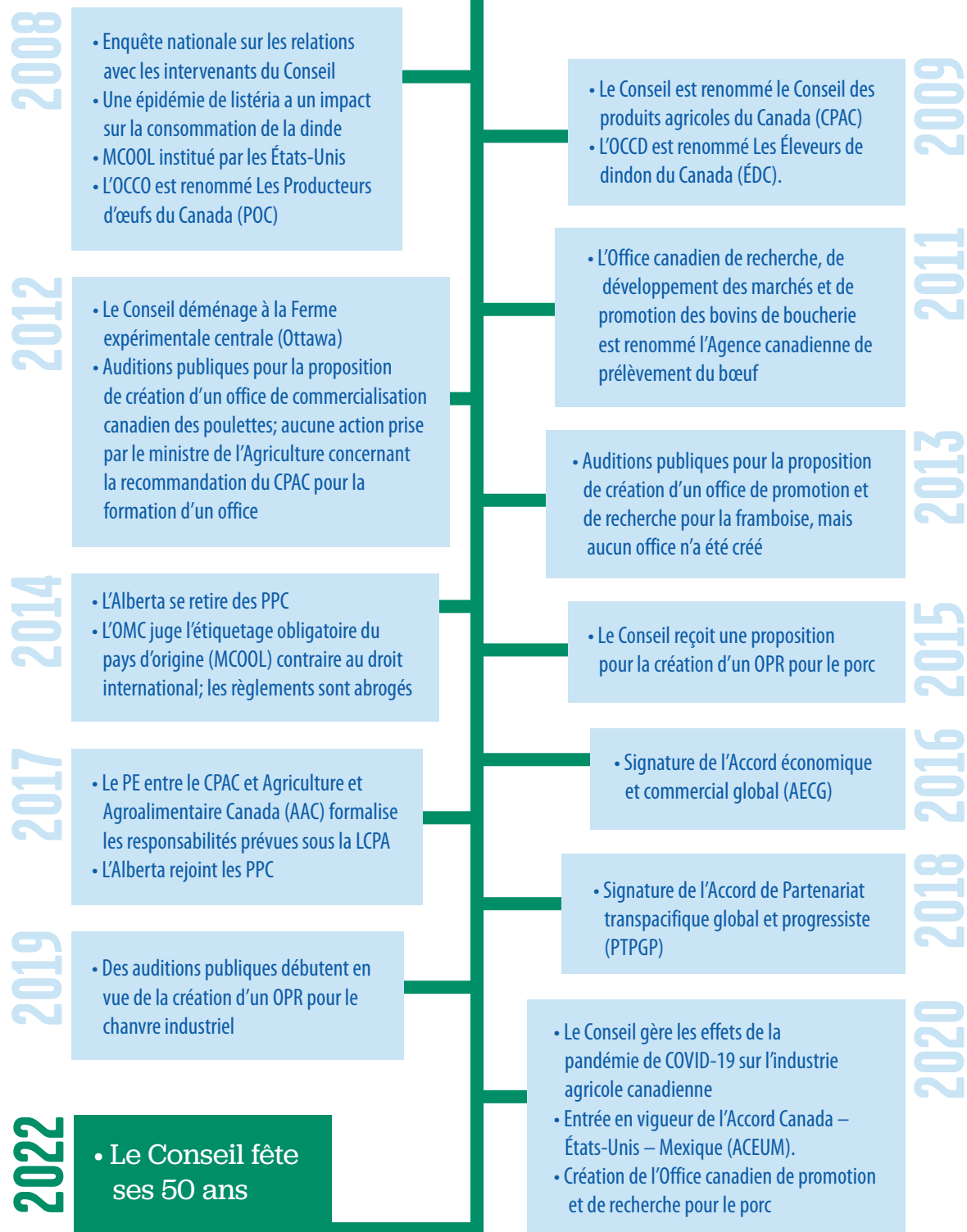
AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ACC	Association des consommateurs du Canada
ACCEU	Accord commercial entre le Canada et les États-Unis
ACEB	Association canadienne des éleveurs de bovins
ACEUM	Accord Canada – États-Unis – Mexique
ALECEU	Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis
ACIA	Agence canadienne d’inspection des aliments
AECG	Accord économique et commercial global
AFP	Accord fédéral-provincial
ALE	Accord de libre-échange
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ANRA	Association nationale des régies agroalimentaires
PTPGP	L’Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste
ARC	Agence de revenu du Canada
CCB	Commission canadienne du blé
CCTOV	Conseil canadien des transformateurs d’œufs et de volaille
CDP	Coût de production
CEC	Conseil économique du Canada
CIB	Centre d’information sur le bœuf
CIO	Commission internationale des œufs
CNCPA	Conseil national de commercialisation des produits agricoles
CNPA	Conseil national des produits agricoles
CPAC	Conseil des produits agricoles du Canada
CRAC	Conseil de recherches avicoles du Canada
CSPPA	Commission de surveillance du prix des produits alimentaires
ÉDC	Éleveurs de dindon du Canada
ENAP	Entente nationale sur l’allocation et les prix
ESB	Encéphalite spongiforme bovine
FAO	Fédération d’agriculture de l’Ontario

FCEB	Fédération canadienne de l'exportation de bœuf
FPOCQ	Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec
FPPQ	Fédération des producteurs de porc du Québec
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
HACCP	Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise
LCPA	Loi sur la commercialisation des produits agricoles
LOCPF	Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme
LOPA	Loi sur les offices des produits agricoles
MCOOL	Mandatory Country-Of-Origin Labelling (É-U) [étiquetage obligatoire du pays d'origine]
OCCD	Office canadien de commercialisation du dindon
OCCO	Office canadien de commercialisation des œufs
OCCOIPC	Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair
OCCP	Office canadien de commercialisation du poulet
OMC	Organisation mondiale du commerce
OPR	Office de promotion et de recherche
POC	Les Producteurs d'œufs du Canada
POIC	Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada
PPC	Les Producteurs de poulet du Canada
PPI	Programme des produits industriels
PRAD	Programme de retrait anticipé des poules
SAGE	Sectoral Advisory Group - Eggs (groupe de consultation sectoriel sur les œufs)
TNO	Territoires du Nord-Ouest
UPA	Union des producteurs agricoles
USDA	United States Department of Agriculture (ministère de l'Agriculture des États-Unis)

FAITS SAILLANTS







MEMBRES DU CONSEIL

Président.e.s

Paul Babey (1972–1979)
S. June Menzies (1979–1985)
Ralph Barrie (1986–1991)
Cliff McIsaac (1991–1997)
Cynthia Currie (1997–2006)
Gordon Hunter (2007) – *président par intérim*
Bill Smirle (2008–2010)
Brent Montgomery (2010) – *président par intérim*
Laurent Pellerin (2010–2017)
Mike Pickard (2017–2018) *président par intérim*
Brian Douglas (2018- en poste à la publication du livre)

Vice-président.e.s

Réal Roy (1972–1974)
M.E. (Jerry) Pringle (1975–1976)
James Boynton (1976–1984)
Ralph Barrie (1985–1986)
Lise Bergeron (1986–1992)
Laurent Mercier (1992–1997)
Linda Boxall (1997–1999)
Ron O'Connor (1999–2007)
Brent Montgomery (2007–2015)
Mike Pickard (2015–2019)
Ron Bonnett (2019 - en poste à la publication du livre)

Membres

Ralph Ferguson (1972–1976)
J. Adrien Lévesque (1972–1983)
Hector Hill (1972–1980)
Albert Vielfaure (1972–1993)
Maryon Brechin (1975–1989)
George Home (1975–1979)
Jules Thibaudeau (1976–1986)
Malcolm Bryson (1983–1984)
Max Thompson (1983–1984)
Larry Moynahan (1981–1993)
Eric Hammill (1984–1993)
Nigel Taylor (1985–1990)
Dale McIntosh (1985–1987)
Glenn Flaten (1986–1994)
Gordon Hunter (1987–1990)
Peggy Smith (1990–1997)
Roy Miske (1992–1997)
Reta Moyer (1993–1997)
John Vissers (1993–1997)
Linda Boxall (1994–1997) – *occupe ensuite le poste de vice-présidente*
Anne Chong Hill (1998–2004)
Raymond Cloutier (1998–2001)
David Coburn (1998–2002)
John A. (Sandy) McCurrach (1998–2004)
Ron O'Connor (1998–1999) – *occupe ensuite le poste de vice-président*
Paul Ouellette (1997–2001)
Michel Veillette (1997–2008)
Lorraine Arnett (1999–2003)
Félix Destrijker (2001–2004)
Maurice Giguère (2001–2007)
Roger Richard (2004–2007)
Susan Johnson (2005–2008)
Juliann Blaser Lindenbach (2004–2009)
Stewart Affleck (2004–2007)

Larry Campbell (2004–2005)
Brent Montgomery (2007) – *occupe ensuite les postes de vice-président et de président*
Ed de Jong (2007–2013)
Marjorie Donnan (2007–2010)
Patrick James (2007–2010)
Lise Bergeron (2007–2011)
John Griffin (2008–2015)
Phil Klassen (2009–2013)
Jim Chatenay (2010–2012)
Tim O’Connor (2011–2015)
Mike Pickard (2013–2018) – *occupe ensuite les postes de vice-président et de président par intérim*
Debbie Etsell (2013–2017)
Chantelle Donahue (2014–2017)
Kimberley Hill (2015–2018)
Yvon Cyr (2018 - 2022)
Maryse Dubé (2015 – en poste à la publication du livre)
Morgan Moore (2019 - en poste à la publication du livre)

INTRODUCTION

Le présent livre fait le survol de l'histoire institutionnelle du Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC). Le Conseil fête, en 2022, ses cinquante ans. J'espère que cet ouvrage offrira un survol utile des changements majeurs, des événements importants et des réalisations des individus et des groupes qui sont au cœur de l'histoire du Conseil.

Lorsqu'il est créé en 1972, en vertu de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme (LOCPF), il porte le nom de Conseil national de commercialisation des produits agricoles (CNCPA). C'est un conseil ministériel qui rend compte à la Chambre des communes par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture. Son mandat est de conseiller le ministre sur les mérites de la création d'offices de commercialisation nationaux pour des produits agricoles réglementés lesquels, une fois créés sont supervisés par le Conseil. Non seulement assure-t-il la surveillance du fonctionnement de ces offices, mais en plus il conseille le ministre quant à la nécessité d'apporter des modifications en fonction des besoins. Le Conseil est chargé de travailler avec ces offices à la promotion d'un système de commercialisation efficace de ces produits dans le commerce intérieur et international, et d'enquêter sur le bien-fondé d'élargir les champs d'activités de ces offices. Dans les années 1990, le Conseil prend la responsabilité de l'administration de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles (LCPA) par l'entremise d'un protocole d'entente à la demande d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Il continue à assurer la surveillance des offices de commercialisation des œufs et de la volaille et a le mandat, en vertu de l'ajout législatif Partie III de la LOPA, de créer et de superviser la promotion à l'échelle nationale des offices de promotion et de recherche (OPR) pour les produits agricoles. Bien que les rôles principaux du Conseil demeurent les mêmes ou se sont élargis, les mandats qui lui sont confiés et les approches que prennent ses membres pour remplir leurs obligations en vertu de la loi changent au fil de temps, en fonction des nouveaux défis et occasions qui se présentent.

L'histoire du Conseil met en lumière ses efforts continus pour s'assurer que tous les intervenants de l'industrie bénéficient des offices nationaux qui sont sous sa supervision. Il accomplit ce travail au moyen d'un accès abordable et stable aux produits agricoles, tout en soutenant des prix agricoles équitables pour les agriculteurs. En poursuivant ce but, le CPAC travaille à renforcer les industries des œufs et de la volaille, à fournir un leadership dans la promotion et la recherche agricoles, à favoriser la communication et la collaboration entre les intervenants de l'industrie et à assurer une surveillance qui protège les intérêts et des producteurs et des consommateurs. À ce jour, le Conseil continue de soutenir les objectifs législatifs des offices nationaux en favorisant et en assurant le maintien d'une industrie agricole canadienne en expansion à la fois solide, efficace et collaborative.

CHAPITRE 1

Avant la création du Conseil des produits agricoles du Canada

Introduction

Au 20^e siècle, plusieurs événements marquants conduisent à l'adoption de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme (LOCPF) et à la création, en 1972, du Conseil national de commercialisation des produits agricoles (CNCPA). La modernisation de l'agriculture – notamment les innovations technologiques et biologiques, l'amélioration des méthodes agricoles et une spécialisation accrue – tout au long du 20^e siècle, contribue à une augmentation sans précédent de la productivité agricole. Cependant, comme nous allons le voir, elle contribue aussi à augmenter la volatilité des marchés agricoles. Les agriculteurs et leurs défenseurs se font les champions des coopératives et des offices de commercialisation en vue de lutter contre ces problèmes et d'accroître leur pouvoir de négociation dans le système d'approvisionnement alimentaire. Finalement, face à la faible participation volontaire des coopératives et à l'inadéquation des autorisations légales données aux offices de commercialisation provinciaux, les agriculteurs cherchent d'autres moyens de rendre la commercialisation plus efficace. L'intervention croissante de l'État dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire, pendant la Seconde Guerre mondiale, améliore la perception du contrôle de la production, ce qui facilite et encourage les efforts intensifs des agriculteurs en cette période d'après-guerre, en faveur de la stabilisation de leurs revenus. Ces premiers développements, de même que les crises de plus en plus aiguës du marché dans les années 1960 et au début des années 1970, conduisent à l'adoption de dispositions législatives structurant un système national de gestion de l'approvisionnement dans les secteurs de la volaille et des œufs canadiens et la création du CNCPA comme organisme de surveillance des offices de commercialisation nationaux.

Premières actions en faveur de la commercialisation ordonnée

L'élaboration des lois relatives à la commercialisation au Canada est un long processus, qui vient répondre à l'évolution des besoins du monde agricole. Même avant le 20^e siècle, les progrès de la gestion scientifique des innovations agricoles et technologiques, à la fois mécaniques et biologiques, avaient entraîné une augmentation importante de la production des exploitations. Cette augmentation de la production s'était

accompagnée d'une plus grande volatilité des marchés agricoles causée par le caractère de plus en plus mondialisé des échanges de produits. On assistait à «l'intégration précipitée des marchés mondiaux de produits de base et de capitaux à une échelle et d'une intensité inédites».¹ Au 20^e siècle, cette évolution s'accélère et l'agriculture canadienne est de plus en plus liée à ce que le politologue, Peter André, qualifie de «régime alimentaire en voie de mondialisation» (*globalizing food regime*) qui accentue «l'intensification et l'expansion transfrontalières du modèle agricole industriel fondé sur de l'équipement hautement capitalistique, sur l'apport d'engrais à forte consommation d'énergie, de pesticides, d'eau et de semences, et sur une préférence pour la production à grande échelle, souvent orientée vers les marchés d'exportation».² De toute évidence, l'agriculture était sur le point de connaître d'énormes changements.

Dans ce contexte, les agriculteurs canadiens comprennent que les investissements coûteux dans leurs exploitations n'améliorent pas nécessairement les revenus qui sont faibles et ne tempèrent pas la fluctuation des prix à la production. Seules des solutions de commercialisation novatrices, notamment par l'utilisation de coopératives et la mise en place des offices de commercialisation, peuvent donner des résultats. Ironiquement, les agriculteurs s'inspirent du passé pour trouver des solutions actuelles. En effet, dans la seconde moitié du 19^e siècle, les agriculteurs s'étaient rassemblés autour du mouvement de coalition agraire de la Grange, qui s'opposait aux pratiques monopolistiques des compagnies ferroviaires et des banques. Pendant cette période, les agriculteurs avaient créé des magasins et installé des élévateurs à grain et des moulins coopératifs et défendaient plus activement leurs droits sur la scène politique.³ Ces développements avaient favorisé la naissance de la première véritable entreprise coopérative agricole au Canada: en 1913, les producteurs de fruits de la vallée de l'Okanagan avaient mis en œuvre une initiative ayant malheureusement échoué après la fin de la Première Guerre mondiale, car ils ne disposaient pas des moyens légaux pour restreindre l'approvisionnement ni pour empêcher les non-membres de pénétrer ses marchés.⁴ Des initiatives coopératives comparables sont lancées tout au long des années 1920, comme la création de la Saskatchewan Co-operative Poultry Producers, en 1925, qui compte 4 282 producteurs et établit 175 postes de mirage dans la province. En 1927, l'organisme s'incorpore à nouveau et débute une nouvelle mise en commun des œufs destinée à traiter la production de ses membres.⁵ Des efforts similaires se concrétisent en Alberta et au Manitoba, et en 1928, la Saskatchewan et le Manitoba collaborent à la création de la Canadian Co-operative Poultry Marketing Association. En 1929, l'Alberta et la Colombie-Britannique coopèrent avec la Saskatchewan et le Manitoba pour créer le Canadian Poultry Pool, une brève expérience interrompue en raison de l'effondrement du prix des œufs après les événements de 1929.⁶ À l'instar d'autres efforts coopératifs, l'organisation échoue finalement, car elle repose sur une participation volontaire. En inondant le marché de leurs produits, les non-membres font baisser les prix à la production qui sont déjà bas.

À l'inverse, les offices de commercialisation instaurent un système de coopération obligatoire, dans lequel tous les producteurs d'un produit donné dans une région déterminée sont contraints par la loi d'adhérer à la réglementation prévue par un plan de commercialisation. Malgré des différences

importantes entre les plans, leur objectif est similaire. Il s'agit généralement de stabiliser, de maintenir ou d'augmenter – voire égaliser – le revenu des producteurs.⁷ La réussite, pendant la Première Guerre mondiale, de la stabilisation du cours des céréales en temps de guerre par le Bureau des superviseurs des grains, renommé Commission canadienne du blé (CCB), laisse une impression durable sur les producteurs. Dissoute en 1920, la Commission ressuscite pendant la Grande Dépression en raison de la stabilité qu'elle apporte au secteur, mais aussi d'une volonté de jouer franc-jeu.⁸ Avant même le rétablissement de la CCB en 1935, les agriculteurs canadiens et leurs représentants regardaient avec suspicion les fusions croissantes opérées dans les secteurs des services agricoles et de l'alimentation des années 1920, et s'interrogent sur la capacité de l'offre et la demande à répondre à leurs besoins. Ainsi, après une période de faibles prix de la volaille en 1923, le président du Collège d'agriculture de l'Ontario, J.B. Reynolds, déclare que «le système capitaliste qui régit les conditions économiques de l'époque moderne est inexorable et exige des "sacrifices humains"», et il encourage les agriculteurs à s'organiser en déplorant le fait que l'agriculture soit «la seule industrie non-organisée et non-protégée».⁹ Pour Reynolds et de nombreux autres, les agriculteurs doivent coopérer pour améliorer leur position dans le système alimentaire où, en tant que preneurs de prix, ils sont désavantagés et possèdent peu de pouvoir de négociation. Les années 1920 sont le théâtre d'autres périodes de fluctuations extrêmes du prix des œufs, qui déstabilisent le marché et inquiètent les producteurs quant à l'avenir de leur secteur. Cependant, au lieu de promouvoir des interventions sur le marché, la plupart des représentants gouvernementaux et de l'industrie, désirant que le marché règle ses problèmes par lui-même, tendent à préférer des solutions comme une meilleure éducation des consommateurs, l'amélioration de l'élevage et du contrôle de la qualité, une spécialisation croissante et l'augmentation des exportations.¹⁰

Les producteurs d'œufs ne sont pas les seuls agriculteurs à faire face à des prix à la production et des revenus instables pendant les années 1920. La volatilité de nombreux marchés de produits de base agricoles entraîne l'adoption de plusieurs mesures législatives importantes, à l'échelle nationale et provinciale. Citons, par exemple, la *British Columbia Produce Marketing Act* adoptée en 1927. Cette loi est une tentative de création d'organismes de commercialisation contrôlés par les producteurs. La province met en vigueur la *Dairy Products Sale Adjustments Act* en 1929. Ce type de mesures législatives est alors considéré comme une manière de renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs sur le marché et d'améliorer la coordination et la distribution des produits agricoles.¹¹ Toutefois, en 1931, la Cour suprême du Canada déclare que le *British Columbia Produce Marketing Act* est *ultra vires*, hors des compétences de la province, au motif qu'elle interfère avec le commerce interprovincial et que le prélèvement qu'elle impose aux producteurs constitue un impôt indirect, deux domaines de compétence fédérale. En 1932, la *Dairy Products Sale Adjustments Act* subit le même sort.¹² Néanmoins, ces lois de la Colombie-Britannique incitent les agriculteurs à solliciter des amendements législatifs et à exiger de leurs gouvernements la régulation de la commercialisation pour faire face à la dégradation de leur condition dans les années 1930. Peu après, d'autres provinces lui emboîtent le pas.

La Grande Dépression et la législation nationale sur la commercialisation

La Grande Dépression marque un tournant important dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles au Canada, en raison du plus grand rôle de régulation qu'endossent alors les états du monde entier, y compris dans le secteur agricole. La Grande Dépression touche durement de très nombreuses exploitations familiales. En effet, la plupart d'entre elles produisent des produits de base dépendants du commerce international, qui s'est alors effondré.¹³ Les agriculteurs des Prairies font aussi face à la sécheresse et à des conditions hivernales particulièrement rigoureuses. En outre, les exploitations situées dans des régions épargnées par les pires conditions climatiques doivent tout de même affronter des prix à la ferme en baisse, qui font chuter drastiquement les revenus agricoles.¹⁴ Comme l'explique l'historienne Ruth Sandwell, les ménages ruraux de tout le Canada sont « bien intégrés dans des réseaux capitalistes mondiaux de relations mercantiles et industrielles toujours croissants, par l'échange de travail contre des salaires et la vente et l'achat de produits de base contre des liquidités ou du crédit ».¹⁵ Alors que l'aggravation des conséquences de la Grande Dépression perturbe considérablement ce système d'échanges, les producteurs de nombreux secteurs agricoles canadiens exercent des pressions sur le gouvernement fédéral pour obtenir une loi réglementant la commercialisation des produits agricoles.

Plusieurs pays introduisent des mécanismes de soutien des prix en faveur de leur secteur agricole, comme le fait le gouvernement conservateur du premier ministre R.B. Bennett. En 1934, la Loi nationale de commercialisation des produits agricoles, rédigée sur le modèle des lois britanniques de commercialisation des produits agricoles (*British Agricultural Marketing Acts*) de 1931 et 1933, octroie le pouvoir d'établir des plans de commercialisation régionaux aux groupes représentant les produits agricoles et d'autres ressources naturelles, sous réserve d'une approbation gouvernementale. Cette loi prévoit la création du Bureau fédéral d'organisation du marché, chargé non seulement de réglementer les marchés et de contrôler le commerce, mais aussi de déléguer des pouvoirs de réglementation aux offices locaux de commercialisation de produits de base. En 1935, environ 22 plans de commercialisation ont déjà été recommandés au gouverneur en conseil. Le mouvement a toutefois un départ mouvementé : en 1937, le comité judiciaire du Conseil privé, la juridiction d'appel finale au Canada jusqu'en 1949, juge la loi inconstitutionnelle, car elle empiète sur les compétences provinciales.¹⁶ Encore une fois, comme d'autres lois relatives à la commercialisation de produits agricoles, la loi nationale est contestée sur des questions de propriété, de droits civils et de commerce intraprovincial.¹⁷ Malgré tout, de nombreux offices de commercialisation provinciaux créés pendant cette période, subsistent en vertu de législations révisées. Malgré des pouvoirs réduits et inégaux, leur existence même souligne la reconnaissance de l'intervention de l'État dans le marché, particulièrement au sein des systèmes d'alimentation nationaux, et l'acceptation croissante de cette intervention. À la fin des années 1930, les représentants des agriculteurs réclament la réglementation de la commercialisation dans les provinces et à l'échelle fédérale.

En 1940, toutes les provinces sauf le Québec, disposent d'une législation en la matière,¹⁸ mais ce n'est qu'après les difficultés de la Seconde Guerre mondiale et l'après-guerre que le gouvernement fédéral accepte d'octroyer de plus grands pouvoirs de réglementation et de contrôle.

Les répercussions de la Seconde Guerre mondiale

La Seconde Guerre mondiale et l'invocation de la Loi sur les mesures de guerre donnent au gouvernement fédéral de plus grands pouvoirs de réglementation pour contrôler les prix des aliments. Ces pouvoirs ont une portée nettement plus grande que ceux prévus dans la législation précédente en matière de commercialisation.¹⁹ L'intervention inédite de l'État dans le commerce de plusieurs produits de base, à laquelle s'ajoutent de plus en plus de subventions et de mécanismes de contrôle des prix, est un pilier essentiel de l'économie dirigée du Canada en temps de guerre.²⁰ Malgré quelques résistances, la population canadienne, de façon générale, considère ces interventions comme décisives pour la capacité du Canada à approvisionner en aliments les soldats et les alliés, mais aussi comme un moyen de parvenir à une « égalité du sacrifice » pour ceux qui sont au Canada.²¹ Outre les interventions antérieures des offices de commercialisation et le soutien des producteurs dont bénéficient en grand nombre ces offices, les interventions réglementaires du gouvernement fédéral dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation pendant la Seconde Guerre mondiale conduisent de nombreux consommateurs canadiens à se mobiliser après la guerre pour demander à l'État de contrôler davantage ces secteurs. Cependant, ce n'est que vers la fin de l'année 1945 que les représentants des agriculteurs et du gouvernement commencent à travailler sur la Loi sur la commercialisation des produits agricoles (LCPA), qui sera finalement adoptée en 1949. Malgré son importance, cette loi ne parvient pas à endiguer la détresse économique des secteurs du poulet de chair et des œufs et une nouvelle loi est nécessaire.

Mesures de stabilisation de l'agriculture des années d'après-guerre

La LCPA permet au gouvernement fédéral d'autoriser les offices de commercialisation provinciaux à réglementer le commerce interprovincial et les exportations de plusieurs produits. Après sa modification, en 1957, elle délègue en outre aux offices de commercialisation des pouvoirs d'imposition à l'échelle provinciale.²² Le lieutenant-gouverneur en conseil autorise les offices de commercialisation provinciaux à faciliter la création d'offices de produits de base selon des modalités variables. Ainsi, dans plusieurs provinces, l'établissement d'offices locaux nécessite le vote des producteurs, tandis qu'au Québec, un plan de commercialisation autorise un syndicat professionnel à contrôler la commercialisation. Au Manitoba, des commissions de commercialisation doivent représenter les producteurs, les commerçants et d'autres intervenants, y compris les consommateurs. Les législations ont toutefois une limite commune, à savoir l'incapacité des offices locaux à contrôler les flux de produits agricoles en provenance

d'autres provinces sur leur marché, qui contrecarrent les mesures de stabilisation du marché.²³ La pression à la surproduction décourage les représentants du gouvernement, alors que d'autres changements dans les réalités agricoles, comme la commercialisation accrue, les fusions et la diminution des marges commerciales, aggravent la situation.²⁴ En effet, si dans la période d'après-guerre, la croissance démographique et la nécessité d'augmenter la production agricole pour nourrir la population mondiale sont préoccupantes, la question de la surproduction, et non de la sous-production, est la principale inquiétude dans de nombreux pays industrialisés. Bien que l'économie canadienne soit relativement stable dans les années 1950 et 1960, les marchés agricoles sont loin de l'être. Les agriculteurs sont confrontés à un étai coût-prix qui entraîne une diminution rapide de leurs marges. À titre d'exemple, en 1964, le cours des œufs et des poulets de chair enregistre de nouveaux records à la baisse, aggravant la détresse financière des producteurs auxquels il avait été conseillé d'investir considérablement dans leurs exploitations pour faire face à la concurrence.²⁵ Contrairement aux prévisions de croissance des ventes, la demande ne suit pas alors que les agriculteurs voient leurs pertes augmenter à un rythme alarmant.²⁶ Les bas prix des volailles et des œufs amènent le gouvernement fédéral à accorder d'importants montants aux producteurs et les paiements de soutien dépassent 14 millions de dollars canadiens entre 1958 et 1970 (ce qui correspond à plus de 100 millions de dollars canadiens courants).²⁷ Ces raisons poussent les producteurs d'œufs et de volaille dans plusieurs provinces, comme la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et le Québec, à établir des offices de commercialisation. Toutefois, comme nous l'avons vu, les mécanismes de réglementation de la commercialisation sont limités par la législation en vigueur. Alors que des mesures législatives fédérales régissent la commercialisation du lait et du blé dès les années 1970, il n'existe pas de législation nationale globale pour tous les produits de l'agriculture.²⁸

Les problèmes suscités par les limites imposées par la législation provinciale apparaissent clairement lors de la guerre dite des poulets et des œufs de 1970 et 1971. Cette « guerre » commence quand le gouvernement québécois crée la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ) en 1970, un office de commercialisation qui restreint le prix, le classement et la vente de tous les œufs au Québec, y compris ceux importés d'autres provinces. Cette décision perturbe particulièrement les ventes du Manitoba et de l'Ontario. Ces provinces instaurent alors des mesures de représailles en réponse à la législation du Québec, notamment le contrôle strict des importations et la saisie de la production ne provenant pas de leur province. Cette bataille représente un changement du niveau de concurrence, puisque les parts de marché ne sont plus disputées entre des producteurs individuels, mais entre des offices de commercialisation provinciaux qui se concurrencent entre eux sur les marchés canadiens des œufs et du poulet. Cet épisode a également de graves conséquences politiques, notamment la rupture des relations entre agriculteurs, consommateurs, autres intervenants de l'industrie et politiciens. Il intensifie aussi les tensions autour de la légalité et de l'autorité des offices de commercialisation provinciaux.²⁹ Enfin, la guerre des œufs et du poulet fournit au gouvernement fédéral la motivation nécessaire pour se mettre à la rédaction et à l'adoption d'une législation nationale qui, conjuguée aux

lois provinciales, permettrait aux producteurs d'établir des offices de commercialisation nationaux, chargés de gérer l'offre au moyen d'un système fondé sur trois piliers : le contrôle des importations, la production contrôlée et la fixation équitable des prix par les producteurs. L'adoption du texte législatif ne se fait toutefois pas sans heurt.

Adoption de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme en 1972

La Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme (LOCPF) est adoptée le 6 janvier 1972, quatre ans après sa première présentation à la Chambre des communes en mars 1970. Lorsque la loi est proposée la première fois, sous la forme du projet de loi C-197, le ministre de l'Agriculture Horace Andrew (Bud) Olson y voit une réponse aux problèmes des faibles revenus des agriculteurs et de la diminution de l'influence de la sphère politique.³⁰ Le groupe de travail fédéral sur l'agriculture conclut que « la gestion de l'offre peut servir à stabiliser les revenus et les approvisionnements ». Cette conviction est prise en compte dans la loi, qui prévoit la création d'offices nationaux de commercialisation de produits de base habilités à autoriser que la production soit orientée en fonction de la demande réelle.³¹ Rapidement, l'opposition conjointe du Nouveau Parti démocratique et du Parti progressiste-conservateur du Canada à la loi proposée par le gouvernement libéral suffit à retarder l'adoption du projet de loi. Si, au début, des délais sont demandés pour que les organismes agricoles aient le temps de présenter des mémoires sur le projet de loi au Comité de l'agriculture, très vite, le concept même d'office de commercialisation national doté de pouvoirs de gestion de l'offre est remis en question.³² Bien entendu, les débats autour des offices de commercialisation et des plans de production contrôlée ne sont pas nouveaux, et ils causent régulièrement de profonds désaccords entre producteurs et associations de producteurs, sans compter les autres intervenants. Toutefois, dans le cas du projet de loi C-197, la principale opposition au concept de gestion de l'offre provient des organismes de producteurs de bovins, particulièrement de l'Association canadienne des bovins et la Saskatchewan Stock Growers Association (association des éleveurs de bétail de la Saskatchewan). Ces groupes souhaitent que les bovins soient exclus du projet de loi, car, selon la politologue Grace Skogstad, « pour les exploitants de ranch individualistes de l'Ouest canadien, qui peuvent « surmonter » les baisses récurrentes du cycle du bœuf grâce à l'envergure de leurs exploitations, la régulation de la commercialisation et la gestion de l'offre sont inacceptables ». ³³ Le Parti progressiste-conservateur fédéral s'oppose également à la loi, au motif qu'elle permettrait une trop grande intervention de l'État dans le marché et un contrôle excessif des entreprises agricoles.³⁴

L'intensité de la guerre des œufs et du poulet incite toutefois toutes les parties à se réunir pour élaborer une loi nationale qui favoriserait une coopération interprovinciale. Des modifications sont finalement apportées au projet de loi C-176 en vue d'obtenir un consensus. Elles portent notamment



**L'Honorable
Horace Andrew
(Bud) Olson,
ministre fédéral
de l'Agriculture,
1968–1972**

(Figure 1.1) Crédit photo : Canada Poultrymen.

Né à Idlesleigh (Alberta) en 1925, M. Horace Olson est un agriculteur, un éleveur et un commerçant. Il siège également au Parlement pendant plus de 30 ans.¹ M. Olson est le ministre de l'Agriculture qui négocie l'adoption de la LOCPF. Il est également le premier membre du Parlement à qui rend compte le CNCPA, lors de sa création. Le soutien de M. Olson à la LOCPF tient de sa conviction que la gestion de l'offre est un système efficace pour redresser le marché chaotique de l'industrie des œufs et de la volaille. M. Olson est un éleveur et un commerçant de l'Alberta qui a été élu député à la Chambre des communes pour le Parti Crédit social du Canada (circonscription de Medicine Hat), mais qui devient par la suite, un député libéral. En tant que premier ministre de l'Agriculture du cabinet de Pierre Elliot Trudeau en 1968, il est conscient du besoin d'une commercialisation ordonnée qui puisse soutenir l'agriculture nationale. M. Olson reconnaît que les crises des faibles revenus, un mouvement vers les offices provinciaux de commercialisation et la demande pour une législation nationale de la part d'agriculteurs nécessitent une réponse. La « guerre du poulet et des œufs » démontre la nécessité d'une législation fédérale qui coordonne les efforts provinciaux. M. Olson constate que c'est « un problème de l'industrie plutôt qu'une question idéologique et il est d'accord avec les demandes pour une législation nationale. »² Lors des élections de 1972, tout comme les trois autres députés libéraux de l'Alberta, M. Olson perd son siège à la Chambre des communes. Par la suite, il est nommé au Sénat par Pierre Elliott Trudeau et retourne plus tard au Cabinet. M. Olson est considéré comme étant l'un des ministres les plus importants de l'ère Trudeau dans son rôle de ministre du Développement économique rural, de 1980 à 1984. Il démissionne du Sénat et devient le 14^e Lieutenant-gouverneur de l'Alberta en 1996. Il occupe cette fonction jusqu'à l'an 2000.

1 Parlement du Canada, « L'hon. Horace Andrew (Bud) Olson, C.P., député, sénateur », https://lop.parl.ca/sites/ParlInfo/default/fr_CA/Personnes/Profil?personId=6212 (consulté le 29 juillet 2021).

2 Barry Wilson, « Bud Olson », *The Western Producer*, 27 December 2007, <https://www.producer.com/news/bud-olson/> (consulté le 29 juillet 2021).

sur: le fait que la majorité des membres du Conseil de supervision (CNCPA) doivent être des producteurs; le fait que les membres de ce Conseil doivent représenter proportionnellement les trois régions de l'Ouest, du Centre et du Canada atlantique; l'introduction de la possibilité d'une élection par les producteurs ou d'une nomination par le gouvernement des membres du conseil de commercialisation; la nécessité pour le Conseil de montrer que la majorité des producteurs approuvent l'idée de charger un office de commercialisation de réglementer un produit de base donné; et le fait que seuls les offices de commercialisation de la volaille et des produits de la volaille soient autorisés à gérer l'offre. Cette dernière modification signifie que toute extension de la gestion de l'offre pour un autre produit de base nécessite un amendement de la LOCPF. Bien que les principes fondamentaux de gestion de l'offre nationale et de nomination ministérielle fédérale du Conseil soient retenus, la loi est loin d'être le plan global recherché à l'origine par le gouvernement.³⁵

Néanmoins, l'adoption de la LOCPF en janvier 1972 et la création du CNCPA pour coordonner l'élaboration de plans de commercialisation et promouvoir le commerce interprovincial et les exportations représentent un événement historique. La loi et le Conseil sont l'aboutissement de décennies de mobilisation des producteurs, qui voulaient avoir leur mot à dire dans le système alimentaire, car leur position de preneurs de prix les désavantageait. En tant qu'organisme

de surveillance chargé de veiller à ce que le système national de gestion de l'offre de la volaille et des œufs fonctionne dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs, le CNCPA a un rôle particulièrement important à jouer dans la réussite de cette loi.³⁶ En effet, ce dernier est chargé de conseiller le ministre de l'Agriculture sur toutes les questions relatives à la création et au fonctionnement des offices en vertu de la LOCPF, d'examiner les activités des offices pour s'assurer qu'elles atteignent les objectifs de la loi, de coopérer avec les offices pour promouvoir le commerce interprovincial et les exportations de produits agricoles, et de consulter les gouvernements provinciaux et d'autres organismes gouvernementaux sur des questions de commerce intraprovincial.³⁷ Le premier Conseil se compose de trois à neuf membres, avec au minimum une représentation à cinquante pour cent de producteurs agricoles, nommés par le gouverneur en conseil. Le vice-président ou le président nommé doit être un producteur agricole, la nomination des membres du Conseil doit représenter à égalité les provinces de l'Ouest, du Centre et de l'Atlantique, et les membres doivent être âgés de moins de 70 ans.³⁸

Depuis sa création en 1972, le Conseil ne cesse d'évoluer, non seulement en raison de l'évolution naturelle que connaît toute institution, mais aussi pour s'adapter aux changements qui se produisent sur les plans social, économique et politique. Dans les chapitres qui suivent, l'évolution des rôles et des responsabilités du Conseil, ainsi que les défis et les succès qu'il a rencontrés au cours des décennies précédentes, seront mis en évidence afin de démontrer à la fois le développement et la résilience de l'organisation. Pour juger de l'importance de la LOCPF (aujourd'hui appelée Loi sur les offices des produits agricoles ou LOPA) et du CNCPA (connu désormais comme le Conseil des produits agricoles du Canada ou CPAC), il faut comprendre le contexte historique dans lequel le CNCPA est fondé et évolue. Malgré les défis auxquels le Conseil et les offices sous sa supervision ont dû faire face, la robustesse des secteurs agricoles sous la gestion de l'offre témoigne aujourd'hui de la stabilité et de la valeur que la Loi a apportées au secteur agricole canadien dans le passé, et des avantages dont ont profité les producteurs et les Canadiens au fil du temps.

CHAPITRE 2

Années 70 – Création du Conseil

Introduction

Les années 1970 sont le théâtre de changements spectaculaires dans les domaines politique, économique, culturel et social. Les changements ne sont pas moins importants en agriculture. D'une part, les mauvaises récoltes au sein de nombreux pays exportateurs majeurs entraînent une hausse du cours des céréales et des aliments pour bétail. D'autre part, la crise énergétique mondiale augmente considérablement le coût de plusieurs facteurs de production dans tous les secteurs agricoles. Cette période agitée offre au Conseil national de commercialisation des produits agricoles (CNCPA) l'occasion d'apprendre et de s'ajuster. Il dirige ainsi la création de trois offices nationaux de commercialisation : l'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO) en 1972, l'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) en 1973 et l'Office canadien de commercialisation du poulet (OCCP) en 1978. Lors de la fondation des premiers offices nationaux de commercialisation des œufs et du dindon, les producteurs sont aux prises avec les coûts sans précédent des aliments pour animaux, de la main-d'œuvre, du capital et de l'énergie. La crise énergétique, en particulier, entraîne des répercussions de taille sur les producteurs d'œufs et de volaille, qui dépendent de l'énergie dérivée du pétrole pour le chauffage, du carburant et d'autres facteurs de production agricole.³⁹ C'est au cours de cette période que le problème de la stagflation frappe les puissances économiques mondiales, dans un contexte d'inquiétudes croissantes concernant l'approvisionnement alimentaire.

Les rapports annuels du Conseil conservent la trace de ces difficultés et des mesures internationales prises. Par exemple, le CNCPA indique qu'en réponse aux crises du système alimentaire, la première Conférence mondiale de l'alimentation se tient en 1974.⁴⁰ Lors de la conférence, on souligne le déséquilibre entre l'offre mondiale d'aliments et la demande et, malgré les problèmes de surproduction de la période d'après-guerre, les principales préoccupations d'alors en rapport à la pénurie de céréales sur le marché mondial, l'envolée des prix et la famine dans plusieurs pays asiatiques et africains, sont pris comme exemple de la nécessité d'augmenter la production. Depuis, de nombreux chercheurs ont montré que les résolutions en faveur de l'aide alimentaire adoptées à cette conférence et aux suivantes ont servi uniquement à renforcer le processus de différenciation sociale qui contribue aux famines. Mais à l'époque, il est demandé à de nombreux pays du Nord global d'accroître l'aide. Or, ces aides étaient

plus souvent qu'autrement inefficaces et constituaient bien plus une méthode courante d'écoulement des surplus agricoles qu'une ressource efficace de résolution de la famine.⁴¹

Malgré l'amélioration du coût des aliments pour bétail en 1975, les producteurs de volaille continuent de subir la hausse des coûts de production (CDP) et, de façon générale, les revenus des agriculteurs canadiens demeurent inférieurs à ceux des travailleurs des autres secteurs économiques.⁴² De plus, en raison de l'augmentation continue des prix des produits de base pendant les années 1970, les défenseurs des consommateurs sont plus attentifs à leur évolution et estiment généralement qu'une réglementation moindre, et non plus importante, est nécessaire pour baisser le prix des aliments.

C'est dans ce contexte de prix agricoles volatils et de craintes à propos des pénuries et de la sécurité alimentaires que le nouveau CNCPA dirige la création des premiers offices nationaux de commercialisation du pays dans les secteurs des œufs et de la volaille. La tâche s'avère loin d'être facile. Très vite, le Conseil constate plusieurs problèmes opérationnels dans les offices, particulièrement dans le secteur des œufs. Ces problèmes nécessitent l'intervention active du Conseil, qui doit s'assurer que les offices nationaux de commercialisation corrigent cette situation et mettent en place des solutions adéquates. Ces débuts sont difficiles, mais bien qu'un certain nombre de problèmes persistent à la fin de la décennie, le Conseil obtient certains succès pour l'industrie : il parvient notamment à aider les offices de commercialisation à naviguer en eaux inconnues de sorte que les producteurs canadiens d'œufs et de volaille profitent des avantages liés à la gestion de l'offre et en exercent les responsabilités.

La création du Conseil national de commercialisation des produits agricoles

Comme le prévoit l'article 6 de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme (LOCPF) (1972), le Conseil doit conseiller le ministre de l'Agriculture sur toutes les questions relatives à la création et au fonctionnement des offices. L'objectif est de maintenir et de favoriser l'efficacité et la compétitivité de l'agriculture, d'examiner les activités des offices pour vérifier qu'ils agissent conformément à la Loi, et de coopérer avec eux afin d'améliorer la commercialisation au niveau interprovincial et d'exportations.⁴³ Le Conseil est également chargé de consulter les gouvernements provinciaux et leurs offices de surveillance pour coordonner les mesures prises par l'industrie.⁴⁴ En remplissant ce mandat, le Conseil doit aussi démontrer qu'il agit « dans le souci des intérêts des producteurs et des consommateurs ».⁴⁵

Les premiers membres du Conseil

Après l'adoption de la loi en janvier 1972 et la création en principe du Conseil, le ministre de l'Agriculture Bud Olson annonce la nomination de six membres du CNCPA, en vigueur le 1^{er} avril 1972. Le premier président du Conseil est Paul Babey, le vice-président est Réal Roy, et les autres membres sont Ralph



Paul Babey, président, 1972–1979 (Figure 2.1)

Avant de devenir le premier président du CNCPA en 1972, Paul Babey est un leader de longue date dans la communauté agricole. Il est président de la Farmers' Union of Alberta et occupe plusieurs postes à la Fédération canadienne de l'agriculture, à l'Union nationale des fermiers et à Unifarm. Il est aussi vice-président de Environment Conservation Authority of Alberta et membre du Conseil économique du Canada.¹ Jusqu'à sa nomination au poste de président du CNCPA et son déménagement à Ottawa, M. Babey exploite une ferme près de Beaverdam (Alberta).² En 1979, il démissionne de son poste après avoir été nommé vice-président de la Société du crédit agricole. On se souvient de lui pour son engagement vis-à-vis la gestion de l'offre et de son leadership pendant les premières années du Conseil.

Réal Roy, vice-président, 1972–1974

Résident de Boucherville (Québec), Réal Roy est directeur de LeGrade, une entreprise d'emballage de viande gérée par la Coopérative fédérée de Québec. Il joue aussi un rôle important dans plusieurs autres opérations de la Coopérative avant d'être nommé au CNCPA en 1972. M. Roy a joué plusieurs rôles de leadership avant sa nomination, notamment celui de président du Conseil des Salaisons du Canada (Québec), de la Eastern Feed Grain Manufacturers' Association et celui de vice-président de l'Institut agricole du Canada.³

Albert Vielfaure, membre fondateur, 1972–1993

Membre fondateur du Conseil, Albert Vielfaure est celui qui est demeuré le plus longtemps actif au sein de celui-ci (21 ans). Né à La Broquerie (Manitoba) en 1926, M. Vielfaure s'implique dans plusieurs exploitations agricoles et entreprises liées à l'agriculture à travers les années. Il occupe plusieurs rôles dans sa communauté, y compris celui de membre de la Chambre de commerce, du magasin Co-op, de la Caisse populaire, et du conseil d'Église. M. Vielfaure est élu à l'Assemblée législative du Manitoba de 1962 à 1969, une période au cours de laquelle il demeure actif en production agricole et en gestion de ferme, et de 1970 à 1975, il siège à la Manitoba Hog Marketing Commission. En 1970, M. Vielfaure est nommé membre du conseil consultatif auprès du ministre fédéral de l'Agriculture, et en 1972, il est désigné membre fondateur du CNCPA. Il siège au Conseil avec distinction et on se souvient de lui pour ses contributions importantes dans l'industrie agricole.⁴

1 CNCPA, *Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année fiscale 1972–1973* (Ottawa : 1973), p. 7.

2 Alberta Agriculture Hall of Fame, *Inductees Yearbook* (Ministry of Agriculture and Forestry, Government of Alberta, August 2019), <https://open.alberta.ca/dataset/bce91134-1336-41e6-bd58-0017813afc4a/resource/e5a436fa-396f-4e80-9d45-5707e50e3152/download/alberta-agriculture-hall-of-fame-inductee-yearbook.pdf> (consulté le 25 septembre 2021).

3 CNCPA, *Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année fiscale 1972–1973* (Ottawa : 1973), p. 7.

4 « Alberta Vielfaure, 1923–2007 », Manitoba Agricultural Hall of Fame, <http://www.manitobaaghalloffame.com/ahofmember/vielfaure-albert/> (consulté le 15 septembre 2021).

Ferguson, J. Adrien Lévesque, Hector Hill et Albert Vielfaure. Tous ses membres étaient des leaders du secteur agricole avant leur nomination, et ont occupé des postes de direction dans différents organismes agricoles et de produits de base. Au moment d'accepter la présidence, Paul Babey exprime l'espoir de voir des secteurs agricoles auparavant divisés se rassembler en vertu de la législation nationale, ce qui devrait profiter aux producteurs, mais aussi aux consommateurs et aux transformateurs qui seraient assurés « de disposer d'aliments de grande qualité qui soient à la fois produits au Canada et à des prix stables et raisonnables ». ⁴⁶ Les premiers membres du Conseil sont aussi des défenseurs du système de la

gestion de l'offre. Ainsi, quand Ralph Ferguson s'adresse au New Brunswick Poultry Council (Conseil de la volaille du Nouveau-Brunswick) en 1973, il fait remarquer que la loi donne enfin aux agriculteurs la capacité de coopérer et de produire « d'une manière réglementée » et il insiste sur les avantages qu'il y a à payer un juste prix aux agriculteurs et à leur permettre de participer davantage aux décisions de l'industrie.⁴⁷

Au cours de la décennie suivante, la composition du Conseil change, car les non-producteurs demandent à y être davantage représentés. Cette revendication est particulièrement vive après le « scandale des œufs pourris » (décrit dans la suite du chapitre), qui entraîne des pressions des défenseurs des droits des consommateurs et de politiciens sur le ministre fédéral de l'Agriculture, Eugene Whelan, pour obtenir une plus grande représentation des consommateurs au Conseil. Les nouvelles nominations de 1975 portent à huit le nombre de membres du CNCPA. Parmi les nouveaux membres nommés se trouve une opposante ouverte à la gestion de l'offre, Maryon Brechin, très connue pour ses activités de défense des consommateurs, qui vient alors de quitter la présidence de l'Association des consommateurs du Canada. En tant que première représentante des consommateurs élue au Conseil, Maryon Brechin fait rapidement la une des journaux, à la fois pour son opposition continue à la gestion de l'offre alors qu'elle est membre du Conseil et pour ses déclarations publiques selon lesquelles le CNCPA a un intérêt direct dans la réussite des offices nationaux, qui garantirait l'existence même du Conseil. Elle critique aussi les pouvoirs restreints du Conseil qui ne lui permettent pas d'instaurer de changement.⁴⁸ Citons également un autre membre nommé à la même époque, soit George C. Home d'Ottawa, qui représente le Congrès du Travail du Canada, et M.E. Pringle de Chilliwack (Colombie-Britannique), un ex-parlementaire autrefois membre actif dans le secteur de la volaille.⁴⁹ La diversification du Conseil est considérée comme résultant de la double volonté du CNCPA et du ministre de l'Agriculture d'assurer une plus grande responsabilisation vis-à-vis des intervenants des industries de l'œuf et de la volaille et de tenir davantage compte des préoccupations de différents secteurs de la population.⁵⁰ Cette diversité permet de représenter les intérêts d'un plus grand nombre d'intervenants, ce qui s'accompagne de divergences d'opinions, voire de controverses, aux réunions du Conseil.

Le Conseil bénéficie cependant du soutien indéfectible d'Eugene Whelan qui, en tant que ministre de l'Agriculture, joue un rôle moteur dans la création des offices de commercialisation nationaux à l'époque. Comme l'indique le commentaire d'Adrien Lévesque, membre du CNCPA, devant l'office de commercialisation du dindon du Manitoba à Winnipeg en mars 1974, Eugene Whelan est lui-même « un vrai agriculteur qui n'a jamais nié le principe selon lequel un agriculteur est en droit de recevoir un revenu raisonnable pour son travail ».⁵¹ Comme celui-ci le fait remarquer, les membres du Conseil sont généralement convaincus que « le principe selon lequel le prix des produits de base doivent correspondre au CDP auquel s'ajoute un revenu raisonnable apporterait une plus grande stabilité » et, par conséquent, constituerait « un avantage à la fois pour le producteur et le consommateur ».⁵² Également en 1974, Jerry Pringle, le vice-président du CNCPA, constate que pendant trop longtemps et dans le monde entier,

L'honorable Eugene Whelan, ministre fédéral de l'Agriculture, 1972–1979 et 1980–1984

Pendant son mandat de ministre fédéral de l'Agriculture, Eugene Whelan est l'un des plus fervents défenseurs de la commercialisation ordonnée. Avant d'entrer en politique, M. Whelan est un agriculteur et occupe plusieurs postes de cols bleus dans l'industrie manufacturière. Il grandit dans une famille modeste à Amherstburg (Ontario), et bien qu'il ne termine pas ses études secondaires, il est actif dans la politique locale avant d'être élu député à la Chambre des communes, en 1962. M. Whelan déplore le fait que beaucoup de politiciens et de bureaucrates en savent peu sur les défis auxquels font face les agriculteurs. Il est un fervent défenseur de la gestion de l'offre parce qu'il reconnaît que les agriculteurs doivent obtenir un retour raisonnable pour leur travail et leurs coûts.¹ Pendant son mandat de ministre fédéral de l'Agriculture, M. Whelan met en œuvre une gestion de l'offre nationale pour les œufs, le poulet et le dindon. Il livre de rudes batailles, plaidant pour davantage de programmes de soutien aux agriculteurs produisant des produits agricoles non-réglementés, à une époque où les subventions américaines et européennes sont considérables. On se souvient de M. Whelan comme étant l'un des ministres de l'Agriculture les plus remarquables et un porte-parole dévoué pour l'industrie agricole canadienne.²

M. Ervin (Jerry) Pringle, vice-président, 1975–1976

Avant d'être nommé au poste de vice-président du CNCPA en 1975, Ervin (Jerry) Pringle est député à la Chambre des communes de la Colombie-Britannique pour la circonscription de Fraser Valley East. Lors de son premier discours à la Chambre des communes en 1968, M. Pringle souligne les préoccupations croissantes concernant la rétention des terres agricoles dans sa région, les besoins croissants en matière d'alimentation pour la population urbaine grandissante de la Colombie-Britannique et déclare son appui au plan fédéral de commercialisation qui donnerait plus de contrôle aux agriculteurs sur leurs marchés.³ Ancien propriétaire de couvoirs et membre actif de l'industrie de la volaille de la Colombie-Britannique, M. Pringle est très conscient des difficultés rencontrées par les agriculteurs dans la période précédant la gestion de l'offre. Il démissionne de son poste au CNCPA pour devenir président de l'OCCO en octobre 1976.⁴

1 Eugene Whelan avec Rick Archbold, *Whelan : The Man in the Green Stetson* (Toronto : Irwin Publishing, 1986), p. 72.

2 « Hon. Eugene Whelan (1924–2013) », The Ontario Agricultural Hall of Fame, <https://www.oahf.on.ca/inductee/hon-eugene-whelan/> (consulté le 25 septembre 2021).

3 « House of Commons Debates, 28th Parliament, 1st Session : Vol.1, p.224—25 », Canadian Parliamentary Historical resources, https://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_HOC2801_01/226?r=0&s=1 (consulté le 26 septembre 2021).

4 CNCPA, *Conseil national de commercialisation des produits agricoles*, Rapport annuel de l'année fiscale 1975–1976 (Ottawa : 1975), p. 7.

les politiques d'aliments à bas prix « ont conduit les producteurs agricoles à ignorer les excédents coûteux tout en niant aux producteurs le droit de fixer le prix de leurs produits ». ⁵³ Le système de la gestion de l'offre ouvre une nouvelle voie permettant aux agriculteurs d'avoir une plus grande influence sur la production et d'obtenir un rendement juste en échange de leur travail.

Établissement du fonctionnement du Conseil

Conformément à la LOCPF, le siège du CNCPA est sis à Ottawa. Le Conseil occupe d'abord des bureaux temporaires dans l'édifice Varette sur la rue Albert, avant de déménager dans ses bureaux permanents, au septième étage de l'édifice Booth sur la rue Sparks, en juillet 1972.⁵⁴

Suite à la première réunion du Conseil en avril 1972, ses membres commencent rapidement des discussions sur la création du premier plan national de commercialisation. Les producteurs d'œufs canadiens sont les premiers à chercher à établir un plan national de commercialisation, en raison de la volatilité croissante

du secteur et du faible prix des œufs. Les producteurs canadiens de dindon souhaitent aussi entamer des discussions similaires. En raison de l'urgence et du travail qu'implique la création de plans nationaux de commercialisation, les membres du Conseil admettent avoir eu peu de temps et d'attention à consacrer à l'élaboration de l'organisation administrative du Conseil.⁵⁵ C'est pourquoi il s'appuie sur l'aide d'un petit groupe d'employés compétents, dont le directeur exécutif Hugh V. Walker, le directeur des services administratifs Lawrence P. Kavanagh, et le



Le ministre de l'Agriculture Eugene Whelan et le membre du Conseil Jerry Pringle à la convention annuelle de la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique. (Figure 2.2)

conseiller juridique Raymond Roger. La plupart des membres du personnel sont secondés par d'autres ministères et organismes gouvernementaux, comme le ministère de l'Expansion économique et régionale du Canada, le ministère de l'Agriculture du Canada, le Conseil économique du Canada et l'Office canadien des provendes.⁵⁶ Par exemple, H. V. Walker était auparavant directeur de la recherche économique à l'Office canadien des provendes, et avait été chef des études sur les ressources naturelles au ministère de l'Expansion économique et régionale du Canada; L. P. Kavanagh avait été chef adjoint de l'administration au Conseil économique du Canada.⁵⁷ Le poste de directeur exécutif est particulièrement important, car tout le personnel professionnel, technique et de bureau du Conseil relève de H. V. Walker, qui est nommé par le gouvernement. Il assume également le rôle de secrétaire du Conseil et participe d'office aux délibérations portant sur l'élaboration de politiques.⁵⁸

Plusieurs éléments importants doivent être pris en compte dans la dotation en personnel du Conseil. Dans les années 1970, la mise en œuvre du Règlement sur les langues officielles dans l'organisme est particulièrement notable. Des progrès considérables sont réalisés au fil des ans, grâce aux formations linguistiques suivies par les membres et le personnel et au recrutement de nouveaux employés bilingues.⁵⁹

Il faut aussi obtenir des avis juridiques de professionnels compétents pour appliquer cette nouvelle loi et les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes associés à la création, à la surveillance et à la mise en œuvre du règlement des plans nationaux de commercialisation. Le personnel juridique du Conseil est fourni par le ministère de la Justice, dans le cadre de ses obligations de soutenir le ministre de l'Agriculture en donnant des avis au ministère de l'Agriculture et ses organismes connexes, dont le CNCPA.⁶⁰

La première dotation en personnel du CNCPA est conçue de façon à répondre aux besoins du Conseil en matière d'administration, d'information, de recherche, de liaison et de consultation dans plusieurs secteurs agricoles et domaines connexes. Dès le premier rapport annuel, il semble que les membres et le personnel du CNCPA sont reconnaissants de l'aide reçue d'autres responsables gouvernementaux, de représentants d'organismes agricoles, de membres de groupes de producteurs et, plus généralement, de la communauté agricole.⁶¹

Coopération, communication et information publique

Pendant ses premières années d'activité, il est essentiel pour le Conseil d'engager et de maintenir des relations étroites avec divers ministères et organismes fédéraux et provinciaux liés à la production et à la commercialisation des produits agricoles canadiens. Les réunions avec les groupes de producteurs nationaux et d'autres organismes agricoles, ainsi qu'avec des organismes privés participant à la commercialisation des produits agricoles canadiens, sont tout aussi essentielles. Les membres et le personnel du Conseil prennent part à différents séminaires, réunions, conférences et ateliers qui ont différentes implications sur les objectifs et les fonctions du CNCPA. Ces rencontres mettent en relation les représentants et les partenaires de l'industrie et donnent au Conseil l'occasion de communiquer ses objectifs et responsabilités à la communauté agricole et aux acteurs de la commercialisation des produits. D'autres initiatives appuient ces efforts de sensibilisation aux activités du CNCPA, notamment par leur promotion dans des brochures, des entrevues à la radio et la télévision, ou des séminaires.⁶² Cette promotion se poursuit pendant toute la décennie. En 1976, un programme officiel de relations avec les médias, chargé de promouvoir et expliquer les objectifs et programmes du Conseil, est établi.⁶³

Au fil des années, le Conseil commandite des séminaires de commercialisation pour ses partenaires fédéraux et provinciaux. En 1974, il en organise un à Banff (Alberta) et rapporte qu'il a ainsi pu diffuser de l'information et écouter ce que les offices provinciaux ont à dire sur leurs rôles, fonctions, activités et pratiques de surveillance. L'événement permet aussi de mieux comprendre l'intention et l'application de la législation sur la commercialisation, ainsi que les fonctions et opérations de divers offices de commercialisation. C'est aussi l'occasion de discuter des problèmes de commercialisation rencontrés par ces offices et d'examiner les objectifs des plans nationaux de commercialisation. Le séminaire permet également à chaque participant de proposer des améliorations aux programmes et aux plans de commercialisation.⁶⁴ Enfin, le rapport annuel de 1974 montre à quel point les objectifs des acteurs sont étendus et combien ils revêtent de multiples facettes. Il s'agit notamment de parvenir au :

maintien d'approvisionnements suffisants de produits agricoles de haute qualité; la stabilité économique; une approche nationale au problème du développement des marchés d'exportation; la création et la promotion de produits nouveaux; l'amélioration de la qualité de l'information, l'encouragement d'un esprit de confiance, de collaboration et d'entente réciproque; l'adoption de la notion d'avantages comparatifs dans l'attribution de la croissance future des marchés, une liaison et des consultations plus étroites entre le Conseil national de commercialisation des produits agricoles et ses homologues provinciaux; la participation des consommateurs aux programmes nationaux de commercialisation, et, enfin, la collaboration dans les travaux de recherche entre tous les organismes de commercialisation, tels le Conseil national de commercialisation des produits agricoles, les offices, régies ou

Conseil provinciaux de commercialisation des produits agricoles, les Offices nationaux de commercialisation et les plans conjoints provinciaux.⁶⁵

Ce plan ambitieux signifie que le Conseil continue d'organiser différents séminaires fédéraux-provinciaux pour discuter des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre et l'administration des programmes nationaux de commercialisation, et ainsi trouver des solutions appropriées. Il s'agit notamment de savoir comment estimer efficacement la demande du marché, attribuer les contingents et la valeur des contingents, mettre en place des politiques de prix adéquates, et communiquer l'objectif des offices nationaux et provinciaux de commercialisation.⁶⁶

En 1977, un événement particulièrement important a lieu au Canada pour la première fois, à Calgary (Alberta), soit la réunion de la Commission internationale des œufs. Elle réunit plus de 300 délégués originaires de 22 pays. Les participants à la réunion en apprennent plus sur les programmes nationaux de commercialisation adoptés au Canada en vue de stabiliser l'industrie de la volaille. Les membres du Conseil sont pour leur part sensibilisés davantage aux conditions et systèmes de production des œufs en vigueur dans d'autres pays.⁶⁷

Au fil des années, le Conseil continue son action d'engagement, de maintien et de renforcement de ses relations et il cherche à mieux faire comprendre ses fonctions et obligations aux agriculteurs et à la communauté de la commercialisation. En 1975, le CNCPA reconnaît que le « concept de commercialisation à l'échelle nationale est assez nouveau et complexe, le Conseil consacre beaucoup d'efforts à l'information des secteurs intéressés de la société ». ⁶⁸ Or, cette période est marquée par la négociation des rôles et responsabilités du Conseil. Si le mandat fondamental semble suffisamment clair, certains aspects peuvent donner lieu à interprétation. En 1979, le ministre de l'Agriculture publie un communiqué précisant les lignes directrices que le Conseil doit suivre dans la surveillance et la réglementation des offices nationaux de commercialisation, et il demande à celui-ci d'établir et de faire connaître ses méthodes de traitement des appels et des plaintes, mais aussi de règlements des griefs, ainsi que les motifs de ses décisions.⁶⁹

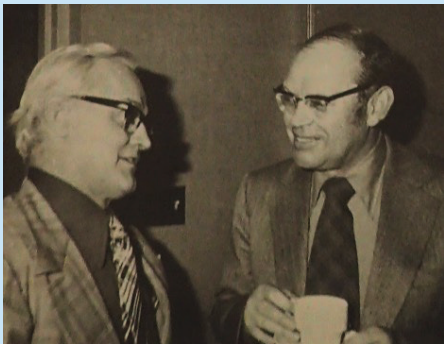
À la fin des années 1970, le CNCPA constate qu'« en général », le Conseil et ses partenaires des offices nationaux de commercialisation « font preuve d'un grand esprit de coopération et partagent les mêmes objectifs », et que des progrès considérables ont été réalisés car « le Conseil a grandement amélioré ses rapports avec les offices qu'il surveille ». Dans le même rapport, le Conseil indique qu'il espère voir « cette situation (...) non seulement se maintenir mais s'améliorer » dans les années à venir.⁷⁰

Recherche et développement des marchés

La recherche et le développement des marchés constituent un autre élément important du travail du Conseil. La recherche consiste notamment à analyser les données et à trouver de nouvelles sources de renseignements susceptibles d'aider le Conseil à prendre des décisions sur les industries dont il a

la responsabilité. Le personnel du CNCPA passe une bonne partie des années 1970 à rassembler et analyser des données concernant la production provinciale et nationale d'œufs et de volaille, les lieux de commercialisation, les chiffres des ventes, les exportations et les importations. Il examine aussi le contexte agricole général, particulièrement pour d'autres produits de base, comme les céréales fourragères.⁷¹ Malgré ses moyens limités pour mener un programme de recherche économique complet, le Conseil parvient au fil des années à embaucher davantage d'employés chargés d'étudier les préoccupations urgentes des secteurs de la volaille et d'autres enjeux importants sur le plan national et international. En général, les recherches sont menées au moyen de projets à petite échelle et par le biais d'un petit nombre d'études confiées à des tiers.⁷² C'est pourquoi le Conseil a besoin d'entretenir d'excellentes relations de coopération avec les divisions d'Agriculture Canada chargées de l'économie et du secteur de la volaille ainsi qu'avec la division de l'agriculture de Statistique Canada afin que le personnel du Conseil puisse disposer des renseignements économiques et statistiques nécessaires à son action. Plusieurs projets de recherche importants réalisés dans les années 1970 lui fournissent l'information lui permettant d'élaborer des politiques et des recommandations opérationnelles dans nombre de domaines, de la création de nouveaux offices nationaux de commercialisation aux questions administratives quotidiennes des offices nationaux.⁷³

Plusieurs audiences permettent aussi d'évaluer des formules de calcul des CDP et des questions relatives au commerce interprovincial et aux exportations de produits réglementés.⁷⁴ À la fin des années 70, le CNCPA affirme qu'une de ses principales responsabilités consiste à « maintenir les ressources nécessaires pour effectuer des recherches objectives, créatrices et analytiques », car il estime qu'il « doit être en mesure de contribuer aux entretiens d'ordre technique sur un pied d'égalité avec les offices ou tout autre organisme ou particulier » et de « participer plus activement à la résolution des différents problèmes des offices qui relèvent de lui ». ⁷⁵ Le Conseil réalise en effet que des capacités de recherche solides sont essentielles à l'exécution de son mandat.



Le membre du Conseil J. Adrien Lévesque et M. Tessier d'Agriculture Canada en 1975. (Figure 2.3)
Crédit photo : Canada Poultrymen

S'il est important d'étudier l'activité agricole et ses conditions chez les producteurs canadiens, il est tout aussi important d'effectuer des recherches sur les conditions internationales. À sa création, le Conseil est chargé de garantir l'efficacité des offices nationaux dans la commercialisation de produits agricoles au Canada et à l'étranger. Les membres du Conseil participent régulièrement à des missions de commerce international afin d'évaluer les possibilités de développement des exportations pour les producteurs canadiens. Très vite, ils se rendent au Royaume-Uni, en Autriche, en Allemagne et en

Suisse en vue d'accroître les exportations d'œufs et de volaille.⁷⁶ Le Conseil intensifie ses actions de développement des marchés au milieu de la décennie, alors que les discussions entre les ministères fédéral et provinciaux du commerce comprennent aussi des responsables des exportations, des courtiers et des transformateurs. Le Conseil considère alors des régions comme les Caraïbes, l'Amérique du Sud, l'Asie, l'Europe occidentale et le Moyen-Orient comme des marchés d'exportation prometteurs pour les produits du secteur canadien de l'œuf et de la volaille.⁷⁷ De plus, en 1974, le CNCPA, aux côtés de l'Office canadien de commercialisation des œufs et Agriculture Canada, participe à une mission commerciale en Autriche et en Irak pour y évaluer le marché potentiel. Dans les faits, les exportations d'œufs de table vers Hong Kong augmentent dans la deuxième moitié de 1974 et au début de 1975, et de nouveaux marchés sont identifiés. Des commandes d'essai sont passées par des entreprises en Autriche, un autre marché convoité par le Conseil.⁷⁸ Par ailleurs, comme cela a été indiqué plus haut, le Canada participe au Programme alimentaire mondial destiné à des pays en insécurité alimentaire, qui sert de débouché aux produits du secteur de la volaille, notamment les œufs en poudre.⁷⁹

Malgré cela, les exportations de produits de volaille canadienne finissent par décliner. Alors que la recherche de nouveaux marchés d'exportation se poursuit, à la fin des années 1970, les exportations totales d'œufs sont en baisse et les importations sont contrôlées, conformément aux lignes directrices autorisées prévues par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Les importations d'œufs respectent donc les limites permises par le GATT et des importations supplémentaires ne sont pas rares. Des contrôles sont toutefois mis en place pour protéger le programme d'approvisionnement intérieur.⁸⁰

Le Conseil admet qu'il ne dispose pas du mandat et des ressources nécessaires pour explorer et exploiter suffisamment de nouveaux marchés, de concert avec les producteurs et les transformateurs, mais il continue de penser qu'il a joué « un important rôle de coordination entre les offices et les acheteurs éventuels ». ⁸¹ Bien que la création des offices nationaux de commercialisation vise à protéger les producteurs nationaux et à garantir un prix équitable pour leurs produits, le gouvernement n'abandonne pas non plus l'espoir d'accroître les exportations. Aussi, le CNCPA est chargé d'étudier et d'encourager de nouveaux débouchés dès que la possibilité se présente.⁸²

Coordonner la création et le fonctionnement des offices nationaux de commercialisation

Le CNCPA publie son premier rapport annuel le 31 mars 1973. Il y détaille les activités et les dépenses de sa première année de fonctionnement. Après l'organisation de sa structure officielle et de son personnel, sa principale préoccupation est de commencer les procédures nécessaires à la création d'offices nationaux de commercialisation. Dans sa première année, le Conseil reçoit les demandes des producteurs d'œufs et de dindons, désireux de constituer des offices nationaux de commercialisation. Les

sections qui suivent décriront le processus d'établissement des trois offices nationaux créés avant 1980, pour les secteurs des oeufs, du dindon et du poulet, ainsi que la collaboration du Conseil avec ces offices pour la mise en place de systèmes et de procédés de production stables et efficaces.

Tout au long de cette décennie, le Conseil précise ses fonctions et responsabilités, notamment à la lumière des problèmes auxquels se heurtent les offices. Tous les offices sous sa surveillance sont confrontés à des pressions croissantes suscitées par les questions relatives aux politiques d'importation, au niveau des contingents, à des problèmes de juridiction, et aux effets perturbateurs de l'augmentation de l'inflation et des taux d'intérêt.⁸³ Ces problèmes sont traités avec plus ou moins de succès, mais pendant toutes ces années, le Conseil demeure inébranlablement engagé dans l'amélioration des conditions des industries dont il a la charge, et les membres sont rassurés par le soutien gouvernemental, fédéral et provincial qu'ils reçoivent pour permettre aux offices de se développer et de prospérer à l'avenir.

L'Office canadien de commercialisation des œufs

La première demande présentée au CNCPA, le 9 août 1972, provient du Conseil canadien des producteurs d'œufs. Comme on l'a vu au chapitre 1, en raison de cycles récurrents de prix agricoles en dents de scie, les conditions des producteurs d'œufs sont caractérisées par l'instabilité et la proposition de créer un office national de commercialisation vise à éliminer ce problème et à apporter plus de stabilité et de prospérité au secteur agricole. Les éléments centraux du plan appellent à la création d'un office national qui dirigerait et administrerait un plan national intégrant les offices provinciaux de commercialisation des œufs. L'office national doit aussi allouer des parts de marché aux provinces, ajuster ces parts au besoin, déterminer les conditions dans lesquelles les œufs peuvent être commercialisés à l'intérieur et entre les provinces, et à l'exportation. De plus, il établirait une gestion organisée de la production au marché, réglerait les importations d'œufs avec les autorités fédérales nécessaires aux fins de protection du plan, et coordonnerait le commerce de façon plus générale. Cela impliquerait l'imposition de prélèvements et l'attribution de responsabilités administratives aux autorités fédérales et provinciales compétentes.⁸⁴

Après réception de la proposition du plan concernant le secteur des œufs, le Conseil tient des audiences publiques sur son bien-fondé à Ottawa, Moncton et Calgary en septembre 1972. Les audiences publiques sont une responsabilité importante du CNCPA, dans la mesure où elles doivent donner aux citoyens et à d'autres intervenants la possibilité de s'exprimer sur toute proposition examinée par le Conseil. Afin d'assurer une participation adéquate, le CNCPA organise une conférence de presse en août pour annoncer les audiences, ce qu'il fait également dans la *Gazette du Canada* et plusieurs publications hebdomadaires et journaux canadiens ainsi qu'à la radio par l'intermédiaire de la division de l'information du ministère fédéral de l'Agriculture. Les organismes agricoles, les groupes de consommateurs et des universitaires concernés sont également informés des audiences et vivement invités

à y participer. Quarante-cinq mémoires sont présentés aux audiences. Après l'examen approfondi de la proposition, des mémoires et d'autres consultations, le Conseil détermine que la plupart des participants au processus sont favorables au plan du secteur des œufs et recommande la création de l'office au ministre fédéral de l'Agriculture.⁸⁵

L'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO) est créé par un décret entré en vigueur le 15 décembre 1972. L'OCCO se voit accorder un budget de 100 000 \$ en janvier 1973. Il commence ses activités le 4 juin 1973.⁸⁶ L'office fait alors face à plusieurs défis. Premièrement, l'offre d'œufs est à ce moment-là excédentaire sur le marché canadien. Afin de stabiliser la situation intérieure, l'office lance un programme temporaire de retrait des excédents, qui fait rapidement face à des problèmes de taille. Le Conseil avait prévu que «le programme d'enlèvement des excédents pourrait poser des problèmes à l'Office».⁸⁷ Malgré la recherche de contrats d'exportation et un don de 250 000 livres d'œufs en poudre au Programme alimentaire mondial, l'office ne parvient pas à gérer l'offre excédentaire d'œufs, ce qui engendre la nécessité de stocker des millions d'œufs.⁸⁸

Le Conseil essaie d'aider l'OCCO à corriger des problèmes opérationnels et à favoriser les exportations. Il crée également de façon officielle un comité consultatif de l'OCCO en novembre 1973, qui comprend des représentants de l'Association des meuniers canadiens, de la Fédération canadienne des couvoiriers, du Conseil canadien de la volaille et des œufs, de l'Association canadienne des détaillants, du Conseil canadien des producteurs d'œufs et de l'Association canadienne des consommateurs, afin que les intérêts des intervenants de l'industrie soient tous pris en compte dans la conception de solutions à des problèmes généraux du secteur.⁸⁹ Le Conseil nomme aussi un Comité de gestion des approvisionnements, qui se compose d'un représentant de chaque province, d'un représentant des producteurs nommé par le Conseil canadien des producteurs d'œufs et d'un président choisi par le Conseil. Ce comité doit traiter des questions relatives à la gestion de l'offre des œufs, de fixer les contingents nationaux, d'élaborer des critères pour la production non réglementée dans chaque province, et proposer des critères visant à assurer à améliorer le comptage et la surveillance de la production réglementée de chaque province.⁹⁰ Le Conseil reconnaît que l'OCCO «joue un rôle de pionnier dans un nouveau domaine de commercialisation» et, par conséquent, s'attend à des problèmes, mais il souligne également que pour les surmonter, l'office a besoin «d'une collaboration étroite, d'entente, de confiance mutuelle» de la part de tous les participants.⁹¹

Certes, le Conseil adhère aux principes du plan de l'OCCO, mais les problèmes opérationnels se poursuivent, et en 1974, plusieurs événements font en sorte que l'office et le Conseil font l'objet d'une attention accrue du public. Tout d'abord, au début de l'année, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires (CSPPA), présidée par l'économiste Beryl Plumptre, une opposante farouche au système de la gestion de l'offre, publie un rapport exprimant des craintes à l'égard du prix élevé des œufs. Son opposition à la gestion de l'offre est évidente, car elle ignore le fait que l'augmentation du prix des œufs, quoique réelle, n'est pas aussi importante que celle de nombreux autres produits de base,

notamment celui d'autres sources de protéines comme le bœuf, le porc et le poisson. Le Conseil juge les critiques de la CSPPA infondées et, de fait, le prix des œufs baisse au cours de l'année, mais avant cela un autre événement de taille révèle les difficultés de l'OCCO dans la gestion des approvisionnements nationaux en œufs. En 1974, éclate le scandale dit des «œufs pourris». On découvre que l'OCCO n'a pas stocké correctement les millions d'œufs qu'il a dû retirer du marché, ce qui entraîne un gâchis considérable. Parce qu'il est le premier office national de commercialisation créé en vertu de la LOCPF, l'OCCO est soumis à un examen scrupuleux. Cette erreur porte un coup sévère à son image et, plus généralement, à la confiance du public dans le système de la gestion de l'offre. Le Conseil et le ministre de l'Agriculture Eugene Whelan sont aussi critiqués pour ne pas avoir mis en place une surveillance adéquate. Les débats entre représentants gouvernementaux, intervenants de l'industrie et le public sont fortement médiatisés, car en cette période de famine et de pénuries dans le monde, ce gaspillage de nourriture est considéré comme particulièrement choquant.⁹²

En réponse au scandale, des réunions urgentes sont organisées, au cours desquelles le Conseil et d'autres intervenants de l'industrie discutent de la façon dont l'OCCO pourrait être restructuré pour en améliorer le fonctionnement. Un comité de gestion intérimaire est ainsi chargé de réviser le programme de retrait des excédents. Cependant, face à l'indignation du public qui se maintient toute l'année, un comité ministériel provincial formé de représentants du ministère fédéral de l'Agriculture, du CNCPA et des régies provinciales de surveillance des produits agricoles est chargé d'étudier attentivement les problèmes de l'OCCO afin d'en améliorer la structure, l'administration, les politiques de fixation des prix et les allocations de contingents.⁹³



Discussion en table ronde avec Maurice Touchette, Robert L. Gamelin, Paul Babey et Beryl Plumtre en 1974. (Figure 2.4) Crédit photo : Canada Poultrymen

Les excédents chroniques d'œufs et la dette croissante causée par le coût du programme de retrait des excédents démontrent que des changements s'imposaient. Le Conseil et le Comité de gestion des approvisionnements nommé soulignent le besoin de mécanismes plus efficaces dans tous les domaines concernant la gestion de l'offre, y compris les allocations de contingents, la quantité de production non réglementée dans chaque province, ainsi que les pratiques de comptabilité et de

surveillance.⁹⁴ La crise entraîne des changements au sein de l'office et de ses politiques, notamment des réductions de la production, des systèmes plus stricts de pénalités et de collecte des prélèvements, et une meilleure gestion comptable de la production et de la commercialisation dans l'ensemble du pays.⁹⁵ Après avoir mené une réflexion sur le gaspillage découvert, le Conseil constate que les mécanismes mis en place par l'OCCO ne sont pas adéquats, notamment parce qu'il ne dispose pas de suffisamment de représentants sur le terrain en mesure d'exécuter les opérations de retrait, de commercialisation et

d'entreposage des excédents, et donc que ces tâches étaient confiées aux offices provinciaux qui ne sont pas équipés pour le traitement des excédents d'œufs. Au-delà des pertes subies par les producteurs, les nombreuses critiques soulevées par la presse et divers organismes représentant les intérêts des consommateurs nuisent à l'industrie. D'octobre à décembre, un Comité parlementaire spécial sur la commercialisation des œufs tient des audiences. Son rapport révèle que le Conseil a activement demandé à l'OCCO plus de renseignements sur les excédents d'œufs, formulé de nombreuses recommandations et créé des comités chargés d'enquêter en la matière, mais que l'autorité limitée octroyée au Conseil en vertu de la LOCPF réduisait l'efficacité de ses demandes. Aussi, le Comité parlementaire recommande au Conseil de renforcer sa surveillance des opérations de l'OCCO, notamment afin que l'office réponde aux intérêts des producteurs et des consommateurs. Il ajoute que le Conseil doit davantage communiquer avec les différents acteurs de l'industrie et diffuser de l'information de manière plus systématique. Enfin, le Comité appelle à la révision du plan du secteur des œufs et à la modification de la législation afin que le Conseil puisse remplir ses obligations légales.⁹⁶

Le Comité parlementaire formule aussi plusieurs observations et recommandations concernant l'OCCO. Il lui semble évident qu'il faut une réglementation adéquate en matière d'allocation des contingents et d'application ainsi qu'une politique permanente de contrôle des importations et des exportations pour que l'approvisionnement réponde convenablement aux besoins du marché. Enfin, cet épisode conduit à l'instauration de plusieurs mesures visant à garantir l'efficacité des activités de l'office et à accroître les possibilités de surveillance par le Conseil. Les membres du Conseil comprennent qu'en raison de la création récente de l'OCCO et des problèmes de l'industrie des œufs, ils doivent disposer de renseignements plus adéquats et déployer une meilleure communication en cette période cruciale de développement de l'office.⁹⁷

À une réunion des ministères provinciaux de l'agriculture en mars 1975, le Conseil présente un document d'orientation politique qui explique qu'aux fins de l'efficacité du plan du secteur des œufs, les conditions nécessaires sont «la confiance réciproque, la coopération et entente de la part de tous les signataires». En se fondant sur le rendement des deux années précédentes, il constate que «beaucoup de signataires n'ont pas satisfaits ces besoins essentiels» et «qu'il appert qu'on a besoin d'un office central très fort si l'OCCO veut servir les consommateurs et les producteurs».⁹⁸ Le Conseil est convaincu que les leçons tirées des premières années d'activité de l'office requièrent la reformulation des principes du plan du secteur des œufs. Il propose des recommandations reprenant l'avis du Comité parlementaire d'enquête sur le prix des œufs, qui préconise de restructurer l'OCCO pour y inclure un président indépendant nommé par le gouvernement fédéral et un comité exécutif composé de membres du conseil d'administration de l'office. Cette entité restructurée doit traiter des questions de politique et dresser un plan selon les objectifs de l'office à court et long terme. Il recommande aussi qu'un directeur général dirige les opérations et l'administration quotidiennes de l'OCCO. Le Conseil appelle aussi au transfert de l'administration des pouvoirs provinciaux sur le programme de gestion de l'offre de l'office,

ainsi qu'au transfert des pouvoirs provinciaux en matière de fixation des prix. Il observe que «la gestion des contingents est un domaine de première importance si l'Office veut réussir et il est nécessaire que les pouvoirs provinciaux et fédéraux en ce qui a trait à l'allocation, au contrôle, à la mise en vigueur et au transfert des contingents soient délégués à l'OCCO». Globalement, le Conseil s'engage à exercer une surveillance vigilante de l'OCCO et à continuer de l'aider dans ses programmes de développement des marchés.⁹⁹

Au milieu des années 1970, l'instauration de la gestion de l'offre dans le secteur des œufs continue manifestement d'être un processus difficile. Toutefois, le Conseil est motivé par le fait que les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les producteurs de tout le Canada s'engagent au bon fonctionnement du système. L'amélioration des pratiques de l'OCCO atténue la plupart des problèmes immédiats et, en conséquence, les critiques publiques. La situation financière de l'office se redresse, les dettes sont réglées, la collecte des prélèvements organisée, des mécanismes de contrôle des exportations définis et, surtout, la production est mieux contrôlée.¹⁰⁰ Le Conseil note que la période est marquée par des changements majeurs dans la réorganisation de l'OCCO et en matière d'innovation. Ces changements se traduisent notamment par un nouveau système de fixation des prix, la centralisation de la fixation des prix et des opérations de vente, l'amélioration du contrôle de la production intérieure, et la mise en place de contingents d'importation sur les œufs et les produits d'œufs, des mesures qui sont toutes nécessaires à la consolidation du système de la gestion de l'offre.¹⁰¹ Les effets des conditions de commercialisation chaotiques et inégales à l'échelle du pays, le manque de personnel formé et expérimenté pour gérer le plan national, des dettes importantes, la poursuite des importations d'œufs malgré les excédents nationaux et le manque de personnel pour faire respecter les politiques et les contingents avaient tous été à l'origine des problèmes significatifs de l'OCCO. Le Conseil reconnaît toutefois le chemin parcouru par l'office pour résoudre ces problèmes. Il le félicite en effet d'avoir réussi «en moins d'un an, à rétablir la situation financière de l'Office».¹⁰²

Les problèmes de l'office ne sont toutefois pas terminés pour autant. Il faut mettre en place d'autres changements administratifs, renforcer les politiques et pratiques en vigueur – notamment les pénalités de surproduction – et intensifier les activités de relations publiques et de promotion. De fait, le Conseil considère qu'il a un rôle important à jouer dans cette évolution du secteur, et ses membres continuent de consulter les intervenants de l'industrie à propos des pratiques exemplaires et à proposer des recommandations pour améliorer le contrôle de la production d'œufs. Dans l'ensemble, il apparaît clairement que des systèmes d'information, de surveillance et de contrôle mieux conçus sont requis pour l'application efficace de la gestion de l'offre dans le secteur des œufs.¹⁰³

En 1976, le Conseil est heureux de constater que l'OCCO entre dans une phase de progrès et de consolidation, après la signature le 29 juillet 1976, d'une entente globale fédérale-provinciale révisée pour la commercialisation des œufs. L'entente améliore les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces et vise à parvenir à «une plus grande stabilité que celle qui existait auparavant dans le

secteur canadien de l'œuf». ¹⁰⁴ La signature de l'entente a une portée majeure, car elle signifie que les provinces acceptent de coopérer et d'autoriser l'OCCO à déterminer le prix de production de gros œufs de catégorie A à l'échelle nationale, à partir d'une formule de calcul des CDP. L'entente prévoit aussi des réunions régulières des signataires, à la demande du Conseil, au cours desquelles les activités du plan et de l'office sont examinées. ¹⁰⁵ Au fil des années, les formules de calcul des CDP sont étudiées et modifiées en conséquence, notamment pour qu'elles respectent les lignes directrices de la Commission de lutte contre l'inflation. Comme dans le passé, le Conseil continue de surveiller et d'orienter l'OCCO en matière de formules de calcul des CDP des œufs, et de le conseiller sur les aspects méthodologiques des procédures établies. ¹⁰⁶ En effet, dans le cadre de la mise en œuvre des accords relatifs aux allocations et aux inventaires provinciaux de poules pondeuses, le Conseil est responsable de la surveillance de la conformité. Vers la fin de la décennie 1970, des litiges entre signataires se manifestent. Par exemple, en 1977, le Conseil tient deux audiences et arbitre deux autres litiges entre le Québec et l'OCCO, et il participe à un arbitrage opposant l'OCCO à l'Ontario. ¹⁰⁷ Il est aussi chargé de surveiller les états financiers de l'office à une fréquence hebdomadaire (aux fins du retrait des excédents, du commerce et de l'administration et la promotion), et de formuler des propositions, au besoin, particulièrement à propos du budget et des dépenses de promotion engagées. ¹⁰⁸ Certes, ces rôles de surveillance et de supervision ne sont pas nouveaux, mais les manquements initiaux de l'OCCO donnent un caractère urgent à ces questions. Plusieurs examens des opérations sont réalisés visant à accroître l'efficacité de la gestion de l'office et de ses offices provinciaux. En outre, en 1978, la Cour suprême rend un jugement sur les prérogatives d'élimination des excédents et les pouvoirs de prélèvement de l'OCCO. Elle confirme la validité de la LOCPF. ¹⁰⁹ Finalement, un consensus est obtenu, selon lequel l'OCCO impose à tous les producteurs un prélèvement interprovincial et à l'exportation, à un taux défini pour tous les œufs produits sauf la quantité destinée au commerce local ou intraprovincial. À ce prélèvement s'ajoute un prélèvement de chaque office provincial imposé au même taux sur tous les œufs produits, moins la quantité produite destinée au commerce extraprovincial. À titre d'agent de l'OCCO, chaque office de commercialisation provincial doit collecter deux prélèvements devant servir aux coûts de retrait des excédents et d'administration : l'un destiné à l'office de commercialisation provincial des œufs et l'autre à l'OCCO. ¹¹⁰ Le CNCPA félicite les provinces pour leur « rapidité et [leur] efficacité » en la matière. Il indique que grâce à « la bonne volonté qu'il ont témoigné, les participants se sont montré désireux de rendre efficaces les plans de commercialisation nationaux » et que cela « présage une collaboration harmonieuse entre le gouvernement fédéral et les provinces et, par conséquent, l'affermissement de l'unité nationale ». ¹¹¹

Malgré le perfectionnement des pratiques de l'office, une autre crise intervient en 1979, quand le président désigné de l'OCCO démissionne. Le *Globe and Mail* rapporte en 1980 que Murray McBride, le président, est en désaccord avec le conseil d'administration dominé par les représentants des producteurs agricoles et contrôlé par le directeur général, Max Roytenberg qui, selon M. McBride, abuserait de son

pouvoir, porterait des jugements à l'emporte-pièce hasardeux et chercherait à usurper les fonctions du président-directeur général qui lui sont attribuées légalement.¹¹² Le rapport du Conseil indique que M. Roytenberg a outrepassé ses pouvoirs et manqué parfois de discernement, mais il reconnaît qu'il a réussi à instituer les changements nécessaires pour sauver «un OCCO en détresse et au bord de la faillite». Le Conseil se demande aussi pourquoi M. McBride n'a pas signifié plus tôt son mécontentement au ministre de l'Agriculture.¹¹³ Bien que préoccupé par la démission du président qui représente pour le public «son seul défenseur au sein du Conseil de direction de l'OCCO», le Conseil confirme son engagement à voir l'office aller de l'avant.¹¹⁴

De façon générale, pendant toutes les années 1970, le Conseil doit collaborer avec l'OCCO pour qu'il mette en place des mesures efficaces visant à limiter les niveaux de production excédentaires et à garantir une gestion appropriée de l'offre. Il n'est pas facile d'arriver à des niveaux de production appropriés alors que les marchés continuent d'osciller pendant ces années. Cependant, à la fin de la décennie, les prix sont raisonnablement stables pour tous les maillons du secteur.¹¹⁵

L'Office canadien de commercialisation du dindon

En novembre 1972, la Commission nationale de commercialisation du dindon propose la création d'un office national de commercialisation. Le plan vise à créer un office national de commercialisation du dindon en mesure de mieux déterminer la quantité de viande de dindon nécessaire pour répondre à la demande des consommateurs, à établir un système équitable d'allocation des parts de marché aux provinces participantes, de garantir des prix à la production équitables et stables, et d'aider à la planification du développement global de l'industrie du dindon.¹¹⁶ De facture similaire aux audiences relatives au plan du secteur des œufs, des audiences publiques sont tenues dans l'ensemble du pays en février 1973. Les audiences d'Ottawa, de Truro et de Vancouver permettent la présentation en personne de 36 mémoires et l'examen de mémoires envoyés par la poste. Après examen, le CNCPA conclut que la plupart des participants sont favorables à la création d'un office national et adresse une recommandation dans ce sens au ministre fédéral de l'Agriculture. Un décret proclamant la création de l'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) est adopté le 18 décembre 1973, et l'office est créé peu de temps après. L'OCCD se réunit pour la première fois le 25 janvier 1974, à son siège de Winnipeg. L'Alberta, la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et la Saskatchewan, qui représentent plus de 98 % de la production totale canadienne, ont déjà un office provincial en place. Ils constituent les premiers membres de l'OCCD, car l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick sont alors considérés comme des territoires non réglementés. En novembre 1974, le Nouveau-Brunswick devient à son tour membre à part entière.¹¹⁷

Les éléments importants du plan initial étaient multiples. Parmi ceux-ci, on retrouve : la détermination et l'allocation par l'office de parts de marché aux producteurs; l'élaboration de politiques de garantie

de la conformité; la surveillance et l'ajustement des parts au besoin; la mise en place, la réglementation et la coordination des conditions du commerce interprovincial et des exportations ainsi que des pouvoirs en la matière; la mise en place de la fixation des prix et du flux de la production à la commercialisation; la réglementation des importations selon les besoins de viabilité du plan; et la coordination des fonctions administratives de l'OCCD et des offices provinciaux de commercialisation du dindon.¹¹⁸ Témoin des problèmes rencontrés par l'OCCO en 1974, l'OCCD consacre du temps et une énergie considérables aux questions d'allocation de contingents. Comme le constate le rapport du Conseil sur l'OCCD pour l'année financière 1974-1975, «le niveau, le calcul et la distribution des ordonnances sur les contingents constituent le fondement de la gestion des approvisionnements».¹¹⁹ Comme dans le secteur des œufs, le secteur du dindon connaît une surproduction à cette époque et la majorité des membres de l'OCCD reconnaissent qu'il «fallait de toute urgence établir une méthode qui pénaliserait les particuliers dont la production dépassait le contingent».¹²⁰ En réponse aux plans de l'OCCD, le Conseil insiste sur la nécessité d'établir un mécanisme adéquat de traitement des allocations de contingents. À cette fin, il surveille la production et la commercialisation, y compris les échanges interprovinciaux et les exportations. Il souligne aussi le besoin de politiques permettant une formulation adéquate de la fixation des prix, ainsi que des politiques relatives au retrait des excédents et à la fixation de prix. De plus, il œuvre à la promotion des produits, à l'organisation de consultations efficaces de l'industrie et aux relations publiques.¹²¹

En 1975, l'OCCD instaure une réduction de la production pour mieux coordonner l'offre et la demande et réduire les stocks excédentaires. Toutefois, à l'instar de l'OCCO durant ses premières années, l'OCCD est aux prises avec des problèmes dont la résolution nécessite des mesures coordonnées. L'application de politiques efficaces permettant la réussite du système de la gestion de l'offre est encore en cours au milieu des années 1970. De plus, la question de savoir s'il faut ajouter d'autres produits du dindon transformés dans la réglementation des importations continue de se poser.¹²² En 1976, de nouvelles recommandations précisent l'allocation des contingents de production du dindon et le Conseil recommande à l'office de réaliser de nouvelles études sur ses calculs des CDP. Il élabore aussi des lignes directrices visant à ce que les producteurs de dindon répondent aux besoins des transformateurs.¹²³ Contrairement au prix des œufs, celui des dindons est fixé par chaque office provincial. C'est pourquoi, à l'origine, les modèles de calcul des CDP conçus pour le dindon ne servent pas à donner des formules de fixation des prix, mais plutôt à définir un niveau de référence à partir duquel les prix devraient «répondre aux réalités du marché au-dessus ou en dessous d'un CDP reconnu».¹²⁴ Pendant toute la décennie, le Conseil offre du soutien à l'OCCD quant aux enjeux qui se posent au secteur, notamment concernant la structure des CDP et les pénalités de surproduction. Il continue par ailleurs à proposer des améliorations susceptibles de profiter à l'industrie, qui consisteraient notamment à élaborer des modèles de prévision plus robustes et à chercher de nouveaux débouchés.¹²⁵

L'Office canadien de commercialisation du poulet

Des négociations en vue d'un plan national de commercialisation de la production de poulet de chair ont cours dans plusieurs provinces dès la promulgation de la LOCPF en 1972. Malgré cela et malgré le consensus des provinces sur la nécessité d'un office national, la proposition de plan national de commercialisation du poulet prend plus de temps à parvenir au Conseil que celle des secteurs des œufs et du dindon. Malgré les circonstances de la guerre des œufs et du poulet évoquées dans le premier chapitre de cet ouvrage, les producteurs de poulet sont d'abord divisés sur la nécessité d'une plus grande régulation du secteur. Cependant, en 1974, ils finissent par présenter au CNCPA une proposition officielle pour créer un office national. À l'instar des plans des secteurs des œufs et du dindon, la proposition est conçue afin de supprimer l'instabilité de l'offre, des prix et des revenus, longtemps caractéristique de l'industrie, et pour organiser le marché intérieur du poulet de chair.¹²⁶ Après un examen minutieux de la proposition et de ses dispositions, le CNCPA juge toutefois qu'il lui faut plus d'éléments probants pour savoir si la majorité des producteurs sont favorables à la création de l'office, d'autant plus qu'il lui semble qu'un nombre important de producteurs, particulièrement au Québec, ne soutient pas le plan¹²⁷. Le Conseil forme alors un comité spécial pour s'assurer de la participation du Québec et étudie les différences entre les provinces concernant les différentes dispositions du plan¹²⁸.

Après plusieurs révisions, une autre proposition lui est soumise et des audiences publiques sont organisées à St. John's, Ottawa et Winnipeg en mai 1974. Trente-sept mémoires provenant de toutes les provinces sont présentés. Encore une fois, après une étude minutieuse des mémoires, le Conseil recommande d'autres changements à la proposition, qui est de nouveau soumise à l'examen du Conseil canadien du poulet à griller.¹²⁹ Une proposition révisée de création d'un office national de commercialisation du poulet est soumise de nouveau au CNCPA en août 1976. Le Conseil l'examine, puis tient de nouvelles audiences publiques, cette fois-ci à Edmonton, Moncton et Ottawa, au mois de novembre. Soixante-trois mémoires sont présentés par des ministères provinciaux de l'agriculture, des producteurs, des groupes d'intérêt comme l'Association canadienne des restaurateurs et des services de l'alimentation et l'Association des consommateurs du Canada, et des entreprises comme Poulet Frit Kentucky. À la suite de ce processus, le Conseil adresse de nouvelles suggestions au Canadian Broiler Council « dans un but de protection de l'intérêt public », notamment pour que les comités consultatifs traitant des contingents et de la fixation des prix aient un fonctionnement efficace dans toutes les provinces. Le Conseil œuvre aussi à ce qu'un système assurant le respect des contingents et des pratiques appropriées de fixation des prix soit mis en place.¹³⁰ En raison de son expérience sur ces questions dans les secteurs de l'œuf et du dindon, le Conseil ne souhaite manifestement pas répéter les erreurs du passé et stipule aussi que le plan serait révisé deux ans après sa première mise en œuvre.¹³¹

Le 14 juin 1977, le ministre fédéral de l'Agriculture annonce que le Cabinet approuve le principe de la création d'un office national de commercialisation du poulet. Le CNCPA entame alors une série

de consultations et de négociations avec les provinces à propos des éléments du plan révisé.¹³² Fin décembre 1978, l'Office canadien de commercialisation du poulet (OCCP) est proclamé par décret. Huit gouvernements provinciaux et organismes de producteurs adhèrent à l'office en 1979, Terre-Neuve devant signer dans l'année suivant la création de son office provincial. L'Alberta n'est pas signataire, mais accepte de coopérer.¹³³ Bien qu'un consensus ait permis la naissance de l'OCCP, le refus de l'Alberta de participer à l'office national est le premier signe de la fragilité de la coopération dans le secteur du poulet.

À la fin de l'année 1979, la Colombie-Britannique signifie par avis son intention de se retirer de l'office, car elle estime que «ses intérêts et ses besoins de marché n'avait pas été pleinement pris en considération par l'office lors de la répartition des contingents».¹³⁴ Bien que la province renonce à se retirer en 1980 après des négociations sur les ordonnances de contingentement et d'attributions de permis, les premiers désaccords entre offices provinciaux ne font que s'aggraver dans la décennie qui suit. De plus, à la fin des années 1970, l'OCCP continue de travailler énergiquement à l'élaboration de plusieurs règlements et lignes directrices afin de respecter l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et les provinces et afin d'assurer le bon fonctionnement de l'office.¹³⁵



Audience publique pour un plan de mise en marché national pour le poulet en 1974; Ralph Ferguson, Paul Babey et Albert Vielfaure. (Figure 2.5)
Crédit photo : Canada Poultrymen

Autres produits

Dès la promulgation de la loi, le CNCPA entame des consultations et des discussions régulières avec des groupes de représentants de différents produits de base, qui cherchent à étudier et évaluer le potentiel d'un plan national de commercialisation en vertu de la LOCPF. Pendant cette décennie, les groupes de producteurs de différents produits de base expriment leur intérêt pour la LOCPF, notamment les producteurs de mouton, de légumes (haricots blancs, tomates, pommes de terre), de fruits (pommes, pêches, prunes, cerises), de maïs, d'oléagineux, de canola, de graines fourragères, de graines de graminées, de tabac, d'urine de jument gravide, de riz sauvage et de soya. Bien que le CNCPA identifie plusieurs secteurs de produits de base «reconnu comme pouvant éventuellement faire l'objet de programmes de commercialisation à l'échelle nationale ou régionale» et qu'il soit prêt à réaliser le travail nécessaire à l'élaboration de ces plans, seuls les offices de gestion de l'offre d'œufs, de dindon et de poulet sont établis.¹³⁶ Il reste que plusieurs membres du Conseil, dont son vice-président James Boynton, apportent leur

**James Boynton,
vice-président, 1976–1984**

Résident de Chesley (Ontario), James Boynton a une longue carrière comme secrétaire exécutif de l'Office de commercialisation des producteurs de porc de l'Ontario, avant sa nomination au poste de vice-président du Conseil.¹ Bien qu'aucun office national de commercialisation du porc ne voit le jour pendant son mandat, des discussions importantes ont eu lieu concernant les avantages d'une commercialisation ordonnée pour le porc et autres produits agricoles, particulièrement lors de la crise agricole au début des années 1980.

1 CNCPF, *Conseil national de commercialisation des produits*, Rapport annuel de l'année fiscale 1976–1977 (Ottawa : 1977), p. 1.

expérience de d'autres secteurs de produits de base et cherchent à accroître le nombre d'offices nationaux de commercialisation.

Conclusion

À la fin des années 1970, le CNCPPA entreprend une série d'activités pour remplir sa mission, à savoir conseiller le ministre de l'Agriculture et surveiller les offices nationaux. Le Conseil insiste sur son rôle consistant à assurer « la surveillance des offices régis par la Loi en joignant judicieusement la force de loi à la persuasion ».¹³⁷

Il met l'accent sur ses responsabilités non seulement devant les producteurs, mais aussi devant les transformateurs, les marchands et les consommateurs. Il ne se dérobe pas à ses obligations pendant cette décennie et il reconnaît que des problèmes clés des industries réglementées n'ont pas encore de solution. L'allocation des contingents et les formules de fixation des prix semblent alors les problèmes les plus urgents. Le Conseil sait toutefois que certains faux pas des offices nationaux, depuis le gaspillage d'œufs jusqu'aux démissions de présidents, ont considérablement nui à l'image des offices nationaux de commercialisation de produits agricoles et il comprend qu'il doit déployer plus d'efforts pour promouvoir les avantages que ces groupements apportent. De plus, en 1979–1980, le Conseil doit traiter un nombre croissant de plaintes et d'appels. Il s'agit notamment de plaintes déposées opposant l'OCCO et des offices provinciaux (au Nouveau-Brunswick et au Québec) et de plaintes opposant l'OCCP et des offices provinciaux (au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique).¹³⁸ Les questions soulevées concernent les fourchettes de prix, les paiements, les pénalités et les allocations de contingents. C'est à ce moment que le Conseil comprend qu'il doit disposer de meilleures lignes directrices pour traiter ces plaintes. Le CNCPPA promulgue un large éventail de principes et de normes à suivre, selon lesquels tout signataire est autorisé à interjeter appel; les plaintes doivent être déposées par écrit; sauf circonstances uniques, tous les signataires et leurs conseillers sont autorisés à participer ou observer le processus; les procédures sont effectuées en temps opportun; toutes les procédures sont informelles et ne sont pas assujetties à des restrictions d'ordre légal ou quasi légal concernant des règles de procédure ou de preuve.¹³⁹ Au fur et à mesure du développement du Conseil et de ses offices, les difficultés se font plus criantes. De nouvelles procédures sont alors mises en place et les rôles mieux définis.

Cette période est celle de la mise en place des fondements du système de la gestion de l'offre dans les secteurs des œufs et de la volaille. C'est aussi durant cette période que d'autres groupes de producteurs de produits de base réfléchissent à la mise en œuvre des dispositions de la LOCPF pour leur secteur.

Dans l'ensemble, le Conseil rencontre des difficultés externes et internes et doit résoudre des enjeux stratégiques. Malgré des conditions économiques difficiles et les changements sociaux drastiques vécus par la société canadienne, il jette les bases qui permettent aux producteurs nationaux de jouer un plus grand rôle et d'endosser de plus grandes responsabilités dans la gestion de leur secteur et d'un plus grand nombre de communautés agricoles.

CHAPITRE 3

Années 1980 – Les défis de l’expansion

Introduction

Les offices nationaux de commercialisation et le Conseil national de commercialisation des produits agricoles (CNCPA) doivent surmonter des défis croissants dans les années 1980, en raison de l’évolution du contexte politique. L’idéologie néolibérale prône alors la déréglementation et l’élargissement des politiques de libre-échange à tous les secteurs économiques. Parallèlement, la crise du secteur agricole des années 1980 – la pire crise financière connue depuis la Grande Dépression – bouleverse de nombreuses familles vivant de l’agriculture. Ses répercussions se font sentir dans toutes les collectivités rurales d’Amérique du Nord.¹⁴⁰ Les agriculteurs canadiens des secteurs des produits de base réglementés ne sortent pas indemnes de ces événements, mais leur situation est plus enviable que celle des agriculteurs des secteurs non-réglementés. Il en résulte un regain d’intérêt pour le CNCPA et la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme (LOCPF), qui contribue à la création du quatrième office national de commercialisation, l’Office canadien de commercialisation des œufs d’incubation de poulet de chair (OCCOIPC) en 1986.

La décennie se caractérise aussi par d’autres tendances marquantes, par exemple le déclin du nombre d’exploitations et d’agriculteurs. Le recensement canadien montre qu’entre 1971 et 1981, le nombre d’exploitations agricoles passe de 366 000 à environ 318 000 et le nombre d’agriculteurs baisse de 13%. Le Conseil prend note de ces changements en 1983, mais estime que l’exploitation agricole indépendante demeure « la pierre angulaire » des collectivités rurales et que le système d’offices de commercialisation continue de contribuer au maintien des exploitations :

Au cours des 50 dernières années, les offices de commercialisation ont aidé un grand nombre d’agriculteurs à poursuivre leurs activités dans le secteur de l’agriculture. Bien que la majorité des offices et des régies s’efforcent de fournir de l’information sur les marchés et d’aider dans la promotion des produits et dans la négociation des prix, certains, notamment dans les secteurs du lait, de la volaille et des œufs, assurent la gestion des approvisionnements pour permettre aux agriculteurs d’exercer un semblant de contrôle sur l’établissement des prix à la ferme. Le système de gestion des approvisionnements connaît sa part de critiques et est certainement difficile à administrer, mais il n’en reste pas moins que les secteurs primaires où il est appliqué comptent parmi les secteurs agricoles les mieux nantis. L’érosion

des exploitations familiales n'a pas été éliminés dans ces secteurs, mais elle a été ralentie de beaucoup et ce sans subventions directes du trésor public dans le cas des secteurs des œufs et de la volaille.¹⁴¹

Les membres du Conseil sont conscients des défis et de la complexité des plans des offices nationaux de commercialisation, mais ils reconnaissent que les avantages apportés par les offices sont indéniables. Ils procurent notamment la stabilité et la sécurité financières à des secteurs agricoles auparavant en crise constante, qui représentaient un gouffre pour le trésor public.

À la fin de la décennie, l'accent est davantage mis sur la réceptivité aux besoins du marché et la nécessité de s'adapter et de changer. Le président du CNCPA, Ralph Barrie, constate que «l'évolution des marchés intérieur et mondial a amené les intervenants agroalimentaires à se poser de nouvelles questions», notamment «sur des nouveaux défis que, dans le climat actuel, devront relever ceux qui s'occupent de gestion des approvisionnements».¹⁴² De fait, le discours des membres du Conseil à propos des secteurs des œufs et de la volaille change de façon notable, notamment sur la nécessité pour ceux-ci de s'adapter au climat économique et politique. L'insistance sur la compétitivité et l'efficacité de l'industrie n'est pas nouvelle. À la fin des années 1980, le Conseil souligne que les offices nationaux de commercialisation doivent adapter leurs politiques et programmes à l'évolution des besoins du marché.

Le développement du Conseil national de commercialisation des produits agricoles

Les années 1980 sont également une période de développement du Conseil et des industries qu'il surveille. Malgré les difficultés, les offices de commercialisation réussissent à s'en sortir indemne et le Conseil poursuit la négociation de ses rôles et responsabilités. Le CNCPA garde son rôle de surveillance et il continue de conseiller le ministre de l'Agriculture sur toutes les questions relatives aux offices et à leur secteur respectif, et de promouvoir des formes plus efficaces de commercialisation des produits réglementés dans les échanges interprovinciaux et les exportations. Il apparaît aussi clairement que les mandats attribués au CNCPA à cette période par les ministres de l'Agriculture requièrent que les membres du Conseil amènent des changements et non pas seulement de surveiller l'état actuel des choses. Des rapports, comme la publication d'Agriculture Canada en 1981, *Le défi des années 80, une stratégie agroalimentaire pour le Canada*, appellent à une augmentation marquée de la production et des exportations agricoles, au développement accru des marchés, et à davantage de «recherches thématiques»¹⁴³, des sujets liés à l'orientation du Conseil visant à «accroître son efficacité en ce qui concerne le contrôle de la production primaire ainsi que l'analyse et la surveillance des progrès effectués au niveau de la transformation, de la distribution et du commerce des produits réglementés».¹⁴⁴



**S. June Menzies,
présidente,
1979–1985**

(Figure 3.1) Crédit photo :
Canada Poultrymen

June Menzies est nommée présidente du CNCPA en 1979.

Née à Arcol (Saskatchewan), elle sert dans les forces armées canadiennes où elle est agente de renseignements pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle termine son doctorat en économie et travaille en tant que présidente bénévole du Manitoba Action Committee on the Status of Women avant de déménager à Ottawa.¹ Elle est la vice-présidente de la Commission de lutte contre l'inflation et vice-présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme avant d'être nommée au Conseil.² Pendant son mandat de présidente du CNCPA, Mme Menzies participe régulièrement aux événements de l'industrie, y compris la convention du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles à Calgary en 1980, où elle avise les producteurs sur les avantages des offices de commercialisation.³ La présence de Mme Menzies au CNCPA est significative car ce poste a une influence importante sur l'orientation des politiques agricoles canadiennes. Elle est l'une des rares femmes à cette époque à occuper un poste de leadership aussi important dans l'industrie agricole. Mme Menzies quitte le Conseil en 1985. On se souvient d'elle pour le progrès et les réalisations du Conseil pendant son mandat de présidente. Entre autres, il est important de souligner qu'elle a favorisé une plus grande formalisation des rôles et des responsabilités des différents participants au système de la gestion de l'offre, ainsi qu'une supervision plus efficace et visible par le biais du raffinement et de la clarification de l'autorité du Conseil sous la LOCPF.⁴

1 « June Susanna Menzies », *Terrace Standard* (August 10, 2020), <https://www.terracestandard.com/obituaries/june-susanna-menzies/> (consulté le 22 septembre 2021).

2 CNCPF, *Conseil national de commercialisation des produits*, année fiscale 1978–1979 (Ottawa : 1979), pp. 1 et 2.

3 June Menzies, « The Whys and Wherefores of Controlled Marketing », *Canada Poultryman* (February 1980) : p. 4 et 5 ; p. 36.

4 CNCPA, *Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Rapport annuel 1985–1986* (Ottawa : ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 1986), p. 4.

Des années charnières

Dans son rapport annuel de 1980–1981, le Conseil constate que l'année financière a été « active et valorisante » pour les membres et le personnel du Conseil, car de nouveaux membres ont rejoint le CNCPA et des services professionnels et techniques améliorés et élargis sont introduits pour améliorer les capacités de surveillance du Conseil.¹⁴⁵ Les toutes premières années de la décennie sont considérées par le CNCPA comme un « moment critique » pour le développement des offices nationaux de commercialisation. Bien qu'à cette période le système de la gestion de l'offre fasse l'objet d'attaques plus vives par certains, le désarroi général causé par la crise du secteur agricole en Amérique du Nord « et les producteurs des secteurs non réglementés et économiquement défavorisés ont manifesté un intérêt accru pour une plus grande stabilité de production et de revenu que rendent possible les offices de commercialisation nationaux ». ¹⁴⁶ De fait, le ministre de l'Agriculture Eugene Whelan fait allusion de façon répétée à la crise pour « marteler » son message : « les offices de commercialisation garantissant des prix liés aux coûts de production (CDP) contribuent à la protection des agriculteurs et des collectivités rurales ». ¹⁴⁷

Au cours de la décennie précédente, le Conseil avait facilité la mise en place de nombreux ajustements qui consolident les plans nationaux de commercialisation des œufs, du dindon et du poulet. En fin d'année 1979, le premier président, Paul Babey, est remplacé par June Menzies, une économiste de Winnipeg (Manitoba), ayant

occupée le poste de vice-présidente de la Commission de lutte contre l'inflation pendant les trois années précédant sa nomination au CNCPA. Elle a aussi été vice-présidente du Conseil consultatif national du statut de la femme.¹⁴⁸ Présidente du CNCPA jusqu'au milieu des années 1980, June Menzies met l'accent sur les moyens par lesquels le Conseil introduit des changements afin « s'assurer une surveillance plus efficace et plus ostensible des offices nationaux de commercialisation ».¹⁴⁹

Ainsi, en 1980, le Conseil solidifie sa direction responsable de l'examen des offices pour améliorer ses capacités de recherche et de surveillance. Le personnel opérationnel de la direction comprend alors un directeur, cinq agents responsables des produits de base, deux agents de statistiques et du personnel de bureau. Un agent responsable des produits de base est assigné à chaque office : il est chargé des liaisons avec l'office, de lui fournir des conseils techniques au besoin, et de produire des rapports sur les activités de l'office destinés au Conseil. D'autres agents réalisent des projets de recherche et des études spéciales pour fournir des données au CNCPA aux fins de l'élaboration d'initiatives stratégiques ou pour répondre à des problèmes particuliers soulevés par le Conseil.¹⁵⁰ Le personnel d'Agriculture Canada effectue aussi régulièrement des études techniques. En 1982, le Conseil indique que « le personnel est presque complet » et qu'il « est possible que l'organisme emménage dans de nouveaux locaux capables d'accueillir un plus grand nombre d'employés ».¹⁵¹

Les années 1980 se caractérisent par un autre changement important : la série d'audiences et d'arbitrages tenus par le Conseil portant sur des violations des accords en vigueur. L'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO) en particulier, est impliqué dans des différends avec les offices provinciaux concernant les pratiques de fixation des prix et d'autres questions opérationnelles.¹⁵² Comme le décrivent les paragraphes qui suivent, plusieurs offices nationaux ont des conflits avec les offices provinciaux. Le Conseil quant à lui est préoccupé par les pressions sur le système, notamment par la réticence grandissante de certains offices nationaux et provinciaux qui « continue d'hésiter à accepter le degré de surveillance voulu » et l'accent mis par certains participants qui « continuent de vouloir défendre uniquement les intérêts des provinces ou des producteurs, plutôt que de mettre l'accent sur les intérêts d'offices nationaux engagés à répondre devant le grand public ».¹⁵³ Le Conseil est particulièrement agacé par le fait que certains signataires cherchent à « aller à l'encontre des grands intérêts nationaux des producteurs eux-mêmes en menaçant de se retirer du système et de résister aux mesures punitives prises » et que certains participants montrent « de l'indifférence (...) aux obligations qu'ils ont acceptées en échange des avantages procurés par le système ».¹⁵⁴ Il réprimande ainsi les trois offices pour ne pas avoir réussi « à s'entendre sur l'établissement du régime équitable, économique et comptable pour l'attribution des contingents en-sus de la base initiale ».¹⁵⁵ Il considère en effet que plusieurs signataires n'admettent pas ou n'assument pas les responsabilités auxquelles les contraint la loi en échange des avantages que leur procure la gestion de l'offre. Il insiste sur la nécessité de coopération pour toutes les parties, à savoir le ministre fédéral de l'Agriculture, les ministres provinciaux de l'Agriculture des provinces participantes, le CNCPA, les régies provinciales de surveillance et les offices provinciaux de commercialisation.¹⁵⁶

Le Conseil reconnaît les points forts de la commercialisation nationale pour les intérêts de tous les acteurs, tout en insistant sur « l'importance d'une surveillance efficace et visible des offices nationaux de commercialisation ». Il explique que les privilèges dont jouissent les producteurs de volailles et d'œufs – comme la détermination de la production et des prix à l'échelle nationale et le contrôle des importations – requièrent que toutes les parties respectent leurs engagements. Comme l'observe le Conseil, « il faut être naïf pour croire, comme certains, qu'en faisant échec à la surveillance ou en y résistant, on parviendra à tout autre résultat qu'à la destruction éventuelle du système ». ¹⁵⁷

Les opinions du CNCPA sont reprises par Eugene Whelan en 1983. Il invite les signataires des plans nationaux à une réunion à Ottawa, où il énumère plusieurs problèmes auxquels font face les offices et attribue le manque de progrès à l'absence d'engagement de la part des directeurs d'offices à l'égard de leurs responsabilités nationales globales. Le ministre, ardent partisan de la gestion de l'offre, est découragé par les conflits internes au sein de ces secteurs, qui conduisent les offices provinciaux à menacer de se retirer des offices nationaux, ce qui mettrait en péril tout le système. Il considère que les problèmes de l'application insuffisante de la réglementation des contingents et des pénalités, d'une part, et de l'incapacité à se mettre d'accord sur des politiques de distribution des contingents de base, d'autre part, sont les symptômes de problèmes plus importants de désunion entre les signataires provinciaux. Les parties finissent par se ranger du côté du ministre lors d'une réunion de 1983. Elles conviennent que le maintien du système requiert davantage de discipline et de coopération et s'engagent à améliorer leur fonctionnement et leurs relations. Elles font toutefois remarquer qu'il est difficile de mettre de côté les intérêts provinciaux sur des questions comme la distribution au-delà de la base et les systèmes de pénalités efficaces. De fait, ces problèmes persistent, en dépit de certaines avancées. ¹⁵⁸

La gestion de l'offre de nouveau sous le feu des critiques

Le Conseil doit affronter un autre événement au début des années 1980, soit la publication de documents de travail du Conseil économique du Canada (CEC) sur différents secteurs agricoles, dont les œufs et la volaille, dans le cadre d'une évaluation générale de l'influence gouvernementale sur l'économie canadienne. Les offices provinciaux et nationaux de commercialisation, particulièrement ceux dotés de pouvoirs en matière de gestion de l'offre, sont déjà un sujet de controverse dans l'opinion publique, et les documents de travail du CEC critiquent vertement le système de la gestion de l'offre. Le CEC remet aussi en question l'efficacité du CNCPA en tant qu'organisme de surveillance, en avançant que le Conseil ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour déterminer les abus et faire en sorte qu'ils soient traités efficacement. De plus, les documents de travail du CEC critiquent les valeurs élevées atteintes par les contingents de production au fil des années. Si le Conseil n'approuve pas les conclusions du CEC, il indique néanmoins que ses arguments méritent « son attention suivie ». ¹⁵⁹ Il déclare par ailleurs que certains des problèmes soulevés ont d'ores et déjà été reconnus par le CNCPA et qu'il

« n'a d'ailleurs pas manqué de prendre les mesures pertinentes pour les régler, là où ses pouvoirs l'y autorisaient ». Cependant, il reste visiblement du travail à accomplir pour corriger « des abus ». Il est préoccupé par le fait que ces abus « devront être éliminés sans quoi l'avenir, non seulement des secteurs déjà régis par la gestion des approvisionnements mais celui des autres secteurs agricoles qui pourraient souhaiter se prévaloir des avantages et responsabilités du contrôle de leur propre production et commercialisation, sera compromis ». Il suggère qu'il faudrait réviser la LOCPF pour clarifier et élargir la portée de l'autorité et des pouvoirs légaux du CNCPA. L'objectif est de « sauvegarder les intérêts et des producteurs et des consommateurs (...) de façon à ce que les denrées autres que les produits avicoles puissent être régies par des mécanismes de gestion des approvisionnements ».¹⁶⁰

Le Conseil est convaincu que seules des modifications de la LOCPF lui permettraient d'exercer efficacement son rôle de surveillance. Tout en affirmant qu'il n'est pas un organisme de réglementation, il s'inquiète que « l'ambiguïté de sa présence à titre de signataire des accords fédéraux-provinciaux en matière de commercialisation (...) jette sur son rôle de surveillant des offices ». Il souligne que « pour que son mandat et ses rapports, par définition réservés, avec les offices de commercialisation sous sa surveillance soit absolument clairs, le Conseil a l'intention de demander que son nom soit retiré de la liste des signataires des accords ».¹⁶¹ Globalement, les documents de travail du CEC soulignent des préoccupations que le CNCPA a exprimées auparavant. Cependant, alors que le CEC souhaite démanteler le système et utiliser ses documents pour alimenter les critiques des médias contre les principes de la commercialisation ordonnée, le Conseil aimerait quant à lui traiter les problèmes pour garantir l'avenir des offices nationaux de commercialisation. Il laisse entendre qu'une partie des critiques dirigées contre lui proviennent d'une incompréhension de son rôle dans le système national de commercialisation et il fait remarquer qu'il a « adapté une approche très subjective et très souple au moment de la création des offices nationaux, approche qui est progressivement devenue plus exigeante et objective, avec l'expérience acquise dans le fonctionnement des offices et la perception de leurs problèmes ».¹⁶²

Le CNCPA prend plusieurs mesures pour renforcer son rôle de surveillance au cours de ces années, notamment la publication de lignes directrices relatives à la mise à jour des formules de calcul des CDP pendant l'intervalle habituel de deux ans entre les enquêtes nationales auprès des agriculteurs. Il remarque qu'il n'est « guère surprenant que le rôle plus actif joué par le Conseil, par exemple dans l'application des directives, ait créé certaines tensions dans ses relations avec les offices », mais il insiste sur le caractère crucial de l'objectif des lignes directrices. Plus précisément, les lignes directrices produites par le Conseil doivent permettre d'assurer des normes élevées uniformes dans les enquêtes nationales confiées à des cabinets de services-conseils par les offices, de garantir un traitement équitable à tous les producteurs de produits de base réglementés, de confirmer que le système continue de fonctionner dans l'intérêt à la fois des producteurs et des consommateurs, et de répondre à la demande d'une plus grande prévisibilité par les offices concernant les procédures à suivre pour obtenir l'approbation du Conseil.¹⁶³ Le Conseil s'inquiète du fait qu'avant les lignes directrices, l'inclusion des effets de « l'inflation » ait

servi à établir les formules de calcul des CDP. Selon le Conseil, appuyé par le ministre de l'Agriculture, cette forme de calcul a des répercussions coûteuses, surtout si des pratiques similaires sont appliquées aussi aux formules des programmes de stabilisation.¹⁶⁴

Finalement, des audiences publiques sont organisées en vue d'enquêter sur la question, ce qui reflète une tendance générale des années 1980 au cours desquelles le Conseil se sert d'audiences publiques pour résoudre les problèmes de l'industrie. Pendant ces processus, le CNCPA a le pouvoir d'assigner des témoins à comparaître, de les contraindre à répondre sous serment, d'exiger tout document pertinent, d'engager des consultants indépendants pour qu'ils effectuent des audits détaillés ou aident le Conseil à prendre une décision, et d'user de son autorité juridique comme tout tribunal dans une affaire de droit civil.¹⁶⁵ Bien qu'il ait indiqué qu'il souhaitait accroître les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la LOCPF, il sait que l'autorité dont il jouit suffit à garantir l'obligation de rendre des comptes au public. Ainsi, il observe en 1982 qu'« à ce stade de son évolution, le système présente de plus grandes possibilités par une utilisation plus efficace des pouvoirs d'enquête du Conseil et dans une pratique accentuée des révisions internes (...) en plus de continuer à recourir à des audience publique (...) le Conseil veut resserrer la surveillance des offices nationaux pour une meilleure liaison (...) avec les offices et les autorités provinciales dont les offices de commercialisation et de surveillance ». ¹⁶⁶ Le Conseil entreprend de consolider ses ressources internes et d'établir un petit groupe consultatif en matière économique afin de recommander de nouvelles politiques. Au cours de la décennie, les critiques du public contre les offices de commercialisation diminuent – comme le Conseil en avait fait l'hypothèse – en raison de la stabilisation ou de la baisse des prix dans les secteurs de produits de base réglementés, mais le Conseil pense aussi que son « activité réglementaire plus visible » – comme son enquête sur le coût des œufs – a contribué à calmer les inquiétudes de la population.¹⁶⁷

Les secteurs soumis à la gestion de l'offre et les offices nationaux continuent de subir une crise de croissance pendant cette décennie. Aussi, en réponse aux problèmes de l'industrie et des difficultés de fonctionnement des offices, il élabore en mars 1984 une politique écrite concernant la responsabilité financière des offices et les renseignements requis par le CNCPA avant toute approbation des ordonnances de prélèvement et des budgets des offices. De plus, le Conseil élabore une série de documents sur les procédures que doivent suivre les offices quand ils lui demandent d'utiliser ses pouvoirs pour obtenir de l'information relative au commerce interprovincial et aux exportations ainsi qu'aux permis et à la fixation de prix.¹⁶⁸ En 1985, le Conseil constate qu'il « a franchi une étape cruciale en élucidant ses pouvoirs et responsabilités au terme de la LOCPF » et qu'en formulant clairement la portée de ses pouvoirs et de ceux des offices sous sa surveillance, il est certain que le « fonctionnement plus harmonieux et plus efficace des réseaux de commercialisation complexes » où la coopération était de mise pourrait revivre.¹⁶⁹ Au milieu des années 1980, le Conseil se félicite de ses efforts en vue d'une « plus grande officialisation des rôles et des responsabilités » des participants au système de la gestion de l'offre ainsi que pour ses actions en faveur d'une « surveillance plus efficace et plus visible des offices nationaux

de commercialisation par l'affinement de son autorité en vertu de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme». Il indique que ce résultat est le fruit du déploiement de plusieurs moyens, les plus importants étant l'amélioration de la communication et des liaisons avec les offices et les gouvernements provinciaux, la clarification de la hiérarchie des autorités en vertu de la LOCPF, et l'élaboration continue de normes et de lignes directrices destinées aux offices et à leurs activités. En 1986, le CNCPA rapporte qu'il « n'en continuera pas moins de travailler au fonctionnement efficace et à une crédibilité accrue du public envers le système national de gestion des approvisionnements », et qu'il « croit fermement qu'en mettant l'accent sur la consultation entre les participants et en travaillant de plus près avec les offices et les gouvernements provinciaux, les problèmes qui se posent seront résolus plus rapidement et les systèmes nationaux de commercialisation fonctionneront – et seront également perçus comme fonctionnant – de façon équitable pour toutes les parties, et cela à partir du producteur jusqu'au consommateur ». ¹⁷⁰

Malgré ces réalisations, le Conseil continue de subir les critiques de groupes opposés à la gestion de l'offre, telle l'Association des consommateurs du Canada (ACC), qui remet en cause régulièrement ses pouvoirs et ses activités et appelle à une plus grande obligation de rendre des comptes au public. ¹⁷¹ À l'instar du CEC, l'ACC suggère que des changements législatifs sont nécessaires pour clarifier et renforcer les pouvoirs de surveillance du Conseil, et que le Conseil devrait être plus transparent. En réponse à un rapport de l'ACC de 1986, le Conseil explique qu'il « a fait de grands pas dans l'élaboration et la mise en œuvre de normes et de procédures destinés à rendre plus efficace la surveillance des offices nationaux », mais que « pour ce qui est de l'ouverture au public (...) sur des questions difficiles à résoudre, le Conseil incline à penser que l'on peut atteindre de meilleurs résultats par une persuasion discrète plutôt que par des audiences et des débats publics qui trop souvent conduisent à des prises de position improductives, sont très coûteux et prennent beaucoup de temps ». ¹⁷² Certes, il est conscient que tous les problèmes des offices ne sont pas résolus et il les attribue en grande partie à des failles structurelles dans les accords entre le gouvernement fédéral et les provinces, mais il estime qu'en « créant et en entretenant d'étroites relations de travail avec les offices, il a été possible de tempérer bon nombre de ces difficultés ». ¹⁷³

Des pressions externes et internes

En 1986, le Conseil accueille un nouveau président, Ralph Barrie (auparavant président par intérim) et une nouvelle vice-présidente, Lise Bergeron. Ils sont en poste lors de la proclamation de l'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair (OCCOIPC) en novembre 1986, qui « marque l'aboutissement de plusieurs années de travail acharné par le Conseil et les producteurs d'œufs d'incubation ». ¹⁷⁴ Des événements externes, comme les négociations du Cycle d'Uruguay de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et la signature de l'Accord de libre-échange



**Ralph Barrie, président,
1986–1991**

*Ralph Barrie à la Convention des
transformateurs canadiens de volailles et*

d'œufs en 1986. (Figure 3.2) Crédit photo : Canada Poultrymen

Avant d'être nommé au Conseil, Ralph Barrie a été producteur laitier près de Balderson (Ontario). Il s'implique dans des organisations agricoles locales et devient président de la Fédération agricole de l'Ontario de 1980 à 1984. Pendant cette période, il voyage à travers le Canada et à l'étranger en tant que porte-parole agricole.¹ M. Barrie est nommé vice-président du Conseil en mars 1985 avant d'être nommé président par intérim en septembre 1985, puis confirmé à titre de président en novembre 1986.² Il préside le Conseil pendant une période importante de son histoire, lorsque les pressions augmentent en faveur d'une plus grande déréglementation de l'agriculture canadienne.



**Lise Bergeron, vice-
présidente, 1986–1992 (Figure 3.3)**

Lise Bergeron est nommée vice-présidente du Conseil en 1986 après avoir travaillé au conseil d'administration de la Fédération des producteurs de porc du Québec en tant que directrice générale. Elle a aussi été la coordonnatrice de recherche et de communication pour la division laitière de la Coopérative fédérée de Québec. Elle étudie les coopératives agricoles et les office de commercialisation dans un contexte académique et produit plusieurs études sur le sujet pour les gouvernements fédéral et du Québec.³ Bien que Mme Bergeron quitte son poste de vice-présidente en 1992, elle retourne au Conseil en tant que membre en 2007. Elle siège au conseil d'administration de La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de 1996 à 1999, et en est la vice-présidente de 1999 à 2007. De plus, Mme Bergeron est membre du Tribunal canadien du commerce extérieur, de 1991 à 1995.⁴ Pendant ses deux mandats, le Conseil a bénéficié de sa grande expérience dans la commercialisation collective des produits agricoles au Québec et à travers le Canada.

1 « Obituary for Ralph James Barrie », In Memory of Ralph James Barrie, 1928–2016, <http://blairandson.frontrunnerpro.com/book-of-memories/2800670/barrie-ralph/obituary.php> (consulté le 22 septembre 2021).

2 CNCPA, *Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Rapport annuel 1984–1985* (Ottawa : ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 1985), p. 5.

3 CNCPA, *Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Rapport annuel 1986–1987* (Ottawa : ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 1987), p. 5.

4 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada*, 2007 en revue (Ottawa : ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 2008), p. 6.

entre le Canada et les États-Unis (ACCEU) en 1988, amènent le Conseil à s'interroger périodiquement sur l'avenir du système de la gestion de l'offre, mais ses craintes sont généralement apaisées par le soutien continu que lui apportent l'industrie et le gouvernement. À titre d'exemple, si l'ACCEU augmente les contingents d'importation de volailles et d'œufs par rapport aux niveaux négociés au moment de la création de chaque office, ces nouveaux niveaux sont plus représentatifs des importations réelles (contingents d'importation et importations supplémentaires) qui entrent dans le pays à cette période. Malgré des préoccupations concernant les conséquences des négociations du GATT sur les offices de commercialisation, les intervenants de l'industrie sont en quelque sorte rassurés par le fait que le gouvernement assure qu'il a l'intention de conserver les piliers élémentaires des programmes de la gestion de l'offre.¹⁷⁵

Il est possible que ce soient les pressions internes directes causées par des changements de politique internationale, comme la volonté croissante d'Agriculture Canada de développer des marchés d'exportation pour les produits canadiens et des enquêtes sur la gestion de l'offre des œufs et de la volaille, qui poussent les

offices de commercialisation et le CNCPA à «mettre à jour leurs politiques et leurs programmes en fonction des conditions changeantes du marché ainsi qu'à répondre aux besoins explicites de mieux rendre compte de leur gestion». ¹⁷⁶ Quand Agriculture Canada publie une planification stratégique pour le secteur de la volaille, dans laquelle elle souligne les préoccupations de longue date que pose le système, comme les valeurs de contingents élevées, les politiques de transfert de contingents, et les effets de la gestion de l'offre sur la croissance du marché et les débouchés à l'exportation, ¹⁷⁷ le CNCPA réagit en organisant des forums stratégiques semestriels avec les régies provinciales de surveillance pour discuter des problèmes de l'industrie.

Conscient que le système de la gestion de l'offre a besoin d'une discipline plus serrée, le Conseil entreprend plusieurs actions dans les années 1980 pour rendre le «système plus efficace et plus défendable». ¹⁷⁸ Parce que des sources de préoccupation persistent néanmoins, il emploie les dernières années de la décennie à rédiger des lignes directrices devant permettre à la médiation de régler les différends avant qu'ils ne se transforment en plainte officielle déposée devant le Conseil. ¹⁷⁹ De façon générale, comme les années 1970, les années 1980 continuent d'être le théâtre de pressions relatives aux enjeux de la commercialisation ordonnée. Toutefois, les promesses représentées par les offices et leurs résultats marquants dans l'amélioration de la vie des producteurs et, plus généralement, des collectivités rurales renforcent la détermination du Conseil de faire progresser le système de la gestion de l'offre et d'améliorer ses pratiques et celles des offices soumis à sa surveillance.

Les offices nationaux de commercialisation des années 1980

Au début des années 1980, le Canada compte trois offices nationaux de commercialisation, assurant chacun la gestion d'un secteur: les œufs, le dindon et le poulet. Toutes les provinces ne sont pas encore membres de ces offices. Si l'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO) représente les dix provinces, l'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) en représente huit, car la production de dindon n'est pas très développée à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, et l'Office canadien de commercialisation du poulet (OCCP) représente à l'origine seulement huit provinces, Terre-Neuve y adhérant en 1981 (l'Alberta refusant de s'y joindre). Les plans de chacun des offices a ses particularités, et traduisent les différences entre ces industries ainsi que les objectifs et la situation du marché. Ils se distinguent aussi par leur fonctionnement administratif. À titre d'exemple, au début des années 1980, le conseil d'administration de l'OCCO compte deux personnes nommées par le gouvernement fédéral, dont son président, tandis que les deux membres nommés au conseil d'administration de l'OCCP sont un représentant des consommateurs et un représentant des transformateurs. Aucun représentant du gouvernement fédéral ne siège à l'OCCD à cette époque. ¹⁸⁰

Bien que différents, les offices nationaux de commercialisation rencontrent en grande partie les mêmes problèmes au cours des années 1980, le plus persistant étant l'instauration de formules de calcul

des CDP approuvées par le Conseil. En effet, une des plus grandes priorités du Conseil est de s'assurer que les calculs de CDP soient exacts et appropriés et il accorde par conséquent beaucoup de temps et d'attention à l'élaboration de lignes directrices en la matière, à des activités de surveillance, et à l'amélioration de ces calculs.¹⁸¹

Par ailleurs, le Conseil est préoccupé par la valeur élevée et en augmentation constante des contingents de producteurs. Comme il l'explique, « dans tout système où la production est régie par contingentement, les contingents, par la force des choses, ont toujours une certaine valeur ». Pourtant, il est inquiet, car « la valeur d'échange élevée des contingents est source de préoccupation majeure, non seulement pour les consommateurs, mais aussi pour les producteurs », qui sont au fait de « l'impact négatif des valeurs excessives sur l'efficacité globale d'un secteur ». Il décide qu'il doit coopérer avec les gouvernements provinciaux et les régies provinciales de surveillance afin « de déterminer les mesures que l'on pourrait prendre pour mettre fin à une tendance qui perturbe aussi bien les consommateurs que les producteurs ».¹⁸²

Enfin, un troisième sujet de préoccupation persistant est l'efficacité du contrôle de la production. Le Conseil observe en 1981 que « dans tout système de commercialisation où le droit de produire une denrée est restreint par des contingents, il est essentiel de prévoir des amendes pour pénaliser ceux dont la production dépasse les contingents. Agir autrement serait faire fi des moyens de contrôle qui s'imposent dans la gestion des approvisionnements ».¹⁸³ Le Conseil doit toutefois convaincre les offices nationaux et provinciaux d'adopter des politiques et des pratiques efficaces, incluant des pénalités, pour traiter la question de la surproduction afin de ne pas miner la crédibilité de la gestion de l'offre.

Comme on l'a indiqué, le Conseil aborde ces questions en rappelant aux offices nationaux et provinciaux de commercialisation leurs responsabilités en vertu de la loi et la nécessité de coopérer et d'envisager l'intérêt général de l'industrie. Il leur rappelle aussi que les objectifs nationaux en la matière prévalent sur les préoccupations provinciales. Comme l'explique June Menzies en 1983 :

« les difficultés des systèmes nationaux de gestion des approvisionnements tiennent en grande partie au fait que la plupart des représentants provinciaux nommés aux conseils d'administration des offices font preuve de favoritisme envers les provinces et les producteurs. Cette attitude fait également dire au public qu'ils négligent trop souvent d'agir au meilleur des intérêts de la collectivité. Pour assurer le bon fonctionnement et même la survie des offices, les membres des conseils d'administration doivent absolument reconnaître que leurs intérêts personnels passent après leur responsabilité première, soit diriger les offices d'une manière efficaces et en fonction des objectifs nationaux... »¹⁸⁴

Le Conseil continue d'inciter à des relations plus étroites avec les offices provinciaux de commercialisation pour atteindre le niveau de responsabilité et de coopération nécessaire au bon fonctionnement du système. Le CNCPA avertit que « sans cet esprit de collaboration, les accords complexes entre le fédéral et les provinces ne peuvent servir les intérêts du pays, pas plus que ceux des producteurs ».¹⁸⁵

L'Office canadien de commercialisation des œufs

Le système de fixation du prix des œufs est une des questions fondamentales que le Conseil souhaite résoudre concernant les activités de l'OCCO. En 1980, il « estime que le mécanisme actuel de fixation du prix des œufs à la production a besoin d'être révisé dans chaque province ». Le problème est le suivant : si les prix à la production des gros œufs de catégorie A sont déterminés à partir d'une formule nationale de calcul des CDP, l'OCCO applique aussi des indemnités de transport et de manutention, en prenant le Manitoba comme modèle. Cette pratique entraîne des trop-perçus accordés aux producteurs d'œufs à partir d'une base nationale, alors que simultanément les disparités de revenus entre producteurs « sont excessifs dans le cadre d'un système régularisé ». Plus simplement, « ce qui laisse supposer que les prix à la consommation dans certaines régions seraient trop élevés, alors qu'ailleurs ils seraient trop bas ». ¹⁸⁶ Après plusieurs discussions et réunions, le Conseil décide qu'il doit exercer pleinement ses pouvoirs d'enquête, et il lance une grande enquête publique concernant le fondement du système national de fixation du prix des œufs. ¹⁸⁷ En 1984, de nombreuses recommandations de la mission d'enquête de 1982 sur les CDP des œufs sont en place, mais une de ses recommandations majeures est en suspens, soit la nécessité d'un système de fixation des prix fondé sur les coûts provinciaux. Elle ne reçoit pas de soutien unanime lorsqu'elle est proposée en 1983 et de nouveaux efforts sont déployés en 1984 pour trouver un terrain d'entente entre les signataires. ¹⁸⁸

Il reste difficile d'obtenir des prévisions de l'offre adéquates pendant cette période. Quand le Conseil et l'OCCO ne parviennent pas à se mettre d'accord sur les effets de l'inflation en 1981, par exemple, le Conseil convoque une audience publique pour examiner l'adéquation de la formule en prenant en compte les coûts réels et un rendement raisonnable. ¹⁸⁹ De plus, des problèmes continuent de se poser entre les provinces et l'organisme national. En effet, le Conseil doit souvent rappeler « aux signataires que les provinces étaient tenues de satisfaire toutes leurs obligations financières envers les offices nationaux, conformément aux ententes fédérales-provinciales signées ». ¹⁹⁰ Les politiques en matière de contingents continuent également de provoquer des débats entre signataires, particulièrement quand l'OCCO envisage l'avantage comparatif d'une allocation de contingents au-delà des niveaux prévus dans le plan original de commercialisation. ¹⁹¹

Un autre événement important durant les années 1980 est la demande de contingents de production d'œufs adressée par les Territoires du Nord-Ouest (TNO) à l'OCCO. La demande est d'abord faite



Dr. Trant d'Agriculture Canada, conseiller juridique pour le CNCPA, Eugene Whelan, June Menzies et Jim Boynton en 1982. (Figure 3.4)
Crédit photo : Canada Poultrymen

pour un projet des Dénés de Hay River (Première Nation *K'at'l'odeeche*). Or, les TNO. ne sont alors pas membre de l'OCCO et n'ont pas de registres de production historiques.¹⁹² En mai 1985, les signataires rejettent la demande d'adhésion des TNO, principalement en raison de désaccords à propos du contingent d'abord demandé par le territoire – 200 000 poules pondeuses – et de ce que l'OCCO est prêt à approuver pour les besoins locaux, qu'il estime se situer entre 30 000 et 40 000 poules pondeuses. Bien que le CNCPA encourage les parties à poursuivre leurs discussions hors des tribunaux, les TNO finissent par présenter l'affaire devant la Cour suprême des Territoires au motif que la LOCPF est inconstitutionnelle et que l'article 24 de la loi « porte atteinte aux Territoires ».¹⁹³ Les parties continuent les poursuites judiciaires et des négociations tout au long des années 1980, mais n'aboutissent à une résolution qu'à la fin des années 1990, qui consiste en l'octroi d'un contingent d'œufs aux TNO.

De façon générale, la plupart des préoccupations du Conseil concernant l'OCCO tout au long des années 1980 tirent leur origine de désaccords entre signataires. Il s'agit notamment des allocations de contingents provinciaux, de nouvelles propositions de fixation de prix, de politiques de prélèvement à long terme, de programmes de publicité et de promotion, et de la planification budgétaire à long terme.¹⁹⁴ Comme indiqué plus haut, bien que la coopération soit nécessaire sur ces questions, il est plus courant de voir les intérêts provinciaux s'exprimer. Ces problèmes s'accompagnent d'une autre difficulté, soient les excédents élevés d'œufs dans les dernières années de la décennie, qui entraînent un déficit de l'office en raison du programme de retrait des excédents.¹⁹⁵ Bien que la situation financière de l'OCCO s'améliore rapidement par la suite, la surproduction persiste et une contestation croissante contre ses politiques agite certaines provinces. Cette insatisfaction va s'exprimer vigoureusement dans la décennie suivante.



Réunion de la signature de l'OCCP; June Menzies, Gaetan Lessier, Doug Headley, Archie LeVasseur et Jonh Kierans en 1980. (Figure 3.5)
Crédit photo : Canada Poultrymen

L'Office canadien de commercialisation du dindon

Au début des années 1980, l'une des principales préoccupations du Conseil en matière de production de dindon a trait aux grandes quantités de produits entreposées à une période où les taux d'intérêt élevés engendrent des coûts supplémen-

taires importants que les transformateurs doivent passer aux consommateurs. Il reconnaît les difficultés de l'industrie en déterminant des niveaux de stock optimaux permettant de répondre à la demande, mais il enjoint l'office de collaborer davantage avec les groupes représentant les transformateurs de façon à parvenir à une politique et à un mécanisme permettant de résoudre ce problème.¹⁹⁶ Le CNCPA continue d'insister sur la nécessité pour les producteurs et les transformateurs de mieux coordonner l'offre à la demande saisonnière pour éviter des stocks coûteux.¹⁹⁷

L'amélioration et la consolidation du système de fixation du prix du dindon font aussi partie du programme du Conseil. À l'instar de l'OCCO, l'OCCD engage au début de la décennie un cabinet de services-conseils qu'il charge de mettre à jour les renseignements sur les CDP par province afin de vérifier que les prix sont actuels, exacts, défendables et conformes aux lignes directrices du Conseil relatives au calcul des CDP.¹⁹⁸ L'OCCD découvre qu'il n'est guère facile de trouver un consensus sur les formules de calcul des CDP. De plus, l'industrie est en proie à une controverse sur l'allocation de contingents par l'office. À titre d'exemple, en 1981, l'office de commercialisation du dindon de la Colombie-Britannique signifie qu'il souhaite se retirer du plan national de commercialisation du dindon, au motif que le contingent de production de dindon de la Colombie-Britannique octroyé en vertu du plan ne correspond pas à la croissance de la population et de la demande.¹⁹⁹ Bien que l'office change d'idée, il continue à affirmer que son contingent de production ne correspond pas à la croissance de la province.²⁰⁰ Des menaces similaires sont brandies par d'autres provinces à la même période, notamment par l'office de commercialisation du dindon de la Nouvelle-Écosse, qui considère aussi que son contingent de production ne correspond pas à la croissance de la population et de la demande.²⁰¹ Comme la Colombie-Britannique, l'office de commercialisation du dindon de la Nouvelle-Écosse finit par décider par vote de rester membre de l'office, et il retire son avis après avoir obtenu certaines concessions de l'office national. Pour nombre d'observateurs, ces avis de retrait ressemblent à un dangereux instrument de négociation servant à acquérir un plus grand contingent lors de contentieux touchant l'allocation.²⁰²

D'une façon générale, le Conseil continue de collaborer avec l'OCCD sur des questions concernant la formule de la distribution de contingents supplémentaires et à l'application des pénalités pour la surproduction.²⁰³ Une partie du problème réside dans la nécessité de modifier la LOCPF et l'accord fédéral-provincial pour permettre à l'OCCD de mettre à jour les parts de marché de base de manière à les rapprocher des allocations en vigueur. Cette cause progresse peu, car la LOCPF exige que la base corresponde à la production de la période de cinq ans précédant immédiatement la création de l'office et que les signataires n'approuvent pas à l'unanimité les modifications souhaitées par l'office.²⁰⁴ Finalement, en juillet 1988, le Conseil approuve une nouvelle politique relative aux allocations de contingents supplémentaires. Elle permet à l'office de «réagir plus rapidement aux changements qui s'opèrent sur les marchés provinciaux et régionaux en divisant les contingents en sus de la base en deux composantes et en pondérant différemment les critères utilisés dans la répartition de ces composantes».²⁰⁵ D'autres changements sont nécessaires à l'industrie, exigeant des modifications des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces, mais les conditions nécessaires pour obtenir le soutien des signataires ne sont pas toujours réunies.

L'Office canadien de commercialisation du poulet

Au début des années 1980, toutes les provinces sauf l'Alberta sont membres de l'OCCP. L'office continue de consulter les représentants de l'industrie du poulet de l'Alberta pour parvenir à une entente,

mais la province n'entend pas adhérer à l'OCCP à cette époque. Au début de la décennie, un autre problème se pose : plusieurs producteurs des provinces membres produisent sans contingents. Ainsi, dans l'est de l'Ontario, alors que des producteurs de poulet vendent leurs produits sans contingents, aucune solution appropriée n'est trouvée. En novembre 1980, un groupe formé par ces producteurs demande à l'OCCP un contingent interprovincial d'environ 3,5 millions de livres de poulet. L'office rejette leur demande en se fondant sur le fait qu'il a délégué son pouvoir d'octroi de contingent aux fins du commerce interprovincial et des exportations à l'office provincial de commercialisation. L'office de l'Ontario refusant d'accorder à ces producteurs un contingent, une solution urgente s'imposait.²⁰⁶

Si la question du contingent interprovincial pour les agriculteurs de l'est de l'Ontario finit par se résoudre, l'allocation du contingent supplémentaire reste un point litigieux entre l'OCCP et le Conseil. En effet, le Conseil souhaite que l'office adopte « une méthode acceptable » permettant de « suivre les critères établis dans le Plan fédéral-provincial, en particulier ceux relatif à l'incorporation du principe des avantage comparatif » plutôt que de déterminer les parts en fonction des allocations passées.²⁰⁷

Le problème de la production de poulet non-réglémentée ou « illégale » se pose toujours. Finalement, des modifications viennent donner à l'OCCP plus d'autorité pour réglementer la production et la commercialisation, mais d'autres problèmes, comme le refus de l'Alberta d'adhérer à l'office, ou de parvenir à un accord avec ce dernier, continuent de causer des préoccupations en matière de réglementation.²⁰⁸ De plus, la mise en œuvre de nombreux programmes de l'office nécessite des degrés plus importants de coopération et de soutien de la part des offices provinciaux de commercialisation. Cette coopération n'étant pas toujours au rendez-vous, la capacité de l'office à respecter ses obligations légales s'en trouve considérablement diminuée.

Des avancées prometteuses sont enfin obtenues, comme l'accord conclu entre l'OCCP et l'office de commercialisation des producteurs de poulet de chair de l'Alberta, à défaut de son adhésion à l'office. En 1984, le Conseil rapporte que la production illégale est « sous contrôle » et que le secteur est parvenu à une plus grande stabilité.²⁰⁹ Cela dit, comme pour les autres secteurs de production de volailles, le CNCPA continue à recevoir des plaintes des offices provinciaux concernant les décisions d'allocation de contingents.²¹⁰ En 1986, la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une politique d'allocation de contingent périodique est criante. De plus, l'élimination des pénalités en fonction du poids en cas de surproduction et la mise à jour des parts de base prévues dans l'accord fédéral-provincial sont des sujets de préoccupations constantes du Conseil.²¹¹

La fin de la décennie est particulièrement conflictuelle pour l'OCCP. En effet, en 1988, l'office de la Colombie-Britannique présente un avis de retrait pour mettre fin à son adhésion après de longs différends concernant les pénalités de surproduction et le système d'allocation de contingent. Ensuite, en fin septembre 1988, les offices de commercialisation des producteurs de poulet de chair de l'Alberta (qui n'est toujours pas signataire) informe le Conseil qu'ils annulent leur contrat avec l'OCCP en raison de la façon dont l'office traite le différend avec la Colombie-Britannique.²¹² Ces controverses internes attirent l'attention des médias et les critiques du public contre les offices. Elles alimentent aussi les

critiques contre le système de la gestion de l'offre à une période de montée des pressions nationales et internationales en faveur du libre-échange.²¹³ Préoccupé par cette évolution, le Conseil invite l'OCCP à dialoguer avec l'Alberta et la Colombie-Britannique pour les encourager à devenir membres à part entière de l'office ainsi qu'à résoudre les questions relatives au processus d'attribution de contingent supplémentaire et à l'efficacité des politiques d'application des pénalités périodiques. Cependant ces questions ne sont pas résolues et continuent de peser sur l'office durant les années 1990.²¹⁴

L'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair

En dépit des difficultés des offices nationaux de commercialisation des secteurs des œufs et de la volaille, la gestion de l'offre poursuit son expansion. En 1982, les producteurs d'œufs d'incubation commencent à s'organiser pour former un office et, en octobre 1983, ils adressent une proposition officielle au CNCPA pour constituer un office national de commercialisation doté de pouvoirs de la gestion de l'offre.²¹⁵ Des audiences publiques sont tenues à Ottawa et Calgary en décembre 1983, et un examen public complémentaire est réalisé en janvier 1984 pour obtenir davantage d'informations et de mémoires. Des préoccupations concernant l'incidence des importations des États-Unis sur les marchés traditionnels sont exprimées, et la proposition reçoit le soutien général des trois offices nationaux existants et des représentants des producteurs d'œufs d'incubation. L'opposition à cette proposition provient d'entités comme le Bureau de la politique de concurrence du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales et de l'ACC, qui reprennent leurs arguments habituels contre la gestion de l'offre des produits, qui conduirait à des valeurs élevées de contingents, augmenterait les prix à la consommation, donnerait des pouvoirs excessifs aux offices et dans laquelle le CNCPA n'aurait pas l'autorité suffisante pour surveiller les offices et protéger les intérêts des consommateurs.²¹⁶ Malgré ces objections, en juin 1984, le ministre de l'Agriculture approuve les recommandations du Conseil de créer un office national, et les signataires potentiels d'un accord fédéral-provincial se rencontrent pour la première fois en septembre pour étudier le plan de commercialisation proposé. Ils se réunissent de nouveau en janvier et en mars 1985 pour examiner les révisions aux ébauches de documents.²¹⁷ Après des révisions et des négociations supplémentaires entre provinces, l'OCCOIPC est finalement proclamé le 27 novembre 1986.

L'office est chargé de réglementer la commercialisation des œufs incubés et élevés pour produire de la chair de poulet et de veiller à ce que la production d'œufs d'incubation réponde à la demande de l'industrie canadienne du poulet. L'office accepte aussi de respecter « les modèles de production provinciaux historiques ». Les signataires de l'accord fédéral-provincial aux fins du plan sont les ministres fédéral et provinciaux de l'agriculture, les organismes de surveillance et les offices de commercialisation des œufs d'incubation du Québec, de l'Ontario et du Manitoba. Ces trois provinces représentent 68,6 % de la production nationale. D'autres provinces, comme l'Alberta, refusent d'être signataires parce qu'elles

croient aux « principes du libre-échange ». L'office a le pouvoir de réglementer le commerce interprovincial et les exportations des œufs d'incubation produits dans les provinces signataires ainsi que le commerce d'œufs d'incubation de provinces non-signataires à destination de provinces signataires, mais il n'est pas autorisé à réglementer les ventes d'œufs d'incubation entre provinces non-signataires ni les exportations de ces provinces. À cette époque, il n'y a pas de mécanismes de contrôle des importations d'œufs d'incubation, et la responsabilité de fixation des prix à la production est laissée aux offices provinciaux de commercialisation.²¹⁸

À la fin de la décennie, la Colombie-Britannique et l'Alberta rejoignent le Québec, l'Ontario et le Manitoba et deviennent membres de l'OCCOIPC. De ce fait, près de 90 % de la production d'œufs d'incubation de poulet de chair passent par le système de la gestion de l'offre.²¹⁹ Toutefois, très vite l'office souffre d'un déficit et doit améliorer sa planification financière et son contrôle des coûts. Durant cette période, le Conseil surveille l'office de près, mais il faudra un certain temps pour que tous les problèmes soient entièrement résolus.²²⁰

Autres produits

La gestion de l'offre continue d'intéresser d'autres agriculteurs que ceux des secteurs des produits laitiers, de l'œuf et de la volaille. Au début des années 1980, des discussions ont lieu avec divers secteurs de produits de base et la possibilité d'un office régional de commercialisation des pommes de terre pour l'est du Canada est examinée attentivement.²²¹ En septembre 1980, le Conseil tient des audiences publiques pour examiner la proposition avancée par le Conseil des producteurs de pommes de terre de l'Est du Canada, qui souhaite former un office régional de commercialisation des pommes de terre. La proposition envisage la création d'un office autorisé à fixer des contingents de commercialisation provinciaux et des prix minimaux, ainsi qu'à contrôler la commercialisation intérieure et internationale des pommes de terre de consommation, de semence et destinées à la transformation.²²² Bien qu'une modification de la LOCPF soit nécessaire pour que de tels pouvoirs soient octroyés à un secteur de produit de base, autre que celui des œufs et de la volaille, plus de 400 personnes assistent aux audiences qui se tiennent à Charlottetown, Perth-Andover, Toronto et Montréal. Cinquante-cinq mémoires sont présentés et, après examen, le Conseil recommande la création d'un Office de commercialisation de la pomme de terre de l'Est du Canada, qui n'est toutefois pas doté de pouvoirs de gestion de l'offre.

Le Conseil estime que si la majorité des producteurs est prête à accepter la formation d'un office, il manque d'éléments probants pour lui accorder des pouvoirs de gestion de l'offre. Il soutient qu'il faut encore du temps à l'industrie. Elle doit se familiariser avec le fonctionnement d'un office national de commercialisation et les provinces doivent apprendre à collaborer entre elles ainsi que de mieux comprendre les changements et les innovations requis au système de commercialisation existant avant d'envisager l'octroi de pouvoirs supplémentaires.²²³

L'élaboration d'un plan de commercialisation de la pomme de terre dans l'Est du Canada en collaboration avec le Conseil des producteurs de pommes de terre de l'Est du Canada et le gouvernement provincial de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard se poursuit. Le Conseil constate toutefois que les avancées sont lentes et que « le résultat final est loin d'être clair ». Il déclare son soutien au plan et souhaite que les signataires reconnaissent les avantages qu'apporte la coopération pour parvenir à l'objectif d'une industrie de la pomme de terre prospère et compétitive dans l'Est du Canada.²²⁴ Cependant, la coopération insuffisante entre les provinces entraîne l'échec des négociations et le plan ne se concrétise pas.²²⁵

Plus tard, dans les années 1980, le Conseil est de nouveau chargé d'étudier le bien-fondé d'un office de commercialisation de la pomme de terre, cette fois de portée nationale. En mars 1986, il établit un groupe de travail qui doit se pencher sur la commercialisation ordonnée des pommes de terre dans un programme de gestion de l'offre. Encore une fois, le problème est que la LOCPF restreint les pouvoirs de gestion de l'offre aux secteurs des œufs, de la volaille et du tabac (qui avait récemment été ajouté à la loi après une modification). Il incombe toutefois au Conseil de tenir une audience publique sur toute proposition relative à la création d'un office, quels que soient les pouvoirs requis. En décembre 1986, le ministre de l'Agriculture, John Wise, annonce qu'il demandera une modification de la LOCPF pour y inclure la pomme de terre.²²⁶ Cependant, les audiences publiques portant sur la création de l'office national sont suspendues, car plusieurs parties opposées à la proposition sollicitent une injonction pour suspendre les audiences. Les audiences reprennent plus tard et le Conseil conclut qu'une démarche de commercialisation ordonnée à l'échelle de l'industrie est nécessaire. Les défis sont nombreux dans le stock de pommes de terre de consommation et celui de semence, soient le manque d'informations de qualité sur le marché, la concurrence entre provinces, la planification insuffisante des livraisons du marché ainsi que sur des questions de variétés, de qualité, d'entreposage et de conditions phytosanitaires. Le Conseil appuie l'idée d'un office national de commercialisation de la pomme de terre « afin de donner aux producteurs de pommes de terre canadiens un organisme central bien financé qui les aiderait à élaborer une stratégie de commercialisation à long terme et, s'ils le désiraient, un plan acceptable et fonctionnel de gestion des approvisionnements de pommes de terre de consommation et de semence ».²²⁷ Pourtant, cet office ne voit finalement jamais le jour.

À la mi-février 1988, le ministre publie le rapport du Conseil et, avec ses homologues provinciaux, commence la rédaction d'un accord fédéral-provincial, condition préalable à la création d'un office national par proclamation par le gouverneur en conseil. Toujours en février, avant la proclamation, l'Association canadienne des manufacturiers de produits alimentaires dépose une requête introductive d'instance en vertu de l'article 28 de la Loi sur les Cours fédérales, sollicitant une révision judiciaire et l'annulation du rapport du Conseil au ministre.²²⁸ La saga de la pomme de terre se poursuit et, le 19 avril 1988, la cour ordonne l'annulation du rapport au motif qu'il ne présente pas de preuve que la majorité des producteurs de pommes de terre enregistrés sont favorables aux recommandations, comme

l'exige la LOCPF. En mai 1988, un groupe de travail est chargé de réaliser un plébiscite par la poste auprès des producteurs afin de déterminer s'il doit continuer à œuvrer à la création d'un office national de commercialisation de la pomme de terre soumis à la gestion de l'offre. Soixante pourcent des producteurs de huit provinces (l'Alberta et la Saskatchewan n'y participent pas) ont pris part au plébiscite; 72% d'entre eux souhaitent que le groupe de travail poursuive son travail, mais le projet de la création de l'office reste sans lendemain.²²⁹

Par ailleurs, le Conseil poursuit ses discussions avec l'Office de commercialisation des producteurs du tabac jaune de l'Ontario à propos de la possibilité de créer un office de commercialisation. Depuis l'adoption de la loi, les cultivateurs de tabac intéressés discutent régulièrement avec le Conseil de la création d'un office. En novembre 1984, la LOCPF est modifiée pour autoriser la gestion de l'offre du tabac, mais aucun office n'est établi. À l'origine, quand le plan est présenté au CNCPA, la proposition prévoit un office destiné à une seule province, avec des dispositions permettant à d'autres provinces productrices de tabac d'y adhérer.²³⁰ Le Conseil fait alors savoir à l'office des producteurs que bien que la LOCPF n'exclue pas la possibilité d'un office pour une seule province, il estime que les cultivateurs de l'Ontario devraient solliciter le soutien des autres provinces productrices de tabac.²³¹ Après la modification de la loi pour autoriser la gestion de l'offre nationale de tabac, le Conseil lance une étude sur le bien-fondé de la création d'un office national.²³² Il organise des audiences publiques en avril et mai 1985 à London, Charlottetown, Montréal et Ottawa. Toutefois, en septembre, à quelques jours de la présentation des conclusions du Conseil au ministre de l'Agriculture, le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac sollicite auprès de la Cour fédérale du Canada une injonction pour invalider le rapport et contraindre le CNCPA à rouvrir les audiences afin d'examiner de nouveaux éléments sur les CDP. Le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac s'oppose à la création d'un office national et déclare que l'enquête du Conseil les a traités inéquitablement et n'a pas permis l'examen minutieux des prix du tabac et des CDP.²³³ Après une série d'actions en justice, le Conseil reçoit l'ordre de rouvrir les audiences publiques, mais des retards et les discussions en cours avec l'industrie conduisent finalement au retrait de la demande des cultivateurs de tabac.²³⁴

Conclusion

L'échec de la création d'un office national pour les secteurs de la pomme de terre et du tabac, malgré le solide appui préalable du gouvernement et du Conseil, révèle plusieurs problèmes. Il est certain que le soutien aux offices de commercialisation est toujours présent, mais les producteurs doivent s'organiser et l'industrie au sens large doit être mobilisée dans la discussion des plans. Malgré la libéralisation croissante du commerce pendant ces années et la transformation radicale de la politique internationale et des tendances idéologiques générales, de nombreux agriculteurs et leurs représentants sont conscients

des périls du marché. Ils savent aussi à quel point les promesses de débouchés à l'exportation ont pu être décevantes dans le passé.

Bien que de nouveaux offices de commercialisation pour d'autres secteurs que la volaille ne voient pas le jour, la création de l'OCCOIPC, en 1986, est une réussite de taille pour les producteurs concernés. De plus, les offices en place déploient beaucoup d'efforts à cette époque pour aider les producteurs à surmonter une période économique difficile, même si des problèmes persistants dans les opérations des offices continuent de nuire aux industries des œufs et de la volaille. Le Conseil cherche activement à encourager les offices à modifier davantage leurs pratiques et à instaurer une meilleure compréhension et coopération entre les signataires des plans nationaux de commercialisation. Cependant, à la fin de la décennie, il reste du chemin à parcourir pour tous les intervenants. Cette période est éprouvante pour le Conseil et les offices nationaux. Toutefois, malgré les pressions nationales et internationales qui cherchaient à démanteler la mise en place du système de la gestion de l'offre pendant toutes ces années, un soutien suffisant et la conviction des avantages du système ont assuré sa survie. La décennie suivante apporte de nouveaux défis au Conseil, mais également des perspectives intéressantes.

CHAPITRE 4

Années 90 – Négocier le changement

Introduction

Les années 1990 sont une période d'évaluation pour l'agriculture canadienne. Entre 1981 et 1991, certains estiment que les coûts agricoles ont augmenté jusqu'à 31 % tandis que les prix de nombreux produits, surtout ceux des grandes cultures, ont diminué de manière significative. Comme le montre le chapitre précédent, les années 1980 sont une période de « récession, d'inflation, de taux d'intérêt exorbitants et de prix décroissants des produits qui ont forcé des milliers d'agriculteurs ayant un faible capital et des dettes élevées à abandonner l'agriculture ». ²³⁵ Rien qu'en Ontario, entre août 1986 et juin 1991, les banques et autres créanciers signalent 4 641 avis d'intention de vendre des exploitations endettées. Beaucoup reconnaissent que les offices de commercialisation et la gestion de l'offre sont la seule raison pour laquelle des milliers d'autres agriculteurs n'ont pas fait faillite. Ces systèmes ont permis à la plupart des producteurs de lait et de volailles de gagner un revenu raisonnable malgré la période difficile. ²³⁶

De nombreux observateurs examinent les politiques agricoles pendant ces années et, avec la publication en 1989 par Agriculture Canada de *Partenaires dans la croissance: une vision de l'industrie agroalimentaire canadienne*, le gouvernement prévient ceux impliqués en agriculture et dans le secteur agroalimentaire des difficultés auxquelles il seront confrontés à l'approche du 21^e siècle.

Nous avons de bonnes raisons d'être fiers du niveau de développement atteint, ces dernières années, par le secteur, malgré de grandes difficultés. Une projection dans les années 1990 laisse entrevoir de nouveaux défis. Les changements se précipitent et ils se manifesteront peut-être sur des fronts encore plus vastes et plus complexes. Si nous ne réagissons pas avec efficacité, le secteur agroalimentaire canadien tirera de l'arrière dans un monde en mutation accélérée. ²³⁷

Bien que les secteurs les plus performants de l'agriculture soient gérés par la gestion de l'offre depuis quelques années, le rapport souligne que la vision qu'a le gouvernement fédéral pour l'industrie agricole est orientée vers le marché et l'autonomie. En effet, il déclare qu'il s'engage à mettre sur pied des politiques nationales visant à réduire les obstacles réglementaires. ²³⁸

Le ton de ce message est semblable aux arguments avancés par le président du Conseil national de commercialisation des produits agricoles (CNCPA), Ralph Barrie, en 1990–1991. Il appelle à une

plus grande compétitivité et de meilleurs outils pour que l'industrie agroalimentaire soit autonome.²³⁹ Les années 1990 sont une période de restrictions budgétaires fédérales et provinciales qui reflètent à la fois la réalité des efforts déployés pour réduire les déficits gouvernementaux et l'adhésion des gouvernements à une idéologie néolibérale.²⁴⁰ Le gouvernement délègue au Conseil la tâche d'aider les industries des œufs et de la volaille à négocier ces changements et à se préparer à ce qui les attend. Certains considèrent qu'une plus grande libéralisation des échanges est « inévitable » et croient qu'une plus grande sensibilité aux besoins du marché est nécessaire. Le Conseil s'engage à soutenir la promotion de la gestion de l'offre, mais reconnaît que des changements aux pratiques en cours sont nécessaires. Pour de nombreux acteurs du CNCPA (renommé le Conseil national des produits agricoles en 1993), c'est « une période d'introspection et de planification de l'avenir ».²⁴¹

Le Conseil évolue dans un environnement agricole en mutation

La création des groupes de travail agricoles qui rendent compte au ministre de l'Agriculture est au centre de la planification des politiques agricoles des années 1990, notamment ceux qui sont formés autour des systèmes de la gestion de l'offre des œufs et de la volaille. Le rôle plus actif du Conseil observé dans les années 1980 se poursuit et évolue pendant ces années. Ainsi, il rappelle aux intervenants qu'il n'est pas un organisme de réglementation, mais plutôt un organisme de surveillance qui contrôle et examine toutes les opérations des offices, et en rend compte au ministre fédéral de l'Agriculture. En effet, seuls certains aspects des opérations des offices doivent être approuvés par le Conseil, notamment les ordonnances et règlements liés aux contingents, aux licences et aux prélèvements. Le Conseil est néanmoins habilité à statuer sur les conflits entre les offices et les signataires et à tenir des audiences publiques sur tous les aspects des opérations d'un office méritant l'attention du Conseil. Pendant ces années, il assume sa responsabilité consistant à garantir que les offices respectent et utilisent les pouvoirs qui leur sont octroyés par la loi pour promouvoir les concepts de secteurs « forts, efficaces et compétitifs ».

Le Conseil s'engage de plus à créer d'autres offices de commercialisation. Par exemple, en 1990, le CNCPA recommande la création d'un office de commercialisation doté de pouvoirs de gestion de l'offre pour le secteur de la pomme.²⁴² Cet office de commercialisation de la pomme ne voit finalement pas le jour, mais le Conseil reste déterminé à créer des systèmes de commercialisation qui donnent plus de pouvoir aux producteurs. Néanmoins, plusieurs facteurs liés à la situation du marché mondial – comme les négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), les consultations dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALECEU) et les discussions en cours sur un Accord de libre-échange nord-américain – contribuent à changer l'environnement de façon notable.²⁴³

Groupes de travail et modifications législatives

Une évolution importante liée à des changements politiques et idéologiques entraînent une série de modifications à la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme (LOCPF) par l'intermédiaire du projet de loi C-54. Présenté à la Chambre des communes le 12 décembre 1991, le projet de loi C-54 permet la création d'offices spéciaux pour la promotion et la recherche de produits agricoles.²⁴⁴ Cette modification de la législation entraîne aussi le changement de nom de la *LOCPF*, qui devient la Loi sur les offices des produits agricoles (LOPA), et de celui du Conseil (CNCPA) qui devient le Conseil national des produits agricoles (CNPA), car sa mission ne se limite plus à la création d'offices de commercialisation. Comme nous l'indiquons plus bas, les offices de promotion et de recherche sont vus comme une solution d'autogestion par les gouvernements et l'industrie, qui fournit aux agriculteurs davantage d'outils pour gagner en productivité et en compétitivité, sans le degré d'intervention d'un office de commercialisation.

Après la conclusion des négociations du GATT en décembre 1993, les ministres fédéraux et provinciaux collaborent à la création d'un autre groupe de travail ayant comme objectif l'étude du renouvellement de la gestion de l'offre. Le 10 janvier 1994, les ministres donnent au groupe de travail le mandat de cerner les principaux problèmes de la gestion de l'offre et les processus nécessaires pour les surmonter avant la révision du GATT, qui doit entrer en vigueur en juillet 1995. Présidé par Lyle Vanclief, secrétaire parlementaire du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, le groupe de travail établit des comités spéciaux pour chacun des secteurs de la volaille. Des membres du personnel du CNPA siègent à chacun de ces comités spéciaux.²⁴⁵ L'un des principaux objectifs des comités est la mise en place de mécanismes plus efficaces de règlements des différends ainsi que l'élaboration et l'approbation d'un cadre de modification des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces qui régissent chacun des offices.²⁴⁶

Le rapport Intersol et la promotion du changement

Un autre fait notable est le rapport Intersol de 1995–1996. Le Conseil confie au groupe d'experts-conseils Intersol le mandat d'un examen informel devant permettre de déterminer les besoins des acteurs du secteur de la volaille et de définir le rôle le plus approprié pour le Conseil.²⁴⁷ Divers représentants des intervenants, notamment des offices de produits agricoles, des offices de commercialisation provinciaux et des régies de surveillance, des producteurs, des transformateurs, des épiciers distributeurs, des associations des industries et agricoles et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, sont interrogés dans le cadre de l'élaboration du rapport. Dans l'ensemble, le rapport constate que la plupart des participants interrogés «s'attendaient du Conseil qu'il exerce un rôle clé dans la promotion du changement et dans la transition pendant l'adaptation des industries au nouvel ordre commercial». Et le rapport propose que le CNPA «accepte un nouveau rôle de facilitateur ou d'animateur chargé de regrouper les intérêts des

divers intervenants autour des aspects clés qui devraient déterminer le profil de l'industrie». Selon le rapport, de nombreux acteurs de l'industrie souhaitent que le Conseil «redéfinisse son rôle de supervision en fonction de ses pouvoirs réels et des responsabilités provinciales, puis qu'il devienne le chef de file dans l'établissement d'un cadre de résolution de problèmes qui protège les intérêts de tous les intervenants».²⁴⁸

La teneur générale du rapport est que l'agriculture est en évolution. Les moteurs de ce changement incluent le processus en cours de libéralisation des échanges, la dévolution de pouvoirs aux provinces, la rationalisation et l'intégration de l'industrie, l'objectif changeant de la politique gouvernementale, l'orientation des politiques des provinces, la prédominance du provincialisme dans la détermination de l'offre, et les politiques fiscales des gouvernements. Dans l'ensemble, une conviction forte sous-tend le rapport Intersol, à savoir que le CNPA devrait contribuer à fournir une stratégie cohérente et un cadre de politiques permettant aux intervenants des industries des œufs et de la volaille de tirer leur épingle du jeu dans le contexte de ces changements.²⁴⁹ Le rapport en soi est très révélateur des angoisses vécues par les acteurs de l'industrie. Les producteurs, par exemple, s'inquiètent de l'augmentation de l'individualisme, qui est renforcé par des politiques gouvernementales fédérales et provinciales. Ils craignent que les politiques commerciales du gouvernement entraîne les entreprises à «manœuvrer l'une contre l'autre (...) en souffriront et on perdra de vue les aspects primordiaux du régime de gestion des approvisionnements».²⁵⁰ La plupart des intervenants de l'industrie, producteurs comme transformateurs, estiment que «le système américain ne représente pas le futur souhaité». Beaucoup reconnaissent aussi «que tous les intervenants devraient participer à l'évolution de l'industrie canadienne, afin que ses atouts soient maintenues et adaptées afin de prospérer dans le nouvel environnement».²⁵¹

Le rapport et les discussions qui en découlent soulignent quelques questions essentielles pour le Conseil, notamment, qu'en raison de ses pouvoirs limités, il n'existe pas de mécanisme permettant véritablement d'élaborer et d'orienter ce processus. Les intervenants croient que le CNPA est «le seul organisme disposant de l'impartialité et de la crédibilité nécessaires pour répondre au double besoin, d'une part, de mécanismes de collaboration et de planification et, d'autre part, d'un cadre et d'un forum de résolution des problèmes». Une réalité demeure : bien que le Conseil joue un rôle important en facilitant des discussions à l'échelle de l'industrie et en encourageant le changement, ses pouvoirs ne lui permettent pas de faire appliquer ses recommandations en la matière.

Dans l'ensemble, le rapport souligne que les intervenants comprennent que «la communication, la collaboration et la conclusion d'un consensus» sont nécessaires. Il souligne aussi qu'en général, les producteurs, les transformateurs et les consommateurs croient que le Conseil peut apporter un leadership précieux en matière de politiques, de l'élaboration de politiques pour l'industrie qui facilitent la résolution de problèmes et à la recherche de consensus entre les intervenants.²⁵² Il révèle que, quel que soit le cadre légal actuel, les intervenants des secteurs de l'œuf et de la volaille pensent que le rôle du Conseil devrait être plus tourné vers l'avenir et procurer aux producteurs et aux autres intervenants un forum pour engager un processus de planification stratégique pour l'avenir.²⁵³



**Joseph Clifford (Cliff)
McIsaac, président,
1991–1997** (Figure 4.1)

Né en 1930 à Mount Herbert (Île-du-Prince-Édouard), Joseph (Cliff) McIsaac est diplômé du Collège agricole de Truro en 1950 et du Collège vétérinaire de l'Ontario en 1955. Il déménage ensuite à Unity (Saskatchewan) et y établit un cabinet vétérinaire. En 1964, M. McIsaac est élu pour la première fois à l'Assemblée législative de la Saskatchewan. Il occupe plusieurs postes ministériels provinciaux avant de démissionner et de se présenter avec succès aux élections fédérales de 1974. M. McIsaac est secrétaire parlementaire du ministre du Transport et secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale dans le gouvernement de Pierre Elliot Trudeau. Il occupe plusieurs postes au sein de divers comités et est whip du Parti libéral. Après sa défaite aux élections fédérales de 1979 et de 1980, M. McIsaac devient commissaire de la Commission canadienne du lait, de 1981 à 1991, avant d'être nommé président du CNCPA, poste qu'il occupera de 1991 à 1996.¹ Pendant son mandat au Conseil, M. McIsaac supervise plusieurs changements, y compris les rôles et les responsabilités législatifs élargis du Conseil entre 1993 et 1995.



**Laurent Mercier,
vice-président,
1992–1997** (Figure 4.2)

Laurent Mercier est un leader au sein de l'industrie de la volaille avant sa nomination au poste de vice-président du Conseil le 19 mai 1992. M. Mercier est président de l'agence provinciale Les Éleveurs de volailles du Québec, de 1976 à 1989, avant de devenir le président de l'OCCP de 1989 à 1991. En défenseur de tous les agriculteurs, M. Mercier considère que, quel que soit le produit, tous les agriculteurs méritent « un traitement équitable et un retour équitable sur leurs produits ». Il utilise son mandat au Conseil pour promouvoir les intérêts des agriculteurs. À la suite de son mandat au Conseil, M. Mercier est élu au Temple de la renommée de l'agriculture au Québec, en 2001.²

1 « A Guide to the Records of the J.C. McIsaac fonds (F 134) », Provincial Archives of Saskatchewan (2011, rev. 2015), <https://search.saskarchives.com/downloads/j-c-mcisaac-fonds.pdf> (consulté le 25 septembre 2021).

2 « Laurent Mercier, Former CFC Chair, Passed Away in Late 2014 », *The Chicken Farmer* 17, no. 1 (February 2015) : p. 8.

Un autre changement important a lieu en 1995. Le CNPA prend la responsabilité d'appliquer la Loi sur la commercialisation des produits agricoles (*LCPA*). Ce changement permet aux groupes de producteurs soumis à la législation provinciale, par délégation de l'autorité fédérale, de régler et d'imposer des prélèvements sur les produits agricoles dans les échanges interprovinciaux et les exportations, tout comme ils sont déjà en mesure de le faire pour les échanges intraprovinciaux.²⁵⁴

Malgré l'expansion des rôles et responsabilités du Conseil, il demeure très occupé à surveiller les offices de commercialisation nationaux et à aider à trouver des solutions à certains des problèmes persistants des secteurs des œufs et de la volaille. En 1996, le président du CNPA, Cliff McIsaac, constate avec dépit que « le provincialisme a constitué le talon d'Achille de ces régimes depuis leur création, et la situation est loin d'être réglée ». ²⁵⁵ Cliff McIsaac déplore le fait que de nombreux offices provinciaux cherchent davantage à la « préservation des acquis qu'à l'obligation de mettre au point des industries nationales compétitives ». Il soutient aussi que le grand nombre de signataires (plus de 30 dans certains offices) signifie qu'il est presque impossible de trouver des solutions et d'apporter des changements importants aux structures de gouvernance. Le Conseil considère que la révision des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces est une nécessité, et Cliff McIsaac insiste pour

dire que le succès futur des offices dépend de leur capacité à instaurer un « esprit de confiance et de souplesse ». ²⁵⁶

Cliff McIsaac affirme que de nouvelles approches sont nécessaires à l'avenir. Il reconnaît que « personne ne veut que l'on importe le système américain avec ses énormes unités de production individuelles où l'on compte les pondeuses par millions ou les vaches laitières par milliers ». Il insiste néanmoins sur le fait « qu'il ne faut pas utiliser ce point de vue pour préserver le statu quo au Canada ». En invoquant l'augmentation de la taille des exploitations agricoles et l'appui du gouvernement fédéral à la mondialisation et la compétition, il souligne la nécessité d'une « bonne collaboration entre tous les secteurs et un calendrier pour adapter les structures actuelles de gestion des approvisionnements aux réalités de demain ». ²⁵⁷

Cependant, tous ne voient pas ces réalités de la même manière que M. McIsaac. Il n'est pas surprenant d'ailleurs qu'il soit d'avis, comme beaucoup d'autres, que les pressions externes (comme la plus grande libéralisation du marché) et les pressions internes (comme les réalités budgétaires des déficits et de l'endettement gouvernementaux) signifient que peu d'industries canadiennes, et, de fait, peu de familles canadiennes ne sont pas touchées, d'une manière ou d'une autre. Des sentiments semblables sur le besoin de « changement et de renouveau » sont exprimés par la présidente suivante au CNPA, Cynthia Currie, nommée en mai 1997. Mme Currie accède au poste de présidente après un mandat réussi de directrice générale de l'Office canadien de commercialisation du poulet (OCCP), où elle et le conseil d'administration ont mis en place des changements importants. Elle voit son rôle au CNPA de la même manière, soit une occasion de faire avancer le Conseil et les offices nationaux afin de répondre aux défis de l'époque. ²⁵⁸ Mme Currie n'est pas la première femme à être nommée à la présidence du CNPA, mais elle prend ses fonctions au moment où Linda Boxall, productrice et leader de longue date dans l'industrie des œufs, est nommée vice-présidente du Conseil. ²⁵⁹ Mme Currie dira plus tard qu'elle a été particulièrement fière d'avoir été l'une des rares femmes à occuper un rôle de dirigeante agricole à l'époque et qu'elle a déployé des efforts considérables afin d'établir sa crédibilité et de gagner la confiance des producteurs, pour elle-même et pour le Conseil. ²⁶⁰

Dans le rapport annuel du CNPA de 1998, Mme Currie constate que la mission du Conseil est dorénavant « de veiller à ce que le régime de gestion des approvisionnements fonctionne dans le meilleur intérêt de tous les intervenants ». Elle précise que cela exige que le Conseil adopte « une orientation proactive, axée sur les résultats ». ²⁶¹ Elle souligne qu'il a un « rôle de communicateur, de facilitateur et d'agent de changement » et qu'il demeure engagé à bâtir des relations plus fortes avec tous les partenaires de l'industrie afin « d'aider à promouvoir la croissance des secteurs de la volaille et des œufs sur les marchés intérieurs et internationaux ». ²⁶²

De bien des façons, le Conseil travaille à la réalisation de cette mission, y compris en convoquant de nombreuses réunions et en organisant des ateliers et des conférences. Un événement particulièrement réussi, organisé par le CNPA, est un atelier national ayant pour thème la croissance de la rentabilité



Cynthia Currie,
présidente,
1997–2006 (Figure 4.3)

Native de Georgetown (Guyane), Cynthia Currie s'établit au Canada en 1969. Après avoir voyagé et travaillé à l'étranger pendant plusieurs années, Mme Currie rentre au Canada et travaille comme adjointe exécutive pour le président de l'OCCO. Elle trouve ce travail particulièrement intéressant et se familiarise avec l'importance de l'agriculture canadienne et les défis auxquels font face les agriculteurs à cette époque. Finalement, elle a la possibilité de travailler pour l'OCCP. Elle y occupe le poste de directrice générale pendant une longue période, jusqu'à sa nomination en tant que présidente du CNPA en 1997.¹ Avant cette nomination, Mme Currie est aussi membre du Conseil canadien de commercialisation agroalimentaire et du Groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur - Produits alimentaires et boissons.² Pendant son mandat auprès de l'OCCP, Mme Currie gagne de la crédibilité auprès des producteurs, ainsi que leur confiance, et elle travaille avec l'Office pour instituer des changements innovateurs, voire révolutionnaires. Elle est fière du travail qu'elle y accomplit pendant son mandat et son travail est remarqué par le ministre de l'Agriculture, qui communique directement avec elle pour savoir si elle serait prête à considérer le poste de présidente du CNPA. Elle travaille avec ardeur pour équilibrer les intérêts de tous les intervenants du système et garder une vue d'ensemble de l'industrie. Durant son mandat au Conseil, Mme Currie s'est engagée à améliorer et à innover dans le travail du Conseil pendant une période particulièrement transformatrice de l'histoire de l'organisation.³

1 Cynthia Currie, entrevue avec l'auteur, 24 août 2021.

2 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Rapport annuel 1998* (Ottawa : ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 1999), p. 9.

3 Cynthia Currie, entrevue avec l'auteur, 24 août 2021.

de l'industrie.²⁶³ Tenu à Toronto en octobre 1998, l'atelier est organisé par le Conseil en vue d'explorer les différentes façons dont les industries des œufs et de la volaille pourraient être rentables et compétitives, à la fois sur le marché intérieur et les marchés d'exportation. Une centaine de représentants du secteur travaillent ensemble à clarifier l'environnement des politiques de gestion de l'offre, à définir des mesures plus efficaces pour réduire les dépenses inutiles, et à accroître la demande sur les marchés intérieur et extérieur.²⁶⁴ Le rapport de l'atelier publié par le Conseil souligne une série «de mesures futures» qui doivent être prises, notamment l'augmentation du partage des connaissances et des ressources et l'élaboration de critères internationaux permettant de rester compétitifs et d'ainsi augmenter les exportations. Le rapport ajoute que le CNPA s'engage à continuer de jouer son rôle de soutien en tant que facilitateur et conseiller dans ces discussions.²⁶⁵

En 1999, le Conseil identifie certaines priorités essentielles sur lesquelles il souhaite se pencher dans la décennie à venir. Ces objectifs sont notamment : «garantir une orientation politique globale et la stabilité; rechercher de meilleures méthodes de résolution des différends; élaborer des méthodes coordonnées et stratégiques pour la promotion des exportations; entreprendre des études comparatives en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité; organiser des discussions sur la politique commerciale en vue de la prochaine série de négociations de l'OMC sur l'agriculture; encourager l'élaboration de mécanismes de détermination des prix qui favoriseront la qualité des produits».²⁶⁶ Les

membres du Conseil se considèrent investis d'une mission de leader consistant à faciliter activement le changement et non pas seulement à surveiller les systèmes établis. À propos de cette période, Mme Currie estime que le Conseil n'avait « pas hésité à éveiller les autres à la réalité, à les sensibiliser aux problèmes et aux débouchés même quand ils auraient peut-être préféré rester confortablement dans l'ignorance! » Elle constate que les structures de commercialisation en place « ne sont pas nécessairement celles qu'il nous faudra pour le futur. Le régime de gestion de l'offre et les secteurs qu'il régit doivent subir – et subissent d'ailleurs – un renouvellement continu. Quand tout fonctionne bien, les secteurs se renouvellent eux-mêmes selon une vision claire et concertée. C'est ce que nous voulons les aider à faire ». ²⁶⁷

Visites internationales et discussions sur les exportations

Lorsqu'il est créé, dans les années 1970, le Conseil mène une action concertée afin d'accroître les exportations canadiennes de volaille et de produits de la volaille. Cette action ne donne finalement pas les résultats escomptés. Les exportations tendent plus à baisser qu'à augmenter, en raison de l'arrivée sur le marché de pays en développement comme le Brésil, qui concurrencent les exportateurs majeurs traditionnels, à savoir les États-Unis et ce qu'on appelle jusqu'en 1993 « la Communauté européenne ». ²⁶⁸ Les gouvernements canadiens encouragent pourtant de nouveaux efforts de développement des marchés extérieurs et le Conseil est invité à étudier les débouchés à l'exportation à la fin des années 1990.

À cette fin, les membres du Conseil doivent participer à des conférences internationales et des missions commerciales. En tant que membres de la nouvelle agence de promotion des échanges commerciaux, Équipe Canada inc., ils se rendent en Asie et en Amérique du Sud. Créée en 1997, Équipe Canada inc. est le fruit de la volonté conjointe du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'Industrie Canada de fournir « un guichet unique des services de promotion du commerce extérieur proposés par le gouvernement fédéral ». Le CNPA rejoint l'agence en 1998, convaincu que cette relation aiderait les secteurs de la volaille à développer leur potentiel d'exportation et qu'elle permettrait des initiatives conjointes fructueuses entre le gouvernement et l'industrie. Dans le cadre des efforts de ce groupe, la présidente du CNPA, Cynthia Currie se rend en Amérique du Sud avec une mission agroalimentaire en 1998, puis la même année, en Chine à la réunion générale annuelle et la conférence politique du Conseil d'affaires Canada-Chine, à l'occasion de son 20^e anniversaire. ²⁶⁹

Les membres du Conseil continuent de participer à des réunions internationales, comme celle de la Commission internationale des œufs (CIO), mais aussi à des conférences politiques et commerciales qui se tiennent aux États-Unis. ²⁷⁰ Malgré l'insistance du Conseil sur la nécessité pour les industries de la volaille et des œufs d'évoluer en vue d'augmenter leurs exportations et assurer leur avenir, il est sans doute significatif que le Canada et l'Inde soient les deux seuls participants à la réunion de la CIO en



Linda Boxall,
vice-présidente,
1997–1998 (Figure 4.4)

Née et élevée à Régina (Saskatchewan), Linda Boxall

acquiert une vaste expérience dans l'industrie des œufs avant sa nomination au Conseil. Elle devient membre du Conseil le 30 juillet 1994, et vice-présidente en mai 1997. Mme Boxall est la première femme à devenir membre d'un office de commercialisation au Canada, lorsqu'en 1975, elle est élue par ses collègues producteurs au Saskatchewan Commercial Egg Producers Marketing Board.¹ La relation de Mme Boxall avec le Conseil débute à cette époque, et elle est la seule femme à présenter un exposé au CNCPA en appui à l'OCCO pour la formule des CDP à une enquête de l'ACC en 1976.² Mme Boxall est une partisane fervente d'un système de commercialisation national pour les œufs, y compris sa capacité de garantir un prix équitable pour les agriculteurs et rendre l'agriculture « attrayante pour les jeunes qui ont de l'ambition et qui recherchent une carrière intéressante et stimulante ».³

1 « Linda Boxall, Carol Teichrob... the history-makers », *Canada's Who's Who of the Poultry Industry, supplement to Canada Poultryman* (1976) : p. 122.

2 « Linda Boxall, Carol Teichrob... the history-makers », *Canada's Who's Who of the Poultry Industry, supplement to Canada Poultryman* (1976) : p. 122, 124.

3 « Linda Boxall, Carol Teichrob... the history-makers », *Canada's Who's Who of the Poultry Industry, supplement to Canada Poultryman* (1976) : p. 126.

Afrique du Sud de 1998 qui font état d'une situation favorable dans leurs secteurs de la volaille. En effet, à cette réunion à laquelle assiste la vice-présidente du Conseil, Linda Boxall, les États-Unis appellent à un plus grand équilibre entre l'offre et la demande et l'Union européenne explique qu'elle est aux prises avec des problèmes de surproduction, d'importations excessives, de prix bas et de concurrence malsaine entre producteurs.²⁷¹

Les mesures de développement des débouchés extérieurs pour les producteurs canadiens se poursuivent, notamment par un grand projet de promotion des exportations en 1999, soit la première mission de sensibilisation à l'exportation de viande de volaille canadienne qui se rend à Shanghai, Hong Kong, Séoul, Tokyo et Osaka. Le Conseil organise la mission en coopération avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV), et les ambassades et les consulats de la région. La mission vise à évaluer le potentiel des marchés asiatiques pour y augmenter les ventes de produits canadiens de viande de volaille. L'objectif est atteint. En effet, le Conseil signale que lors de leurs voyages, ses membres acquièrent de très bonnes connaissances sur les marchés de la viande de volaille en Chine, à Hong Kong, en Corée et au Japon, et qu'ils sont « surpris par la technologie avancée et le rythme de changement dans les industries et marchés de la viande de volaille dans ces pays, tant au chapitre de la capacité de production et du développement technologique que des tendances des consommateurs ».²⁷²

Le Conseil diffuse les conclusions de ces missions auprès des acteurs de l'industrie, mais il semblerait qu'elles aient eu peu de répercussions sur la production nationale.²⁷³ À la fin des années 1990, la présidente, Cynthia Currie, et le vice-président, Ron O'Connor,

considèrent que les voyages et les missions sont utiles et permettent d'en apprendre plus sur la situation mondiale, mais il comprennent aussi qu'en raison de l'ampleur des défis de la concurrence sur le marché international, ces missions profitent surtout aux transformateurs.²⁷⁴ Les transformateurs primaires et secondaires récoltent les fruits de ces missions, notamment pour leurs produits de niche, mais il apparaît clairement que l'exportation de produits crus, par exemple de poulets entiers, est difficile. À cette époque, des pays comme les États-Unis possèdent des programmes d'encouragement des exportations et d'autres programmes incitatifs et subventions contre lesquels le Canada n'a tout simplement pas les moyens de concurrencer.²⁷⁵

Améliorer la communication

Au cours de cette décennie, le Conseil multiplie les efforts pour accroître « sa visibilité et sa présence, et améliorer la communication avec ses membres, le gouvernement et l'industrie ». ²⁷⁶ Ses membres participent à des interviews dans les médias, sont invités à des conférences et des réunions, et cherchent de nouveaux moyens de s'adresser aux partenaires de l'industrie. Mme Currie et d'autres membres saisissent ces occasions pour mettre l'accent sur « le programme d'action proactif du Conseil, sur son rôle de facilitateur et de rassembleur, et sur la nécessité d'établir des partenariats pour rendre l'industrie plus rentable ». ²⁷⁷ Vers la fin de 1997, le Conseil établit une stratégie de communication d'entreprise et nomme un directeur des communications pour coordonner et mettre en œuvre cette stratégie, consistant notamment à améliorer son image par une réflexion sur son image de marque et le lancement de son bulletin bimensuel, *FOCUS* en 1998. Le bulletin est un instrument visant à informer « les membres et les intervenants sur les activités menées par le Conseil entre les réunions et souligne les développements sur la scène politique et dans l'industrie ». Il est envoyé aux membres du Conseil, aux offices nationaux, aux régies provinciales de surveillance, aux représentants de l'industrie et aux organismes agroalimentaires. ²⁷⁸ Le Conseil pense que les secteurs des œufs et de la volaille bénéficieraient particulièrement du plus grand rôle qu'il joue comme source d'information et de conseils auprès des intervenants du gouvernement et de l'industrie. La raison en est simple, comme il l'explique : « le Conseil est dans une position stratégique pour fournir au ministre et au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire des avis éclairés, pertinents et à temps opportun concernant le secteur [de la volaille] et ses problèmes. À l'inverse le Conseil procure aux intervenants de l'industrie de la volaille et des œufs une fenêtre pour comprendre le gouvernement fédéral ». ²⁷⁹

Les offices nationaux de commercialisation des années 1990

Malgré les nombreuses préoccupations extérieures signalées au Conseil pendant les années 1990, les problèmes de l'industrie persistent et le CNPA doit déployer des efforts soutenus pour les résoudre.

Pendant toute la période, le Conseil continue d'encourager les offices nationaux à consolider leurs mesures opérationnelles et stratégiques. Cependant, les formules de calcul des coûts de production (CDP) demeurent problématiques. En effet, les lignes directrices et les recommandations élaborées par le Conseil ne sont pas acceptées par tous les offices, souvent en raison de désaccords entre offices provinciaux sur les modalités de mise en œuvre des changements.

Certes, le Conseil a une vision définie du changement, mais il n'est pas facile de la concrétiser en raison des pouvoirs législatifs restreints dont il jouit, comme le montrent les chapitres précédents. Ainsi, dans son rapport annuel de 1992–1993, il constate que peu de progrès ont été réalisés concernant les principaux problèmes rapportés par le groupe de travail sur la volaille, notamment en matière de mise à jour des CDP, malgré les conseils en ce sens.²⁸⁰ En outre, il s'inquiète de voir l'absence d'avancée dans la révision des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces. La question est urgente, mais l'unanimité des signataires requise constitue un obstacle majeur, qui empêche l'instauration des mesures que le Conseil considère comme essentielles et sans lesquelles il ne dispose pas de la souplesse nécessaire pour réagir aux changements du marché.²⁸¹

Le Conseil confirme aux offices nationaux qu'il poursuit son engagement à la réussite de la gestion de l'offre, mais il sait que le système doit évoluer pour se maintenir. En 1994, il participe à l'organisation d'une conférence sur la gestion de l'offre en transition vers le 21^e siècle. La conférence, qui se tient sur le campus Macdonald de l'Université McGill, cherche à analyser la situation et l'avenir de diverses questions relatives à la gestion de l'offre.²⁸² Au début des années 1990, il constate «des signes de changement d'attitude» à l'égard de la protection de l'agriculture, et plus particulièrement de la gestion de l'offre. Comme on l'a vu, le Conseil est persuadé que les offices nationaux doivent évoluer pour faciliter «l'inévitable transition à un marché mondial comportant moins de protection contre les importations».²⁸³ En 1995, le président du CNPA, Cliff McIsaac, est particulièrement percutant quand il explique que les objectifs «ont été dilués dans des objectifs non prévus par la loi comme le développement régional, la protection accrue des revenus, et les intérêts économiques provinciaux». Il reconnaît «qu'une telle évolution n'est pas nécessairement mauvaise ou inhabituelle», mais «que l'on aura vraiment l'occasion au cours des cinq ou six prochaines années de mettre l'accent sur les objectifs fondamentaux d'édifier des industries capables de survivre».²⁸⁴

Il ne faut pas conclure de ce qui précède que le consensus et le changement sont toujours impossibles pendant ces années. En 1996, par exemple, avec l'approbation du Conseil, plusieurs modifications sont apportées aux proclamations des offices pour permettre une représentation plus équilibrée des acteurs de l'industrie aux conseils d'administration des offices nationaux de commercialisation. En règle générale, les conseils d'administration des offices comportent un plus grand nombre d'administrateurs qui ne sont pas producteurs, principalement des représentants de l'industrie de la transformation et des services alimentaires, ce qui est considéré comme un changement constructif.²⁸⁵ Par ailleurs, le Conseil se montre extrêmement satisfait des changements apportés par l'OCCP au cours de la décennie.

Néanmoins, les problèmes entourant les accords entre le gouvernement fédéral et les provinces ainsi que le provincialisme incessant de certaines industries continuent d'être préoccupants.

L'Office canadien de commercialisation des œufs

L'OCCO fait face à des difficultés de taille pendant les années 1990. Sa situation financière étant sans doute la plus inquiétante. En effet, l'OCCO est en déficit budgétaire en raison de son programme de retrait des excédents de 1990. Malgré l'amélioration de sa situation financière par la suite, la question des excédents d'œufs doit être résolue. Les problèmes du programme national de retrait des excédents conduisent l'Ontario et le Québec à annoncer leur intention de le quitter en 1990. Ils ne comptent pas se retirer de l'OCCO, mais jugent que la méthode de retrait des excédents d'œufs, qualifiés de produits industriels, par l'intermédiaire d'un prélèvement croissant n'est pas acceptable et qu'il faut trouver une autre méthode.²⁸⁶ Le Conseil est de plus en plus préoccupé par la capacité de l'OCCO «à résoudre les graves dissensions qui règnent entre signataires concernant la gestion et le partage des responsabilités du retrait des excédents d'œufs en coquille (de consommation)». Le Conseil et les régies provinciales de surveillance continuent toutefois à élaborer un processus devant garantir le respect de l'accord fédéral-provincial ou permettre d'y apporter les modifications requises.²⁸⁷ La question des excédents d'œufs est liée à un autre problème, soit le déclin du marché des œufs de consommation dans de nombreuses provinces au début des années 1990, accompagné de la croissance du marché des œufs destinés à la transformation qui déstabilise les processus traditionnels.²⁸⁸ Le Conseil est alors chargé de faciliter les négociations entre le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV) et l'OCCO portant sur l'instauration d'une indemnité acceptable de classement et de manutention des excédents d'œufs. Les négociations antérieures avaient échoué et le Conseil fournit des efforts considérables pour aider les parties à parvenir à un accord temporaire en juillet 1990 et à financer une étude d'impact par Price-Waterhouse sur les coûts réels du classement et de la manutention.²⁸⁹

Outre les problèmes entre les représentants des producteurs et des transformateurs, la décennie est régulièrement le témoin «d'interprétations contradictoires» de l'accord national sur la commercialisation des œufs qui, selon le Conseil, mettent en évidence le problème sous-jacent de «l'absence de vision commune entre les signataires des diverses régions du Canada concernant les objectifs du plan». Comme le souligne le Conseil, plusieurs signataires provinciaux ont «de la difficulté à penser selon une perspective nationale ou de marché nationale. Au lieu, ils restreignent leur champ de vision aux perspectives étroites de leur propre base locale de pouvoir, où l'on tend à prôner l'autosuffisance provinciale et le soutien des revenus. Néanmoins, le Conseil est convaincu qu'il existe suffisamment de bonne volonté et de désir de succès pour entreprendre une deuxième tentative de restructuration de l'Accord fédéral-provincial».²⁹⁰ Les signataires acceptent et approuvent avec peine les modifications des plans fédéraux-provinciaux. Cette difficulté est aggravée par la remise en question de l'autorité de l'office

national. En 1990, par exemple, l'Alberta Egg and Fowl Marketing Board (office de commercialisation des œufs et de la volaille de l'Alberta) conteste devant un tribunal fédéral les pouvoirs du Conseil pour ce qui est de ses interactions avec l'OCCO.²⁹¹

Les relations du Conseil avec l'OCCO sont aussi de plus en plus tendues, car l'office met en place trois grands programmes non-approuvés par le Conseil. De son point de vue, ces programmes n'étaient pas conformes aux objectifs de l'agence, ni à l'orientation du groupe de travail sur la volaille, ni avec le Comité de révision des œufs. Ces programmes concernent la formule de calcul des CDP, une nouvelle structure de prélèvements et le rachat de contingents. Le CNPA est conscient des pressions qui pèsent sur l'OCCO en raison du désaccord des provinces concernant la solution au problème du retrait des excédents d'œufs, mais il estime que le niveau de l'examen auquel ont été soumis les nouveaux programmes n'est pas assez élevé et que leur cohérence législative est insuffisante pour qu'ils puissent être mis en œuvre.²⁹² La mésentente entre signataires continue de peser sur l'efficacité du marché des œufs et de préoccuper le CNPA. En 1995, le Conseil presse l'OCCO, parce qu'il est directement engagé dans l'achat et la vente d'œufs, de coopérer avec les détaillants, les classificateurs et les transformateurs. L'objectif est de «réaliser vraiment le potentiel du marché des œufs et des produits dérivés». Il prévient que «le temps nous dira si l'OCCO est capable de réorienter ses énergies vers l'avenir après avoir passé tant d'années à protéger la situation passée».²⁹³

Par ailleurs, l'actualité internationale, notamment l'incidence du cycle d'Uruguay du GATT, conduit le gouvernement fédéral à mettre en place de nouveaux groupes de travail chargés de déterminer les principaux problèmes du système de la gestion de l'offre ainsi que la marche à suivre pour les traiter.²⁹⁴ Plusieurs comités spéciaux sont établis pour chacun des secteurs de la volaille. Le Comité spécial d'examen pour les œufs, aussi dit Groupe sectoriel de consultation sur les œufs – qui comprend des représentants de l'OCCO, d'industries connexes comme celles de la classification et de la transformation, des couvoirs, de l'industrie des services alimentaires, des épiciers distributeurs et des gouvernements provinciaux – se réunissent plusieurs fois en 1994 pour s'entendre sur une proposition de restructuration du programme de retrait des excédents de l'OCCO et ses prélèvements.²⁹⁵ Le comité obtient plusieurs résultats, notamment : le plafonnement de la taxe à la consommation, la création d'un système de différenciation des prix et de mise en commun compatible avec les engagements internationaux du Canada, et l'instauration d'un processus de renouvellement de l'accord fédéral-provincial, dans lequel le Conseil joue un rôle prépondérant.²⁹⁶ Ce dernier reste pourtant inquiet à propos de la «sensibilité aux besoins du marché et une plus grande efficacité» des plans de l'OCCO.²⁹⁷ Parfois, les tensions entre le Conseil, l'OCCO et d'autres signataires sont si tangibles que les désaccords semblent insurmontables.

L'une de ses préoccupations de longue date est l'incapacité de l'OCCO à parvenir à un accord avec les Territoires du Nord-Ouest (TNO), qui les ferait adhérer au plan national de commercialisation des œufs. Les TNO continuent d'attaquer l'OCCO en justice, ayant refusé les contingents proposés.²⁹⁸ Ainsi, les affaires judiciaires impliquant l'Alberta et les TNO continuent d'accaparer l'attention du

secteur. À l'instar des problèmes de renouvellement des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces, ces affaires judiciaires démontrent au Conseil que «le provincialisme y est toujours bien vivant, et la méfiance règne entre certains groupes de provinces» et qu'on se doit de «remplacer par la négociation et un esprit de compromis la démarche légaliste qui s'est avérée infructueuse pour résoudre les divergences dans le passé».²⁹⁹

L'autre enjeu persistant pour le Conseil pendant cette décennie est ce qu'il considère comme «la réticence de l'OCCO à entreprendre la planification stratégique à long terme nécessaire pour instaurer la cohésion dans l'industrie et exploiter les débouchés».³⁰⁰ À son avis, les membres de l'office «semblent avoir sombrés dans l'illusion d'une sécurité protégées par des tarifs élevés». Il souhaite que l'OCCO effectue plus de changements et élabore «une structure de commercialisation méthodique pour guider l'industrie dans la voie du futur».³⁰¹ Il exprime son intention d'inciter l'OCCO à adopter de nouvelles stratégies conformes à sa vision (et à celle du gouvernement) d'une industrie plus concurrentielle. La coopération qui a engendré les plans de commercialisation au début des années 1970 s'est apparemment effondrée et, sans nouveaux efforts de collaboration, on craignait que tout le système ne s'écroule.

Finalement, en 1998, l'OCCO et les TNO parviennent à un accord sur la première allocation de contingent des TNO et le territoire adhère à l'office national. Malgré la longueur du processus, qui a pris quatorze ans, l'adoption du plan de commercialisation des TNO est une date importante pour l'office et le Conseil. La présidente, Cynthia Currie, juge l'événement particulièrement important étant donné que pendant longtemps, de nombreux acteurs pensaient «qu'il ne se réaliserait jamais».³⁰² Cela ne résout toutefois pas les tensions entre les signataires du plan national.³⁰³ Alors que le 20^e siècle tire à sa fin, le Conseil déplore encore l'absence de cohésion et des problèmes de longue date qui persistent dans l'industrie.

L'Office canadien de commercialisation du dindon

Au début des années 1990, le Conseil est satisfait du fonctionnement de l'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD), hormis certains problèmes récurrents comme la formule de calcul des CDP et les politiques d'allocation des contingents.³⁰⁴ Il félicite l'OCCD pour l'amélioration de ses structures opérationnelles et de ses politiques, pour «améliorer sa compétitivité», mais ajoute qu'il lui reste du travail à accomplir.³⁰⁵ Semblable au comité spécial sur le secteur de l'œuf, un comité spécial d'examen du secteur du dindon est établi; il comprend des représentants de l'OCCD, des transformateurs primaires et secondaires, de l'industrie des services alimentaires, des épiciers distributeurs et des gouvernements provinciaux. Il est chargé de concevoir «un système d'allocation des contingents réaliste et sensible aux besoins du marché, et modifier les lois».³⁰⁶ Les travaux du comité conduisent à la création de la Fédération canadienne du dindon, un organisme consultatif conjoint de l'OCCD et du CCTOV avec une représentation régionale. L'organisme permet un accord sur les changements organisationnels et le système d'allocation, qui comprend une entente visant à ajouter deux membres non-producteurs

au conseil d'administration de l'office – un transformateur primaire et secondaire – tous deux nommés par le CCTOV.³⁰⁷ L'OCCD accepte aussi de revoir sa méthodologie d'allocation de contingents.³⁰⁸

L'industrie du dindon doit de plus s'adapter à une nouvelle tendance qui privilégie l'achat de viande fraîche de dindon et entraîne l'augmentation des niveaux de stock de dindons entiers congelés. Bien que la révision des processus d'allocation de contingent ait progressé, certains offices provinciaux souhaitent vivement disposer d'un système que l'on «tienne davantage compte des réalités du marché, que les besoins de la transformation de deuxième cycle soient satisfaits, et que l'on reconnaisse les différences dans les structures de coûts et les changements dans la préférence des consommateurs».³⁰⁹ Le CNPA se réjouit que l'OCCD a démontré «sa capacité et sa volonté d'innover»³¹⁰ par des initiatives comme la création d'un nouveau comité consultatif sur le marché, qui donne aux partenaires des industries connexes un plus grand rôle dans la définition des recommandations relatives aux contingents. Cependant, le Conseil demeure préoccupé par la préférence des offices provinciaux pour le maintien du «statu quo» plutôt que d'appliquer «une perspective globale de l'industrie nationale».³¹¹

En 1999, l'OCCD célèbre son 25^e anniversaire. Le Conseil voit alors d'un œil favorable la nouvelle politique d'allocation de contingents et les activités de promotion organisées conjointement avec le CCTOV, comme la campagne de promotion «Dindon le mardi», qui entraînent la hausse de la consommation domestique.³¹² Globalement, il se réjouit du degré de coopération prometteur au sein de l'industrie du dindon, qui devrait profiter à tout le secteur.³¹³

L'Office canadien de commercialisation du poulet / Les Producteurs de poulet du Canada

L'OCCP est sans doute l'office ayant vécu les plus grands changements à cette époque. En août 1990, l'Alberta devient enfin membre et les TNO souhaitent le rejoindre.³¹⁴ Pendant les années 1990, l'OCCP fait de grands pas pour trouver une solution à ses problèmes, notamment en révisant sa politique en matière de contingents et en établissant une réserve nationale de contingents pour améliorer la réactivité au marché.³¹⁵ Le Conseil a encore des réserves sur le secteur du poulet, mais il pense que l'OCCP prend les mesures nécessaires pour améliorer la compétitivité de tout le secteur.³¹⁶

De fait, en 1995, il considère l'OCCP comme l'office national le plus performant, en raison de la volonté de ses membres à s'adapter et à être «un pilier de l'agriculture et de l'agroalimentaire canadiens». Selon le CNPA, l'augmentation de la production et de la consommation résulte de la nouvelle méthode adoptée par l'OCCP pour l'allocation des contingents de la production, qui accroît le rôle des transformateurs primaires en matière de définition des exigences. Certes, il constate que la surestimation de la demande à l'automne 1994 a nui au bénéfice net du secteur de la transformation, mais il estime qu'avec davantage de discipline et d'expérience, l'industrie gagnerait en stabilité, au profit de tous les acteurs.³¹⁷ Il juge que «1995 est une année décisive pour l'OCCP». Il ajoute que l'office «a ouvert

la voie en redéfinissant son point focal et en se restructurant en fonction d'un avenir de mondialisation et de réductions tarifaires, ce en quoi il a constitué un modèle pour les responsables des autres denrées. Plutôt que de se cramponner aux structures périmées et aux besoins divergents menant à la paralysie, il a adopté une démarche novatrice et pragmatique fondée sur les résultats».³¹⁸

À l'instar des comités spéciaux des secteurs des autres volailles, le comité spécial d'examen pour le poulet s'intéresse aux problèmes opérationnels et des programmes, à la structure de l'office, et aux révisions susceptibles d'être apportées aux accords entre le gouvernement fédéral et les provinces de façon à «rendre l'industrie plus sensible aux besoins du marché et pour en rehausser la viabilité».³¹⁹ L'Entente nationale sur l'allocation et les prix (ENAP) et l'introduction de mesures supplémentaires de protection et de discipline dans le système d'allocation des contingents sont le résultat des travaux du comité, salués par le Conseil.³²⁰

L'optimisme initial du Conseil à l'égard de ces changements est de courte durée. En effet, les nouvelles allocations de contingents causent rapidement des désaccords entre les signataires provinciaux. L'ENAP met en place ce que le Conseil qualifie de «démarche ascendante» de l'allocation de contingents, qui transfère la responsabilité de l'établissement de l'offre du marché aux organismes provinciaux et à l'industrie. Cependant, ces modifications ainsi que les plans stratégiques et les politiques d'exportation de l'office ne reçoivent pas un soutien unanime. Le Conseil constate en effet que «les provinces n'étaient pas toutes convaincues que l'office avait adopté la bonne direction».³²¹ Le passage d'une allocation de contingent en fonction des parts de marché historiques à une allocation en fonction des besoins des marchés provinciaux qui porte préjudice aux intérêts provinciaux, d'une part, et le principe de l'ENAP consistant à tenir compte des besoins des transformateurs provinciaux pour des prix à la production acceptables, d'autre part, conduisent certains à penser que les préoccupations des acheteurs en fin de compte ne sont pas écoutées.³²² Le Conseil considère ces changements comme essentiels à un système plus «sensible aux besoins du marché» et que l'ENAP «constitue un pas vers la réalisation de cet objectif», mais le désaccord entre les provinces et l'échec de la révision de l'accord fédéral-provincial montrent que ces nouvelles politiques posent des problèmes qu'il faut résoudre.³²³

En 1999, le Conseil constate avec satisfaction que le «secteur du poulet a franchi une étape importante avec la signature, par les 10 provinces et les Producteurs de poulet du Canada d'une nouvelle Entente nationale sur l'allocation». L'OCCO, rebaptisé les Producteurs de poulet du Canada (PPC), est félicité par le Conseil pour ses efforts déployés pendant la décennie afin de répondre à l'évolution de l'agriculture canadienne. Peu de temps après, le CNPA s'inquiète toutefois du mode de fonctionnement de l'office. En 2000, il affirme ainsi que PPC définit des allocations de contingents périodiques sans éléments suffisants pour démontrer la demande. De plus, il se préoccupe de la cohésion de l'industrie quand la Colombie-Britannique et l'Alberta menacent de se retirer du plan à la suite d'un conflit concernant le programme d'exportations de la Colombie-Britannique.³²⁴ La décennie se termine sans qu'un nouvel accord fédéral-provincial ne voie le jour et, malgré certaines réussites, des difficultés persistent.

L'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair

Au début des années 1990, l'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair (OCCOIPC) jouit d'une situation financière plus stable. En outre, l'amélioration de l'allocation des contingents de production contribue à réduire les importations supplémentaires, à l'origine de conflits dans les années 1980.³²⁵ Dernier-né des offices nationaux de commercialisation, l'OCCOIPC subit encore une crise de croissance comparable à celle vécue par les autres offices (qui, à bien des aspects, n'en sont pas sortis). Cependant, en 1993, le Conseil constate avec satisfaction les avancées de l'office dans l'élimination de sa dette et dans l'exactitude de ses prévisions de la demande du marché.³²⁶ Le CNPA invite l'office à améliorer ses relations de travail avec les producteurs et les couvoirs, mais ses préoccupations à ce sujet au début de la décennie sont plutôt mineures.

Un comité spécial d'examen du secteur des œufs d'incubation de poulet de chair est créé dans les années 1990. Il se penche sur trois questions fondamentales, soient la combinaison entre production intérieure et importations dans chaque province, la méthode d'allocation de contingents, et la garantie du respect des engagements en matière d'allocation. Le comité conclut que tant que les provinces ne progressent pas sur ces questions, aucun changement significatif permettant de résoudre ces problèmes ne peut se produire à l'échelle nationale. Il estime aussi que l'élaboration d'accords acceptables entre couvoirs et producteurs est la clé de la résolution des problèmes.³²⁷

Par ailleurs, l'OCCOIPC est préoccupé par l'impact du nouveau processus d'allocation du secteur du poulet sur les prévisions de production. En effet, l'ENAP entraîne une demande inattendue d'œufs d'incubation en 1994. Le Conseil y voit un « beau défi » pour l'industrie des œufs d'incubation, mais il demeure compliqué de déterminer les besoins en œufs d'incubation. La difficulté provient du temps d'approvisionnement insuffisant pour satisfaire les besoins en œufs d'incubation et en poussins. Les allocations préliminaires sont en permanence examinées, révisées, puis finalisées dans la dernière partie de l'année de production.³²⁸ Le nouveau système d'allocation de contingents de l'OCCP élimine le besoin d'établir des prévisions annuelles de production à partir des secteurs de demande en aval, sur lesquelles l'OCCOIPC avait l'habitude de fonder son processus d'allocation. Dans une certaine mesure, cette évolution entrave la capacité de planification de l'office. Le Conseil craint une sous-production dans certaines provinces, et il appuie la demande de l'OCCOIPC de révision de l'accord fédéral-provincial pour y inclure des mesures disciplinaires en cas de contingent non-pourvu.³²⁹

En 1999, la Commission ontarienne de commercialisation des œufs d'incubation et des poussins de poulets à griller et à rôtir dépose une plainte officielle contre l'OCCOIPC devant le Conseil, portant sur la méthode de comptabilisation des importations de l'office dans les allocations. Des audiences officielles s'ensuivent. En septembre 1999, le Conseil n'est pas en mesure de pré-approuver l'ordonnance de contingentement pour l'année 2000, en raison de sa non-conformité aux conclusions et aux

recommandations du rapport des audiences.³³⁰ Un accord préliminaire est rédigé par les cinq membres du conseil d'administration de l'OCCOICP à la fin de l'année, mais il n'est pas présenté à temps pour que de nouvelles ordonnances ou un nouveau règlement puissent être examinés par le Conseil. Ainsi, l'office entre dans le 21^e siècle sans disposer d'ordonnance de contingentement et de prélèvement ni de toute autre forme de règlement.³³¹

En fin de compte, les acteurs de l'industrie ne parviennent pas à s'entendre sur la façon de comptabiliser les importations quand il s'agit d'allouer les contingents de production aux provinces membres tout en restant dans les limites du contingent total de production nationale. Tous les membres souhaitent trouver une solution à ce problème, mais les intérêts contradictoires de certaines parties empêchent d'aboutir à un accord. Finalement, devant le risque de perdre leur système de commercialisation ordonnée, les membres de l'industrie arrivent à un consensus dans la décennie suivante.

Autres produits

Un événement important pour le Conseil est l'ouverture d'une enquête pour étudier la pertinence de l'établissement d'un office national de commercialisation des pommes. Les pomiculteurs canadiens sont désespérés, après avoir traversé des années de dettes écrasantes, d'augmentation des CDP, de couvertures d'assurance inadéquate pendant des périodes prolongées en raison de pertes causées par des conditions météorologiques désastreuses et de plans du gouvernement pour éliminer les subventions de production.³³² Et leurs inquiétudes sont exacerbées, car les subventions se poursuivent aux États-Unis, en Europe et dans certains pays d'Amérique du Sud qui deviennent de plus en plus concurrentiels. De nombreux pomiculteurs au Canada estiment que l'avenir de l'industrie dépend de la création d'un office national de commercialisation qui serait responsable de la gestion de l'offre. En 1990, Russell Husch, un pomiculteur de Colombie-Britannique, note que de nombreux pomiculteurs estiment qu'un marché ordonné est «la seule façon de rivaliser contre les importations qui nous tuent... Nous ne voulons pas devoir dépendre du gouvernement pour des subventions et le seul moyen de s'en sortir est par le biais des marchés».³³³

En février 1990, un groupe de travail constitué de pomiculteurs présente une proposition pour l'établissement d'un office pour les pommes fraîches. Des audiences publiques sont tenues dans diverses villes de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse au cours de l'été 1990, donnant lieu à la recommandation du Conseil pour la création d'un office avec des pouvoirs de gestion de l'offre pour les pommes fraîches destinées au marché.³³⁴ Or, malgré la recommandation du Conseil, la proposition n'a pas suffisamment de soutien au moment du vote national tenu auprès des pomiculteurs au mois de février 1993.³³⁵ Des 3 832 pomiculteurs admissibles à voter, seulement 59,9% retournent leur bulletin de vote et 52% d'entre eux s'opposent à la mise en œuvre d'un office national de commercialisation ayant une autorité sur la gestion de l'offre. Au niveau

provincial, seules les provinces de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick sont en faveur de l'établissement d'un office, tandis que la majorité des pomiculteurs de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse rejettent la proposition. L'opposition à un office national de commercialisation est particulièrement forte en Ontario, où approximativement 73 % des pomiculteurs ayant voté n'appuient pas le plan. Enfin, les résultats de ce vote poussent le Conseil à recommander la fin du processus au ministre.³³⁶

Office de promotion et de recherche

Sans aucun doute, l'un des développements les plus importants pour le Conseil dans les années 1990 est la révision de la LOCPF pour permettre l'établissement de nouveaux offices de promotion et de recherche. Au mois de février 1993, le projet de loi C-54 devient une loi et modifie la LOCPF, permettant la création d'offices de promotion et de recherche (OPR) nationaux couvrant un ou plusieurs produits agricoles.³³⁷ Alors qu'un office de commercialisation est responsable d'établir et de répartir des contingents, de promouvoir des produits, de prélever des fonds au moyen de prélèvements, de délivrer des licences de commercialisation et d'éliminer les surplus, un OPR est responsable de « percevoir des fonds au moyen d'un système national de prélèvements et peut imposer des droits sur l'importations des produits transformés ou non ». ³³⁸ Les fonds des OPR doivent être utilisés pour effectuer des recherches sur la production primaire, sur le développement de nouveaux produits et la nutrition, faire de la publicité et de la promotion et ainsi que l'éducation aux consommateurs. ³³⁹ Les modifications résultent de demandes pour qu'un système national de prélèvements soit disponible pour les producteurs. Ces prélèvements sont payés par les producteurs nationaux et s'appliquent aussi aux importations lorsque celles-ci sont incluses dans le plan de recherche et de promotion. Tous les produits agricoles sont admissibles aux prélèvements, incluant ceux réglementés en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé. Les dispositions existantes de la loi qui touchent la gestion de l'offre nationale ne sont pas révisées.

Pour refléter la portée élargie de la loi et de l'autorité du Conseil, le terme « commercialisation » est retiré et la nouvelle LOPA et le CNPA voient le jour.³⁴⁰ Comme c'est le cas pour l'établissement d'un office de commercialisation, les OPR peuvent seulement être mis sur pied si la majorité des producteurs, ou une majorité combinée de producteurs et d'importateurs, d'un produit agricole en particulier est en faveur. Le Conseil accueille ces nouveaux offices comme une addition positive à son mandat, car il estime que les prélèvements offrent « une base stable de financement » et favorisent « un secteur agricole autonome ». ³⁴¹

Peu de temps après l'adoption du projet de loi C-54, plusieurs groupes commencent à rédiger des plans pour la mise en œuvre d'un OPR, incluant un comité sur les pommes du Conseil canadien de l'horticulture, l'Association canadienne des éleveurs de bovins (ACEB), la Canadian Nursery Trades Association et les Flax Growers of Western Canada, mais aucune proposition n'est présentée dans

l'immédiat. Bien que le Conseil rencontre plus de 20 groupes responsables de denrées agricoles qui sont intéressés par les offices, le progrès au-delà de ces explorations initiales est limité. Il enquête sur les raisons pour lesquelles ces groupes n'ont pas la création d'OPR et détermine que les étapes impliquées pour rendre un office opérationnel sont en cause. Comme il l'explique, «l'industrie préférerait avoir une option au processus actuel de ralliement d'organismes provinciaux (jusqu'à 10) à l'office canadien au moyen d'une forme d'entente fédérale-provinciale. La plupart des groupes veulent seulement un office national, et perçoivent les organismes provinciaux comme trop coûteux à mettre en place et à gérer».³⁴² Il note que ces groupes comprennent que cette législation offre la possibilité de mettre en place un financement stable et à long terme pour la promotion du marché et la recherche. Un tel financement est nécessaire pour demeurer concurrentiel avec d'autres pays ayant déjà de tels systèmes en place. Or, les groupes souhaitent voir une plus grande coopération fédérale et provinciale «à la prestation d'une démarche simplifiée de création d'un office». Le Conseil admet que ce n'est pas une tâche facile «d'harmoniser ou de simplifier les aspects légaux et juridiques inhérents à un État fédéral comme le Canada». Il demeure optimiste que toutes les provinces puissent modifier leur législation afin de faciliter la mise en œuvre réussie de ces offices. Le CNPA utilise la Nouvelle-Écosse comme un exemple de province ayant modifié sa législation afin de faciliter la création d'un office et note que la division des douanes de Revenu Canada est dans un processus d'élaboration de politiques et de planification de changements administratifs afin de permettre à leur ministère de percevoir des prélèvements sur les importations, un processus proposé par les groupes responsables de denrées depuis un certain temps.³⁴³

Même si le processus est lent, au mois de juillet 1999, il reçoit la confirmation que l'ACEB a l'intention de présenter une proposition pour la création d'un office de promotion et de recherche pour les bovins de boucherie canadiens. Le personnel du Conseil commence également à travailler avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour produire une trousse d'information pratique sur les OPR, mais ce n'est qu'en 2001 que le premier office de la sorte sera créé.³⁴⁴

Conclusion

Au début des années 1990, le Conseil promet aux acteurs de l'industrie qu'il continuera à faire en sorte que la gestion de l'offre profite à tous les groupes. À cette fin, il met en place les changements de politique nécessaires à l'harmonisation de ces systèmes avec l'action gouvernementale de promotion d'une agriculture axée sur le marché et plus compétitive. Les résultats sont toutefois mitigés. Si le Conseil parvient à traiter certains des problèmes des offices nationaux et des politiques, d'autres semblent presque insurmontables. À bien des aspects, l'esprit de coopération sans lequel les offices nationaux ne seraient pas nés dans les années 1970 s'est érodé. La plupart du temps, le Conseil est peu sensible aux protestations des provinces sur les pratiques et politiques des offices nationaux, car il estime que les intérêts provinciaux nuisent à la compétitivité de l'industrie. La concurrence est en effet le mot

clé de l'époque et malgré ses efforts pour bâtir des relations de confiance et de collaboration, les résultats escomptés ne sont pas toujours au rendez-vous.

Le Conseil évolue également. Bien qu'il demeure un organisme de surveillance important, il considère qu'il doit également jouer un plus grand rôle dans l'orientation des initiatives de l'industrie de façon à ce qu'elles soient en harmonie avec la vision d'avenir qu'ont les gouvernements des industries de l'œuf et de la volaille, de l'agriculture, et de l'économie en général. Dans la revue annuelle du CNPA de 1999, sa présidente Cynthia Currie réitère que le Conseil souhaite un plus grand rôle «élargir le cadre de la contribution que le Conseil pouvait apporter au secteur». Rétrospectivement, elle constate que les membres du Conseil «avaient fixé des buts dépassant les prescriptions législatives et assumé un rôle de chef de file». ³⁴⁵ En effet, Mme Currie explique que les membres considéraient leur «rôle comme dépassant les strictes prescriptions d'une loi ou les lignes d'un organigramme. Nous nous sommes aperçus que nous étions bien placés pour indiquer au secteur plusieurs voies à suivre, la façon de résoudre les problèmes et les façons de renforcer la coopération entre les intervenants du secteur». ³⁴⁶ Malgré les défis, elle rappelle la force de l'action des membres du Conseil et leur capacité à trouver des appuis pour le Conseil et plusieurs de ses initiatives. Elle croit fermement que, tout au long de ces années, le Conseil et ses actions ont été précieux pour le ministre et les industries sous sa surveillance. ³⁴⁷ Toutefois, le Conseil sait pertinemment que la route sera longue et qu'il faut en faire plus pour préparer les industries au marché de plus en plus complexe du 21^e siècle.

CHAPITRE 5

Années 2000 – De nouvelles collaborations

Introduction

Les années 2000 sont une autre période de profonds changements pour l'agriculture au Canada et partout à travers le monde. Les exploitations agricoles sont de moins en moins nombreuses, mais de plus en plus grandes, et l'agriculture mondiale est, pour la majeure partie, un secteur d'une économie industrielle mondiale.³⁴⁸ Pour cette raison, un nombre sans cesse croissant de gouvernements cherchent des moyens de réduire les subventions agricoles et d'autres mesures de protection existantes pour soutenir la libéralisation du commerce international prônés par les accords de libre-échange et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Or, malgré la pression internationale pour une plus grande libéralisation du commerce, le caractère unique de la production alimentaire ainsi que le risque de lier ses besoins alimentaires à un système mondialisé signifient que peu de pays sont prêts à sacrifier les mesures de contrôles existantes sur la production agricole et les mesures de soutien intérieures. De plus, cette période est également témoin de l'augmentation de l'intérêt des consommateurs de l'impact de l'élevage du bétail et des pratiques agricoles sur l'environnement, et ils expriment de plus en plus d'inquiétudes concernant le bien-être animal et les programmes pour la salubrité des aliments. Pendant cette décennie, les éclosions imprévues de maladies – la grippe aviaire et l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) – ont des effets dévastateurs sur l'industrie, particulièrement l'ESB sur l'industrie du bœuf, qui encoure des pertes d'animaux, la fermeture de marchés et les incertitudes quant aux choix des consommateurs.

Dans ce contexte, le Conseil souligne la nécessité de coopérer plus que jamais, alors que les offices nationaux travaillent pour améliorer et adapter leurs plans et leurs politiques afin de relever les défis de l'époque. Il s'agit d'une période importante pour le Conseil. La création du premier Office de promotion et de recherche (OPR) est une réalisation importante, et alors que le processus pour la mise en œuvre d'un prélèvement national pour la promotion et la recherche dans l'industrie du bœuf a été long, en raison de la crise de l'ESB, les fondations ont été posées pour une croissance plus forte pendant la décennie à venir. Dans les secteurs des œufs et de la volaille, le Conseil souligne la collaboration comme un étant un thème central. Néanmoins, la réalité est qu'il s'agit d'une période litigieuse entre les signataires des plans nationaux des secteurs des œufs et de la volaille qui ne s'entendent pas sur certaines des nouvelles politiques et orientations prises par les agences nationales, notamment en ce qui concerne le

changement de la méthode pour les allocations de contingents. Bien que les offices nationaux adoptent de nouveaux noms et présentent leurs plans d'action stratégiques pour la nouvelle ère, des problèmes de nature opérationnelle de longue date et des débats concernant les politiques subsistent. Cela dit, des progrès sont réalisés pendant cette décennie et le Conseil est désireux de voir ses partenaires de l'industrie relever les défis, mais également de tirer profit des occasions futures. Au début de la décennie, il rappelle aux intervenants que l'agriculture canadienne, particulièrement les industries des œufs et de la volaille, est confrontée à « d'énormes défis au sein d'une économie mondiale qui peut facilement altérer le compétitivité au Canada ». Le Conseil note également que des opportunités se présentent pour que les partenaires de l'industrie travaillent ensemble afin de tirer profit de la nouvelle croissance du marché et « pour assurer que l'industrie canadienne ne laisse pas échapper ces possibilités ».³⁴⁹

Nouveaux défis pour le Conseil au 21^e siècle

Au début de la décennie, le Conseil mène ses activités sous le nom du Conseil national des produits agricoles (CNPA), mais à l'automne 2009, il change de nom et devient le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC). Ceci fait partie d'une directive gouvernementale plus vaste visant à inclure le mot Canada dans tous les noms des ministères et des organisations.³⁵⁰ Le président du CPAC de l'époque, Bill Smirle, explique également que le changement de nom coïncide avec la nouvelle vision du CPAC pour « offrir une expertise accrue, stimuler la pensée innovatrice et trouver des solutions plus efficaces ».³⁵¹ Face aux réalités en constante évolution de l'industrie, le Conseil considère cette décennie comme une période de transition et de transformation. Ses principaux objectifs continuent de s'assurer que les offices nationaux travaillent dans les intérêts de tous les intervenants et de renforcer les industries sous sa supervision. Il continue à pousser ces industries à être plus innovatrices dans leurs approches pour répondre aux besoins du marché et à être proactives, plutôt que réactives, face aux défis de l'époque.

Pour débiter le nouveau siècle, le Conseil développe ce qu'il estime être une vision stratégique et progressive qui indique la voie à suivre pour le début des années 2000. Ses objectifs stratégiques sont de s'assurer que le système continue à travailler dans les intérêts équilibrés de tous les intervenants, à promouvoir « le dynamisme, la compétitivité et la rentabilité » dans tous les secteurs, à renforcer la « capacité de répondre aux besoins du marché » des offices et à s'assurer que tous les groupes appliquent « l'efficacité, la transparence et la responsabilité » dans leurs activités.³⁵² La présidente du CNPA, Cynthia Currie, considère ces années du Conseil comme une période où les membres estiment que l'organisation peut être plus dynamique et « voir plus grand » quant aux rôles que peut jouer le CNPA dans l'industrie.³⁵³ Bien que la plupart des offices nationaux ne souhaitent pas dévier du *statu quo* et que certains d'entre eux estiment que le plan du Conseil est trop ambitieux, Mme Currie et d'autres

membres du Conseil reconnaissent qu'un changement est nécessaire. En effet, ils cherchent à aider – et non à nuire – à l'évolution de ces organisations qu'ils estiment être nécessaire pour le succès futur.³⁵⁴

Le changement, un thème significatif pour le Conseil dans les années 1990, continue à être important dans les années 2000, mais il reconnaît également que la stabilité se retrouve au cœur de la gestion de l'offre. Alors que les forces du changement, incluant les préférences des consommateurs, les progrès rapides de la technologie et les relations commerciales, poussent le CNPA à rechercher des moyens d'adapter et d'améliorer l'état de l'industrie, le Conseil reconnaît qu'une stabilité est nécessaire pour s'assurer que les consommateurs ont accès à des aliments de qualité supérieure à des prix raisonnables et pour assurer la prévisibilité du marché pour les producteurs et les transformateurs.³⁵⁵

Afin de créer cette stabilité, il faut s'assurer que les plans des offices soient appuyés par la loi et les accords entre le gouvernement fédéral et les provinces. L'essentiel du travail du Conseil continue d'être la supervision des offices nationaux de commercialisation, plus précisément la révision et l'approbation de leur propositions d'ordonnances de contingents et de prélèvements.³⁵⁶ L'autre élément important du travail du CNPA auprès des offices est de déterminer les modifications requises aux proclamations des accords fédéraux-provinciaux (AFP) et les plans de commercialisation. En effet, une importante préoccupation du Conseil durant ces années est d'encourager les offices de commercialisation du dindon, des œufs et des œufs d'incubation de poulet de chair à renouveler leurs AFP. Alors que l'industrie du poulet renouvelle son accord en 2001 et que le Conseil offre « beaucoup d'encouragements et de conseils » aux autres offices, de nombreux groupes trouvent toujours difficile d'obtenir un consensus afin d'apporter des modifications aux ententes existantes.³⁵⁷ Le Conseil soutient que les nouvelles ententes sont nécessaires pour des raisons juridiques et aussi puisqu'elles offrent des possibilités en matière d'innovation et de transparence, ainsi « qu'un système de répartition équitable en permettant une croissance inégale des marchés ». ³⁵⁸ Bien qu'il soit désireux de voir le processus complété et que des ententes plus souples soient en place, peu de progrès est à noter et aucune avancée n'est accomplie. Le Conseil est contrarié, tout au long des années 2000, car le renouvellement des accords fédéraux-provinciaux (AFP) est freiné au sein des industries des œufs, du dindon et des œufs d'incubation de poulet de chair, généralement en raison de problèmes liés à l'allocation des contingents.³⁵⁹

Une nouvelle ère pour la politique agricole au Canada

Une étape importante débute en 2002 pour le Conseil, alors qu'il célèbre son 30^e anniversaire. Le ministre de l'Agriculture de l'époque, Lyle Vanclief, félicite le Conseil pour son étroite collaboration avec les industries de la volaille et des œufs afin d'aider « à réduire le risque commercial et à stabiliser les approvisionnements canadiens d'aliments sains, de qualité élevée et de prix raisonnables ». Il félicite également le CNPA pour le nouvel OPR des bovins de boucherie visant à croître les marchés et à saisir de nouvelles possibilités pour les producteurs de bœuf.³⁶⁰ Il reconnaît que le Conseil contribue au succès

du nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture qui a été créé dans le but d'assurer «le dynamisme et la compétitivité de l'agriculture canadienne au XXI^e siècle» sur lequel les gouvernements fédéral et provinciaux se sont entendus en 2001.³⁶¹

Ce cadre stratégique est présenté comme étant nécessaire pour permettre au Canada de devenir «un chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement», et les thèmes principaux sont la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement, la science et l'innovation, le renouveau et la gestion des risques de l'entreprise.³⁶² Le CNPA convient de travailler avec les intervenants pour la mise en œuvre de ces principes.³⁶³ En plus de soutenir les politiques et les pratiques des offices qui renforcent ces thèmes généraux, le Conseil organise également ses propres événements et aide à soutenir d'autres symposiums et ateliers rassemblant des chercheurs provenant du gouvernement, d'universités et d'institutions privées pour aborder d'importants enjeux de l'industrie. L'objectif est de soutenir des groupes, comme le Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC), pour l'organisation de symposiums sur des sujets liés à une commercialisation efficace.³⁶⁴ Cela signifie également d'organiser des ateliers pour aider à favoriser une expansion des exportations canadiennes, comme l'Atelier sur le Moyen-Orient tenu à Toronto en 2002, pour les transformateurs et les représentants de la transformation alimentaire, afin de leur permettre d'apprendre davantage sur le marché croissant de la viande halal.³⁶⁵

Intégration des efforts avec le gouvernement et les partenaires de l'industrie

Les efforts collaboratifs entre le CNPA et ses partenaires de l'industrie et du gouvernement sont importants alors que le Conseil développe des stratégies pour mettre en œuvre le Cadre stratégique pour l'agriculture. Bien que l'innovation et la concurrence continuent à être des slogans à l'époque, le Conseil reconnaît que la gestion de l'offre est un système efficace pour réduire les risques commerciaux, un principe clé du cadre stratégique. Il travaille pour renforcer les partenariats existants dans un effort d'atteindre des objectifs communs. Comme le Conseil l'a noté, plus tôt dans la décennie, un grand nombre d'intérêts et des travaux des agences gouvernementales coïncide avec ceux du Conseil, et celui-ci souhaite mieux coordonner ces efforts pour éliminer les chevauchements et les « carences dans la valeur que nous apportons au grand public et aux groupes responsables de denrées avec lesquels le Conseil fait affaire ».³⁶⁶ Le maintien d'une relation solide avec Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC) est particulièrement important pour le Conseil afin de comprendre les plans du gouvernement fédéral pour l'agriculture canadienne et de contribuer aux discussions concernant les développements internationaux, les négociations et les programmes commerciaux. AAC lui demande souvent de présenter de l'information concernant les systèmes de commercialisation ordonnée pour des délégations agricoles étrangères et d'offrir au ministre d'AAC les « meilleurs conseils et la meilleure information possible ».³⁶⁷

Un autre partenariat important pour le Conseil est son adhésion à l'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA). Ce « groupe intergouvernemental fédéral-provincial » d'offices de surveillance, qui comprend le CNPA, la Commission canadienne du lait et les offices de surveillance dans chacune des provinces, favorise le partage des idées et de l'information sur des questions d'intérêt commun à partager. Des réunions sont tenues régulièrement pour discuter d'enjeux et de priorités liés à la gestion de l'offre et pour faciliter les efforts coordonnés parmi les organisations.³⁶⁸

En effet, le partage et l'amélioration de politique et de l'information du marché sont un objectif central du CNPA pendant les années 2000. La croissance incroyable des services Internet et de la collecte de données fait en sorte que le Conseil doit continuellement travailler à améliorer la fiabilité, l'exactitude et la rapidité de son information concernant le marché. Il doit également s'assurer que des actions politiques coordonnées sont prises parmi les partenaires de l'industrie. De l'information exacte est particulièrement importante pour une gestion de l'offre réussie, car l'objectif du système est de faire correspondre la production nationale et les importations de produits agricoles à la demande. Lorsqu'il fonctionne bien, le système assure un approvisionnement stable de produits alimentaires de qualité supérieure au juste prix et il permet aux producteurs de gérer leur risque commercial en travaillant avec des transformateurs et d'autres groupes pour répondre aux besoins anticipés des consommateurs. Ainsi, il est essentiel de disposer de renseignements exacts et d'actualité.³⁶⁹ Or, comme une grande partie de l'information utilisée pour gérer l'approvisionnement provient de diverses sources qui utilisent des méthodes différentes, certaines incohérences dans l'analyse et l'utilisation des données deviennent apparentes.³⁷⁰ Pour améliorer l'analyse de cette information, en février 2003, le CNPA annonce la formation du Groupe de travail concernant l'information sur les marchés de la volaille, qui regroupe des représentants de l'industrie, des employés du Conseil et des employés d'autres offices et ministères gouvernementaux impliqués dans la collecte et l'interprétation de données. L'objectif du groupe est « d'assurer la collecte d'informations dignes de foi et opportunes à propos des marchés et de les diffuser par l'intermédiaire d'une base de données nationale commune à laquelle tous les intervenants du secteur ont accès ».³⁷¹ Le Conseil comprend que des efforts de partage de données mieux coordonnés entre les producteurs, les transformateurs, les offices de commercialisation et le gouvernement – particulièrement AAC, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Statistiques Canada, Commerce international Canada (CIC), l'Agence de revenu du Canada (ARC) – sont nécessaires pour la réussite du système de la gestion de l'offre.³⁷²

Fonction moderne de contrôleur

Une autre préoccupation importante du Conseil, pendant cette période, est l'établissement d'une fonction moderne de contrôleur au CNPA. Le Conseil s'engage à « améliorer son efficacité et l'intégrité de son administration », déclarant qu'à titre « d'organisme public, il fera en sorte que ses activités internes

répondent aux normes de reddition de compte et de communication que l'on attend de la part d'une fonction publique moderne». ³⁷³ Il voit cet effort comme étant nécessaire pour la mise en place d'un «leadership stratégique, la planification commerciale rationnelle, la gestion des risques, les valeurs et pratiques déontologiques communes, la motivation personnelle, l'intégration des informations relatives au rendement, la claire définition du cadre redditionnel et la rigueur et la gestion». ³⁷⁴

En 2003, le Conseil se réjouit que la Commission de la fonction publique ait fait rapport au Parlement stipulant que le CNPA «représente un bon exemple de petit organisme ayant réussi à intégrer les orientations en matière de ressources humaines, les besoins en apprentissage et les stratégies de dotation et d'équité en matière d'emploi aux secteurs d'activités et au rendement organisationnel». ³⁷⁵ Il exprime de la fierté envers son personnel dévoué et expérimenté qui apporte son soutien aux industries canadiennes des œufs, de la volaille et du bœuf, ³⁷⁶ mais il réitère sa croyance que davantage de travail peut être réalisé pour développer sa gouvernance et ses procédures opérationnelles. En 2003, il tient une séance de gouvernance et effectue une révision de la politique interne, qui culmine avec la publication du *Manuel de gouvernance du CNPA*. Le manuel souligne la structure, les processus, les tâches et les responsabilités du Conseil et il est conçu pour aider les nouveaux membres du Conseil et les intervenants à comprendre le mandat, la mission et la structure du CNPA, ainsi que les ordonnances, les procédures et les processus utilisés par le Conseil. Il précise également ses responsabilités quasi judiciaires en matière de procédures régissant les contingents, les prélèvements et le traitement des plaintes. ³⁷⁷

En 2005, la présidente du CNPA, Cynthia Currie, affirme que le Conseil a énormément amélioré ses pratiques commerciales grâce à ces initiatives :

Nous avons rationalisé les procédures de mis au point un ensemble de mécanisme de résolution alternative des différends. Nous avons revitalisé la gestion stratégique du Conseil en adoptant la fonction de contrôle moderne et en mettant en application le cadre de mesure de la planification et du rendement. De même, nous avons amélioré le manuel de gouvernance un processus pour rationaliser l'application de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*. Après avoir réalisé la plupart des objectifs du *Plan stratégique 2003–2006*, nous avons renouvelé le plan et planifié notre cheminement jusqu'en 2009. ³⁷⁸

Pendant les années 2000, le Gouvernement du Canada commence à instituer de nouvelles lois, notamment la Loi sur la modernisation de la fonction publique et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Ces lois exigent que les institutions gouvernementales, les ministères et les offices, comme le CNPA, mettent en œuvre de nouveaux outils, politiques et approches pour appuyer les nouvelles mesures et pour s'assurer que les fonctionnaires tirent profit de solides processus et pratiques de ressources humaines. Le CNPA réitère qu'il demeure engagé envers le développement de «principes de leadership stratégique, des processus de saine planification des affaires, de gestion des risques, de gestion intégrée du rendement et des objectifs d'apprentissage». Au même moment, il explique que «les principales

valeurs de base comme le mérite, l'objectivité, l'excellence, la représentativité et la capacité de servir le public avec intégrité, dans la langue officielle de son choix» demeurent.³⁷⁹ Le processus se poursuit en 2009. Au nombre d'autres changements administratifs, le Conseil termine un rapport d'évaluation du cadre de responsabilisation de la gestion, développe un nouveau plan amélioré des ressources humaines et termine le rapport ministériel sur la responsabilisation en matière de dotation de la Commission de la fonction publique. L'amélioration continue des obligations générales du CPAC «demeure partie intégrante de ses opérations fondamentales».³⁸⁰

Loi sur la commercialisation des produits agricoles

Comme mentionné précédemment, le Conseil a pour mandat d'appliquer la Loi sur la commercialisation des produits agricoles (LCPA) et il se rend compte que cet aspect de son travail nécessite davantage d'attention. Alors qu'il est chargé de la supervision des industries de la volaille, des œufs et du bœuf, au début des années 2000, le Conseil collabore également avec d'autres groupes de produits. Le bois, le canola, le lin, la luzerne, le porc, l'agneau, les pommes de terre – tous ces produits et d'autres ont eu des décrets en vertu de la LCPA sur lesquelles les employés du Conseil ont travaillées.³⁸¹ Tel que noté au chapitre précédent, la LCPA permet au gouvernement fédéral d'octroyer à un groupe responsable d'une denrée l'autorité d'exercer, hors des frontières provinciales ou territoriales, les mêmes pouvoirs de commercialisation qu'un gouvernement provincial l'autorise à exercer pour ce produit au sein de la province.³⁸² Le Conseil continue à travailler en collaboration avec AAC et le ministère de la Justice afin de trouver des moyens de rendre l'application et les processus d'amendement de la LCPA plus simples pour les groupes responsables de denrées des secteurs.³⁸³

Expliquer le rôle du Conseil

En plus d'améliorer les procédures et d'élaborer des directives plus claires, le Conseil s'appuie sur ses efforts de communication antérieurs pour renforcer sa visibilité et sa valeur au sein des secteurs qu'il dessert. Dans les années 2000, il estime qu'il peut offrir des «renseignements à valeur ajoutée» importants qui ne peut être trouvée ailleurs et qu'il peut aider à orienter les demandes de l'industrie vers les sources appropriées.³⁸⁴ Le CNPA continue à utiliser l'infolettre *FOCUS* pour rejoindre les intervenants, et en 2004, il refait le visuel de l'infolettre qui sera désormais diffusée également par voie électronique, et ajoute une nouvelle section portant sur les développements sur la scène internationale.³⁸⁵ Tout au long de la décennie, le Conseil travaille à améliorer la conception, le fonctionnement et l'information de son site Web pour attirer davantage l'attention et pour poursuivre une communication continue avec tous les intervenants.³⁸⁶ Il continue de faire des rapports mensuels au ministre d'AAC et à d'autres membres de l'industrie et du gouvernement, de donner des entrevues aux médias, de publier des articles dans la presse agricole, de publier des lignes directrices et de participer à des réunions, des ateliers et des conférences.³⁸⁷

Préoccupations internationales

Bien que le Conseil soit préoccupé par des questions administratives, législatives et opérationnelles, ainsi que par la mise en œuvre de politiques plus vastes qui reflètent la vision du gouvernement concernant l'agriculture, il demeure un ardent défenseur de la commercialisation ordonnée et continue à être vigilant en ce qui a trait aux développements internationaux des politiques et des pratiques agricoles, particulièrement dans le secteur de la volaille. Toutefois, comme cela a été souligné, les membres du Conseil souhaitent également que les producteurs canadiens soient informés de ce contexte international. La présidente du CNPA, Cynthia Currie, note qu'il est important pour le Conseil « d'informer les producteurs agricoles qu'il existe un monde à l'extérieur du Canada et des États-Unis », et que ce monde est en évolution et qu'il aura des impacts importants sur l'avenir de l'industrie agricole canadienne.³⁸⁸

Le Conseil a deux préoccupations internationales au début des années 2000, soient le suivi et la participation aux développements et aux négociations avec l'OMC, ainsi que la sensibilisation envers les exportations et la préparation des secteurs des œufs et de la volaille.³⁸⁹ En 2000, le Conseil participe à la première réunion du Groupe de travail sur l'exportation de viande de volaille, qui avait été mis sur pied à la fin de 1999, et qui rassemble des producteurs de poulet et de dindon, des transformateurs, des négociants et des responsables gouvernementaux.³⁹⁰ En 2001, il anime le Forum sur la sensibilisation à la mondialisation – une série de réunions sur le commerce et d'autres tendances internationales qui touchent les industries des œufs et de la volaille. Tenu dans sept villes à travers le pays, le Forum permet aux leaders « de mieux saisir les développements dans l'industrie et à discuter des incidences de ces développements pour le Canada ». ³⁹¹ Pendant ces forums, il devient évident que le Brésil est devenu un important producteur international de volaille. Avec une récente entente portant sur un protocole vétérinaire entre les deux pays, le marché canadien s'ouvre aux produits de volaille du Brésil, qui suscite de plus en plus d'intérêt. En 2003, le Conseil se rend au Brésil pour « faire le point sur [son]... développement agricole et son potentiel concurrentiel ». Le CNPA dirige une mission de deux semaines avec des représentants des Producteurs de poulet du Canada et de l'Office canadien de commercialisation des dindons. Les participants visitent des exploitations agricoles et des installations de production et de transformation et assistent au salon SIAL Mercosul/ABRAS, la plus importante foire alimentaire en Amérique latine.³⁹² Cynthia Currie se rappelle de ce voyage qui a été pour elle une expérience très révélatrice, non seulement par la manière dont le Brésil produit de la volaille, mais également par la vision à long terme des transformateurs du pays concernant de nouvelles occasions commerciales, comme le marché halal qui occupe de plus en plus de place à l'échelle de la planète.³⁹³ Les membres du Conseil participent à d'autres salons de l'alimentation internationaux afin d'accroître leurs connaissances sur les exportations canadiennes croissantes des industries des œufs, de la volaille et du bœuf.³⁹⁴ Les membres continuent à assister à des événements de l'industrie en Europe, en Asie et dans les Amériques dans le but d'améliorer leurs connaissances sur l'industrie et des représentants sont régulièrement envoyés aux USDA Outlook Conferences au cours de ces années.³⁹⁵

Bien évidemment, les négociations de l'OMC sont d'une importance essentielle pour le Conseil qui travaille fort pour demeurer engagé auprès du gouvernement et de l'industrie afin de représenter les intérêts de l'industrie. L'agriculture est un des principaux domaines de négociation pendant le cycle de Doha qui débute en 2001. Les principaux éléments de ces discussions sont l'accès au marché, les subventions et les systèmes de subventions à l'exportation.³⁹⁶ Le Conseil comprend que l'objectif des négociations est la réalisation d'améliorations considérables pour l'accès au marché, l'élimination de subventions à l'exportation et la réduction du soutien national envers l'agriculture. Comme plusieurs de ces objectifs sont appuyés par le Canada, les producteurs de volailles et d'œufs canadiens assujettis à la gestion de l'offre expriment leurs préoccupations concernant l'impact que ces négociations pourraient avoir sur les mesures de soutien agricole national, l'accès au marché et le niveau des tarifs.³⁹⁷ Alors qu'aucune entente n'est conclue à la fin de la décennie, l'industrie se prépare à entreprendre des tentatives additionnelles pour restructurer les systèmes agricoles existants.

ESB, grippe aviaire et salubrité des aliments à la ferme

Alors que le Conseil fait face à de nombreux défis pendant les années 2000, aucun de ceux-ci n'a mis les secteurs du bœuf et de la volaille à plus rude épreuve que les éclosions imprévues de maladies qui ont engendré d'importantes crises. Le désastre de la grippe aviaire dans l'industrie de la volaille de la Colombie-Britannique et ailleurs ainsi que la fermeture des marchés pour les exportations de bœuf canadien en raison de l'incidence d'ESB ont eu des impacts de longue durée. Les mesures de salubrité des aliments faisaient déjà partie importante de l'industrie agricole canadienne, mais ces éclosions de maladies font en sorte qu'encore plus d'efforts doivent être déployés pour améliorer ces mesures et diminuer les craintes des consommateurs.

La confirmation de la présence de l'ESB au Canada au printemps de 2003 devient une préoccupation majeure pour les gouvernements et l'industrie bovine. Après en avoir pris connaissance, les États-Unis ferment immédiatement leur frontière aux exportations de bœuf et de bovins canadiens, suivis par environ 40 autres pays.³⁹⁸ La crise a un impact majeur sur les exportations de bœuf et bovins vivants canadiens et a une incidence défavorable sur l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire. Alors que le gouvernement fédéral offre certaines compensations pour les producteurs et travaille à l'international pour rouvrir l'accès au marché, des cas d'ESB continuent de se déclarer au cours de la décennie et de nombreux marchés demeurent restreints ou fermés pendant cette période. Dans son rôle de superviseur de l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie, le Conseil surveille l'évolution de l'ESB et travaille avec l'industrie pour regagner la confiance des marchés en entretenant des rapports avec des responsables gouvernementaux et des partenaires de l'industrie. Or, la situation continue à être difficile et elle a un impact sur la capacité du nouvel OPR d'établir des prélèvements – comme nous l'expliquerons plus loin dans le présent chapitre.³⁹⁹

Peu de temps après la découverte de l'ESB dans l'industrie du bœuf, en février 2004, une éclosion de grippe aviaire hautement pathogène survient dans la vallée du Fraser de la Colombie-Britannique. L'éclosion se propage d'exploitation en exploitation et fait des dommages considérables aux industries des œufs et de la volaille avant d'être contrôlée par des mesures de l'industrie et du gouvernement. Selon les recommandations de l'ACIA, le ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Bob Speller, annonce le dépeuplement de tous les troupeaux commerciaux de volaille et autres volailles de basse-cour dans la région contrôlée de la vallée du Fraser de la Colombie-Britannique. Initialement, pour contenir et éradiquer le virus, 410 sites de production commerciales de volaille et 553 sites de petits producteurs sont dépeuplés, totalisant 14,9 millions d'oiseaux commerciaux et 18 milles oiseaux de basse-cour.⁴⁰⁰ À l'automne de cette année-là, le Conseil parraine le Forum canadien de l'industrie de la volaille à Abbotsford, Colombie-Britannique, pour réfléchir sur la crise et pour discuter de plans pour s'assurer que toutes éclosions de maladies aviaires futures sont adéquatement gérées.⁴⁰¹

En 2005, la grippe aviaire demeure une préoccupation mondiale alors que des souches hautement pathogènes du virus H5 sont identifiées. Les secteurs de la volaille et des œufs canadiens sont en état d'alerte lorsqu'une souche faiblement pathogène du virus H5 de la grippe aviaire est identifiée dans une exploitation commerciale de canards en Colombie-Britannique en novembre de cette même année. Heureusement, des mesures rapides prises par le producteur, l'industrie et le gouvernement préviennent une crise à l'échelle de l'industrie, semblable à celle vécue l'année précédente, et une surveillance continue est mise en œuvre.⁴⁰² Les offices nationaux et autres partenaires de l'industrie travaillent avec l'ACIA pour développer des protocoles efficaces relatifs à la grippe aviaire, et un coordonnateur est embauché par l'industrie pour communiquer avec l'ACIA et AAC, et se concentrer sur des projets comme la compensation, un programme d'abattage préventif, la gestion d'urgences générales et un plan national de préparation en cas de maladie animale exotique.⁴⁰³

L'industrie agricole canadienne se soucie déjà de la production d'aliments sains et la protection de la qualité des aliments au niveau des exploitations agricoles, et depuis le début des années 1990, le Programme d'amélioration de la salubrité des aliments est en place pour encourager et maintenir les pratiques et les normes relatives à l'Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise (HACCP). Ces crises encouragent les producteurs et leurs organisations à développer et à améliorer les initiatives pour la salubrité des aliments et le contrôle de la qualité.⁴⁰⁴ Le programme HACCP est particulièrement important car il s'agit d'un système internationalement reconnu comprenant sept principes de base qui permettent à tous les établissements agréés par le gouvernement fédéral du secteur des viandes, des produits laitiers, des œufs de table, des œufs transformés, des couvoirs et à d'autres établissements du secteur alimentaire de prévenir et de contrôler des dangers potentiels liés à la salubrité des aliments. Ce programme de salubrité à la ferme est considéré comme étant important pour la réputation nationale et internationale du Canada en ce qui a trait à la salubrité et la qualité des aliments et à la croissance future du marché.⁴⁰⁵

Travailler pour tous les intervenants

D'autres initiatives sont prises pour améliorer le service du Conseil envers ses intervenants, incluant la tenue d'un sondage national en 2008 pour déterminer comment il peut mieux assister les industries agroalimentaires à évoluer et à prospérer dans les années à venir. Selon les résultats du sondage et des réunions tenues partout au Canada, deux messages clairs ressortent, soient le besoin pour plus de communication, de coopération, de collaboration et de coordination et que le CNPA soit plus proactif dans son soutien envers les offices nationaux pour ce qui est de la gestion du système. Le Conseil continue de travailler à améliorer ses activités à l'interne et ses relations avec les partenaires de l'industrie, mais ces efforts – tels que notés au Chapitre 6 – se continueront. Encore une fois, il met l'accent sur le besoin d'encourager davantage l'esprit de collaboration qui se trouve au cœur du système créé il y a de nombreuses années et le besoin d'une plus grande souplesse afin de relever les défis d'une nouvelle ère.⁴⁰⁶

Le Conseil continue à prendre au sérieux son engagement visant à prendre des décisions « objectives, crédibles et équitables, qui tiennent compte autant des intérêts des producteurs que de ceux des transformateurs et des consommateurs ». ⁴⁰⁷ En 2008, le nouveau président du CNPA, Bill Smirle, rappelle aux partenaires de l'industrie qu'ils doivent poursuivre cette collaboration et la développer davantage, puisque la « discussion franche et ouverte permet une meilleure compréhension et incite à l'action ». ⁴⁰⁸



Ron O'Connor,
vice-président,
1999–2007 (Figure 5.1)

Élevé sur une ferme mixte dans le comté de Perth, Ron O'Connor s'intéresse depuis toujours à l'agriculture. Bien qu'il travaille dans plusieurs industries, y compris dans la construction et pour le ministère des Transports, il achète éventuellement sa propre ferme en 1977. Au préalable, il travaille dans une entreprise d'aliments pour animaux et dans un couvoir, en plus de gérer et de superviser des entreprises de ponte d'œufs. M. O'Connor et son épouse démarrent une ferme d'œufs et de porc à Lucknow (Ontario), alors qu'il continue à travailler pour New Life Mills. En 1984, ils vendent leur première ferme et achètent un élevage de poulets à chair à Shelbourne (Ontario). En 1992, il est élu à un poste de direction au Ontario Chicken Producers Marketing Board. Par la suite, il en devient le vice-président et puis le président. M. O'Connor décide de ne pas se présenter en 1997, mais, en 1998, on lui demande d'envisager une nomination au CNPA.¹ Il est nommé membre du Conseil en 1998, et vice-président en 1999.² M. O'Connor fait partie de plusieurs comités liés à la production des œufs et du poulet au cours des années durant lequel il est témoin de la croissance des offices nationaux de commercialisation et de l'évolution du système ayant permis une représentation équilibrée des intérêts des intervenants. M. O'Connor se joint au Conseil parce qu'il souhaite s'engager auprès d'une organisation agricole à l'échelle nationale. De plus, il est convaincu de la grande importance du travail qu'accomplit le Conseil à cette époque. Pendant les défis de la fin des années 1990 et 2000, l'approche directe de M. O'Connor et son expérience en agriculture lui ont valu le respect et soutien. M. O'Connor se souvient de son mandat comme étant une expérience à la fois enrichissante et agréable, et est fier de ce que lui et ses collègues ont pu accomplir pendant cette période.³

1 Ron O'Connor, entrevue avec l'auteur, 20 août 2021.

2 CNPA, *Conseil national des produits agricoles*, Revue annuelle 1999 (Ottawa : ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 2000), p. 8.

3 Ron O'Connor, entrevue avec l'auteur, 20 août 2021.



Gordon Hunter, président par intérim, 2007 (Figure 5.2)

Né en 1943, Gordon Hunter grandit et travaille dans l'une des premières fermes d'œufs à Florenceville (Nouveau-Brunswick). M. Hunter obtient un baccalauréat ès arts puis un baccalauréat en droit civil en 1968, et commence sa carrière d'avocat en tant qu'associé chez Murphy, Murphy and Mollins à Moncton. Plus tard, il devient avocat et associé chez Crocco Hunter. En 1985, M. Hunter et son épouse, Brenda, deviennent propriétaires de Hunter's Poultry et développent l'exploitation pour inclure une station de mirage agréée, un système de transport et de livraison des œufs et une entreprise d'aliments pour animaux. Ensuite, M. Hunter devient membre du conseil d'administration puis directeur de la Commission de commercialisation des œufs du Nouveau-Brunswick, avant d'être nommé membre du CNCPA en 1987. À la fin de son mandat, M. Hunter est désigné administrateur à l'OCCO en 1993, où il œuvre pendant 14 ans. Il est un représentant actif de l'industrie canadienne des œufs lors d'événements internationaux et pendant les négociations de l'OMC dans les années 2000.¹ Il est ensuite appelé à agir à titre de président intérimaire du CNPA en 2007. Tout au long de sa carrière, M. Hunter est reconnu pour les immenses services qu'il rend à la communauté agricole.



Bill Smirle, président, 2008–2010 (Figure 5.3)

Un résident de Morewood (Ontario), Bill Smirle grandit sur une ferme laitière mixte. Il devient enseignant puis directeur d'école et travaille dans le système scolaire pendant 37 ans, dont 21 ans comme directeur d'école pour le Conseil scolaire d'Ottawa,² mais demeure engagé en agriculture. Lorsque son père décède en 1983, il achète la ferme laitière familiale qu'il maintient avec l'aide d'un gérant puis de son fils. Avant d'entreprendre son mandat au CPAC, M. Smirle exerce plusieurs fonctions civiles dans sa communauté, dont comme membre bénévole du Service d'incendie de Morewood, membre du conseil d'administration de Chesterville et de la société agricole régionale, et président de l'Hôpital régional mémorial de Winchester. Il est aussi actif en politique municipale en tant que maire adjoint de North Dundas et conseiller pour les Comtés Unis de Stormont, Dundas et Glengarry entre 2003 et 2006.³ M. Smirle est nommé président du Conseil en 2008. Il accepte le mandat parce qu'il croit fermement au maintien d'un système solide de la gestion de l'offre et souhaite appuyer les institutions qui soutiennent ce système. Il met ses capacités en éducation et en administration à contribution, et travaille fort pendant toutes ces années à faciliter d'importants changements opérationnels et à renforcer les relations avec l'industrie. M. Smirle se souvient de son passage au CPAC comme d'une période exceptionnelle de sa carrière professionnelle. Il est fier de la direction que le Conseil prend pendant cette période, des relations qui s'y sont développées et du travail accompli.⁴

1 « D. Gordon Hunter », Atlantic Agricultural Hall of Fame, <https://www.dal.ca/diff/aa/hf/inductees/gordon-hunter.html> (consulté le 25 septembre 2021).

2 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2007 en revue* (Ottawa : ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 2008), p. 5.

3 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2007 en revue* (Ottawa : ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 2008), p. 5; et Bill Smirle, entrevue avec l'auteure, 1er septembre 2021.

4 Bill Smirle, entrevue avec l'auteure, 1er septembre 2021.

Ces efforts se reflètent dans sa décision de ne plus tenir des audiences automatiques lors de plaintes des intervenants, mais d'offrir plutôt une participation volontaire aux processus de Règlement alternatif des différends (RAD) pour régler les plaintes. Le Conseil espère que des discussions plus informelles, plutôt qu'un processus formalisé, aideront les parties à trouver une résolution. Ceci est particulièrement important, pendant cette décennie, alors que le nombre d'audiences pour des plaintes entre des signataires est important et nécessite énormément de temps et d'efforts de la part des membres du Conseil.⁴⁰⁹ Smirle se rappelle également qu'à certains moments, les signataires devaient prendre en considération

«la vue d'ensemble» qui inclut la coopération entre les producteurs, mais aussi avec d'autres intervenants, incluant les consommateurs.⁴¹⁰

Le Conseil célèbre également les efforts visant à améliorer la collaboration axée sur les consommateurs pendant cette période, incluant le rassemblement des intervenants lors de la tenue d'événements comme le Forum sur les tendances dans les épiceries et les services alimentaires qui a eu lieu à Ottawa. Cet événement réunit les chefs de file des secteurs de la volaille et des œufs, les représentants des épiceries, des services alimentaires et de la distribution alimentaire, plusieurs universitaires spécialisés en la matière et un certain nombre de fonctionnaires fédéraux et provinciaux, en vue de discuter des tendances sur le marché et des incidences actuelles sur les consommateurs.⁴¹¹ De tels efforts démontrent la reconnaissance du Conseil qu'un solide système de la gestion de l'offre devrait agir dans les intérêts supérieurs de toutes les parties.

Les offices de commercialisation nationaux des années 2000

Au cours des années 2000, le Conseil cherche des moyens avec lesquels il peut offrir un leadership et jouer un rôle actif quant à l'amélioration du fonctionnement efficace des quatre systèmes de commercialisation ordonnés dans les secteurs de la volaille. Ceci implique des efforts continus pour la mise en œuvre de pratiques exemplaires, incluant des calculs précis du coût de production (CDP), mais le Conseil est toujours engagé envers l'exploration de nouveaux moyens pour accroître les exportations. En 2001, il note les nombreux changements au sein des quatre systèmes nationaux et des offices dans les dernières années, incluant la manière dont ils ont délaissé «leur étroite concentration sur le mode de production au sein du Canada et axé davantage leur approche sur les besoins du marché des consommateurs et autres utilisateurs, tant au pays qu'à l'étranger».⁴¹² Or, malgré l'optimisme du Conseil, l'augmentation des exportations pour les produits réglementés s'avère difficile et, finalement, son attention est davantage requise pour s'assurer que les offices continuent à respecter leurs obligations législatives et à renforcer leurs relations parmi les membres signataires de leurs plans respectifs. Il «traite un nombre exceptionnellement élevé de plaintes» déposées contre les offices de commercialisation qu'il supervise pendant cette période et il est évident pour toutes les parties qu'une plus grande coopération est nécessaire pour permettre au système de continuer dans le futur.⁴¹³ Malgré ceci, les membres du Conseil font de grands efforts pour bâtir une confiance parmi les partenaires de l'industrie et gagner de la crédibilité auprès des producteurs et des autres intervenants en plus de démontrer leur engagement envers la prospérité du système dans le futur.⁴¹⁴

Le début du 21^e n'est pas particulièrement facile pour l'industrie des œufs. Malgré des réalisations importantes dans le développement de programmes de salubrité des aliments pour l'industrie, de campagnes de commercialisation et de programmes de nutrition et de soins animaliers, ainsi que l'obtention d'un prix de première place de la Commission internationale des œufs en 2001, l'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO) continue à s'enliser dans des conflits liés à l'allocation des contingents et des enjeux liés à son programme de produits industriels.⁴¹⁵

Même si, en 2003, les difficultés financières liées aux programmes de produits industriels s'atténuent, en même temps que les conditions du marché s'améliorent, les problèmes structurels persistants et inhérents à ce programme préoccupent le Conseil.⁴¹⁶ De plus, les plaintes des signataires déposées au CNPA sont courantes à cette époque, car des provinces, comme la Saskatchewan, critiquent la nouvelle méthode d'allocation des contingents de l'OCCO, notamment pour ne pas avoir respecté sa proclamation ni d'avoir considéré l'avantage comparatif de production lors de l'allocation des nouveaux contingents.⁴¹⁷ Souvent, ces plaintes donnent lieu à des examens judiciaires et placent le Conseil dans la position de devoir refuser des approbations pour des contingents et ordonnances de prélèvements jusqu'à ce que les problèmes soient réglés.⁴¹⁸

L'augmentation de la consommation d'œufs est une tendance positive pour l'industrie et alors que les ventes d'œufs de table frais sont en croissance, les ventes d'œufs pour le secteur de la transformation augmentent également à un rythme significatif. Traditionnellement, le marché des œufs transformés était principalement approvisionné par la production excédentaire des œufs de table et par les importations d'œufs transformés, requises en vertu des obligations commerciales du Canada. Cependant, à l'époque, le secteur des œufs transformés nécessite souvent un grand nombre d'importations supplémentaires d'œufs en coquille et d'œufs transformés afin d'atteindre un approvisionnement suffisant d'œufs pour répondre aux besoins des clients. Une partie du problème de l'augmentation des ordonnances sur les contingents, requis pour répondre à ce besoin, est le manque de coopération entre les signataires, particulièrement ceux qui estiment que l'OCCO n'a pas pris en considération le critère de l'avantage comparatif de production dans la méthode d'allocation. Par exemple, des signataires de la Saskatchewan demandent des examens judiciaires des ordonnances sur les contingents de l'OCCO,⁴¹⁹ et, malgré l'encouragement du Conseil pour que les parties trouvent une résolution, ces démarches sont contrecarrées par les désaccords fondamentaux entre les signataires concernant l'allocation des contingents.⁴²⁰ Les désaccords entre les signataires font également en sorte que les renouvellements longtemps attendus des AFP ne sont pas possibles.⁴²¹

Comme il a été noté précédemment dans ce chapitre, l'impact de la crise de la grippe aviaire est un autre problème important pour l'OCCO. Même si l'office s'implique activement pour s'assurer que les besoins du marché de la Colombie-Britannique sont satisfaits et que la situation est gérée efficacement,

la repopulation ordonnée des poulaillers de poules pondeuses n'est pas une tâche facile.⁴²² La gestion et la surveillance de la grippe aviaire deviennent une préoccupation continue pour l'OCCO pendant cette décennie.

En 2008, l'OCCO devient les Producteurs d'œufs du Canada (POC) et adopte un nouveau logo et la signature «Dédiés à la qualité». Le Conseil est satisfait des efforts des POC envers le bien-être animal et la salubrité des aliments, deux enjeux de plus en plus importantes pour les consommateurs. Mais ce sont les enjeux structurels liés aux allocations des contingents, à la méthodologie du CDP, au programme de produits industriels et aux ententes périmées qui préoccupent le plus le Conseil pendant cette période.⁴²³ Le CPAC continue à surveiller ces enjeux et encourage l'office à développer des stratégies pour remédier à ces préoccupations, mais elles sont encore présentes à la fin de la décennie et elles éclipsent souvent certaines des réussites importantes réalisées par l'office pendant cette période et mettent à rude épreuve les relations avec le Conseil.⁴²⁴

Office canadien de commercialisation du dindon / Éleveurs de dindon du Canada

Pour l'industrie du dindon, l'objectif principal au début du 21^e siècle est l'augmentation de la consommation de dindons entiers et de produits de dinde. L'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) continue à travailler pour développer ses campagnes de promotion «Dindon le mardi» et fait un effort concerté pour changer la tradition de longue date des consommateurs selon laquelle la dinde est uniquement servie lors d'occasions festives. En 2004, l'office lance un programme de commercialisation renouvelé qui encourage les consommateurs à considérer la dinde comme un choix de repas tout au long de l'année.⁴²⁵ Bien que ces efforts s'avèrent initialement décevants, le Conseil est heureux de constater qu'en 2005, la consommation de dinde est à la hausse, notamment en raison des produits à transformation complémentaire et de plusieurs initiatives de commercialisation de la restauration rapide. La consommation populaire de sous-marins et de sandwiches à la dinde dans les lieux de restauration rapide est le moteur de ce changement.⁴²⁶

Or, malgré de meilleures perspectives de marché, comme d'autres offices, l'OCCD est préoccupé par les enjeux relatifs à l'allocation de contingents, et des plaintes sont portées à l'attention du CNPA. Ceci a un impact sur la capacité du Conseil à approuver les ordonnances sur les contingents, devenant un problème sérieux.⁴²⁷ Par exemple, en 2003, les signataires de la Colombie-Britannique déposent une plainte auprès du Conseil qui reproche à l'OCCD de ne pas tenir compte des critères de l'avantage comparatif de production, tel que requis par la Loi, et de certains critères établis dans le plan de commercialisation de leur processus d'allocation des contingents.⁴²⁸ Alors que le Conseil encourage les parties à se réunir et à discuter de ces enjeux en marge d'audiences formelles, il est souvent difficile de trouver des solutions.⁴²⁹ Les mêmes problèmes de provincialisme qui avaient perturbé le système dans le passé se poursuivent.

En décembre 2006, l'OCCD approuve une nouvelle politique nationale d'allocation pour le dindon commercial qui a été créée pour permettre davantage de souplesse concernant les changements du marché, initiative encouragée par le Conseil. La politique introduit une division des contingents entre le marché des volailles entières et le marché des volailles transformées / en coupes qui est conçu pour fournir de la stabilité au marché des volailles entières tout en permettant un approvisionnement accru au secteur des produits à transformation complémentaire. Les réactions initiales à l'application de la nouvelle politique sont positives et facilitent d'autres examens réglementaires au sein de l'office, incluant l'examen des règlements sur les contingents et les permis, ainsi que des prélèvements et des ordonnances de délégation. L'office créé également une entente de surveillance et d'application de la politique qui précise de quelle manière les diverses catégories des contingents sont surveillées, vérifiées, mises en application et les responsabilités respectives de l'OCCD et des offices provinciaux quant aux allocations de contingents et le paiement des prélèvements. Pour le Conseil, tous ces développements sont positifs.

L'année 2008 est une année record pour l'industrie du dindon sur le plan de la production, qui continue à développer ses politiques et ses activités en collaboration avec les offices provinciaux de commercialisation.⁴³⁰ En 2009, l'OCCD change de nom pour devenir les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC). De nombreuses réalisations voient le jour grâce à l'office du dindon, et malgré les défis qui se présentent, incluant le ralentissement économique de 2008–2009 et une éclosion de listériose qui a une incidence sur les marchés, la plupart des partenaires de l'industrie sont optimistes concernant les opportunités futures. L'entente fédérale-provinciale n'est toutefois pas révisée et une plus grande coopération entre les divers signataires continue à être un enjeu, comme cela est le cas pour tous les offices au cours de cette période.⁴³¹

Les Producteurs de poulet du Canada

Contrairement aux industries des œufs, du dindon et des œufs d'incubation de poulet de chair qui n'ont pas renouvelé les accords fédéraux-provinciaux (AFP) mis en place pendant les années 2000, les Producteurs de poulet du Canada (PPC) est le seul office qui réussit à renouveler son accord. Après des préoccupations initiales concernant le ralentissement du processus en raison de la menace de l'Alberta de se retirer de l'AFP,⁴³² des discussions exhaustives et une étroite collaboration entre le CNPA, les PPC et les régies provinciales de surveillance donnent lieu à un AFP renouvelé qui est signé en 2001.⁴³³ Le Conseil est enthousiaste quant aux réalisations générales de l'industrie du poulet dans les années 1990 et il continue à utiliser les politiques et les pratiques des PPC au début des années 2000, les considérant comme des exemples dont les autres offices devraient s'inspirer. Ces pratiques et politiques incluent la Politique d'expansion du marché des PPC qui aide à diminuer le recours aux permis d'importation supplémentaires et le Programme de salubrité des aliments à la ferme des PPC.⁴³⁴ Durant les années

2000, les PPC misent également sur l'augmentation de la recherche en finançant leurs propres projets et en faisant don de fonds considérables au Centre de recherches avicoles de Montréal.⁴³⁵

Alors que le Conseil continue à féliciter les PPC pour les changements instaurés relativement à la salubrité des aliments et à l'expansion du marché dans les premières années de la décennie, de nombreux conflits émergent à la fin de 2003 entre les producteurs et les transformateurs. Encore une fois, ces enjeux découlent de désaccords sur les exigences du marché et l'allocation des contingents.⁴³⁶ Bien que le nouvel AFP des PPC est applaudi par le Conseil, car il donne «à l'industrie de la volaille la souplesse nécessaire pour s'adapter rapidement aux conditions et aux tendances changeantes du marché», incluant l'augmentation de la demande des consommateurs pour plus de produits de poulet à transformation complémentaire, les enjeux d'allocation des contingents demeurent alors que le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV) ne soutient pas le processus modifié pour l'établissement des contingents adopté par les PPC en 2005. Le Conseil travaille pour rassembler les parties et offrir des suggestions pour l'amélioration du processus. Un groupe de travail est formé de membres des PPC et du CCTOV dans le but d'identifier les indicateurs les plus importants du marché à prendre en considération lors de la détermination des allocations des contingents, mais des différends persistent.⁴³⁷

En effet, le processus d'établissement des allocations cause un niveau important de conflit au sein de l'industrie et approximativement un tiers des allocations des PPC mène à des plaintes au CPAC en 2008. Le Conseil est préoccupé par le fait que ces difficultés «ont pris tellement d'ampleur qu'elle sont devenus de nature systémique». Il tient une réunion conjointe spéciale en octobre 2008 afin d'engager un dialogue avec les intervenants de l'industrie pour trouver des solutions pour l'industrie. Un comité de surveillance est créé dans le but de poursuivre les discussions et d'explorer des options de solutions, qui sont proposées en 2010.⁴³⁸

La bonne nouvelle pour l'office du poulet est que la popularité du poulet comme viande de choix des consommateurs croît au Canada. L'office est également proactif en s'assurant de la qualité et la salubrité de ses produits par le biais des programmes à la ferme, et en 2005 un projet pilote sur le soin des animaux est lancé dans le cadre du programme exhaustif pour la production canadienne de poulet.⁴³⁹ En dépit de ces réussites, en 2009, le Conseil note que «les PPC continueront à faire face à de nombreux défis en 2010, notamment satisfaire aux préférences changeantes des consommateurs canadiens et favoriser la compétitivité de l'industrie du poulet pour qu'elle puisse s'adapter à un environnement de plus en plus concurrentiel». Il encourage l'office à continuer de travailler à bâtir des relations et encourager la confiance entre les intervenants alors qu'il poursuit ses efforts pour améliorer le processus d'établissement des allocations et d'autres pratiques de l'office.⁴⁴⁰

Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair / Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada

Le début de la décennie est une période incertaine pour l'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair (OCCOIPC). Au début de l'année 2000, l'office n'a pas encore émis d'ordonnances sur les contingents ou les prélèvements. À la fin de l'année, cependant, l'OCCOIPC obtient l'approbation du CNPA pour quatre contingents, deux prélèvements et un règlement sur la commercialisation ordonnée.⁴⁴¹ Comme il a été décrit dans le chapitre précédent, il y a peu de consensus concernant l'allocation des contingents dans l'industrie à la fin des années 1990. Cependant, après des discussions exhaustives, des pressions du CNPA et la reconnaissance que sans un certain niveau de coopération, le système se trouverait en péril, les signataires concluent une entente sur la manière de traiter les importations en lien avec son allocation des contingents, et le Conseil est en mesure d'approuver les ordonnances. Ceci permet également à l'OCCOIPC de tourner son attention vers d'autres tâches, incluant le renouvellement de l'AFP sur les œufs d'incubation de poulet de chair.⁴⁴²

D'autres changements surviennent en 2001 lorsque le Conseil apporte son soutien à l'OCCOIPC à la mise en place d'un système de récupération des données qui permet d'analyser la production selon diverses perspectives et de mieux répondre aux demandes du marché, ce qui représentait un défi pour l'industrie.⁴⁴³ Au cours de la décennie, le marché vigoureux du poulet signifie que la production d'œufs d'incubation augmente, les plus importantes hausses étant observées en Alberta et dans les provinces de l'Atlantique.⁴⁴⁴ Or, l'industrie des œufs d'incubation de poulet de chair est tout de même confrontée à des problèmes, au cours des années 2000, incluant le retrait de l'Alberta comme un signataire en 2004, en raison de désaccords concernant la distribution des contingents tarifaires dans la formule d'établissement des allocations de l'OCCOIPC.⁴⁴⁵ Le Conseil encourage l'office à continuer de travailler pour en arriver à une entente avec l'Alberta afin que la province réintègre l'office, en plus d'encourager d'autres provinces, comme la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick, à se joindre au plan national. Il estime que négocier la réadmission de l'Alberta et l'admission de la Saskatchewan au sein de l'office est particulièrement important pour renforcer sa présence et accroître la stabilité pour les producteurs.⁴⁴⁶

À l'été 2007, le nom de l'office change aux Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC) et un système de pénalités concernant les allocations relatives à l'importation est instauré.⁴⁴⁷ En 2008, la Saskatchewan et l'Alberta signent une entente de service qui permet aux provinces d'être représentées lors des réunions des directeurs des POIC et de participer à toutes les discussions.

Même si le Conseil semble avoir peu de différends avec les POIC pendant cette décennie, son AFP n'est encore pas à jour. Alors que les POIC continuent à travailler avec certaines provinces pour accroître l'adhésion de ses membres et que le Conseil remarque que la signature des ententes de services par les offices de l'Alberta et de la Saskatchewan augurait bien pour l'office, à la fin de la décennie, les POIC ont des préoccupations quant aux négociations commerciales et critique l'ACIA de ne pas

avoir adéquatement compensé certains producteurs pour la valeur de leurs oiseaux suivant l'écllosion de grippe aviaire de 2007 en Saskatchewan.⁴⁴⁸

Offices de promotion et de recherche

En 2000, le Conseil reçoit sa première proposition pour créer le tout premier Office de promotion et de recherche (OPR) en vertu de la Loi sur les offices des produits agricoles (LOPA). L'industrie du bœuf et l'Association canadienne des éleveurs de bovins (ACEB), qui prend l'initiative pour la préparation, la présentation et les processus d'évaluation et d'approbation, font leur proposition au Conseil en janvier 2000 après des années de consultations et de discussions au sein de l'industrie.⁴⁴⁹ Le Conseil tient des audiences publiques en mai et juin 2000 à Calgary, Etobicoke et Pointe-Claire et détermine qu'il y avait du mérite et du soutien pour la création de l'office. Il fait part de ses recommandations au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.⁴⁵⁰ Avec peu d'opposition, les producteurs canadiens cherchent à intégrer les paramètres d'un programme semblable qui existe déjà aux États-Unis. Cette démarche est considérée comme une mesure importante pour créer une situation où les producteurs canadiens ont des possibilités égales et justes avec leurs compétiteurs.⁴⁵¹ Même s'il n'est pas facile de s'assurer que toutes les provinces soient en faveur, en 2001, les étapes finales pour la création d'un office de promotion et de recherche pour les bovins de boucherie se poursuivent et, en 2002, l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie est créé.⁴⁵²

Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie

Après sa création en 2002, l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie s'engage dans le processus de rédiger des ententes de service et de prélèvements avec les provinces. Alors que l'office travaille pour finaliser ces ententes, un cas unique d'ESB est découvert au Canada, ce qui suspend temporairement l'ensemble du travail de l'office. Cela entraîne une crise de financement pour le nouvel office et annonce des défis pour la décennie à venir.

La fonction principale de l'office est de percevoir des prélèvements pour financer la recherche et la promotion afin de permettre à l'industrie du bœuf canadien d'être concurrentielle dans les marchés nationaux et internationaux. Cependant, la crise d'ESB signifie que les prélèvements volontaires perçus par l'office sont suspendus et le financement de l'office chute de 75 pourcent. Bien que le CNPA travaille avec l'industrie pendant cette période difficile et met en œuvre un arrangement administratif avec le directeur général de l'office afin d'assurer le financement nécessaire pour permettre à l'office de finaliser les ententes de services et sur les prélèvements et de rendre l'office entièrement opérationnel, cette période est extrêmement difficile pour le nouveau groupe.⁴⁵³ Les ordonnances sur les prélèvements

continuent à être retardées et ce n'est qu'en 2005 que le Conseil approuve les premières ordonnances nationales sur les prélèvements de l'office. Les prélèvements nationaux, fixés à un dollar par tête, sont perçus sur la commercialisation interprovinciale des bovins de boucherie. En 2005, quatre provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Nouveau-Brunswick) perçoivent les prélèvements conformément aux ententes signées. Toutefois, les autres provinces perçoivent les prélèvements volontairement et les versent à l'office pour soutenir ses activités de promotion, de recherche et de développement du marché. Certaines provinces, incluant l'Ontario et le Québec, retiennent une part de ce financement pour leurs efforts provinciaux. Alors que l'office continue à travailler avec ses contreparties provinciales pour mettre en œuvre un système de perception des prélèvements nationaux conformément aux ententes signées, ce ne sont pas toutes les provinces qui se montrent immédiatement conciliantes, compte tenu des difficultés auxquelles les producteurs se heurtent. Une autre préoccupation pour l'office est le développement et la finalisation des documents nécessaires pour la mise en œuvre d'un prélèvement sur les importations de bovins de boucherie, de bœuf et de produits de bœuf, et des demandes sont faites concernant la possibilité de percevoir un prélèvement sur les exportations.⁴⁵⁴

Malgré les nombreux efforts de l'office, les conditions difficiles causées par l'ESB font en sorte que l'industrie se préoccupe plus à surmonter la crise de l'ESB que d'imposer des prélèvements aux producteurs. Les efforts pour assouplir les restrictions et rouvrir les marchés sont sérieux, mais les progrès sont lents pendant cette décennie.⁴⁵⁵ Un autre coup difficile pour l'industrie canadienne du bœuf est la nouvelle politique américaine qui rend obligatoire l'étiquetage du pays d'origine (MCOOL). Le gouvernement du Canada conteste cette politique, car l'entente de l'OMC et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) stipulent tous deux que, bien que la mention du pays d'origine sur le produit soit permise, l'étiquetage doit indiquer le pays où le produit a été transformé et non l'endroit où l'animal est né ou a été élevé.⁴⁵⁶ Les États-Unis mettent tout de même en vigueur leur politique rendant obligatoire la mention du pays d'origine en 2008, ce qui entraîne une diminution accrue des exportations de bovins et de porcs canadiens.⁴⁵⁷

Pendant cette décennie, l'office souhaite aider l'industrie canadienne du bœuf à retrouver les marchés perdus en raison de l'ESB. Il développe de nouveaux marchés internationaux, élargit davantage le marché canadien et aide l'industrie nationale du bœuf à contrer les effets de la politique américaine rendant obligatoire l'étiquetage du pays d'origine. L'intention de l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie est de rendre les producteurs canadiens plus concurrentiels, malgré ces conditions. Alors que les prélèvements nationaux sont importants, l'office reconnaît qu'on doit procéder à des prélèvements à l'importation. Les procédures requises pour la mise en œuvre de ces prélèvements à l'importation sont encore en cours à la fin de la décennie, alors que les difficultés éprouvées par l'industrie du bœuf et les changements dans la nature de certains prélèvements provinciaux ont un impact sur le financement disponible.⁴⁵⁸ Des progrès supplémentaires sont nécessaires, au cours de la prochaine décennie, pour que l'office puisse remplir pleinement son mandat.

Conclusion

La nouvelle ère des années 2000 a apporté de nombreux défis, mais de nombreuses réalisations ont été accomplies par le Conseil. Malgré les conditions difficiles, le tout premier OPR est créé et maintenu en opération, et les offices de commercialisation nationaux déploient leurs efforts pour améliorer davantage leurs procédures et leurs politiques et pour répondre aux changements des conditions du marché. Dans sa dernière année à titre de président, en 2010, Bill Smirle passe en revue les réalisations qui se sont matérialisées pendant la décennie qui s'achève. Le Conseil est fier du progrès réalisé, mais il est également conscient que davantage de progrès est nécessaire. Smirle encourage les partenaires de l'industrie à « retrouver cet esprit de collaboration » lorsqu'ils travaillent les uns avec les autres, leur rappelant que la coopération est une valeur indispensable pour « dégager et affermir les compromis nécessaires pour que l'industrie évolue convenablement et tire parti de nouvelles possibilités ». Il dit qu'il faut « résoudre les divergences d'opinions et veiller à ce que la prospérité de l'industrie demeure toujours le point central de nos actions. Nous devons nous efforcer d'améliorer la confiance, sur laquelle repose la réussite de tout bon partenariat ». ⁴⁵⁹

Pendant les années 2000, le Conseil estime que la gestion de l'offre est non seulement bonne pour les producteurs, mais qu'elle était en plus « exceptionnellement bonne pour le pays ». ⁴⁶⁰ Les Canadiens font confiance au système et il souhaite s'assurer que cette confiance se maintienne. Pour que le système continue à évoluer, le Conseil demande davantage de souplesse et de coopération, pour aller de l'avant. Bill Smirle rappelle qu'un objectif important pour le Conseil est de faire en sorte que les offices nationaux et les autres signataires se rendent compte que le changement est inévitable et que pour maintenir la valeur du système de la gestion de l'offre, il faut évoluer avec le temps, à l'instar de ce que doivent faire tous les autres systèmes, pour continuer à prospérer. ⁴⁶¹ Le CPAC s'engage à « se réinventer par la collaboration et le leadership » et il s'attend à ce que tous les signataires des plans nationaux démontrent le même engagement envers l'amélioration et le développement de l'industrie. ⁴⁶²

CHAPITRE 6

Années 2010 – Atteindre la stabilité

Introduction

Au cours des années 2010, les efforts du Conseil se consacrent à faire en sorte que le bon fonctionnement des secteurs de la volaille et d'œufs canadiens assujettis à la gestion de l'offre se poursuive et que davantage d'améliorations soient apportées aux Offices de commercialisation et de promotion et de recherche sous sa supervision. Ce n'est pas une tâche facile, car de nombreux problèmes de la décennie précédente, notamment les conséquences de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et de la grippe aviaire, subsistent pour les secteurs du bœuf et de la volaille, et de nouvelles éclosions de H5N2 menacent de nouveau les industries de la volaille et des œufs. De plus, les négociations d'accords commerciaux, incluant l'Accord économique et commercial global (AECG), l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM), préoccupent également les producteurs et menacent d'affaiblir le système de la gestion de l'offre. Toutefois, en général, le système s'adapte à ces enjeux et démontre l'efficacité des offices nationaux et du Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC). Alors que l'efficacité et la compétitivité des offices agricoles canadiens demeurent une priorité pour le Conseil, de plus en plus de discussions portent sur la viabilité de l'agriculture et la manière dont, à titre de politique publique, la gestion de l'offre procure une stabilité et une prévisibilité indispensables au sein d'industries auparavant volatiles.

Bien que le Conseil fait face à des défis semblables à ceux des décennies précédentes, de nouvelles perspectives émergent. Avant même que le CPAC déménage à la Ferme expérimentale centrale, en 2012, un repositionnement du Conseil est déjà en cours. Ses membres renouvellent leurs efforts pour résoudre des enjeux de longue date dans les industries des œufs et de la volaille, incluant des désaccords sur les allocations des contingents et les accords fédéraux-provinciaux (AFP) périmés, ils cherchent aussi d'autres occasions pour développer les secteurs assujettis à la gestion de l'offre et créer plus d'OPR. La valeur des systèmes existants est reconnue, mais comme le note le président du CPAC, Laurent Pellerin, en 2013, il ne « se limite pas à maintenir le statu quo », mais aussi « à améliorer constamment le rendement du système afin que les producteurs, transformateurs, surtransformateurs et consommateurs récoltent les fruits de la commercialisation ordonnée ». ⁴⁶³ Comme précédemment, le CPAC poursuit sa mission visant à assurer que tous les Canadiens ont un accès continu à des aliments abordables et de qualité et que les producteurs obtiennent une valeur marchande juste.

L'évolution du Conseil des produits agricoles du Canada

Le Conseil poursuit son rôle à titre d'organisme de supervision afin d'assurer que les offices de promotion et de recherche (OPR) exercent leurs activités conformément à la Loi sur les offices des produits agricoles (LOPA) et œuvrent dans les intérêts équilibrés des producteurs et des consommateurs. À l'instar des décennies précédentes, cette supervision se fait par l'entremise de l'approbation de règlements sur les contingents, d'ordonnances sur les prélèvements, de règlements sur l'octroi des permis et d'un examen du plan d'affaires annuel, du budget et des politiques de chaque office afin d'assurer un système solide pour les producteurs ainsi qu'un approvisionnement sécuritaire, stable et à prix raisonnable des poulets, des dindons et des œufs pour les consommateurs.⁴⁶⁴ Le Conseil continue à travailler avec les gouvernements provinciaux concernant la législation existante, fournit de l'information et des conseils au ministre de l'Agriculture sur des enjeux relatifs aux offices et aux industries sous sa responsabilité et cherche des moyens à améliorer ses activités et les activités des offices nationaux.⁴⁶⁵

En 2010, le président nouvellement nommé, Laurent Pellerin, cherche à bâtir sur les progrès antérieurs du Conseil. Il reconnaît que les efforts du président sortant (Bill Smirle) étaient axés sur le développement « d'une culture de changement fondée sur la collaboration, la rigueur et la proactivité », ⁴⁶⁶ mais il reconnaît également le besoin de continuer à examiner et à développer les relations du Conseil avec les intervenants de l'industrie. Il fait valoir que des discussions franches sont requises pour aborder les préoccupations de l'industrie et coordonner les efforts d'amélioration. Il est soutenu par les membres existants qui souhaitent voir une industrie solide appuyée par un Conseil bien géré et proactif.⁴⁶⁷ Diverses directives opérationnelles, incluant les Lignes directrices pour le traitement des plaintes, les Lignes directrices sur la nomination des vérificateurs et les Lignes directrices sur la nomination des inspecteurs sont approuvées et mises en œuvre, et des efforts renouvelés commencent à améliorer la communication et la coordination du CPAC, des offices nationaux, des ministères du gouvernement, des partenaires provinciaux et d'autres participants de l'industrie. M. Pellerin note dans son message annuel de 2010 que même si le 21^e siècle est une « une ère où les communications sont rapides et faciles (...) elle ne permettent pas toujours une écoute attentive ou le développement d'une compréhension réciproque, qui sont des éléments nécessaires à la réalisation de progrès. Une communication constructive est essentielle pour avancer et elle doit être maintenue (...) pour le bien de l'industrie ». Il demande aux membres du Conseil, aux représentants élus des offices et à tous les intervenants d'améliorer leurs communications, notant que « la communication est une valeur à promouvoir au même titre que l'intégrité, le respect et le professionnalisme ». ⁴⁶⁸

Pendant ces années-là, le CPAC, à la demande de Gerry Ritz, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de l'époque, poursuit son rôle de premier plan visant à assurer que le système de la gestion de l'offre soit « souple et qu'il puisse relever les défis à venir ». Le ministre Ritz demande également au Conseil d'encourager la création de plus d'OPR, car seul l'office du bœuf existe à l'époque et



Laurent Pellerin, président, 2010–2017

(Figure 6.1)

Né à Trois-Rivières (Québec), Laurent Pellerin devient agriculteur en 1972 lorsqu'il fait l'achat d'une ferme avec son épouse, tout en poursuivant ses études universitaires. Ils investissent dès le début dans leur entreprise d'élevage de porc. Au fil des années, ils ont bâti une exploitation porcine et céréalière multigénérationnelle d'envergure. M. Pellerin est agriculteur à temps plein jusqu'au milieu des années 1980. Pendant cette période de taux d'intérêt élevés, des prix à la production faibles et d'un manque d'organisation de la commercialisation provinciale, M. Pellerin devient membre de la Fédération des producteurs de porc du Québec (FPPQ) dans le but d'améliorer la situation pour les producteurs de porc. Pendant son mandat à la FPPQ, des processus administratifs améliorés sont mis en place, notamment un système informatisé plus efficace de vente conditionnelle du porc.¹ M. Pellerin est président de la FPPQ de 1985 à 1994, avant de siéger au conseil d'administration de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de 1993 à 2007. Il devient président de la Fédération canadienne de l'agriculture de 2008 à 2010.² De 1996 à 2009, il est président de l'UPA Développement international, et de 2006 à 2010, il est président d'AgriCord, un réseau d'associations agricoles dédié au développement international. En reconnaissance des années de service de M. Pellerin, il est nommé Chevalier de l'Ordre national du Québec, en 2005.³ C'est cette richesse d'expérience et de connaissances que M. Pellerin a apportée au Conseil en tant que président dès 2010. Pendant son mandat, il reconnaît le besoin de renforcer les objectifs opérationnels et les politiques du CPAC. M. Pellerin porte une attention particulière à l'amélioration des opérations du Conseil, à une supervision efficace des offices nationaux, et à s'assurer qu'un système fort et redevable est en place. M. Pellerin se rappelle à quel point le Conseil était actif pendant ces années à réviser ses procédures et à promouvoir les possibilités qu'offrent les OPR pour un plus grand nombre d'agriculteurs et pour un large éventail de produits agricoles.⁴

1 Laurent Pellerin, entrevue avec l'auteure, 3 septembre 2021.

2 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2012–2013* (Ottawa : ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 2012), p. 9; et Laurent Pellerin, entrevue avec l'auteure, 3 septembre 2021.

3 « Laurent Pellerin », Ordre national du Québec, <https://www.ordre-national.gouv.qc.ca/membres/membre.asp?id=2101> (consulté le 16 août 2021)

4 Laurent Pellerin, entrevue avec l'auteure, 3 septembre 2021.

il en est encore à développer sa structure et ses politiques. La coopération, la transparence et la communication sont au cœur de ce processus et le nouveau président du CPAC indique clairement que la décennie suivante sera une période au cours de laquelle « un langage clair, honnête et transparent » est requis pour améliorer le système dans les intérêts des producteurs, des transformateurs et des consommateurs.⁴⁶⁹ Le traitement juste de tous ces groupes est une priorité pour le Conseil et les membres travaillent fort pour s'assurer qu'un système solide et responsable soit en place.⁴⁷⁰

Célébrer quarante ans d'existence

En 2012, le Conseil célèbre le 40^e anniversaire de la LOPA et du CPAC. Il est fier de son rôle visant à assurer que la LOPA soit au service de l'industrie du pays, mais il déclare aux intervenants que les mécanismes initiaux de la Loi doivent évoluer pour être en mesure de relever les défis actuels et de tirer profit des occasions qui se présentent. Il cherche à examiner les pratiques et les politiques en place et il confirme que les règles sont toujours pertinentes et qu'elles répondent aux besoins actuels de l'industrie. Le besoin d'encourager un système efficace et concurrentiel continue à être souligné et la modernisation du système, incluant les cadres juridiques des offices, particulièrement les

AFP, est une priorité pour le Conseil. Évidemment, le CPAC comprend que ceci nécessite des approches cohérentes et un travail d'équipe, ce qui avait été difficile dans de nombreuses instances par le passé. Par exemple, les désaccords parmi certaines provinces avaient nui aux efforts visant à renouveler les AFP pour proposer des changements à la méthode d'allocation des contingents au sein des secteurs des œufs, du dindon et des œufs d'incubation de poulet de chair. Même si les Producteurs de poulet du Canada (PPC) avaient renouvelé leur AFP, ce n'est pas toutes les politiques adoptées qui ont été mises en œuvre. Le Conseil indique clairement son intention d'examiner les systèmes opérationnels des offices nationaux et de « formuler des recommandations au ministre sur la façon dont [ces pratiques] pourraient être améliorées »⁴⁷¹. En raison de l'importante dérèglementation économique qui règne pendant cette période, il rappelle aux producteurs de produits réglementés que cet environnement est à l'origine de certains questionnements quant à la légitimité de la gestion de l'offre et, par conséquent, il est essentiel que les partenaires de l'industrie travaillent ensemble pour démontrer que le système soit encore associé à l'intérêt public. Dans son rapport annuel 2012–2013, Laurent Pellerin souligne que « la gestion de l'offre n'est pas un droit, mais un privilège et, en échange de ce privilège, les producteurs doivent être responsables et faire preuve de transparence s'ils veulent conserver l'appui de la population canadienne »⁴⁷². Ces objectifs et les thèmes de collaboration, d'innovation, d'équité, de respect et de transparence continuent à être soulignés par le Conseil comme étant des valeurs centrales pour l'organisation tout au long de la décennie.



**Brent
Montgomery,
vice-président,
2007–2015**

(Figure 6.2)

Brent Montgomery naît et grandit sur une ferme de dindon à Saint-Gabriel-de-Valcartier (Québec). Bien qu'il devienne enseignant et directeur d'école, suivant la retraite de son père en 1986, il conclut un partenariat agricole avec son frère. En 1987, M. Montgomery devient le représentant régional à l'office provincial pour la dindon. En 1990, M. Montgomery se joint à l'OCDD, où il est président jusqu'à sa nomination en tant que membre du CPAC en 2007, et plus tard en tant que vice-président.¹ En 2010, M. Montgomery est désigné président par intérim pour ensuite reprendre ses responsabilités de vice-président. Depuis 1988, il est aussi maire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier.² M. Montgomery croit fermement aux avantages du système de gestion de l'offre. Lorsqu'on lui propose de se joindre au Conseil, il croit pouvoir y mettre à profit ses capacités administratives et ses connaissances du secteur. Durant son mandat au Conseil, M. Montgomery apprécie énormément son travail et met toute son ardeur pour assurer le bon fonctionnement du Conseil et des industries qu'il supervise, tout en cherchant à faire en sorte que les intérêts de tous les intervenants de l'industrie soient représentés.³

1 Brent Montgomery, entrevue avec l'auteure, 20 août 2021.

2 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada*, L'année 2008 en revue (Ottawa : ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 2009), p. 6.

3 Brent Montgomery, entrevue avec l'auteure, 20 août 2021.

Règlement des différends et recherche de consensus

Un sujet qui préoccupe le Conseil est l'amélioration du processus de règlement des différends entre les partenaires de l'industrie. Souvent, les AFP ne peuvent pas être mis à jour et les changements opérationnels ne peuvent pas être instaurés en raison de désaccords entre les partenaires de l'industrie. Le Conseil souhaite trouver des moyens plus efficaces pour régler les différends. En 2010, les Lignes directrices pour le traitement des plaintes sont approuvées en principe, et elles sont distribuées aux intervenants de l'industrie.⁴⁷³ Au début de la décennie, de nombreuses plaintes ont été portées à l'attention du CPAC, et malgré le fait qu'elles aient été résolues, des désaccords émergent entre des intervenants de l'industrie, ce qui génèrent des confrontations à divers niveaux. Parfois, les plaintes sont négociées et réglées au moyen de discussions informelles, mais certaines plaintes mènent à des demandes de révisions judiciaires.⁴⁷⁴ Le CPAC encourage toutes les parties de continuer à développer des solutions collaboratives pour aborder les enjeux au cœur des plaintes, mais les membres du Conseil estiment également que les plaintes signalent souvent des enjeux plus vastes de l'industrie qui doivent être abordés.⁴⁷⁵

En 2015, quatre plaintes formulées par des offices provinciaux contre leurs offices de commercialisation nationaux respectifs sont portées à l'attention du CPAC en l'espace de quelques mois – un record. Le président du Conseil note que la gestion de ces plaintes n'est pas une tâche facile et qu'elle nécessite énormément de temps et d'efforts⁴⁷⁶ et, d'une façon générale, les membres du Conseil travaillent d'arrache-pied à s'acquitter de leurs diverses tâches pendant cette période.⁴⁷⁷ Le traitement des plaintes et des demandes est un long processus, et en plus d'améliorer les directives pour ces procédures, le CPAC estime également que cette augmentation témoigne de plus grandes tensions dans les systèmes assujettis à la gestion de l'offre, particulièrement les conflits interprovinciaux portant sur la commercialisation et les parts de contingents, des tensions de nature systémique. M. Pellerin croit que cette hausse des demandes au CPAC s'explique par l'insistance du Conseil pour que les offices examinent leurs cadres juridiques et de gouvernance, incluant leurs AFP. Il soutient que « dans certains cas, les offices ont atteint un point où une reformulation prudente et collaborative des objectifs et des enjeux communs est nécessaire ». Il promet le soutien du CPAC dans le cadre d'efforts déployés avec toutes les parties du système « afin d'assurer que le cadre juridique du système, incluant les AFP, est à jour et qu'il reflète les pratiques et les politiques commerciales actuelles ».⁴⁷⁸

Affaires réglementaires et communication des rôles du CPAC

En offrant de la supervision et de l'accompagnement aux offices nationaux, aux régies provinciales de surveillance, aux offices provinciaux et aux autres intervenants, le CPAC encourage les groupes à mettre à jour leurs directives et à améliorer leurs pratiques. Ces mesures consistaient notamment à vérifier que les demandes, les examens et les analyses de documents et d'instruments sont réalisés de manière

efficace et en temps opportun. Le Conseil note que l'intégrité de ses fonctions réglementaires est une question d'intérêt public et que toute mauvaise exécution de fonctions réglementaires peut nuire au processus général et créer des délais injustifiés. Par conséquent, c'est la responsabilité du CPAC de renforcer sa propre culture organisationnelle et de fournir de la direction en guidant et en garantissant que les propositions réglementaires sont gérées adéquatement et que les demandes d'organismes centraux comme Justice Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Bureau du Conseil privé sont traitées efficacement et que des conseils sur la réglementation sont fournis régulièrement à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et au bureau du ministre.⁴⁷⁹

Le personnel des affaires réglementaires du CPAC offre des conseils techniques et de l'expertise au personnel et aux membres du Conseil sur les enjeux et les processus relatifs à l'administration de la LOPA et la Loi sur la commercialisation des produits agricoles (LCPA). Il est également nécessaire de communiquer cette information à tous les partenaires de l'industrie. En effet, le Conseil souhaite créer une meilleure compréhension commune des rôles et des responsabilités du CPAC et de ses partenaires au sein du système de la gestion de l'offre, en développant des documents d'interprétation pratiques pour la LOPA, des rapports présentant des analyses comparatives des pratiques de rémunération, des politiques et des méthodologies opérationnelles et d'autres pratiques exemplaires et recommandations des offices de commercialisation. L'objectif est de faire en sorte que «le système de la gestion de l'offre est administré d'une manière saine et transparente pouvant résister à l'examen du public».⁴⁸⁰ Le Conseil continue à développer des outils pour soutenir les offices dans leur travail, que ce soit au moyen du développement de directives pour l'adoption d'un avantage comparatif de production ou du partage de nouvelles directives pour la surveillance des coûts de production (CDP).⁴⁸¹ Le Conseil estime que l'intégrité de la fonction réglementaire du CPAC est une question d'intérêt public, et il sait qu'il contribue au processus réglementaire qui s'applique à l'ensemble du gouvernement et qu'il aide à limiter les délais injustifiés pour les modifications nécessaires aux prélèvements et aux règlements qui touchent les allocations de contingents de commercialisation ou les prélèvements des offices nationaux. En travaillant avec des partenaires gouvernementaux et d'autres offices de surveillance, incluant l'Association nationale des régies agroalimentaires et les offices provinciaux de commercialisation, le CPAC s'assure que les cadres juridiques et réglementaires sur lesquels dépend la gestion de l'offre des secteurs de la volaille et des œufs sont assurés.⁴⁸²

Comme il a été mentionné précédemment, le Conseil estime que ce processus peut être amélioré en développant une meilleure coopération parmi les partenaires de l'industrie. En 2017, un protocole d'entente entre le CPAC et AAC formalise les responsabilités des deux parties relativement à la gestion de la LCPA. L'administration de la LCPA ne fait pas partie du mandat du Conseil en vertu de la LOPA, mais le Conseil accepte de fournir son expérience de travail auprès des offices provinciaux de commercialisation en ce qui a trait à l'administration des ordonnances conformément à la LCPA, en collaboration avec AAC. Cette entente garantit que le CPAC et AAC ont une compréhension partagée

de leurs rôles et qu'ils travaillent ensemble avec une approche structurée. Ceci inclut une stratégie à long terme pour simplifier les instruments réglementaires de la LCPA.⁴⁸³ La simplification des longs processus administratifs de la LCPA demeure une priorité. Alors que le CPAC administre la LCPA et prépare la documentation réglementaire requise pour un examen et une approbation par le Conseil du Trésor et le ministère de la Justice du Canada, AAC est responsable d'obtenir les approbations ministérielles pour les nouvelles ordonnances de délégation et fournit une surveillance des politiques de la LCPA. De plus, le Conseil travaille en collaboration avec les régies agroalimentaires provinciales et avec l'Association nationale des régies agroalimentaires et les offices provinciaux de commercialisation au traitement nouvelles ordonnances de délégation au niveau provincial ainsi que des modifications aux ordonnances existantes.⁴⁸⁴ Un examen de ce cadre réglementaire mène au développement d'un projet de modernisation dans lequel le CPAC et AAC collaborent afin de corriger des incohérences et d'autres enjeux liés à l'administration de la LCPA.⁴⁸⁵ C'est une priorité pour le CPAC de régler ces enjeux réglementaires et d'améliorer le fonctionnement du Conseil et du système en général.⁴⁸⁶

Des réunions, des ateliers et d'autres conférences se poursuivent pour améliorer les relations du Conseil avec les intervenants, obtenir plus d'information sur l'industrie et mieux communiquer son rôle et ce qui est possible en vertu de la législation actuelle. Le Conseil se fait un point d'honneur de déployer des efforts pour améliorer les communications et les relations avec ses partenaires, en augmentant les échanges d'information avec ceux-ci et en «mettant davantage l'accent sur des enjeux stratégiques plutôt que des questions opérationnelles et juridiques en augmentant la fréquence des réunions avec les offices et les intervenants de l'industrie».⁴⁸⁷

Le CPAC souhaite également éduquer tous les producteurs sur les possibilités associées à la création d'OPR. En 2010, les membres du Conseil visitent des organisations agricoles partout au Canada, ce qui suscite de l'intérêt pour de l'information sur les OPR. Des groupes comme le Conseil canadien du porc, les Producteurs unis de pommes de terre du Canada, le Conseil canadien de l'horticulture, l'Association des producteurs des fraises et framboises du Québec et les filiales de l'Union des producteurs agricoles expriment tous de l'intérêt d'en apprendre davantage sur la création d'OPR.⁴⁸⁸ Accroître la sensibilisation concernant le concept des OPR est un objectif prioritaire du CPAC et une campagne de sensibilisation sur les OPR est mise sur pied pour encourager les groupes de produits agricoles à faire une meilleure utilisation de cette législation.⁴⁸⁹

Le bulletin du CPAC, *FOCUS*, continue à être produit et distribué aux partenaires et aux intervenants afin de partager de l'information importante sur les affaires et les décisions du Conseil, ainsi que «des renseignements de premier plan sur le portefeuille, le Ministère et l'industrie et parfois sur des enjeux connexes sur la scène internationale». Le bulletin est disponible par courriel et via le site Web du CPAC, qui est également mis à jour afin d'offrir de l'information plus détaillée sur les directives et les activités de l'industrie et offre aussi de nouvelles pages intranet à l'usage exclusif des membres du CPAC.⁴⁹⁰ Par l'entremise de son site Web, le Conseil continue à publier des versions mises à jour des

guides de l'industrie, comme le Recueil de données sur l'industrie de la volaille et des œufs au Canada, qui fournit de l'information statistique pratique sur le secteur aux ministères du gouvernement et aux intervenants de l'industrie.⁴⁹¹ Ces efforts s'inscrivent dans le cadre d'un engagement plus large pris par le CPAC pour augmenter la transparence et la responsabilité de l'organisation et des systèmes pour lesquels il existe.

Accroître la coopération

L'augmentation de sa visibilité est également importante pour réaliser l'objectif du Conseil visant à accroître la coopération. Comme noté précédemment, les intervenants ne trouvent pas toujours un consensus, mais le CPAC reconnaît que la collaboration est requise pour que les changements se matérialisent. Il joue un rôle actif en soutenant les partenaires de l'industrie dans l'institution de changements qu'il estime nécessaires pour l'amélioration du système.⁴⁹²

Lorsque Brian Douglas, le nouveau président et administrateur général du CPAC, entre en poste en 2018, il note dans son premier rapport annuel que le Conseil s'acquitte d'un travail d'équipe impressionnant dans un grand nombre de ses engagements, particulièrement concernant la coopération accrue avec AAC et les offices nationaux, qui est le résultat, selon lui, « d'un dialogue continu, la promotion de la transparence et une culture de collaboration ». Ces efforts démontrent la capacité du CPAC à s'adapter en tant qu'organisation et à régler de manière efficace et flexible des enjeux de l'industrie.⁴⁹³ A l'instar des présidents précédents, Brian Douglas mise sur l'importance de la confiance du public envers le Conseil et ses activités. Il souligne la façon dont le nouveau plan stratégique du CPAC pour la période 2019–2022, intitulé *L'efficacité via le dialogue*, vise à « faire évoluer l'organisation en renforçant la faculté d'adaptation du CPAC aux besoins de nos intervenants, en favorisant la compréhension des responsabilités du CPAC en matière de préservation de l'équilibre du système de gestion de l'offre, en appuyant la recherche agricole et la commercialisation et en continuant d'instaurer la confiance dans notre organisation ». ⁴⁹⁴ Le CPAC est fier d'encourager une meilleure coordination sur l'ensemble du système de la gestion de l'offre et il reconnaît qu'il « a toujours cherché à établir un consensus sur la nécessité de rendre le système plus transparent ». ⁴⁹⁵

Brian Douglas arrive au Conseil durant une période où une meilleure coordination entre les partenaires de l'industrie et du gouvernement est nécessaire. En effet, sa longue carrière dans la fonction publique, en plus de ses autres fonctions dans le monde agricole, lui permet, ainsi que l'organisation, de travailler à une meilleure coopération. Comme il le fait remarquer, son rôle n'est pas seulement celui de président du CPAC, mais il est également l'administrateur général de l'organisation. Les connaissances de Brian Douglas de l'administration publique et ses pratiques procédurales font en sorte qu'il s'adapte bien à son rôle et aux importantes relations intergouvernementales qui sont essentiels au bon fonctionnement du Conseil. Avec l'aide des membres siégeant au Conseil, y compris le vice-président, Mike Pickard, qui



Brian Douglas, président, 2018–en cours (Figure 6.3)

Avant d'être nommé président en 2018, Brian Douglas fait carrière à la fonction publique pendant plus de 37 ans. Diplômé de l'Université de Guelph, M. Douglas occupe des postes de niveau exécutif au sein du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, y compris le poste de sous-ministre des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure et celui de sous-ministre de l'Agriculture. M. Douglas passe la majeure partie de sa carrière au ministère de l'Agriculture, où il occupe le poste de directeur de la Division des ressources agricoles et gestionnaire des Services agricoles. Tout au long de sa carrière, il représente l'Île-du-Prince-Édouard sur divers conseils et comités liés à l'agriculture, au transport et à l'infrastructure, tant à l'échelle provinciale qu'à l'échelle nationale. De 2015 à 2016, M. Douglas est greffier du Conseil exécutif et secrétaire au Cabinet du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Il est également directeur général du World Potato Congress Inc. Son travail dans le domaine de l'agriculture lui permet d'apprécier et de comprendre les possibilités et les défis auxquels font face les producteurs canadiens.¹ Bien que M. Douglas ait eu peu jusqu'à lors d'expérience avec le CPAC, sa connaissance des institutions gouvernementales et de leurs procédures et de l'industrie de l'agriculture dans son ensemble sont des atouts importants qu'il apporte à son poste de président lorsqu'il débute son mandat en 2018. Lorsque M. Douglas se joint au Conseil, il saisit bien son rôle et ses responsabilités d'administrateur général de l'organisation, et travaille rapidement au développement de ses relations avec les partenaires de l'industrie.² M. Douglas a joué un rôle important dans le développement de son équipe et supervise la création d'un nouveau plan stratégique et d'une nouvelle vision pour le Conseil. Malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, le Conseil continue à gérer ses opérations avec succès et instaure des changements importants, y compris l'établissement de l'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc en 2020. M. Douglas est fier de la compréhension accrue, de la confiance et du travail d'équipe qui s'est développé parmi les intervenants, et il se réjouit des possibilités qu'a le Conseil d'élargir la portée de son travail avec les partenaires de l'industrie dans le futur.³

1 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada*, L'année 2018 en revue (Ottawa : ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 2018), p. 4

2 Brian Douglas, entrevue avec l'auteure, 23 août 2021.

3 Brian Douglas, entrevue avec l'auteure, 23 août 2021.

fut président par intérim et qui est entré en poste avec de vastes connaissances des industries de la volaille et est respecté par ses pairs ainsi que par le personnel existant et nouveau du CPAC, M. Douglas est en mesure d'utiliser ces relations efficacement et de mettre ses connaissances organisationnelles à contribution pour aider le Conseil à aller de l'avant pendant cette période.⁴⁹⁶ En effet, à la fin de la décennie, les membres du Conseil sont fiers du travail d'équipe qui s'est développé au CPAC et de l'évolution de leurs relations de partenariat.⁴⁹⁷ L'amélioration générale de la compréhension des membres de leurs divers rôles et responsabilités qu'ils partagent afin de renforcer le système est très prometteuse pour l'avenir.

Les offices de commercialisation nationaux des années 2010

En 2010, le Conseil continue à superviser les activités des quatre offices canadiens de gestion de l'offre (les Producteurs d'œufs du Canada [POC], les Éleveurs de dindon du Canada [ÉDC], les PPC et les POIC). Les offices continuent à travailler à améliorer leurs activités dans un environnement où les négociations d'ententes commerciales menacent la production nationale alors que les préoccupations constantes sur la salubrité des aliments et le bien-être animal nécessitent davantage de règlements et de protocoles.⁴⁹⁸ Si tous

ces offices sont intéressés à surveiller les problèmes clés de l'industrie et le statut des diverses ententes commerciales, ce sont les enjeux opérationnels qui créent le plus de conflits parmi les partenaires de l'industrie. Le Conseil joue un rôle significatif en aidant à faciliter la collaboration et à définir des politiques et des approches mutuellement acceptables, comme cela est le cas pour l'établissement des allocations. Au cours des années 2010, certaines ententes parmi les partenaires de l'industrie vacillent, tel qu'illustré par le retrait de l'Alberta du plan national pour le poulet en novembre 2012. Les membres du Conseil acceptent d'emblée d'utiliser leur influence afin de créer les conditions permettant aux intervenants de s'accorder sur le besoin de normaliser et de mettre à jour régulièrement leurs pratiques de rapports afin qu'il soit évident pour tous les partenaires et le public que le système fonctionne de manière transparente et responsable.⁴⁹⁹

Les Producteurs d'œufs du Canada

Les POC constituent le plus ancien offices de commercialisation, et celui dont les défis avaient été les plus nombreux. Pourtant dans les années 2010, les perspectives de l'industrie et de l'office sont favorables. La consommation d'œufs augmente de manière significative au cours de cette période et les producteurs canadiens fournissent une plus grande quantité d'œufs de consommation et d'œufs de transformation.⁵⁰⁰ Malgré l'augmentation de la production, les POC continuent à faire face à des défis dont la plupart seront relevés avec succès, notamment les efforts proactifs de l'office visant à mettre sur pied des politiques sur le bien-être animal et la salubrité des aliments. Il en va de même des programmes de responsabilité



Mike Pickard,
vice-président,
2015–2019

(Figure 6.4)

Originaire de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), Mike Pickard est propriétaire d'une ferme de poulet à Wynyard (Saskatchewan) depuis plus de 25 ans lorsqu'il est nommé, pour une première fois, membre du Conseil en 2013. Sa passion pour l'agriculture est reconnue alors qu'il reçoit le prix Saskatchewan Broiler Producer of the Year, en 2004. M. Pickard travaille avec les Chicken Farmers of Saskatchewan de 2007 à 2013, aussi bien qu'avec les PPC de 2008 à 2013. Pendant son mandat aux PPC, il est membre du comité des relations avec les consommateurs et du comité des finances. Il occupe aussi un rôle d'administrateur auprès de la Fédération canadienne de l'agriculture de 2011 à 2012.¹ Après avoir été membre du Conseil de 2013 à 2015, M. Pickard en est nommé le vice-président en 2015. Il devient président par intérim en 2017, avant de retourner à son poste de vice-président. Pendant son mandat au Conseil, M. Pickard utilise son expérience en agriculture et une approche directe pour établir la confiance et une meilleure communication avec les producteurs. M. Pickard rappelle l'importance d'avoir bâti des relations au cours de cette période, et que le Conseil ait réussi à établir une meilleure compréhension entre les intervenants à la fin de la décennie.²

1 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2013–2014* (Ottawa : ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 2013), p. 10.

2 Mike Pickard, entrevue avec l'auteur, 18 août 2021.



**Ron Bonnett, vice-président,
2019–en cours (Figure 6.5)**

Né à Kincardine (Ontario), Ron Bonnett et sa famille déménagent dans le nord de l'Ontario où il habite toujours. Bien qu'il travaille d'abord dans le commerce, M. Bonnett achète une petite ferme laitière en 1975, qu'il agrandit au cours des années. Durant la crise agricole des années 1980, les difficultés auxquelles font face les agriculteurs le poussent à œuvrer à la création de la Fédération agricole d'Algoma et à en devenir le président fondateur. Le groupe est créé pour faire du lobbying au nom des agriculteurs locaux qui font face à plusieurs enjeux urgents.¹ C'est pendant cette période qu'il reconnaît l'importance de la collaboration au sein de la communauté agricole. Il est également actif en politique municipale en tant que conseiller et préfet du canton de Plummer où, entre autres, il plaide pour un développement économique rural et un secteur agricole fort. M. Bonnett devient membre exécutif de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario avant d'en devenir successivement vice-président et président. Alors qu'il est à l'OFA, M. Bonnett siège au conseil national et à la direction de la Fédération canadienne de l'agriculture, avant d'en devenir le vice-président puis le président. M. Bonnett contribue aussi à la création de l'Organisation mondiale des agriculteurs et y siège en tant que représentant pour l'Amérique du Nord. Il participe activement au développement de l'organisation en tant que président par intérim.² Entre 1975 et 1995, M. Bonnett et sa femme Cathy exploitent une ferme laitière avant de passer à une ferme vache-veau. Il préside le Beef Improvement Ontario, ainsi que le comité de planification de l'Institut de gestion agricole de l'Ontario.³ Tout au long de sa longue carrière diversifiée, M. Bonnett soutient le système canadien de la commercialisation ordonnée et en souligne les avantages à des auditoires internationaux. Grâce à son expérience et à ses connaissances, M. Bonnett est nommé vice-président du Conseil en 2019, après avoir terminé son mandat à la présidence de la Fédération canadienne de l'agriculture. Il se joint au Conseil parce qu'il comprend la valeur de l'OPR pour le bœuf et croit que d'autres agriculteurs pourraient bénéficier de la création de tels offices dans leurs industries respectives. Il est convaincu de l'importance pour les intervenants (producteurs, transformateurs, surtransformateurs et autres) de travailler ensemble afin de créer une industrie forte et stable. Pendant son mandat actuel, M. Bonnett encourage la communication entre les partenaires de l'industrie et, malgré les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, il utilise ses relations et son expérience dans l'industrie afin de faciliter la résolution de problèmes épineux. Il est fier de travailler aux côtés d'un groupe diversifié composé de membres qui partagent le même objectif de renforcer l'agriculture canadienne.⁴

1 Ron Bonnett, entrevue avec l'auteur, 9 septembre 2021.

2 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2019–2020* (Ottawa : ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 2019), p. 4.

3 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2019–2020* (Ottawa : ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 2019), p. 4.

4 Ron Bonnett, entrevue avec l'auteur, 9 septembre 2021.

sociale, par exemple un projet de traçabilité nationale.⁵⁰¹ Certains défis demeurent toutefois problématiques.

Une des principales préoccupations du CPAC en ce qui concerne l'industrie des œufs est la gestion par les POC de son Programme de produits industriels (PPI). Le Conseil estime que le modèle actuel des POC concernant la gestion des produits industriels a atteint sa limite, et ses membres appuient les efforts des POC pour trouver une façon viable et souple d'approvisionner les transformateurs et de gérer l'excédent sans dépendre d'une augmentation des prélèvements.⁵⁰² Des enjeux liés à ce programme mènent à des désaccords entre le Conseil et les POC lorsque le Conseil refuse d'approuver les demandes initiales des POC concernant l'augmentation des contingents et des prélèvements au début de la décennie.⁵⁰³ Ces contentieux se reflètent également dans les désaccords parmi les intervenants. Par exemple, en août 2011, le CCTOV dépose une plainte officielle auprès du Conseil au nom des transformateurs d'œufs concernant la

nouvelle politique sur l'établissement du prix pour les œufs vendus aux transformateurs.⁵⁰⁴ Bien que toutes les parties aient été capables de se réunir et d'arriver à une entente sur la tarification en 2012, le Conseil est tout de même préoccupé par le fait que même si la nouvelle entente réduisait la dépendance des POC sur les prélèvements pour couvrir ses coûts, elle « n'apportera qu'une contribution limitée aux coûts du PPI et croit que des changements supplémentaires sont requis pour assurer sa viabilité financière ».⁵⁰⁵ L'amélioration de la viabilité financière du PPI et l'identification de nouvelles façons de d'approvisionner la demande grandissante d'œufs par les transformateurs sont des préoccupations importantes pour les membres du Conseil pendant ces années.⁵⁰⁶

Le CPAC continue à avoir des délibérations soutenues lors de demandes de contingents et de prélèvements des POC. Les membres du Conseil communiquent régulièrement avec le président des POC et le comité exécutif afin de tenter de régler les problèmes prioritaires de l'industrie.⁵⁰⁷ En effet, les membres chargés de travailler auprès de l'industrie des œufs travaillent d'arrache-pied pendant cette période afin de favoriser une meilleure coopération et une plus grande communication parmi les partenaires de l'industrie.⁵⁰⁸ Une partie du problème est l'établissement d'une nouvelle formule pour l'allocation des contingents sur laquelle tous les signataires s'entendent. La formule d'allocation utilisée par les POC, depuis 2001, n'a jamais été approuvée formellement par tous les signataires de l'AFP sur les œufs. Le Conseil exprime souvent ses préoccupations selon lesquelles les POC doivent contrôler les coûts du PPI tout en répondant aux besoins des transformateurs, en attribuant des contingents relatifs aux œufs avec précision selon les besoins du marché et en plaçant les oiseaux déjà attribués.⁵⁰⁹ Le CPAC encourage les POC à développer d'autres avenues pour soutenir et approvisionner directement le marché des œufs transformés, par exemple au moyen d'une combinaison des contingents pour les œufs destinés à la transformation et d'un système de mise en commun des prix.⁵¹⁰ En 2017, le CCTOV et les POC s'entendent sur une nouvelle structure de prix pour les œufs de transformation devant être mise en œuvre en 2018.⁵¹¹ Plus tard en 2018, le Conseil appuie le projet Solution intégrée des POC, une nouvelle initiative visant à élaborer des principes et des directives pour les revenus et les dépenses du système de mise en commun des prix qui a été développée suite à ces discussions. Toutefois, des consultations sur la méthode d'allocation des POC et la manière de mieux approvisionner le marché grandissant de la transformation se poursuivent.⁵¹²

L'AFP de l'industrie est une autre question importante nécessitant un examen. Les dernières modifications majeures à l'AFP pour la commercialisation des œufs ont été apportées en 1975 et malgré des changements significatifs dans l'industrie et dans les politiques et les pratiques de l'office, tous les signataires ne s'entendent pas sur un nouvel AFP. Le Conseil estime que l'AFP doit refléter les pratiques actuelles de l'office et même si les POC mettent sur pied en 2010 des comités pour examiner l'accord, revenant sur cet enjeu avec plus de détermination, en 2017, des efforts supplémentaires s'avèrent encore nécessaires pour que toutes les parties parviennent à un consensus.⁵¹³ On continue de tenir des réunions réglementaires et d'élaborer de nouvelles approches pour mettre à jour l'AFP, tout au long de la décennie.⁵¹⁴

Les Éleveurs de dindon du Canada

L'augmentation de la demande des consommateurs est le principal défi des ÉDC durant les années 2010. Au départ, l'industrie est préoccupée par la reprise des occasions commerciales qui ont été perdues en raison de l'écllosion de listériose de 2008 et de la récession économique de 2007 à 2009. Mais les habitudes des consommateurs, particulièrement à l'Action de grâce, connaissent aussi de grands changements, compte tenu de l'évolution démographique générale du pays.⁵¹⁵ Même si l'industrie est active dans ses campagnes de promotion et qu'elle travaille fort pour accroître la confiance des consommateurs envers les produits de dindons canadiens et prendre en compte les enjeux de bien-être animal et de salubrité des aliments, les producteurs de dindons connaissent un déclin de production, contrairement à la croissance de production des producteurs d'œufs et de poulet pendant cette décennie.⁵¹⁶

Les membres et le personnel du Conseil continuent à assister aux événements et aux réunions des ÉDC et à discuter avec l'industrie du dindon de ses priorités pour l'office. Ces mesures comprennent l'amélioration de la transparence par de meilleurs rapports, la mise à jour de l'AFP, une amélioration des calculs du coût de production et un examen visant à déterminer la viabilité de l'établissement d'un office de promotion et de recherche (OPR) en tant que moyen pour financer la promotion du marché et la recherche dans le but d'accroître la consommation de dinde au Canada.⁵¹⁷ Pendant cette période, le CPAC encourage également les ÉDC à continuer de travailler sur leur politique d'allocation, particulièrement le défi d'exploiter les occasions de croissance qui se présentent pour les dindes entières pour les transformateurs.⁵¹⁸

Les Producteurs de poulet du Canada

Malgré les progrès des PPC au cours de la décennie précédente quant à la mise à jour de son AFP et la croissance accrue dans l'industrie, trouver une entente parmi les signataires afin de mettre en œuvre des changements demeure un défi. Le Conseil note en 2010 que «l'établissement de relations et le renforcement du lien de confiance entre les différents intervenants de l'industrie demeurent un défi pour les PPC, particulièrement en ce qui concerne l'amélioration du processus d'établissement des contingents».⁵¹⁹ Des désaccords concernant le concept de la croissance différentielle (l'application de l'avantage comparatif lors de la détermination de l'allocation des contingents), l'augmentation du mouvement interprovincial des poulets vivants, les primes versées par les transformateurs pour sécuriser l'approvisionnement et les moratoires imposés en Ontario et au Québec sur les ventes à des acheteurs à l'extérieur de la province demeurent des préoccupations pour l'industrie.⁵²⁰

La plus importante préoccupation est l'application du concept de la croissance différentielle. Une priorité continue pour le Conseil se veut la surveillance des allocations des contingents des PPC, incluant les tentatives de l'office d'appliquer l'avantage comparatif de production ou la croissance différentielle à ces allocations. En vertu de ce plan, les provinces se voient attribuer différents taux de

pourcentage pour la croissance des allocations de contingents nationaux. Bien que l'accord opérationnel (Annexe B) de l'AFP révisé des PPC contiennent des dispositions pour la croissance différentielle, celles-ci ne sont pas utilisées et les allocations des contingents nationaux dans toutes les provinces augmentent ou diminuent selon la part de marché historique. Certaines provinces estiment que la reconnaissance de la croissance différentielle est nécessaire pour prendre en compte les changements régionaux des conditions du marché relativement à la croissance économique et démographique, aux différences de consommation par habitant et aux changements de marchés par les transformateurs ou les transformateurs primaires. D'autres provinces estiment que la part de marché historique était fondamentale dans l'intention d'origine de la loi. Le Conseil note que « depuis quelques années, certaines provinces font pression pour que l'on intègre un mécanisme de croissance différentielle », et même si les PPC ont l'intention d'incorporer la croissance différentielle dans la formule d'allocation, le manque de consensus parmi les signataires nuit aux efforts.⁵²¹

En raison du manque de progrès concernant l'application de la croissance différentielle aux calculs d'allocations des contingents des PPC, en novembre 2012, le ministre de l'Agriculture de l'Alberta envoie une lettre avisant de son intention de se retirer de l'AFP sur le poulet, en date du 1^{er} janvier 2014. Le CPAC est activement impliqué pour tenter de régler cet enjeu. Il participe à l'élaboration d'un document, Lignes directrices pour la prise en compte de l'avantage comparatif de production, qui est distribué à certains intervenants, incluant les PPC. Le Conseil entreprend également d'autres projets sur la manière dont la méthodologie de l'avantage comparatif peut être employée dans un contexte d'allocation des contingents pour le poulet,⁵²² et il aborde la question de l'incapacité de l'industrie à conclure un accord sur la manière d'incorporer le concept de la croissance différentielle. Bien que les PPC et les offices provinciaux de commercialisation du poulet développent des méthodes d'allocation différentes des pratiques actuelles, aucune de ces méthodes n'obtient l'appui de l'ensemble des dix offices provinciaux de commercialisation du poulet, ce qui mène au retrait de l'Alberta à titre de membre de l'office national.⁵²³

Toutes les parties reconnaissent qu'une collaboration interprovinciale est requise pour trouver une solution, et malgré ces reculs, les PPC et ses partenaires continuent à déployer des efforts pour surmonter les différences interprovinciales concernant l'équité du processus d'allocation.⁵²⁴ Arriver à un consensus parmi les provinces n'est pas une tâche facile et le processus est prolongé puisqu'un consentement unanime est requis parmi les signataires; cependant, des progrès sont réalisés. En 2016 et 2017, le CPAC appuie le travail des PPC et des offices provinciaux de commercialisation du poulet visant à développer une nouvelle méthode d'allocation permettant l'application de la croissance différentielle d'une manière qui est acceptable pour toutes les provinces, incluant l'Alberta. Après que des modifications soient proposées et examinées par le CPAC, le Conseil convient qu'elles ne nécessitent pas une approbation par le gouverneur en conseil et qu'elles peuvent être mises en œuvre. Par conséquent, les modifications sont apportées et l'Alberta rejoint l'AFP sur le poulet lors de la réunion des PPC au mois de novembre 2017.⁵²⁵

En plus des changements aux allocations des contingents, les PPC cherchent également de l'aide pour améliorer la prévisibilité de l'efficacité en matière de contrôle à la frontière en ce qui concerne les importations de poulet et les produits de poulet pendant cette période, ce qui nécessite des efforts coordonnés des divers partenaires de l'industrie et du gouvernement.⁵²⁶ L'amélioration continue des activités de l'office et la création de politiques et de pratiques pour développer et faire croître l'industrie sont une priorité pour tous les intervenants pendant cette période.

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada

À l'instar des offices des œufs et des dindons, les POIC travaillent sur la reformulation de leur AFP, au début de la décennie, ayant pour objectif la modernisation de l'accord afin de refléter les pratiques actuelles de l'office et d'y inclure l'Alberta et la Saskatchewan à titre de signataires.⁵²⁷ Alors que des modifications sont apportées, peu de temps après, les signataires demandent au CPAC d'examiner la section de l'AFP qui présente la méthode d'allocation. Encore une fois, les augmentations d'envois interprovinciaux de poussins de chair à griller et les conflits interprovinciaux sur les allocations des contingents engendrent le besoin d'arriver à un consensus provincial.⁵²⁸ Après que des plaintes déposées contre les POIC aient été reçues par le CPAC concernant l'application des allocations des contingents des POIC, le Conseil enjoigne les POIC à approfondir leur examen de la méthode d'allocation afin de régler les différends de l'industrie.⁵²⁹

Ceci dit, l'industrie des œufs d'incubation de poulet de chair bénéficie de façon générale d'une forte demande de poulet de la part des consommateurs et la principale préoccupation des POIC pendant ces années se veut la révision des pratiques et des politiques, au besoin, incluant une nouvelle version de son entente de dommages-intérêts qui prévoit des sanctions en cas de surproduction et une méthode pour le calcul de ces sanctions.⁵³⁰ En 2010, les POIC travaillent avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur la méthode employée par l'ACIA pour déterminer le montant de l'indemnité que recevrait un producteur d'œufs d'incubation de poulet de chair au titre de la Loi sur la santé des animaux si elle ordonnait l'abattage de son troupeau, alors que la grippe aviaire continue à être une préoccupation dans l'industrie.⁵³¹ Une vigilance constante de la part du CPAC, des offices nationaux, et des offices et régies de surveillance provinciaux est requise pour s'assurer que tous les secteurs de produits réglementés continuent à fonctionner de manière efficace et responsable.

Autres produits

Aucun nouvel office de commercialisation n'a été créé depuis la mise du pied de l'office national de commercialisation des œufs d'incubation de poulet de chair en 1986, mais, en 2012, des audiences publiques sont tenues après qu'une demande parvienne au CPAC de la part des Éleveurs de poulettes du Canada, concernant la création d'un office de commercialisation des poulettes.⁵³²

Le CPAC tient deux audiences publiques à Ottawa et à Winnipeg afin d'obtenir les commentaires des intervenants de l'industrie. À l'instar des autres secteurs de produits assujettis à la gestion de l'offre, ceux qui s'opposent à la commercialisation ordonnée ne ménagent pas leurs critiques,⁵³³ mais le rapport officiel du CPAC reconnaît la valeur d'un tel office. Le Conseil recommande la création de l'office au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire; toutefois, cette recommandation n'est pas retenue.⁵³⁴ En fin de compte, la demande des Éleveurs de poulettes est refusée, mais le processus et les efforts déployés pour la coordination et l'envoi de la demande au ministre rassemblent les éleveurs de poulettes et encouragent la collaboration dans leur industrie. Cela mène également à d'importantes discussions au sein de l'industrie sur l'amélioration de la viabilité du système. De plus, la réponse à la demande des Éleveurs de poulettes contraint le CPAC à relancer et à renouveler ses processus de réception et de traitement des demandes pour la création d'offices de commercialisation.⁵³⁵ Bien que la situation politique et économique de l'époque ne favorise pas la création de secteurs additionnels assujettis à la gestion de l'offre, le besoin de continuer à assurer des mesures d'équité dans la chaîne alimentaire demeure.

Offices de promotion et de recherche

Alors que la création de nouveaux offices de commercialisation est une proposition difficile à cette époque, davantage d'efforts sont déployés par le Conseil pour promouvoir et faciliter le processus de création d'OPR. Il s'agit d'un mandat important pour lui, pendant cette décennie, car le gouvernement considère également les OPR comme un moyen efficace de soutenir les producteurs dans le marché. Afin de favoriser plus d'OPR, le CPAC améliore ses documents d'orientation, particulièrement pour les petits groupes de produits⁵³⁶ et visite des exploitations agricoles partout au Canada pour sensibiliser les producteurs sur les possibilités de ces offices.⁵³⁷

Le CPAC travaille activement pour souligner les avantages des OPR pour les groupes de producteurs et les associations de l'industrie. Ces efforts encouragent plusieurs groupes de producteurs à en proposer.⁵³⁸ En 2012, une proposition est présentée par le Raspberry Industry Development Council de la Colombie-Britannique pour la mise sur pied d'un OPR pour les framboises rouges financé au moyen des prélèvements sur les framboises rouges fraîches et transformées commercialisées sur le marché intérieur et importées.⁵³⁹ Des audiences publiques sont organisées en 2013 à Abbotsford et à Ottawa, et le CPAC doit développer de nouveaux processus pour la gestion de ces demandes officielles afin de se conformer aux exigences réglementaires et opérationnelles, et de respecter les normes en évolution en matière de gouvernance.⁵⁴⁰ Bien qu'aucun office n'est créé pour les framboises (malgré l'existence d'un office semblable aux États-Unis) et qu'aucun OPR n'est créé suite à une demande subséquente pour les fraises, le processus aide le Conseil à simplifier les procédures pour de futures audiences publiques. Malgré l'incapacité à créer ces offices, le CPAC continue à mettre l'accent sur le potentiel du modèle de l'OPR, notant que «la collaboration entre les différentes industries au chapitre de l'innovation et de

l'expansion des marchés détermine souvent la compétitivité des entreprises individuelles. En renforçant la compétitivité, les OPR contribuent à instaurer un environnement qui mène à un accroissement des ventes et à l'amélioration des produits». ⁵⁴¹

En 2015, le Conseil reçoit une proposition du Conseil canadien du porc pour mettre en œuvre un OPR pour le porc canadien. Le CPAC organise des audiences publiques à Calgary et à Montréal, en janvier et février 2016, où les membres du Conseil entendent les commentaires d'un large éventail de participants de l'industrie du porc. ⁵⁴² Le Conseil approuve le rapport du groupe sur les mérites de l'établissement d'un OPR pour le porc canadien et il fait des recommandations au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en faveur de sa mise en œuvre. Pendant quelques temps, le CPAC travaille avec les ministères de Justice Canada et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de rédiger une proclamation pour la mise en œuvre d'un OPR, ⁵⁴³ et finalement, en 2020, le CPAC obtient une autorisation du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour présenter la documentation réglementaire de l'Office de promotion et de recherche pour le porc canadien (OPR pour le porc) au Conseil du Trésor afin d'obtenir une approbation qui mène à la proclamation de la création de l'office proposé au mois de décembre de cette même année. ⁵⁴⁴

Pendant les années 2010, le CPAC continue à améliorer ses documents d'orientation pour les groupes de produits afin qu'ils soient mieux préparés lors de l'envoi de demandes pour la mise en œuvre de nouveaux OPR et pour éviter les délais. ⁵⁴⁵ Les membres du Conseil persistent dans la promotion de ces offices et plus tard au cours de la décennie, le Conseil commence à étudier le bien-fondé de la mise en œuvre d'un OPR pour le chanvre industriel canadien. ⁵⁴⁶ Les audiences publiques pour un office du chanvre industriel débutent en janvier 2019, à Winnipeg, et le Conseil est en mesure de conclure son rapport au mois de février 2020, en se basant sur les audiences publiques et les recherches et les analyses réalisées par le personnel du CPAC en collaboration avec d'autres ministères du gouvernement fédéral, dont AAC, Statistiques Canada, Santé Canada et l'ACIA. En 2020, le Conseil soumet sa recommandation au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. ⁵⁴⁷

Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie / Agence canadienne du prélèvement du bœuf

Bien que le début des années 2010 continue à être une période difficile pour l'industrie du bœuf, certains changements positifs surviennent alors que de plus en plus de pays lèvent les restrictions sur le bœuf canadien dues à l'ESB. Les producteurs obtiennent un plus grand accès aux marchés étrangers pour les bovins canadiens et les produits de bœuf. ⁵⁴⁸ Même si le conflit avec les États-Unis sur l'étiquetage du pays d'origine continue au cours des premières années de la décennie, ⁵⁴⁹ en 2014, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se prononce en faveur du Canada et du Mexique après avoir déterminé que la pratique va à l'encontre du droit international, ⁵⁵⁰. Les législateurs américains abrogent le règlement en 2015. ⁵⁵¹

Alors que l'industrie du bœuf continue à s'ajuster à ces changements, l'OPR pour le bœuf travaille pour améliorer ses activités. Une étude indépendante, réalisée par le Dr John Cranfield de l'Université de Guelph, confirme les avantages économiques des prélèvements pour les producteurs de bœuf en démontrant qu'en moyenne, chaque dollar investi dans la recherche et les activités de commercialisation nationales rapportent neuf dollars aux producteurs.⁵⁵² Toutefois, le financement actuel disponible est limité aux sommes recueillies par un prélèvement national sur les bovins canadiens. Pendant cette période, l'office travaille pour développer le processus administratif nécessaire pour percevoir un prélèvement à l'importation de bœuf et des produits de bœuf.⁵⁵³ Entre-temps, les fonds générés par le prélèvement existant sont attribués aux trois organisations de recherche et de promotion, soient le Centre d'information sur le bœuf (CIB), la Fédération canadienne pour l'exportation du boeuf (FCEB) et le Conseil de recherche sur les bovins de boucherie. Les offices provinciaux ont également l'option de conserver une quantité de prélèvements perçus pour financer les programmes provinciaux. Le Groupe de travail sur le bœuf canadien, qui comprend des représentants de l'office national, du CIB, de la FCEB, du Canadian Cattlemen Market Development Council et de la National Cattle Feeders' Association, sont mandatés pour examiner et développer une nouvelle structure organisationnelle pour maximiser l'efficacité des activités de commercialisation nationales et internationales. Enfin, dans le cadre de ses recommandations, le groupe approuve la création d'une organisation unique en combinant le CIB, la CBEF et l'office.⁵⁵⁴ Après certaines délibérations, la fusion est approuvée et le nom de l'office change à l'Agence canadienne du prélèvement du bœuf.⁵⁵⁵

Le Conseil travaille en collaboration avec l'office pour le bœuf, AAC, Justice Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour finaliser la modification réglementaire à la proclamation de l'office afin d'indiquer cette nouvelle structure en plus d'inclure la modification aux ordonnances sur les prélèvements de l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie permettant l'ajout d'une composante sur l'importation.⁵⁵⁶ Dans l'ensemble, l'office continue à examiner des moyens par lesquels il peut mieux servir ses producteurs et élargir les marchés et les ventes du bœuf canadien. L'office fait d'importants progrès dans la recherche et la commercialisation de ses produits sur le plan national et international et fournit aux consommateurs et aux acheteurs étrangers davantage d'information sur la qualité et le profil nutritionnel du bœuf canadien.⁵⁵⁷

Conclusion

Au cours des années 2010, l'engagement du Conseil envers l'amélioration de tous les aspects de son travail et des systèmes qu'il supervise demeure. De manière semblable aux périodes antérieures de l'histoire du Conseil, le système de la gestion de l'offre du Canada fait face à des défis nationaux et internationaux, incluant des demandes grandissantes d'accès au marché des partenaires commerciaux et la fluctuation des prix à l'échelle mondiale. Alors qu'une certaine adaptation est requise, le système de

la gestion de l'offre est maintenu en raison de sa valeur, à la fois pour les producteurs que pour le public. Les membres du Conseil appuient un système dont l'efficacité est prouvée pour offrir des aliments de qualité supérieure à des prix raisonnables et qui permet aux producteurs un retour équitable pour leur travail. Le CPAC note que la stabilité de la gestion de l'offre permet d'assurer «la santé et la durabilité des industries, au sein desquelles les agriculteurs peuvent réinvestir avec confiance dans leur collectivité et leur entreprise».⁵⁵⁸ La valeur de la gestion de l'offre est évidente et malgré les défis auxquels le système fait face au fil des ans, le CPAC comprend que s'il est géré adéquatement, son «importance augmentera au cours des années à venir».⁵⁵⁹ De manière semblable, le Conseil demeure engagé envers la promotion de la mise en œuvre des OPR, car le premier office a démontré sa valeur pour le soutien de l'innovation et la promotion de produits dans le secteur du bœuf et le Conseil promet de faire de même pour le porc et d'autres produits.

À la fin de la décennie, le président du CPAC, Brian Douglas, considère cette période comme un moment de «croissance, de réalisation et de défis».⁵⁶⁰ Or, cette période doit également être reconnue comme une période où une plus grande stabilité et une meilleure viabilité ont été atteintes. Malgré le fait que le 50^e anniversaire avance à grand pas, il continue à se développer et à évoluer alors qu'il fait face à de nouveaux défis et de nouvelles opportunités. Les efforts à long terme du CPAC pour créer un dialogue ouvert et constructif entre les partenaires de l'industrie a continué à être un facteur important à la résolution de certains enjeux. Au mois de septembre 2019, le CPAC lance un nouveau plan stratégique de trois ans. En présence de divers représentants et membres du personnel des offices nationaux, de hauts fonctionnaires des ministères d'AAC, Justice Canada et Affaires mondiales Canada et d'autres partenaires clés, le Conseil reconferme son engagement visant à promouvoir une plus grande sensibilisation aux rôles et responsabilités du CPAC, à renforcer les relations avec les intervenants et à favoriser la viabilité organisationnelle dans les années à venir.⁵⁶¹

M. Douglas s'est par la suite exprimé sur la simplicité intentionnelle du plan et de ses trois objectifs principaux, qu'il estime représentatifs de la compréhension qu'a le Conseil en cette fin de décennie, soit qu'il doit se focaliser sur la surveillance des règlements et l'amélioration de la compréhension et de la confiance entre les membres de l'industrie, plutôt que de tenter de «réinventer la roue» ou de changer les règlements pour correspondre à un plan désiré⁵⁶². La promotion des outils existants disponibles aux organisations de producteurs par la législation et l'amélioration des relations avec les intervenants ont été essentielles pour accomplir les réalisations futures à la fois pour le CPAC et les industries agricoles sous sa supervision. Cet engagement visant à assurer la réussite du système et à aider les producteurs à travailler en collaboration pour tirer profit des avantages pour leurs industries continuera à motiver les membres du Conseil dans les années à venir⁵⁶³

CONCLUSION

Le Conseil aujourd'hui

Au cours des cinquante dernières années, le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) travaille sans relâche pour soutenir les intérêts d'un important éventail d'intervenants dans divers secteurs agricoles canadiens. En plus d'administrer de manière efficace la Loi sur les offices des produits agricoles (LOPA) et la Loi sur la commercialisation des produits agricoles (LCPA), il est l'organisme de surveillance des quatre offices nationaux de gestion de l'offre des industries des œufs et de la volaille. Le Conseil apporte son soutien dans le cadre de la création et du développement de ces derniers et veille à ce qu'ils demeurent bien gérés et redevables envers les agriculteurs, les transformateurs de produits alimentaires et le grand public. Ses responsabilités se sont accrues, au cours de cette période, et incluent désormais la création et la supervision des offices de promotion et de recherche, spécifiquement pour le bœuf et le porc. Il continue de préconiser la création d'un plus grand nombre d'offices pour une gamme d'autres produits de base afin d'aider à appuyer les agriculteurs canadiens. Ses efforts pour renforcer ces offices nationaux face aux pressions nationales et globales, y compris les goûts changeants du consommateur, les accords commerciaux internationaux, la fluctuation des marchés (incluant les changements du marché en raison de la pandémie de COVID-19) et autres nouvelles demandes du marché, nécessitent une grande collaboration. Le travail de collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les partenaires de l'industrie est nécessaire pour résoudre des problèmes, développer des liens plus solides et saisir de nouvelles opportunités. Cela ne s'est pas fait sans défis. En fin de compte, l'engagement du Conseil envers la gestion de l'offre et les organismes de promotion et de recherche peut être attesté par les actions du CPAC visant à équilibrer les intérêts des producteurs, des transformateurs et des consommateurs, et à renforcer le cadre réglementaire et opérationnel de ces systèmes.

En prenant du recul, certains membres présents et anciens du Conseil ont souligné les efforts remarquables qui ont été faits pour veiller à ce que les offices nationaux s'acquittent de leurs obligations conformément à la loi. Ils ont également fait état des diverses approches adoptées par le Conseil aux fins de faciliter les changements, au besoin, et d'assurer un leadership avec les intervenants de l'industrie. Favoriser une meilleure compréhension entre les différents signataires de ces plans nationaux a été particulièrement important pour la stabilité de ces systèmes. Un volet de cette compréhension a consisté à communiquer une vision claire de la manière dont le Conseil et le système au sens large auquel ils appartiennent devraient fonctionner. Bien entendu, le Conseil et les offices qu'il supervise ne sont pas immuables, et des changements ont été apportés au fil des ans pour répondre aux conditions

changeantes du marché – ou autres changements – mais le Conseil reste déterminé à travailler avec l'industrie et les partenaires gouvernementaux pour assurer la solidité du système de la gestion de l'offre et fournir des outils supplémentaires pour améliorer la position des agriculteurs sur le marché.

Le dévouement de ses membres est un thème important qui se dégage de l'histoire du Conseil. Les membres du Conseil prennent leurs responsabilités législatives au sérieux et se sont souvent surpassés dans leurs efforts pour garantir l'existence d'un système équilibré et équitable, et veiller à ce que les changements soient mis en œuvre comme il se doit. Ces efforts ne se font pas toujours sans conflit, mais ils sont souvent nécessaires à l'amélioration du Conseil et des systèmes qu'il supervise. Plusieurs des président.e.s et vice-président.e.s du CPAC évoquent leurs années auprès du Conseil comme étant les meilleures années de leur parcours professionnel. Ceux- et celles-ci ont beaucoup apprécié leur travail en raison de son importance évidente pour le futur de l'agriculture canadienne et en raison des défis intéressants qu'il comportant. Tel que décrit tout au long du présent livre, ses accomplissements sont nombreux et ses membres expriment la fierté de leurs réalisations et des liens qu'ils ont créés pendant leurs mandats. Comme indiqué précédemment, atteindre le niveau de collaboration requis pour le bon fonctionnement d'un système de la gestion de l'offre n'est pas un mince exploit. Les membres du Conseil ont rappelé le travail qu'ils ont accompli avec les outils mis à leur disposition pour faciliter les discussions importantes, améliorer les conditions de l'industrie et travailler en collaboration avec les intervenants afin de garantir des secteurs agricoles dynamiques et réactifs dans les années à venir.

Aujourd'hui, le Conseil continue de faire face à des défis, dont celui d'assumer ses tâches quotidiennes opérationnelles et de surveillance pendant une pandémie mondiale. En 2020 et 2021, la pandémie de COVID-19 met des contraintes importantes sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire et sur les divers acteurs de ces systèmes. Tel que le note Brian Douglas, président du CPAC, dans le dernier rapport annuel, l'impact de la COVID-19 a été ressenti «par tous les acteurs dans l'industrie alimentaire qui ont dû gérer les perturbations du marché causées par cette crise», mais les producteurs sont particulièrement touchés «par les arrêts de production dans les usines de transformation et par les variations constantes de la demande sur les marchés de la restauration et du détail». ⁵⁶⁴ En effet, la pandémie de COVID-19 met au défi les membres de l'industrie agricole. Ils se doivent d'être de plus en plus flexibles et ouverts à de nouvelles façons de fonctionner, compte tenu des changements rapides pour leurs produits dans les marchés alimentaires pendant la pandémie. Par exemple, les Producteurs d'œufs du Canada doivent introduire un Programme de retrait anticipé des poules en réponse à la pandémie et à la diminution de demande pour les œufs de transformation dans les secteurs des services alimentaires. De leur part, les producteurs de dindes et de poulet ont aussi dû s'ajuster à la demande réduite en raison des conditions de la pandémie. ⁵⁶⁵

Le Conseil initie plusieurs modifications importantes pour répondre aux changements du marché pendant la pandémie. Entre autres, il développe des façons alternatives de garder un contact régulier avec les partenaires de l'industrie, renforcer les liens avec les intervenants et veiller à ce que le travail

puisse continuer. Des rencontres virtuelles et des processus révisés servent à simplifier et à améliorer ses procédures. Bien que les possibilités de rencontres en personne soient restreintes pendant les fermetures de bureaux et les restrictions de voyage, M. Douglas a également noté que les rencontres virtuelles offraient des possibilités d'accroître la communication et la coopération, car « sans les coûts et la logistique des voyages, un plus grand nombre de personnes ont été incluses dans les discussions pour un meilleur échange de l'informations ». ⁵⁶⁶ Il ne fait aucun doute que ces changements auront des conséquences durables sur la manière dont les membres du Conseil font leur travail. Par exemple, les rencontres virtuelles continuent à être utilisées avec divers de modes de communication et d'approches afin d'assurer la plus grande efficacité et un échange d'informations aussi optimisé que possible. ⁵⁶⁷

En effet, la création de l'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc, en novembre 2020, de même que la mise à jour réussie des règlements des plaintes du CPAC et autres lignes directrices, mettent en évidence l'efficacité du travail du Conseil dans ces circonstances. ⁵⁶⁸ L'office de promotion et de recherche pour le porc (OPR) est d'intérêt particulier, car le Conseil a travaillé de près avec le Conseil canadien pour le porc pendant ce processus rigoureux de création d'un nouvel office. À l'instar de l'OPR pour le bœuf, l'OPR pour le porc promet de favoriser la promotion de l'industrie canadienne du porc « en développant et en élargissant les marchés pour les producteurs et les importateurs et en soutenant les activités de recherche qui permettent d'augmenter la production, de résoudre les problèmes et de développer de nouveaux produits pour les consommateurs ». ⁵⁶⁹ Le Conseil continue d'encourager les offices nationaux à se préparer et à réagir aux conditions changeantes du marché de façon collaborative et coordonnée.

Il s'est également affairé pendant cette période à déposer une demande en vue de l'établissement d'un OPR pour le chanvre industriel. Après avoir pris en compte les conclusions antérieures du Conseil sur les mérites d'un OPR pour le chanvre industriel, et en se fondant sur une analyse approfondie, présentée lors des audiences publiques sur l'office proposé, le Conseil a soumis sa recommandation à la ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Marie-Claude Bibeau. ⁵⁷⁰

Une autre réalisation récente importante concerne l'APMA. La gouverneure générale a approuvé les modifications apportées au *Décret sur les légumes de la Colombie-Britannique*, le 4 décembre 2020. Par conséquent, la première des 90 ordonnances de délégation complète le processus de réglementation du projet de modernisation de la LPCA que le Conseil poursuit en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada. ⁵⁷¹

Le Conseil continue d'encourager les agences nationales à réagir et à planifier l'évolution des conditions du marché de manière collaborative et coordonnée. Par exemple, il a accueilli de nombreuses réunions, y compris des vidéoconférences de l'Association nationale des régies agroalimentaires. Ces rencontres ont donné lieu à d'importantes discussions sur les impacts de la COVID-19 sur l'industrie laitière et l'industrie de la volaille et sur les industries non régies par la gestion de l'offre,

ainsi que sur la façon dont les transformateurs ont géré les perturbations du marché, les ajustements de l'approvisionnement et les relations avec les producteurs et leur main-d'œuvre.⁵⁷²

Malgré le tumulte causé par la pandémie de COVID-19, l'industrie canadienne de l'agriculture fait preuve d'une grande résilience, en particulier les secteurs des produits de base régis par la gestion de l'offre. Le Conseil s'engage à améliorer ses propres opérations et les opérations des offices nationaux,⁵⁷³ et continue de poursuivre les objectifs de son plan stratégique le plus récent, celui de promouvoir ses rôles et responsabilités, de renforcer les liens avec les intervenants et de favoriser la pérennité de l'organisation.⁵⁷⁴ Ses succès sont remarquables. Par exemple, l'OPR du bœuf s'avère être, depuis sa création, un outil de promotion et de commercialisation efficace pour les producteurs de bœuf. Les industries de la volaille et des œufs, gérées par la gestion de l'offre, demeurent solides. En outre, le regain d'intérêt des agriculteurs étrangers pour des systèmes alternatifs de commercialisation agricole, en particulier la gestion de l'offre, suggère que les succès du système canadien ne sont pas passés inaperçus dans la communauté agricole internationale, malgré des efforts déployés simultanément pour une plus grande déréglementation. Ce qui est peut-être le plus révélateur, c'est que la plupart des Canadiens continuent de soutenir la gestion de l'offre et les avantages d'un système qui garantit des denrées alimentaires nationales stables, sûres et saines à un prix équitable. Il ne fait aucun doute que d'autres défis se présenteront à l'avenir ; toutefois, il est également certain que le CPAC continuera de travailler au nom du gouvernement du Canada et de tous les autres intervenants de l'industrie afin de s'assurer que les Canadiens bénéficient d'un solide système de la gestion de l'offre nationale et d'organismes de promotion et de recherche pour les produits agricoles dans les années à venir.



L'honorable Marie-Claude Bibeau ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire avec le président du CPAC, Brian Douglas. (Figure 7.1)



Les membres du Conseil du CPAC avec les Éleveurs de dindon du Canada. De gauche à droite : Darren Ference, Morgan Moore, Maryse Dubé, Yvon Cyr, Brian Douglas, Ron Bonnett, Brian Ricker et Phil Boyd. (Figure 7.2)

RÉFÉRENCES

- 1 Michael Watts et David Goodman, «Agrarian Questions: Global appetite, local metabolism: nature, culture, and industry in fin-de-siècle agro-food systems», dans David Goodman et Michael J. Watts, éd., *Globalising Food: Agrarian Questions and Global Restructuring* (New York: Routledge, 1997), p. 8.
- 2 Peter Andrée *et coll.*, «Introduction» Crisis and Contention in the New Politics of Food», dans Peter Andrée *et coll.* éd., *Globalization and Food Sovereignty: Global and Local Change in the New Politics of Food* (Toronto: University of Toronto Press, 2014), p. 3. Peter Andrée et ses collaborateurs s'appuient sur le concept de régime alimentaire en mondialisation du chercheur, Philip McMichael, afin de comprendre la nature des liens entre les crises alimentaires, du 20^e et du 21^e siècles, qui sévirent dans divers points géographiques.
- 3 Voir James D. McCabe, *History of the Grange movement; or, the farmer's war against monopolies, being a full and authentic account of the struggles of the American farmers against the extortions of the railroad companies. With a history of the rise and progress of the Order of Patrons of Husbandry, to which is added sketches of the leading Grangers by Edward Winslow Martin* (New York: B. Franklin, 1967, c. 1873).
- 4 James Hale, *From Farm to Plate: Egg Production in Canada, 1972 to 2012* (Ottawa: Les Producteurs d'œufs du Canada, 2012), p. 42.
- 5 Hale, *From Farm to Plate*, p. 17.
- 6 Hale, *From Farm to Plate*, p. 17.
- 7 Voir l'étude approfondie des offices de commercialisation au Canada et une étude de cas sur la Commission ontarienne de commercialisation du lait dans Jodey Nurse, «Milk is Milk: Marketing Milk in Ontario and the Origins of Supply Management», *Journal of the Canadian Historical Association* 28, n° 1 (2018): p. 127–156.
- 8 Gordon L. Burton, «Canada's Experiment in State Trading», *Journal of Farm Economics* 33, n° 4 novembre 1951): p. 958.
- 9 J.B. Reynolds, «The Agricultural Situation», *The Canadian Poultry World* (août 1923): p. 1.
- 10 Jodey Nurse et Bruce Muirhead, «The Long Road to Stability: Egg Farmers in Canada and Fair Farmer Pricing», *Agricultural History Review* 68, n° 2 (2020): p. 289–292.
- 11 Conseil national de commercialisation des produits agricoles (ci-après CNCPA), *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973* (Ottawa: 1973), p. 5.
- 12 Ian MacPherson, «Creating Stability Amid Degrees of Marginality: Divisions in the Struggle for Orderly Marketing in British Columbia», dans *Canadian Papers in Rural History*, vol. II, éd. Donald H. Akenson (Gananoque (Ontario): Langdale Press, 1990), p. 322.
- 13 Voir Michiel Horn, éd., *The Dirty Thirties: Canadians in the Great Depression* (Toronto: Copp Clark Publishing, 1972), et Lara Campbell, *Respectable Citizens: Gender, Family, and Unemployment in Ontario's Great Depression* (Toronto: University of Toronto Press, 2009).
- 14 Peter Baskerville, *Sites of Power: A Concise History of Ontario*, Don Mills (Ontario): Oxford University Press, 2005), p. 193.
- 15 Ruth Sandwell, «Rural Households, Subsistence, and Environment on the Canadian Shield, 1901–1940», dans *Subsistence Under Capitalism: Historical and Contemporary Perspectives*, éd. James Murton, Dean Bavington et Carly Dokis (McGill-Queen's University Press, 2016), 103. Voir aussi les travaux de

- Sandwell, *Canada's Rural Majority: Households, Environments, and Economies, 1870–1940* (University of Toronto Press, 2016).
- 16 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973* (Ottawa: 1973), p. 5.
- 17 G. F. Perkin, «The Ontario Marketing Boards», *Journal of Farm Economics* 33, no. 4 (novembre 1951): 969 – 970.
- 18 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973*, p. 6.
- 19 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973*, p. 6.
- 20 Ian Mosby, *Food Will Win the War: The Politics, Culture, and Science of Food on Canada's Home Front* (Vancouver: University of British Columbia Press, 2014), p. 5.
- 21 Mosby, *Food Will Win the War*, p. 7.
- 22 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973* (Ottawa: 1973), p. 6.
- 23 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973* (Ottawa: 1973), p. 6.
- 24 Nurse et Muirhead, «The Long Road to Stability», p. 294.
- 25 «A Crisis in National Unity?: The Chicken and Egg War, 1970–1971», *Journal of Canadian Studies* (consulté en avance le 15 septembre 2021), DOI: 10.3138/jcs-2020-0053.
- 26 Éditorial, «It's Not Ostriches That Bury Their Heads!», *Canada Poultryman* (octobre 1964).
- 27 En dollars d'aujourd'hui, 14 millions de dollars canadiens de 1969 correspondent à 100 205 000 dollars canadiens. Pour en savoir plus sur les paiements de soutien du gouvernement canadien aux agriculteurs canadiens pendant ces années, voir Grace Skogstad, *The Politics of Agricultural Policy-Making in Canada* (Toronto: University of Toronto Press, 1987), p. 87.
- 28 Grace Skogstad, «The Farm Products Marketing Agencies Act: A Case Study of Agricultural Policy», *Canadian Public Policy* 6, n° 1 (hiver 1980): p. 91.
- 29 Voir une analyse complète de la guerre des œufs et du poulet dans Nurse et Muirhead, «A Crisis in National Unity?»
- 30 Skogstad, «The Farm Products Marketing Agencies Act», p. 92.
- 31 Skogstad, «The Farm Products Marketing Agencies Act», p. 92.
- 32 Skogstad, «The Farm Products Marketing Agencies Act», p. 92–93.
- 33 Skogstad, «The Farm Products Marketing Agencies Act», p. 93.
- 34 Skogstad, «The Farm Products Marketing Agencies Act», p. 93.
- 35 Skogstad, «The Farm Products Marketing Agencies Act», p. 95–96.
- 36 *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*, 19-20-21 Elizabeth II, Chapitre 65, Partie II, article 22(b).
- 37 *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*, 19-20-21 Elizabeth II, Chapitre 65, Partie 1, article 6.
- 38 *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*, 19-20-21 Elizabeth II, Chapitre 65, Partie 1, article 3.
- 39 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1973–1974* (Ottawa: 1974), p. 7.
- 40 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975* (Ottawa: 1975), p. 7.

- 41 Christian Gerlach, «Famine responses in the world food crisis 1972—5 and the World Food Conference of 1974», *European Review of History* 22, n° 6 (2015): 933.
- 42 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 8.
- 43 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973*, p. 9.
- 44 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973*, p. 9.
- 45 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1978–1979* (Ottawa: 1979), p. 1.
- 46 Paul Babey, cité dans LAC, Fonds Whelan, R12298, vol. 374, fichier 2, CNCPA, «Subject: Egg Agreement Signed», p. 3.
- 47 LAC, Fonds Whelan, R12298, vol. 374, fichier 2, Ralph Ferguson, «Address to N. B. Poultry Council Annual Poultry Conference Sussex, N.B.», 25 avril 1973, p. 1
- 48 «Consumer voice on farm council wants tighter rein on egg board», *Globe and Mail*, 30 juillet 1975, p. 4.
- 49 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1975–1976* (Ottawa: 1976), p. 7.
- 50 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1977–1978* (Ottawa: 1978), p. 2.
- 51 J. Adrien Lévesque, «Trust – Coordination – Cooperation Key to National Marketing Success», *Canada Poultryman*, avril 1974, p. 4.
- 52 Lévesque, «Trust – Coordination – Cooperation Key to National Marketing Success», p. 4.
- 53 Jerry Pringle, «What Supply Management Really Means», *Canada Poultryman*, août 1974, p. 20.
- 54 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973*, p. 8.
- 55 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973*, p. 8.
- 56 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973*, p. 8.
- 57 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973*, p. 9.
- 58 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1977–1978*, p. 2.
- 59 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 27.
- 60 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 29.
- 61 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973*, p. 3.
- 62 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973*, p. 12-13.
- 63 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1976–1977* (Ottawa: 1977), p. 35.
- 64 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1973–1974*, p. 16.

- 65 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1973–1974*, p. 16.
- 66 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1977–1978*, 23.
- 67 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1977–1978*, p. 22–23.
- 68 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 26.
- 69 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1978–1979*, p. 1.
- 70 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1979–1980* (Ottawa: 1980), p. 1-2.
- 71 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973*, p. 13.
- 72 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1973–1974*, p. 17.
- 73 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 28.
- 74 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1977–1978*, p. 29.
- 75 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1979–1980*, p. 6.
- 76 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1973–1974*, p. 17.
- 77 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 26.
- 78 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 26.
- 79 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1973–1974*, p. 17; CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 27.
- 80 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1976–1977*, p. 15.
- 81 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1977–1978*, p. 27.
- 82 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1979–1980*, p. 6.
- 83 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1979–1980* (Ottawa: 1980), p. 1.
- 84 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973*, p. 10.
- 85 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973*, p. 11.
- 86 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973*, p. 11.

- 87 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1973–1974*, p. 11.
- 88 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1973–1974*, p. 10–11.
- 89 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1973–1974*, p. 11.
- 90 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1973–1974*, p. 11.
- 91 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1973–1974*, p. 11–12.
- 92 Voir l'évaluation exhaustive de l'événement dans Jodey Nurse, «Canada's Rotten Egg Scandal: The Politics of Food in the 1970s», *Histoire sociale/Social History* 54, n° 111 (juillet 2021) : p. 385–406.
- 93 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 14.
- 94 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 13–14.
- 95 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 14.
- 96 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, Année financière 1974–1975*, p. 15.
- 97 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, Année financière 1974–1975*, p. 16–17.
- 98 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, Année financière 1974–1975*, p. 20.
- 99 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, Année financière 1974–1975*, p. 21.
- 100 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, Année financière 1975–1976*, p. 13.
- 101 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, Année financière 1975–1976*, p. 13.
- 102 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, Année financière 1975–1976*, p. 14.
- 103 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, Année financière 1975–1976*, p. 16–17.
- 104 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, Année financière 1976–1977*, p. 20.
- 105 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, Année financière 1976–1977*, p. 21.
- 106 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, Année financière 1977–1978*, p. 29–30.
- 107 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, Année financière 1977–1978*, p. 30.
- 108 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, Année financière 1977–1978*, p. 31.
- 109 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1977–1978*, p. 23.

- 110 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1977–1978*, p. 23.
- 111 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1977–1978*, p. 24.
- 112 «Whelan goof, power struggle cited in resignation of CMA chairman», *Globe and Mail*, 26 mars 1980, p. 4.
- 113 «Whelan goof, power struggle cited in resignation of CMA chairman», p. 4.
- 114 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1979–1980*, p. 12.
- 115 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1978–1979*, p. 13.
- 116 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1972–1973*, p. 11-12.
- 117 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 22.
- 118 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1973–1974*, p. 13-14.
- 119 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 24.
- 120 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 24.
- 121 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 24-25.
- 122 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1975–1976*, p. 19.
- 123 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1976–1977*, p. 27.
- 124 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1977–1978*, p. 31.
- 125 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1977–1978*, p. 41.
- 126 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1973–1974*, p. 14-15.
- 127 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1973–1974*, p. 15
- 128 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1973–1974*, p. 15
- 129 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1974–1975*, p. 25.
- 130 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1976–1977*, p. 30–31.
- 131 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1976–1977*, p. 32.
- 132 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1977–1978*, p. 42.

- 133 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1978–1979*, p. 33.
- 134 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1979–1980*, p. 15.
- 135 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1979–1980*, p. 15-16.
- 136 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1979–1980*, p. 1.
- 137 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1979–1980*, p. 1.
- 138 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1979–1980*, p. 4.
- 139 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1979–1980*, p. 4.
- 140 Barry J. Barnett, «The U.S. Farm Financial Crisis of the 1980s», *Agricultural History* 74, n° 2 (printemps 2000): p. 366–380.
- 141 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1982–1983* (Ottawa: Ministère canadien des Approvisionnements et des Services, 1983), p. 6.
- 142 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1989–1990* (Ottawa: 1990), p. 4.
- 143 H. Bruce Huff, «The Changing Role of Public Policy in Canadian Agriculture», *American Journal of Agricultural Economics* 79, n° 5 (1997): p. 1403.
- 144 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1981–1982* (Ottawa: Ministère canadien des Approvisionnements et des Services, 1982), p. 6.
- 145 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981* (Ottawa: Ministère canadien des Approvisionnements et des Services, 1981), p. 4.
- 146 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1981–1982*, p. 1.
- 147 David Lisak, «Spring’s in the air – but all’s not well on the farm», *The Gazette* [Montréal], 12 avril 1980, p. 4.
- 148 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1978–1979*, p. 2.
- 149 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1982–1983*, p. 4.
- 150 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 8.
- 151 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1981–1982*, p. 21.
- 152 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 7.
- 153 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1982–1983*, p. 5.
- 154 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1982–1983*, p. 5–6.
- 155 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1982–1983*, p. 5.

- 156 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1982–1983*, p. 5–6.
- 157 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1982–1983*, p. 7.
- 158 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1983–1984* (Ottawa: Ministère canadien des Approvisionnements et des Services, 1984), p. 4.
- 159 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 10.
- 160 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 10.
- 161 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 11.
- 162 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1981–1982*, p. 3.
- 163 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1981–1982*, p. 3.
- 164 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1981–1982*, p. 3.
- 165 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1981–1982*, p. 5.
- 166 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1981–1982*, p. 6.
- 167 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1982–1983*, p. 5.
- 168 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1983–1984*, p. 5.
- 169 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1984–1985* (Ottawa: Ministère canadien des Approvisionnements et des Services, 1985), p. 4-5.
- 170 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1985–1986* (Ottawa: Ministère canadien des Approvisionnements et des Services, 1986), p. 4-5.
- 171 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1986–1987* (Ottawa: 1987), p. 4.
- 172 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1986–1987*, p. 4.
- 173 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1986–1987*, p. 5.
- 174 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1986–1987*, p. 5.
- 175 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1987–1988* (Ottawa: 1988), p. 6.
- 176 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1987–1988*, p. 4.
- 177 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1987–1988*, p. 6.
- 178 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1988–1989* (Ottawa: 1989), p. 4.

- 179 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1988–1989*, p. 5.
- 180 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 2.
- 181 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 6.
- 182 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 11-12.
- 183 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 12.
- 184 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1982–1983*, p. 7.
- 185 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1982–1983*, p. 7.
- 186 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 5.
- 187 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1982–1983*, p. 4.
- 188 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1983–1984*, p. 9.
- 189 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1981–1982*, p. 8.
- 190 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1981–1982*, p. 11.
- 191 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1981–1982*, p. 11-12.
- 192 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1984–1985*, p. 7.
- 193 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1986–1987*, p. 10.
- 194 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1986–1987*, p. 17.
- 195 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1988–1989*, p. 7.
- 196 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 12.
- 197 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1981–1982*, p. 17.
- 198 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 17.
- 199 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 18.
- 200 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1981–1982*, p. 15.
- 201 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1982–1983*, p. 16.

- 202 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1983–1984*, p. 16.
- 203 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1985–1986*, p. 16, p. 21–22.
- 204 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1986–1987*, p. 22.
- 205 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1988–1989*, p. 15.
- 206 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 20.
- 207 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1981–1982*, p. 19.
- 208 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1982–1983*, p. 18.
- 209 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1983–1984*, p. 19.
- 210 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1983–1984*, p. 20–21.
- 211 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1985–1986*, p. 32.
- 212 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1988–1989*, p. 21.
- 213 Oliver Bertin, « Albatrosses?: Free trade has brought Canada’s farm-marketing boards under fire again », *Globe and Mail* (24 octobre 1987), p. D2.
- 214 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1988–1989*, p. 27.
- 215 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1983–1984*, p. 6.
- 216 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1983–1984*, p. 6.
- 217 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1984–1985*, p. 5.
- 218 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1986–1987* (Ottawa: 1987), p. 35.
- 219 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1988–1989* (Ottawa: 1989), p. 29.
- 220 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1988–1989* (Ottawa: 1989), p. 34–35.
- 221 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 1.
- 222 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 4.
- 223 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1980–1981*, p. 5.
- 224 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1981–1982*, p. 20.

- 225 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1983–1984*, p. 5.
- 226 «Potato farmers get nod to set up new agency», *Globe and Mail*, 12 décembre 1986, B6; et CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1986–1987*, p. 6.
- 227 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1987–1988*, p. 10.
- 228 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1987–1988*, p. 10.
- 229 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1988–1989*, p. 39.
- 230 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1983–1984*, p. 5.
- 231 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1983–1984*, p. 5.
- 232 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1984–1985*, p. 5.
- 233 «Ottawa argues against tobacco selling agency», *Toronto Star*, 12 février 1986, E6.
- 234 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1988–1989*, p. 39.
- 235 «Farmers harvest ‘acres of anguish’», *Toronto Star*, 5 octobre 1991, A8.
- 236 «Farmers harvest ‘acres of anguish’», A8.
- 237 Agriculture Canada, *Partenaires dans la croissance: Rapport du groupe de travail des ministres de l’Agriculture sur la compétitivité de l’industrie agroalimentaire* (Ottawa: Agriculture Canada, 1989), p. 3.
- 238 Agriculture Canada, *Partenaires dans la croissance*, p. 3.
- 239 CNCPA, *Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Rapport annuel, 1990–1991*, p. 5.
- 240 Dimitry Anastakis, *Re-Creation, Fragmentation, and Resilience: A Brief History of Canada Since 1945* (Don Mills, Ont.: Oxford University Press, 2018), p. 59
- 241 CNCPA, *Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Rapport annuel, 1995–1996* (Ottawa: 1996), p. 1.
- 242 CNCPA, *Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Rapport annuel, 1990–1991*, p. 5.
- 243 CNCPA, *Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Rapport annuel, 1990–1991*, p. 6.
- 244 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1991–1992* (Ottawa: 1992), i.
- 245 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995* (Ottawa: 1995), p. 13.
- 246 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 14.
- 247 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 2.
- 248 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 9.
- 249 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 9.
- 250 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 10.
- 251 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 10.
- 252 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 10.
- 253 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 10.
- 254 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 1.
- 255 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 6.
- 256 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 6.

- 257 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 7.
- 258 Cynthia Currie, entrevue avec l’auteure, 24 août 2021.
- 259 «The New NFPC: Cynthia Currie outlines some of the goals of the current National Farm Products Council», *Canada Poultryman*, septembre 1998, p. 15.
- 260 Cynthia Currie, entrevue avec l’auteure, 24 août 2021.
- 261 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1998* (Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1999), p. 3.
- 262 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1998*, p. 3.
- 263 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1998*, p. 4.
- 264 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1998*, p. 22.
- 265 CNPA, «*Growing the Industry Profitably*» *Workshop Report* (Ottawa : Conseil national des produits agricoles, 1998), 1; 17.
- 266 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1998*, p. 22.
- 267 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1999* (Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2000), p. 3.
- 268 Herbert S. Klein et Francisco Vidal Luna, *Feeding the World: Brazil’s Transformation into a Modern Agricultural Economy* (Cambridge: Cambridge University Press, 2019), p. 77.
- 269 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1998*, p. 24.
- 270 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1999*, p. 25.
- 271 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1998*, p. 24.
- 272 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1999*, p. 27.
- 273 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1999*, p. 27.
- 274 Cynthia Currie, entrevue avec l’auteure, 24 août 2021; et Ron O’Connor, entrevue avec l’auteure, 20 août 2021.
- 275 Ron O’Connor, entrevue avec l’auteure, 20 août 2021.
- 276 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1998*, p. 26.
- 277 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1998*, p. 26.
- 278 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1998*, p. 26.
- 279 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1999*, p. 24.
- 280 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1992–1993* (Ottawa : 1993), p. 3.
- 281 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1992–1993*, p. 3.
- 282 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 6.
- 283 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 9.
- 284 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 9.
- 285 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 8.
- 286 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1990–1991*, p. 7–8.
- 287 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1991–1992*, p. 3.
- 288 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1991–1992*, p. 3.
- 289 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, Année financière 1990–1991*, p. 8.
- 290 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1992–1993*, p. 4.
- 291 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, 1990–1991*, p. 7.
- 292 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1992–1993*, p. 11.

- 293 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 10.
- 294 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 13.
- 295 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 13.
- 296 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 13.
- 297 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 17.
- 298 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1992–1993*, p. 20.
- 299 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 13.
- 300 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 13.
- 301 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 13.
- 302 Cynthia Currie, entrevue avec l’auteure, 24 août 2021.
- 303 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1998*, p. 12.
- 304 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1992–1993*, p. 25.
- 305 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 9.
- 306 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 14.
- 307 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 14–15.
- 308 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 14.
- 309 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 38.
- 310 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 19.
- 311 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 21.
- 312 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1999*, p. 11.
- 313 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1999*, p. 12.
- 314 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, , Année financière 1990–1991*, p. 22.
- 315 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1992–1993*, p. 5.
- 316 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1992–1993*, p. 21.
- 317 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 9.
- 318 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 23.
- 319 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 14.
- 320 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 24.
- 321 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 23.
- 322 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 20.
- 323 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 24.
- 324 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1999*, p. 12.
- 325 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, 1991–1992*, p. 25.
- 326 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1992–1993*, p. 25.
- 327 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 15.
- 328 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1994–1995*, p. 41.
- 329 CNPA, *Rapport annuel du Conseil national des produits agricoles, 1995–1996*, p. 27.
- 330 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1999*, p. 14.
- 331 NFPC, « Notice of Hearing Dates and Locations », *The Gazette* [Montréal], 13 juillet 1990, E5; et CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1999*, p. 14.
- 332 Kathleen Kenna, « Sour times in apple valley: Poor crops, soaring debts devastate B. C. growers », *Toronto Star*, 17 juillet 1990, A13.
- 333 Russell Husch, cité dans Kathleen Kenna, « Producers pin survival hopes on national marketing agency », *Toronto Star*, 17 juillet 1990, A13.
- 334 CNCPA, *Rapport annuel du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, 1990–1991*, p. 5.

- 335 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Rapport annuel, 1992–1993*, p. 5.
- 336 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Rapport annuel, 1992–1993*, p. 30.
- 337 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Rapport annuel, 1992–1993*, p. 32.
- 338 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Rapport annuel, 1992–1993*, p. 8.
- 339 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Rapport annuel, 1992–1993*, p. 8.
- 340 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Rapport annuel, 1992–1993*, p. 32.
- 341 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Rapport annuel, 1992–1993*, p. 33.
- 342 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Rapport annuel, 1994–1995*, p. 47.
- 343 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Rapport annuel, 1995–1996*, p. 29–30.
- 344 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle, 1999*, p. 32.
- 345 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1999*, p. ii.
- 346 CNPA, *Revue annuelle du Conseil national des produits agricoles, 1999*, p. 3.
- 347 Cynthia Currie, entrevue avec l’auteure, 24 août 2021.
- 348 Mark B. Tauger, *Agriculture in World History* (New York: Routledge, 2011), p. 162.
- 349 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue* (Ottawa: ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2004), p. 18.
- 350 Bill Smirle, entrevue avec l’auteure, 1^{er} septembre 2021.
- 351 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2009* (Ottawa: ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2009), p. 2.
- 352 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle pour 2001* (Ottawa: ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2002), p. 5.
- 353 Cynthia Currie, entrevue avec l’auteure, 24 août 2021.
- 354 Cynthia Currie, entrevue avec l’auteure, 24 août 2021.
- 355 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2001* (Ottawa: ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2002), p. 1.
- 356 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000* (Ottawa: ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2001), p. 10.
- 357 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 10.
- 358 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2005 en revue* (Ottawa: ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006), p. 2.
- 359 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2004 en revue* (Ottawa: ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005), p. 5.
- 360 CNPA, *30 ans en revue* (Ottawa: ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2003), 1.
- 361 CNPA, *30 ans en revue*, p. 1.
- 362 Agriculture et agroalimentaire Canada, *Le Canada en tête – Un cadre pour la politique agricole au XXI^e siècle* (juin 2001), http://www5.agr.gc.ca/ressources/prod/doc/cb/apf/pdf/consult1_04_e.pdf (consulté le 10 septembre 2021).
- 363 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2001*, p. 10.
- 364 CNPA, *30 ans en revue*, p. 14.
- 365 CNPA, *30 ans en revue*, p. 14.
- 366 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 29.
- 367 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, 30; et CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue* (Ottawa: ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2004), p. 9.

- 368 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2007* (Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2008), p. 9.
- 369 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 7.
- 370 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 7.
- 371 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 8.
- 372 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 8.
- 373 CNPA, *30 ans en revue*, p. 20.
- 374 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 10.
- 375 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 6.
- 376 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 6.
- 377 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 10.
- 378 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2005 en revue*, p. 2.
- 379 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2007*, p. 10.
- 380 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2009*, p. 11.
- 381 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 26.
- 382 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 26.
- 383 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 26.
- 384 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 31.
- 385 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2004 en revue*, p. 10.
- 386 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2008*, p. 10.
- 387 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 31.
- 388 Cynthia Currie, entrevue avec l'auteure, 24 août 2021.
- 389 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 24.
- 390 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 24.
- 391 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle pour 2001*, p. 6.
- 392 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 12.
- 393 Cynthia Currie, entrevue avec l'auteure, 24 août 2021.
- 394 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 25.
- 395 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2004 en revue*, p. 9.
- 396 Christian Anton Smedshaug, *Feeding the World in the 21st Century: A Historical Analysis of Agriculture and Society* (London : Anthem Press, 2010), p. 261.
- 397 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2004 en revue*, p. 7.
- 398 «Timeline: Canada's 2003 mad cow disease crisis», Global News, 13 février 2015, <https://globalnews.ca/news/1830438/timeline-canadas-2003-mad-cow-disease-crisis/> (consulté le 15 septembre 2021).
- 399 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2004 en revue*, 12; et CNPA, *Conseil national des produits, 2005 en revue*, p. 17.
- 400 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2004 en revue*, p. 11.
- 401 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2004 en revue*, p. 11.
- 402 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2005 en revue*, p. 17.
- 403 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2005 en revue*, p. 17.
- 404 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2004 en revue*, p. 11.
- 405 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2004 en revue*, p. 11.
- 406 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2008*, p. 3.
- 407 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2007*, p. 2.
- 408 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2007*, p. 3.
- 409 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2007*, p. 3.

- 410 Bill Smirle, entrevue avec l’auteure, 1^{er} septembre 2021.
- 411 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2004 en revue*, p. 8.
- 412 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 5.
- 413 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 5.
- 414 Ron O’Connor, entrevue avec l’auteure, 20 août 2021; Cynthia Currie, entrevue avec l’auteure, 24 août 2021; et Bill Smirle, entrevue avec l’auteure, 1^{er} septembre 2021.
- 415 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, 13; CNPA, *Conseil national des produits, Revue annuelle pour 2001*, p. 12; et CNPA, *30 ans en revue*, p. 11.
- 416 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 14.
- 417 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2004 en revue*, p. 5.
- 418 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 14; et CNPA, *Conseil national des produits, 2004 en revue*, p. 5.
- 419 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2007*, p. 11–12.
- 420 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2007*, p. 12–13.
- 421 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2007*, p. 12.
- 422 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2004 en revue*, p. 13.
- 423 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2009*, p. 13.
- 424 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2009*, p. 13.
- 425 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 15.
- 426 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2005 en revue*, p. 11.
- 427 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2005 en revue*, p. 12.
- 428 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2004 en revue*, p. 5.
- 429 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 15.
- 430 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2008*, p. 18.
- 431 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2009*, p. 19.
- 432 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 15.
- 433 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle pour 2001*, p. 6.
- 434 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle pour 2001*, p. 12.
- 435 CNPA, *30 ans en revue*, p. 11.
- 436 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 16.
- 437 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2005 en revue*, p. 13.
- 438 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2009*, p. 9.
- 439 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2005 en revue*, p. 12.
- 440 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2009*, p. 17.
- 441 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 16.
- 442 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 16.
- 443 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle pour 2001*, p. 12.
- 444 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2007*, p. 13.
- 445 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2004 en revue*, p. 12.
- 446 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2007*, p. 14.
- 447 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2007*, p. 14.
- 448 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2008*, p. 14–15.
- 449 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 3.
- 450 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2000*, p. 23.
- 451 Ron O’Connor, entrevue avec l’auteure, 20 août 2021.
- 452 CNPA, *30 ans en revue*, p. 13.

- 453 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2003 en revue*, p. 13.
- 454 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, 2005 en revue*, p. 15.
- 455 CNPA, *Conseil national des produits agricoles, Revue annuelle 2007*, 18; et CNPA, *Conseil national des produits, Revue annuelle 2008*, p. 20.
- 456 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2009*, p. 21.
- 457 «WTO rules against U.S. meat labelling laws», CBC News, 20 octobre 2014, <https://www.cbc.ca/news/business/wto-rules-against-u-s-meat-labelling-laws-1.2805904> (consulté le 16 septembre 2021).
- 458 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2009*, p. 21.
- 459 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2009*, p. 3.
- 460 Cynthia Currie, entrevue avec l’auteure, 24 août 2021.
- 461 Bill Smirle, entrevue avec l’auteure, 1^{er} septembre 2021.
- 462 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2009*, p. 9.
- 463 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2013–2014* (Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2013), p. 3.
- 464 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010* (Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2010), p. 5.
- 465 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 5.
- 466 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 2.
- 467 Brent Montgomery, entrevue avec l’auteure, 20 août 2021.
- 468 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 2.
- 469 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 3.
- 470 Brent Montgomery, entrevue avec l’auteure, 20 août 2021, et Laurent Pellerin, entrevue avec l’auteure, 3 septembre 2021.
- 471 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2012–2013*, (Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2012), p. 3.
- 472 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 4.
- 473 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 2.
- 474 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 9.
- 475 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 9.
- 476 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2015–2016* (Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2015), p. 3.
- 477 Mike Pickard, entrevue avec l’auteure, 18 août 2021.
- 478 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2015–2016*, p. 3; Laurent Pellerin, entrevue avec l’auteure, 3 septembre 2021.
- 479 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2012–2013*, p. 31.
- 480 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2012–2013*, p. 34.
- 481 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2014–2015* (Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2014), p. 3
- 482 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2016–2017* (Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2016), p. 26
- 483 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2017–2018* (Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2017), p. 8.
- 484 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2018–2019* (Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2018), p. 6–7.
- 485 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2018–2019*, p. 6–7.
- 486 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 3.


- 487 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2012–2013*, p. 3.
- 488 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 8–9.
- 489 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 9.
- 490 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 11.
- 491 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 11.
- 492 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2018–2019*, p. 2.
- 493 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2018–2019*, p. 2.
- 494 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2018–2019*, p. 3.
- 495 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2014–2015*, p. 2.
- 496 Brian Douglas, entrevue avec l’auteure, 23 août 2021.
- 497 Mike Pickard, entrevue avec l’auteure, 18 août 2021, et Brian Douglas, entrevue avec l’auteure, 23 août 2021.
- 498 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 13.
- 499 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2013–2014*, p. 3.
- 500 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 12.
- 501 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 13.
- 502 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 13.
- 503 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2012–2013*, p. 16.
- 504 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2012–2013*, p. 16.
- 505 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2012–2013*, p. 17.
- 506 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2012–2013*, p. 17.
- 507 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2013–2014*, p. 17.
- 508 Mike Pickard, entrevue avec l’auteure, 18 août 2021.
- 509 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2014–2015*, p. 3, p. 19.
- 510 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2016–2017*, p. 15.
- 511 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2017–2018*, p. 14.
- 512 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2017–2018*, p. 13.
- 513 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2016–2017*, p. 15.
- 514 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2018–2019*, p. 9.
- 515 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2017–2018*, p. 18.
- 516 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 19.
- 517 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2013–2014*, 20–21; CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2014–2015*, p. 22–23.
- 518 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 19.
- 519 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 17.
- 520 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 17.
- 521 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2012–2013*, p. 25.
- 522 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2012–2013*, p. 25.
- 523 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2013–2014*, p. 23.
- 524 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2014–2015*, p. 3.
- 525 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2017–2018*, p. 8.
- 526 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2016–2017*, p. 19.
- 527 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 15.
- 528 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2014–2015*, p. 32.
- 529 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2016–2017*, p. 20.
- 530 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2017–2018*, p. 23.
- 531 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 14.

- 532 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2012–2013*, p. 3.
- 533 Terence Corcoran, « Farm stoppers » *National Post*, 22 janvier 2013.
- 534 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2013–2014*, p. 4.
- 535 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2014–2015*, p. 3.
- 536 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2016–2017*, p. 24–25.
- 537 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 8–9.
- 538 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2012–2013*, p. 31.
- 539 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2012–2013*, p. 3.
- 540 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2013–2014*, p. 4.
- 541 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2014–2015*, p. 3.
- 542 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2015–2016*, p. 2.
- 543 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2017–2018*, p. 9.
- 544 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2019–2020* (Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2019), p. 17.
- 545 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2016–2017*, p. 25; CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2017–2018*, p. 8–9.
- 546 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2018–2019*, p. 17.
- 547 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2019–2020*, p. 17.
- 548 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 20.
- 549 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 20.
- 550 James Andrews, « WTO Rules Against Country-of-Origin Labeling on Meat in U.S. », *Food Safety News*, 21 octobre 2014, <https://www.foodsafetynews.com/2014/10/wto-rules-against-country-of-origin-labeling-on-meat-in-us/> (consulté le 21 septembre 2021).
- 551 Tony Seskus, « Canadian ranchers keeping close watch as U.S. launches meat labelling review », *CBC News*, 14 juillet 2021, <https://www.cbc.ca/news/business/canada-america-beef-labelling-1.6100945> (consulté le 21 septembre 2021).
- 552 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 21.
- 553 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 20.
- 554 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Revue annuelle 2010*, p. 21.
- 555 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2012–2013*, p. 28; et CPAC, « Agence canadienne de prélèvement du bœuf » <http://www.fpcc-cpac.gc.ca/index.php/en-GB/the-promotion-research/canada-beef> (consulté le 22 septembre 2021).
- 556 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2016–2017*, p. 23.
- 557 ACPB, « Agence canadienne de prélèvement du bœuf ».
- 558 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2016–2017*, p. 3.
- 559 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2016–2017*, p. 3.
- 560 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2019–2020*, p. 2.
- 561 CPAC, *Conseil des produits agricoles du Canada, Rapport annuel 2019–2020*, p. 18.
- 562 Brian Douglas, entrevue avec l’auteure, 23 août 2021.
- 563 Ron Bonnett, entrevue avec l’auteure, 9 septembre 2021.
- 564 CPAC, *Conseil des producteurs agricoles du Canada, Rapport annuel 2020–2021* (Ottawa : ministre des Services publics et Approvisionnement Canada, 2020), p. 2.
- 565 CPAC, *Conseil des producteurs agricoles du Canada, Rapport annuel 2020–2021*, p.9, 10, 12.
- 566 CPAC, *Conseil des producteurs agricoles du Canada, Rapport annuel 2020–2021*, p. 2.
- 567 CPAC, *Conseil des producteurs agricoles du Canada, Rapport annuel 2020–2021*, p. 2.

- 568 CPAC, « Dernières nouvelles », Conseil des producteurs agricoles du Canada, <http://fpcc-cpac.gc.ca/index.php/FR/> (consulté le 21 octobre 2021).
- 569 CPAC, *Conseil des producteurs agricoles du Canada, Rapport annuel 2020–2021*, p. 17
- 570 CPAC, *Conseil des producteurs agricoles du Canada, Rapport annuel 2020–2021*, p. 17
- 571 CPAC, *Conseil des producteurs agricoles du Canada, Rapport annuel 2020–2021*, p. 18
- 572 CPAC, *Conseil des producteurs agricoles du Canada, Rapport annuel 2020–2021*, p. 18–19
- 573 Le Conseil entreprend présentement un examen pluriannuel de ses règlements. CPAC, « Plan prospectif de la réglementation », <http://www.fpcc-cpac.gc.ca/index.php/fr-FR/lois-et-reglements/plan-prospectif-de-la-reglementation> (consulté le 21 octobre 2021).
- 574 CPAC, *Conseil des producteurs agricoles du Canada, Rapport annuel 2020–2021*, p. 19

Le Conseil des produits agricoles du
Canada célèbre son 50^e anniversaire en
2022 et ce livre commémore cet événement.

*Le Conseil des produits agricoles du
Canada 1972-2022 : Une histoire*, présente
l'histoire institutionnelle de sa création et
des cinq décennies subséquentes qui ont
vue d'importants changements sociaux,
politiques et économiques dans le secteur
agricole du Canada.

 FriesenPress

